

**LA CRIMINALITE D'APRES-GUERRE DES
EX-COMBATTANTS AU BURUNDI**

***Pour un abord psychologique de la dramatique
processuelle en cause dans leur chef***

**LA CRIMINALITE D'APRES-GUERRE DES
EX-COMBATTANTS AU BURUNDI**
***Pour un abord psychologique de la dramatique
processuelle en cause dans leur chef***

Promoteur : *Professeur Jean KINABLE*

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de
Docteur en Sciences psychologiques et de l'éducation par
Alexis NDIRUBANDI

Membres du jury de thèse:

Professeur James DAY, Président

Professeur Christophe ADAM

Professeur Jean-Luc BRACKELAIRE

Professeur Paul NKUNZIMANA

Professeur Marichela VARGAS-THILS

Résumé

Fondée sur une expérience ouverte, sans exclusive, de mise à l'écoute de tous les protagonistes du drame en cause dans le conflit burundais, cette recherche est un essai audacieux de comprendre en quoi les bourreaux ou les réputés criminels seraient victimes. C'est à ce titre que nous avons cherché à cerner la problématique du deuil en souffrance dans la dramatique processuelle en cause dans le chef des ex-combattants, réputés impliqués dans la criminalité d'après-guerre au Burundi.

Pour ce faire, nous avons privilégié une approche qualitative et clinique centrée sur les ex-combattants. C'est en effet sur des témoignages de ces derniers, recueillis essentiellement lors des entretiens individuels de type qualitatif, que se base cette analyse psychologique d'un phénomène à forte connotation socio-politico-juridique.

S'agissant alors du deuil en souffrance mis en cause dans l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants, cette analyse permet de l'articuler en deux axes. D'une part, deux types de deuil en souffrance n'ont fait que se compliquer depuis l'entrée des ex-combattants dans la lutte armée jusqu'à leur sortie : c'est le deuil consécutif aux pertes d'avant-guerre et celui de l'émergence à la personne et au social. D'autre part, on observe les deuils en souffrance de la reconversion d'après-guerre des ex-combattants, notamment celui des armes, de la force groupale, de la combativité et/ou du métier des armes.

Ainsi, c'est surtout en termes de récurrence de la combativité et de l'image négative de soi des ex-combattants que peut bien s'entendre leur implication criminelle d'après-guerre. En effet, ce n'est ni un agir nouveau, ni une inscription dans une logique nouvelle, seuls les contextes et les circonstances ont évolué. Mais cette évolution ne permet pas encore que les deuils en souffrance qui sous-tendent cette implication criminelle soient résolus.

Abstract

Based on an open experience, without exception, related to listening to all the protagonists of the drama involved in the Burundian conflict, this research has examined how torturers or alleged offenders in the context of Burundian conflict would have been victims themselves. It explores the issue of loss and bereavement among ex-combatants, involved in the post-war criminality in Burundi.

In terms of methodology, we preferred to use a qualitative and clinical approach centered on ex-combatants. We conducted a series of interview focusing on the lived experience of ex-combatants and data mainly gathered from these testimonies constitutes the basis of psychological analysis of a phenomenon with strong socio-politico-legal connotation.

Therefore, this study provide a concise description of the mourning suffered by the ex-combatants' involved in post-war criminality, articulated into two axes. On one hand, results indicate that ex-combatants can experience very strong and lasting emotions related to consecutive losses during the pre-war period. The mourning in suffering gets complicated since the entry of ex-combatants in the fight armed until their exit. On the other hand, we observed a mourning process related to the conversion of ex-combatants into an ordinary habitant. Learn to live without weapons, the group's force, the fighting spirit and/or the weapons' profession is not necessary an easy task for them.

Thus, it is especially in terms of recurrence of the fighting spirit and the self negative image of ex-combatants that may lead to their involvement in post-war criminality. Indeed, this is or neither one act new nor an entry in a new logic, only the contexts and circumstances has changed. But this evolution does not allow that the griefs in suffering that underlie this criminal involvement are resolved.

Table des matières

Résumé	5
Abstract	6
TABLE DES MATIERES	7
REMERCIEMENTS	11
INTRODUCTION GENERALE	17
1. Du projet à l'objet de la recherche	19
1.1. Du terrain à la thèse par l'entremise du théâtre et des groupes de parole	19
1.1.1. Théâtre et groupes de parole	19
1.1.2. Stage et entretiens avec les combattants	21
1.2. Mémoire de licence et univers pénitentiaire burundais	24
1.2.1. Un univers difficilement accessible	24
1.2.2. Un univers à accueil illimité dans un espace limité	26
1.2.3. Une population carcérale accueillante et bienveillante	26
1.3. Problématique de recherche	28
1.3.1. Implication criminelle, notre objet de recherche	30
1.3.2. La question de recherche	32
1.4. Précisions conceptuelles	32
1.4.1. La criminalité, un phénomène social complexe	32
1.4.2. Ex-combattants, des acteurs dans la criminalité d'après-guerre au Burundi	34
1.4.3. L'après-guerre au Burundi, une période assez mal définie	37
2. Un abord psychologique	39
2.1. Abord psychologique de la criminalité	40
2.2. Approche clinique et hypothèse du deuil en souffrance	40
PREMIERE PARTIE. PRECISIONS METHODOLOGIQUES	43
Chapitre I. Perspective compréhensive et inductive	45
1.1. Paradigme et but compréhensifs	45

1.2. Une recherche plutôt osée	45
1.3. Une logique davantage inductive et qualitative	46
Chapitre II. Le dispositif de recueil des données de la recherche	49
2.1. L'exploration du phénomène à l'étude	49
2.2. Le recueil des données proprement dit	51
2.2.1. Le terrain ou le site de recherche	51
2.2.1.1. L'univers communautaire	52
2.2.1.2. L'univers carcéral	56
2.2.2. La population d'enquête et le choix des sujets	59
2.2.2.1. La population d'enquête	59
2.2.2.2. Le choix des sujets ou l'échantillonnage théorique	61
2.2.3. L'entretien de recherche qualitatif	65
2.2.3.1. La narration de soi qui laisse à désirer	65
2.2.3.2. L'entretien de recherche qualitatif	67
DEUXIEME PARTIE. PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES	71
Chapitre I. L'après-guerre, une étape dans le conflit burundais	73
1.1. Origine ethnique du conflit burundais	73
1.2. Les violences ethniques répétitives	77
1.3. Rébellion ethnique et dégénérescence en une guerre civile	79
1.3.1. Conception burundaise de la rébellion	80
1.3.2. Evolution de la conception sociopolitique de la rébellion au Burundi	81
1.3.2.1. Monarchie précoloniale et rébellion politico-lignagère	81
1.3.2.2. Conflit ethnique et rébellion ethnicisée	84
1.3.2.3. Rébellion politiquement reconnue et socialement acceptée pour « la résolution » du conflit burundais	86
1.4. Tentatives de résolution du conflit et entrée timide dans l'après-guerre	88
Chapitre II. Théâtre, groupes de parole et rencontres inédites avec les (ex)-combattants	91
2.1. A la base du dialogue, une création théâtrale	91
2.2. Création de groupes parole	93
2.2.1. Choix des participants	93
2.2.2. Méthode d'animation	94
2.3. Enjeux psychothérapeutiques	94
2.3.1. Création théâtrale et (re)valorisation des acteurs	94
2.3.1.1. Témoignage (re) créateur	95
2.3.1.2. Se surpasser pour passer le message	96

2.3.1.3. Identification du spectateur dans les récits mis en scène :	
retrouver le semblable et sortir de la solitude	97
2.3.2. Groupes de parole et expression de la souffrance	99
2.4. <i>Habuze iki ?</i> , les rebelles, les militaires et les policiers	100
2.4.1. Les rebelles et l'opposition de la violence à la violence	101
2.4.2. Les militaires et l'exécution des ordres	104
2.4.3. Les policiers et le maintien de l'ordre	105
2.5. <i>Burundi simba imanga</i> et entretiens individuels avec des combattants	108
Chapitre III. Entretiens exploratoires	109
3.1. Aller à la guerre et en revenir : hier et aujourd'hui	109
3.2. Le processus DDR et le(s) deuil(s) à faire	112
3.2.1. La désarmement et le deuil de l'arme	112
3.2.2. La démobilisation et le deuil de la force groupale	113
3.2.3. La réinsertion civile et le renoncement combattant	114
3.2.4. La réintégration et le deuil du "métier" des armes	115
3.3. Le CEDAC et l'encadrement des ex-combattants	116
3.4. Une implication criminelle d'ex-combattants redoutable mais sans traitement spécifique	126
3.5. L'identité d'ex-combattant, un critère non pertinent dans l'enregistrement des détenus	127
3.6. Démobilisation et persistance de la criminalité sans certitude de l'implication d'ex-combattants	128
1° Une implication qui ne fait pas de doute	130
2° Une implication au degré imprécis	131
3° Une implication probablement très élevée	131
Chapitre IV. Données de l'enquête auprès des ex-combattants	133
4.1. Univers carcéral et ex-combattants judiciairisés	134
4.1.1. Après-guerre et récurrence de la combativité	134
4.1.1.1. Ebla et « missions » en souffrance	135
4.1.1.2. Zao et l'impossible passivité d'après-guerre	138
4.1.1.3. Arme et ex-combattant, des inséparables	146
4.1.2. Après-guerre et (ré)activation de l'asocialité d'ex-combattants	171
4.1.2.1. Univers communautaire méfiant	171
4.1.2.2. Conflits fonciers, toile de fond de l'hostilité familiale	175
4.1.2.3. Réceptivité sociale de l'accusation d'ex-combattants	185
4.2. Univers communautaire et criminalité dé-judicialisée	195
4.2.1. Yuric et inhibition de l'agir criminel	195
4.2.2. Gogo et violence armée à portée	202
4.2.3. Mimi, la démobilisée gâtée	211

4.2.4. Dudu, le stratège intouchable	219
TROISIÈME PARTIE. DISCUSSION DES RÉSULTATS	229
Chapitre I. Deuil(s) en souffrance d'avant-guerre et délinquance d'après-guerre	231
1.1. Pertes d'avant-guerre et délinquance d'après-guerre	231
1.1.1. Violences politico-ethniques, toile de fond à l'adhésion à la lutte armée	233
1.1.2. L'implication de l'entourage socio-familial dans la violence	235
1.2. (Re) naissance en souffrance et délinquance d'après-guerre	238
Chapitre II. Deuils en souffrance de la reconversion d'après-guerre et délinquance	241
2.1. Récurrence de la combativité	241
2.1.1. Le plaisir combattant	241
2.1.1.1. La toute-puissance combattante	242
2.1.1.2. Le plaisir de ne se priver de rien	242
2.1.1.3. La toute-puissance éliminationniste	242
2.1.2. La démobilisation, un déconditionnement qui laisse à désirer	243
2.1.2.1. Arrêt brutal de la guerre	244
2.1.2.2. Une réintégration insuffisante et inadaptée	245
2.1.3. L'après-guerre, entre le dire et le vivre	249
2.2. Présomption de culpabilité et image négative de soi	251
2.2.1. Dangerosité des ex-combattants et criminalisation	251
2.2.2. Image négative de soi et agir criminel	254
CONCLUSIONS GENERALES	257
1. La criminalité d'après-guerre des ex-combattants : de quelle thèse est-il question ?	259
2. Portées et limites de cette thèse	267
2.1. Notre position de chercheur	268
2.2. Une thèse aux multiples ouvertures	270
BIBLIOGRAPHIE	273

Remerciements

Au moment où nous mettons un terme à l'écriture de cette thèse, il serait ingrat de notre part de ne pas remercier toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué de près ou de loin à son aboutissement.

Nos remerciements s'adressent avant tout au Professeur Jean Kinable, promoteur de notre thèse et premier professeur de l'Université Catholique de Louvain (UCL) que nous avons rencontré. Depuis notre premier entretien, à peine deux jours après notre arrivée à Louvain-la-Neuve, ses questions, ses remarques, ses orientations, ses enseignements, ses écrits, ses fines analyses, sa rigueur, voire ses exigences n'ont cessé de nous aider à aller de l'avant. Qu'il trouve dans l'aboutissement de cette thèse le couronnement de son sens élevé de la qualité, de son intérêt porté à notre sujet en tant qu'étudiant, doctorant et père de famille, et bien entendu à nos travaux de recherche, depuis le mémoire de master jusqu'à la présente thèse de doctorat.

Merci pour tout ce que nous avons appris de vous, cher Promoteur, votre promotion a été une riche expérience humaine, académique et scientifique.

Que tous les membres du comité de notre thèse, qui ont spontanément accepté de nous accompagner, trouvent ici l'expression de notre grande reconnaissance. Nous remercions particulièrement le Professeur Jean-Luc Brackelaire qui, depuis notre première rencontre, n'a cessé de nous mettre en confiance, voire de nous témoigner son estime en nous donnant pour la première fois l'opportunité de prendre la parole dans un cours à l'UCL. Ce fut pour nous le début très rassurant d'un accompagnement très fructueux dont nous avons par ailleurs pu bénéficier par la suite. Nous en sommes fier et reconnaissant.

Nous ne pourrions pas passer sous silence les remarquables encouragements du Professeur Christophe Adam que nous avons eu la chance de rencontrer dans un de ses cours à l'UCL. Depuis notre premier exposé dans son cours, en passant par sa lecture de notre mémoire de master, jusqu'à l'accompagnement dans cette thèse, nous n'avons cessé d'entendre de sa part des mots d'encouragements. Ses analyses détaillées et approfondies de nos différents travaux, ses remarques précises et concises, son regard positivant nous ont été d'un soutien inégalable. Que ce travail soit un témoignage de toutes nos précieuses rencontres.

Une mention spéciale va à l'endroit du Professeur Paul Nkuzimana que nous avons connu en tant qu'enseignant dès notre entrée dans l'univers universitaire. Ce fut un réel plaisir de l'avoir par la suite comme Doyen de la Faculté de psychologie

Remerciements

et des sciences de l'éducation au Burundi et donc comme première autorité hiérarchique depuis notre engagement comme assistant dans cette faculté. Ce n'est donc pas par hasard que nous lui avons demandé de nous accompagner dans ce parcours doctoral. Nous étions très bien conscient de son admirable rigueur aussi bien académique, scientifique, professionnelle que morale. Nous sommes ravi d'avoir joui de votre confiance en acceptant de nous accompagner. Que l'aboutissement de notre thèse soit le témoignage que vous n'avez pas semé dans le désert durant toutes ces années que vous avez passées à nous enseigner, à guider nos premiers pas professionnels et, bien entendu, à nous accompagner dans ce parcours doctoral.

Au Professeur Marichela Vargas-Thils qui a volontiers accepté de faire partie de notre jury et dont les analyses de la version provisoire de notre thèse ont été très enrichissantes, nous disons merci.

Nous nous en voudrions bien évidemment si nous omettions de remercier le Professeur James Day qui nous a honoré en acceptant de présider le jury de notre thèse. Et à travers vous, Monsieur le Président du jury, permettez-nous de remercier aussi bien le décanat de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation que le rectorat de l'UCL que vous représentez pour nous avoir accueilli et offert un encadrement et un environnement académique, scientifique et social des plus propices à nos apprentissages et à nos recherches.

Que tous les enseignants, chercheurs ou doctorants que nous avons rencontrés et qui ont apporté, d'une manière ou d'une autre, une pierre à cet édifice trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude. Nous pensons notamment à Jacques Roisin, à Léandre Simbananiye, à Claudine Uwera, à Jacqueline Bukaka, à Christine Lebon, à Darius Gishoma, à Alexia Jacques, à Noémie Girard, à Emmanuel Rutabana, à Gilbert Ndayikengurukiye, à Jeannette Uwineza, à Patrick Rwagatare et à Augustin Nshimiyimana.

Nous n'aurions peut-être pas pu réaliser cette thèse si nous n'avions pas pu bénéficier des différents soutiens financiers que nous avons eus. Nous remercions donc vivement les différents organismes boursiers qui nous ont financé, à savoir le Gouvernement du Burundi, l'Aide financière aux études du Québec et la Commission Universitaire pour le Développement (CUD).

Une pensée particulière va également à tous ceux qui nous ont apporté l'une ou l'autre aide financière durant notre séjour et notre parcours doctoral à l'UCL. Nous pensons notamment au Service d'aide aux étudiants de l'UCL, au Fond National pour la Recherche Scientifique (FNRS) et au Service pour Etudiants et Stagiaires Etrangers (SESE).

Merci à nos défunts parents qui n'ont rien ménagé pour que nous allions à l'école, à nos frères et sœurs qui ont pris la relève de nos parents. Que cette thèse vienne compenser tous les efforts que vous avez consentis à notre éducation et à notre scolarisation.

Malgré ces financements et tous ces soutiens, la réalisation de cette thèse aurait été impossible si nous n'avions pas pu obtenir les données empiriques. Nous demandons donc à toutes les personnes que nous avons rencontrées à cet effet de bien vouloir accepter que nous nous leur disions tout simplement merci à travers cet ouvrage. Que chacun et chacune de ceux qui ont participé à notre recherche trouve dans cette thèse une valorisation du temps et de la parole qu'ils nous ont accordés.

A l'ONG RCN Justice & Démocratie, grâce à laquelle nous avons pu acquérir notre expérience de terrain la plus longue et la plus riche, tremplin à cette thèse, nous disons sincèrement merci. Notre collaboration au projet « Théâtre et groupes de parole » nous a aidé à écrire une belle page de notre histoire professionnelle, familiale, sociale et académique. Que l'aboutissement de cette thèse soit un hommage rendu à cette belle collaboration et marque un trait d'union pour de nouvelles collaborations.

A Michèle Piquart, à Josiane Alenus, à Marie-Charlotte Declève, à Vinciane Desnoeck, à Patricia Badoux, à Martine Jansens, à Roland Jaumin et à Dominique Hougardy, pour leur accueil et leur accompagnement dans les méandres administratifs, logistiques, techniques à l'UCL, nous vous disons merci.

Et comme il y a toujours des cas uniques qui ne peuvent rentrer dans aucune catégorie, l'écriture et la mise en forme de cette thèse ont généreusement été rendues ce qu'elles sont grâce à Madame Claire Legrève. C'est donc pour nous une occasion de lui dire que c'est à défaut de trouver mieux que nous lui disons tout simplement merci.

A la communauté burundaise de Belgique en général et de Louvain-la-Neuve en particulier, pour l'accueil et l'intégration qu'elle nous a témoignés durant tout notre séjour en Belgique, nous disons merci.

Merci également aux parents, amis et connaissances du Burundi, de Belgique et du Canada qui ont soutenu notre famille durant notre longue absence.

Last but not the least, que l'aboutissement de notre thèse vienne combler le manque éprouvé par notre chère famille durant nos longues absences. Que cette thèse soit un hommage à notre chère épouse Espérance Kanyange qui a tant enduré durant sa réalisation. N'eussent été ton soutien, ton admiration et surtout ton courage, nous doutons fort que nous aurions pu aller au bout de ce parcours. Que tu puisses ainsi trouver à travers cette thèse les mots qui t'ont manqué pour expliquer à nos chers enfants, Guil-Ochri Ndimubandi, Don David Ndimubandi Irahoza, Queen-Bercy Irakuza et Ange-Kaetia Ingabire, les raisons de nos multiples départs et absences prolongées.

*À notre chère épouse Espérance pour son courage et son soutien,
À nos admirables enfants, Guil-Ochri, Don David, Queen-Bercy et Ange-Kaetia,
À notre chère maman Agnès qui nous a quitté très tôt,
À notre cher papa Louis lâchement assassiné juste après notre recrutement comme
assistant à l'université,
À toutes les victimes de l'ignorance, de l'incompréhension et de l'intolérance au
Burundi comme ailleurs,
Nous dédions cette thèse.*

Introduction générale

Pourquoi une thèse au sujet de la criminalité d'après-guerre des ex-combattants dans un doctorat en sciences psychologiques et de l'éducation ? La réponse à cette question n'est pas aussi simple que l'on pourrait le croire. Cependant, comme la plupart des autres doctorants, la réponse est d'emblée simple : c'est pour être docteur ou pour avoir un diplôme de doctorat... Mais remarquons que ces petites réponses se rapportent davantage à la question du « pour quoi ? » qu'à celle du « pourquoi ? ». Il s'agit en quelque sorte de réponses concernant des causes finales qui méritent par ailleurs une égale attention que les causes antécédentes (Perron, 2010), surtout en sciences humaines et sociales. Un déterminisme que Perron (2010) propose de considérer, non pas en termes de causalité simple, linéaire, mais de modèle de causalités complexes. Et cela est d'autant plus vrai que, précise-t-il, nous avons à faire à des conditions de réalisations de phénomènes et à des relations d'implication bien plus qu'à des causalités au sens strict.

Et en ce qui nous concerne justement, la réalisation de cette thèse ne découle pas de causes spécifiques et exclusives, mais d'un concours de circonstances dont certaines sont certes plus déterminantes que les autres. Quelles sont alors ces circonstances ou ces conditions que nous pouvons considérer comme étant les plus marquantes ?

1. Du projet à l'objet de la recherche

Nous savons que s'engager dans un travail de recherche repose avant tout sur les capacités à savoir concevoir un projet de recherche qui tienne la route (Lavarde, 2008). Et comme tout projet de recherche doit toujours se construire, le nôtre n'a pas été non plus le fruit du hasard mais bien d'une construction dont l'origine est à resituer davantage dans notre expérience de terrain.

1.1. Du terrain à la thèse par l'entremise du théâtre et des groupes de parole

Le choix du thème de recherche n'est jamais gratuit car, indique Lavarde (2008), tout dépend du contexte dans lequel s'inscrit le travail de recherche. Selon elle, il est des situations où le chercheur est libre de choisir un thème et d'autres où le thème peut lui être imposé et/ou proposé. En ce qui nous concerne, le thème de la criminalité d'après-guerre résulte d'un choix plutôt individuel.

En effet, c'est sur la base et dans le prolongement de notre propre expérience de terrain que s'inscrit cette thématique doctorale. Et quoique burundais, ayant vécu comme la plupart des autres Burundais plus de 14 ans de guerre civile, nous pourrions dire que notre projet de thèse trouve son origine dans deux principales expériences de terrain, à savoir la co-animation des groupes de parole à l'issue de représentations théâtrales et le stage de recherche sur la thématique du deuil dans la justice post-conflit au Burundi.

1.1.1. THEATRE ET GROUPES DE PAROLE

Depuis 2005, nous avons eu l'opportunité de participer aux actions de RCN Justice & Démocratie¹ qui, dans le but d'ouvrir des espaces de dialogue sur le conflit et la justice au Burundi, avait initié un projet « Théâtre et groupes de parole ». Cette organisation non gouvernementale (ONG) de droit belge, née en septembre 1994 au lendemain du génocide au Rwanda, contribue à garantir le respect des droits fondamentaux de toute personne en défendant plus particulièrement le droit à la justice ainsi que la protection des droits reconnus par les conventions internationales.

Mais pourquoi du théâtre et des groupes de parole ? Du point de vue de RCN Justice & Démocratie (2008), on observe au Burundi une population traumatisée,

¹ Réseau des Citoyens pour la Justice et la Démocratie ou *Citizen Network for Justice and Democratie*.

meurtrie par le conflit ; les personnes sont séparées de leurs voisins et de leur famille. Le sentiment d'impunité, l'impossibilité de faire le deuil des morts, l'impossibilité d'instituer le récit des victimes comme des criminels, de partager une vision collective de l'histoire, crispent les populations sur leur souffrance, la violence subie et entretiennent des désirs de vengeance.

Le théâtre a été choisi comme moyen par lequel il est possible de rassembler des publics séparés, de briser le déni du conflit, de déclencher l'interaction, de susciter le questionnement et le dialogue. Et parce que le spectacle pose des questions difficiles et provoque la verbalisation de souffrances, il était essentiel de ne pas laisser le spectateur seul face à ses questionnements. C'est pourquoi, deux psychologues, dont nous-même, avons été conviés par cette organisation pour accompagner la troupe théâtrale dans les différentes tournées afin d'animer des groupes de parole à l'issue des représentations théâtrales.

Ainsi, d'avril 2005 à décembre 2006, nous avons suivi la troupe théâtrale « *Si ayo guhora* » (« Ce n'est pas à taire ») dans sa pièce « *Habuze iki ?* » (« Qu'est-ce qui a manqué ? »). Une pièce qui portait sur le processus judiciaire par la mise en scène d'un procès au cours duquel toutes les parties impliquées (auteurs de crimes, victimes, juges) dans les conflits successifs qui ont jalonné l'histoire du Burundi s'expriment sur la souffrance et la violence vécue et questionnent la pertinence de la justice comme moyen de reconstruction sociale.

Pendant la représentation théâtrale, nous nous mêlions au public afin d'observer les réactions des spectateurs, de relever les apartés et les émotions comme les pleurs, les rires, les réactions d'agacement ou d'adhésion, etc. Les comportements et les attitudes des spectateurs nous aidaient à cibler les participants aux groupes de parole. Les personnes les plus attentives et réactives au spectacle étaient sélectionnées pour participer aux groupes de parole. Les leaders communautaires étaient également invités pour leur potentiel à relayer le débat au sein de la communauté.

Nous animions donc par la suite les groupes de parole constitués d'une vingtaine de personnes à qui nous donnions la parole. Les débats accordaient une place importante à l'expression et à la mise en dialogue des participants. Notre rôle était de distribuer la parole, de présenter les thèmes de discussion aux participants disposés en cercle, de faciliter, d'animer et de transcrire les échanges en nous inspirant de la méthode du *focus group* qui consiste à susciter une discussion ouverte à partir d'une grille d'entretien définissant les thèmes de l'étude et à en faire une analyse-synthèse permettant de relever les principaux messages clés émis par les participants, de même que les points de convergence et de divergence entre les groupes de l'échantillon (Simard, 1989).

Grâce à cette expérience, nous avons rencontré plusieurs catégories de population : les déplacés, les réfugiés, les habitants des collines, les prisonniers, les rebelles, les militaires, les policiers... De toutes ces rencontres, il s'est dégagé,

d'une part, une compétition de la souffrance, voire une concurrence victimaire dans le sens où chaque groupe prétend avoir, si pas le monopole de la souffrance, tout au moins avoir plus souffert que les autres et ainsi être des victimes par excellence (Chaumont, 2002). D'autre part, nous avons remarqué une justification du recours à la violence suite à l'injustice subie. Plus particulièrement, lors de la représentation théâtrale et du groupe de parole avec les combattants rebelles, nous les avons entendus non seulement rationaliser leur contrainte au combat en affirmant qu'ils ont opposé la violence à la violence, mais aussi refuser un quelconque regret et réclamer plutôt la reconnaissance de leur souffrance, car ils n'auraient pas infligé plus de souffrance que celle qui leur a été infligée².

Cette rationalisation du recours à la violence a beaucoup retenu notre attention, laquelle sera ravivée par les entretiens individuels que nous avons eus avec trois combattants, lors du stage de recherche de première année de master en sciences psychologiques et que nous avons tenu à analyser dans notre mémoire de master effectué en 2009.

1.1.2. STAGE ET ENTRETIENS AVEC LES COMBATTANTS

Parmi les onze personnes interviewées lors de notre stage de recherche effectué en 2008, il y avait justement trois rebelles burundais qui étaient détenus dans la prison centrale de Bujumbura. Ces entretiens nous ont semblé pertinents pour illustrer la problématique du deuil dans l'impunité des crimes, thème que nous avons proposé pour notre mémoire de master. Et si nous avons pu avoir des entretiens avec des rebelles pendant notre stage, ce n'est pas parce que nous l'avions cherché au départ. Il s'est fait que, parmi les personnes interviewées, il y avait des rebelles.

En effet, à l'issue d'une représentation théâtrale et d'un groupe de parole à la prison centrale de Bujumbura, six participants, tous détenus, dont trois membres d'un mouvement politique rebelle, ont volontiers accepté d'être interviewés. Et s'il est vrai que les trois rebelles burundais interviewés ont rejoint le maquis suite à la perte de leurs proches, nous pouvons considérer cela comme le début de tout un processus. Bien entendu ce début a été très déterminant, surtout à cause des facteurs ayant entouré cette perte. Nous avons notamment relevé la relation entre le proche tué et le survivant sujet de l'enquête, l'identité des auteurs de la perte, la brutalité ou l'atrocité de la perte, l'impossibilité ou l'impuissance pour les survivants d'apporter une assistance à leurs proches, le caractère répétitif de la perte, le contexte d'impunité, le poids des auteurs des crimes et l'absence de rituels de deuil.

² Nous les avons rencontrés dans un camp de rassemblement où ils attendaient soit d'être conduits dans des centres de démobilisation, soit d'être intégrés dans les forces de défense et de sécurité.

Tous ces facteurs ont été déterminants de l'impossible travail de deuil, dans la mesure où ils ont suscité chez ces trois rebelles le sentiment d'être abandonnés, la peur d'être persécutés, la culpabilité, la réduction au silence, le renforcement du sentiment d'injustice subie ainsi que l'absence de canalisation des émotions liées à la perte. C'est pour tenter de résoudre ce deuil en souffrance qu'ils ont opté pour la vengeance par la voie de la rébellion politique. Celle-ci apparaissait comme un refuge, un milieu compensatoire d'attachement, offrant protection et sécurité, leur permettant la réparation de l'injustice subie à travers l'identification à l'agresseur. En effet, grâce à cette identification à l'agresseur, ils pouvaient prendre en main leur propre défense et celle des leurs, venger les leurs pour s'acquitter de leur manquement et se venger eux-mêmes de l'offense subie. Car, non seulement ils ont été victimes, mais encore ils se considéraient comme telles. Mais, il faudrait dans tous les cas se poser la question de savoir de quoi ils se considéraient être victimes. Cela est d'autant plus utile qu'ils avaient rejoint une rébellion à connotation politico-ethnique, non pas nécessairement pour des mobiles politiques et/ou ethniques, mais parfois pour d'autres règlements de compte.

Sur base de cette analyse, nous nous sommes demandé si, dans ces conditions, l'arrêt de la guerre et la démobilisation des combattants n'étaient pas propices au développement d'une autre forme d'insécurité, celle de la criminalité. Et au même moment, une étude du *Small Arms Survey* (Pézard et De TESSIÈRES, 2009) venait d'être publiée et indiquait clairement que la criminalité restait principalement l'œuvre d'anciens combattants, intégrés ou pas dans les nouvelles forces de défense et de sécurité, qu'ils proviennent des anciennes forces de l'ordre ou des différents mouvements rebelles.

Comme nous pouvons le constater, il s'agit de deux expériences de terrain qui somme toute peuvent se résumer en une seule, celle de notre participation à l'action « théâtre et groupes de parole » de RCN Justice & Démocratie. Ce fut une expérience de terrain de grande envergure, non seulement en termes de durée, car elle a duré plus de deux ans, mais aussi et surtout, en termes de densité d'observations.

D'abord nous avons pu nous rendre et séjourner pendant une semaine au moins, dans quatorze des seize provinces du Burundi. Ce fut une occasion inédite de découvrir et de faire connaissance *in live* avec les différentes réalités de notre pays que nous connaissions à peine. Une découverte d'autant plus authentique que nous allions de province en province, de commune en commune et de colline en colline. Et cela dans la perspective de rencontrer la population dans son univers de vie le plus proche. En effet, le spectacle ne se jouait pas en salle, dans un local fermé ou à accès limité, mais en plein air, sur la place publique, facilement accessible à tous, ouvert à tout le monde, en plein milieu du village... C'était donc parfois une découverte des coins les plus reculés du pays et des réalités les moins connues.

Ensuite nous avons assisté à plus de cent cinquante représentations théâtrales dont chacune était unique en son genre. Certes le contenu et les acteurs de la pièce de théâtre étaient quasi les mêmes mais les spectateurs, l'environnement, l'ambiance de la représentation... étaient différents. Ainsi le théâtre a été un tremplin à une lecture riche et variée des vécus de la violence collective au Burundi. Chaque représentation théâtrale était une opportunité d'observation participante pour nous, puisque nous y assistions mêlé aux autres spectateurs. Nous recueillions les apartés, les réactions à chaud de nos co-spectateurs qui ignoraient notre présence d'observateur. C'était donc des données le plus souvent non censurées et beaucoup plus « naturelles ».

Enfin nous avons co-animé plus de quatre-vingt groupes de parole. Ceux-ci étaient de véritables théâtres d'interactions entre participants et/ou groupes de participants, d'intersubjectivités individuelles et/ou collectives, de témoignages beaucoup plus complémentaires que contradictoires sur la violence politique et les souffrances subséquentes au Burundi.

Ainsi, grâce à cette expérience, nous avons pu accéder physiquement et mentalement à des milieux et à des catégories de population burundaise aussi divers que différents : les déplacés, les prisonniers, les habitants des collines, les réfugiés, les militaires, les policiers, les rebelles, les parlementaires, les autorités politico-judiciaires, etc. Et si chaque rencontre était en soi riche et unique, certaines étaient plus inédites et moins familières que les autres. Nous n'avions en effet jamais eu l'occasion de rencontrer et de nous entretenir, ni avec les réfugiés, ni avec les rebelles. Et nous n'étions même pas sensible à une éventuelle souffrance qu'ils auraient à faire valoir. Pourtant, nous avons entendu que, comme les autres catégories de Burundais, ils avaient souffert et nous avons compris qu'ils méritaient, au même titre que les autres, une égale attention.

Nous pourrions donc dire que, sur le plan individuel, nous n'avons cessé d'être façonné par cette expérience de théâtre et de groupe de parole. Celle-ci a en effet beaucoup contribué à notre appropriation d'une histoire douloureuse mais nuancée du conflit burundais. Comme nous avons eu l'occasion d'en témoigner (Ndimubandi, 2006), depuis février 2005 où nous avons été appelé à accompagner la troupe théâtrale, nous n'avons cessé d'apprendre. Il nous a fallu faire des efforts pour dépasser notre propre lecture et pouvoir écouter et respecter le point de vue de l'autre. Nous avons dû nuancer ce que nous savions, ce que nous entendions dans notre famille et notre entourage immédiat et médiatique.

Et c'est justement dans la perspective de ce recul que nous avons appris à prendre par rapport à l'évidence du discours courant que nous nous sommes inscrit dans une logique de recherche où il s'agirait d'aller à la rencontre des sujets et/ou des univers stigmatisés, discriminés, voire évités. Une logique qui rimait avec notre première expérience de recherche, celle du mémoire de licence en psychologie clinique et sociale à l'université du Burundi.

1.2. Mémoire de licence et univers pénitentiaire burundais

C'est grâce à notre mémoire de licence effectué en 2001 que nous avons découvert l'univers pénitentiaire burundais, plus particulièrement la prison centrale de Bujumbura, communément appelée Mpimba. En effet, notre mémoire a porté sur la toxicomanie en milieu pénitentiaire et c'est la prison de Bujumbura qui a été notre site de recherche. Et cette première expérience de recherche dans l'univers carcéral burundais constitue un antécédent de taille pour la présente thèse puisque c'est en homme averti que nous avons envisagé de nouveau le recueil des données en prison. Mais quelles sont les grandes leçons que nous avons tirées de cette découverte de l'univers carcéral ?

1.2.1. UN UNIVERS DIFFICILEMENT ACCESSIBLE

Nous avons vite été inspiré par un mémoire sur la criminalité féminine en milieu rural burundais et par un autre qui avait traité de la toxicomanie au Burundi. Nous avons alors proposé un projet de mémoire sur la toxicomanie féminine en milieu pénitentiaire burundais et il a été accepté³ par le conseil de faculté.

Comme nous escomptions récolter les données de ce mémoire dans la prison de Bujumbura, nous avons demandé l'autorisation de faire notre stage de fin de licence dans cette prison. La direction générale des affaires pénitentiaires nous a refusé cette autorisation mais nous a proposé une solution très originale mais peu rassurante, celle de négocier un mandat d'arrêt provisoire pour aller passer les deux mois de stage en prison en vue de mener une observation participante :

Quant au stage, il est souhaitable que l'étudiant puisse s'adresser aux institutions autres que les milieux carcéraux, à moins de « négocier » un mandat d'arrêt provisoire qui lui donnerait d'ailleurs un accès facile à l'information. Vous voudrez donc comprendre que l'accès à la prison n'est pas si facile qu'on le croit⁴.

Une telle proposition était intéressante pour un chercheur privilégiant la démarche de l'observation participante. Elle lui permettrait en effet d'appréhender n'importe quel phénomène de la vie carcérale en le vivant lui-même. Tout en ne négligeant pas l'importance d'une telle démarche, nous étions dans l'impossibilité de mener en même temps une vie d'étudiant et de détenu.

Par ailleurs, n'étant pas sûr que nous pourrions sortir de la prison aussi facilement que nous y étions entré, nous n'avons pas accepté la proposition et nous

³ Seulement, au moment de notre recherche, nous n'avons trouvé aucune femme toxicomane en prison. Par contre, des témoignages et des informations que nous avons recueillis sur place faisaient état de l'existence de ce phénomène chez les hommes. C'est sur ces derniers qu'a porté finalement notre recherche.

⁴ Lettre du 2 mars 2001 adressée par le Directeur Général des Affaires Pénitentiaires au Doyen de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

avons demandé un stage ailleurs. Mais nous n'avons pas renoncé pour autant à notre projet de mémoire.

En outre nous avons estimé que nous ne devions pas nécessairement être emprisonné pour accéder à l'information concernant la vie carcérale. Nous voulions comprendre la toxicomanie en prison par le biais de ceux qui la vivent et non telle que nous l'aurions vécue. Seulement, nous avons besoin d'accès facile à la prison, mais nous avons trouvé que celui-ci n'était pas aussi facile que nous le croyions. Nous nous en sommes effectivement rendu compte lors de nos visites à la prison centrale de Mpimba.

En effet, profitant de la promesse d'accès qui nous avait été faite avec le refus de notre stage, nous avons entrepris des contacts avec les autorités administratives de ladite prison pour rassembler les données nécessaires à notre travail de mémoire. Dans ladite lettre du 2 mars 2001, il était justement stipulé que :

L'administration pénitentiaire pourra autoriser exceptionnellement et sur demande motivée un ou deux étudiants qui auront choisi un sujet de mémoire en rapport avec le milieu carcéral, pour lui permettre de rassembler les données nécessaires de son travail.

Cependant, notre accès à l'intérieur de la prison, c'est-à-dire dans les chambres et quartiers des détenus, était toujours conditionné à une escorte policière. Or, nous voulions explorer un phénomène tabou et clandestin. Nous avons alors dû prendre du temps pour décrocher l'autorisation d'entrer librement. Nous l'avons eue à la quatrième semaine, et pour deux journées seulement.

Malgré cela et conscient de la nécessité de nous familiariser avec nos sujets d'enquête, nous avons dû prendre des risques en nous arrangeant parfois avec les policiers ou en abusant de leur confiance, surtout qu'ils nous voyaient régulièrement fréquenter les bureaux du personnel administratif. C'est ainsi que nous avons rendu des visites « clandestines » et illégales aux détenus, ce qui fut même le cas pendant l'enregistrement des entretiens.

En effet, l'accès libre à l'intérieur de la prison nous étant interdit, il nous était même interdit d'enregistrer quoi que ce soit, surtout que l'introduction de matériel d'enregistrement en prison n'est pas non plus autorisée. Nous avons cependant fait entrer clandestinement un magnétophone avec lequel nous avons enregistré quatre des entretiens que nous avons effectués.

L'accès à l'intérieur de la prison, comme nous pouvons le remarquer, s'avère difficile mais pas impossible. Et il est d'autant plus possible d'accéder en prison que non seulement on peut négocier un mandat d'arrêt provisoire pour y être incarcéré, mais aussi du fait que certains considèrent cette dernière comme un « hôtel qui n'est jamais plein ». Ou, en d'autres termes, les portes de la prison restent ouvertes, il suffit de mériter volontairement ou involontairement l'incarcération. Ainsi, l'univers carcéral s'est avéré accueillant de manière illimitée malgré son espace limité.

1.2.2. UN UNIVERS A ACCUEIL ILLIMITE DANS UN ESPACE LIMITE

C'est anecdotique mais pas anodin : alors que nous risquions de ne pas pouvoir obtenir une chambre d'hôtel dans une province rurale de l'Est du Burundi, un ami nous a rassuré, indiquant qu'il y avait à côté un hôtel qui n'est jamais plein !⁵ C'était la prison de cette province. Cette observation a retenu toute notre attention car elle nous a rappelé et fait réfléchir à la surpopulation observée dans la prison centrale de Bujumbura.

En effet, pour une prison avec une capacité d'accueil de 800 places, nous y avons trouvé une population de 2610 personnes au moment de notre recueil des données. Une surpopulation qui était et qui est encore loin d'être le propre de cette prison, comme nous aurons l'occasion de le mettre en évidence dans la partie méthodologique de la présente thèse.

Quoi qu'il en soit, cette surpopulation observée à la prison de Bujumbura, dans le cadre de notre première expérience de recherche en milieu carcéral pour les besoins de notre mémoire de licence, a laissé en nous une marque indélébile. Elle nous a donné l'image d'un univers carcéral dont la capacité d'accueil reste illimitée dans un espace qui reste pourtant limité. Et c'est pour cette raison qu'il est difficile d'y trouver un espace d'intimité.

En effet, dans le recueil des données pour notre mémoire, nous avons eu de la peine à trouver un espace libre, calme et disponible pour mener des entretiens individuels. Pour y arriver, nous avons dû nous arranger avec des détenus qui ont accepté de nous prêter leur chambre. Cette bonne collaboration nous a fort marqué. Certes elle a été facilitée, d'une part, par le codétenu qui nous servait de guide quand nous entrions à l'insu et/ou sans l'escorte policière et, d'autre part, par les détenus participant à notre recherche. Mais aussi et surtout, nous avons remarqué une certaine disposition de la population carcérale à coopérer. Ce qui nous a désormais encouragé à aller à sa rencontre, chaque fois que nous en voyions la nécessité.

1.2.3. UNE POPULATION CARCERALE ACCUEILLANTE ET BIENVEILLANTE

Dès notre première entrée dans le hall de la prison centrale de Bujumbura, nous avons été frappé par les salutations tous azimuts des détenus massivement regroupés au-delà de la porte principale d'entrée à la cour intérieure de la prison. Nous croyions qu'il y en avait parmi eux qui nous connaissaient. Mais comme nous ne reconnaissons personne et que ce n'était même pas pour leur rendre visite que nous venions, nous ne nous sommes pas montré particulièrement intéressé par leurs sollicitations. Et nous avons par la suite appris et constaté qu'ils faisaient la même chose pour n'importe quel visiteur.

⁵ Nous nous étions rendu dans cette province pour un séjour de recherche, trois ans après notre mémoire de licence.

Un accueil aux visiteurs qui ne s'arrête pas à ces salutations d'au-delà les grillages car, dès que vous entrez à l'intérieur, tout le monde accourt vers vous. Et au-delà de vouloir vous serrer ne fût-ce que la main, vous êtes assailli de questions et de demandes de service : l'objet de votre visite, ce que vous apportez, la catégorie de détenus qui vous intéresse, la manifestation de leur disponibilité, demande d'aide en argent, en habit, en courrier, en suivi de leur dossier, etc. En quelque sorte, chacun voudrait que vous puissiez vous intéresser à lui de telle sorte que vous avez du mal à trouver, non pas ceux qui sont d'accord pour participer à la recherche, mais ceux qui refusent d'y participer.

Nous nous sommes donc rendu compte que la population carcérale est plutôt accueillante et bienveillante. Une bienveillance d'autant plus forte quand l'on se met à leur écoute pour comprendre leurs conditions de vie en général et celles de leur incarcération en particulier. Et la réalisation de notre mémoire sur une pratique qui fait l'objet d'une poursuite pénale, aussi bien extra qu'intra-muros, nous permet de témoigner de cette bienveillance.

Nous avons en effet été surpris par la confiance que les détenus nous ont témoignée en acceptant de nous parler de leur usage de produits interdits en prison comme en dehors de la prison. Ils nous ont en effet parlé de leur consommation de cannabis et, surtout, ils ont accepté volontiers de nous montrer comment ils fabriquaient clandestinement l'*Igisubi*, une boisson fortement alcoolisée et largement consommée en prison.

Ainsi, grâce à cette bienveillance des détenus, nous avons pu pleinement profiter de l'accès que nous avons difficilement obtenu, même si les portes d'entrée en prison sont toujours ouvertes. Ce qui n'est pas toujours le cas de la sortie ! C'était donc une première découverte de l'univers carcéral plutôt stimulante et encourageante en matière de recherche. Mais c'était aussi le début d'une certaine désillusion par rapport à la population carcérale puisque cela a été une occasion de nous rendre compte que tous les détenus qui y étaient ne méritaient pas nécessairement d'y être. C'est le cas notamment des toxicomanes dont nous avons estimé inopportun de les incarcérer dans un univers où la drogue reste accessible. En outre les conditions de vie, insupportables et mises en cause dans le début de l'usage des stupéfiants en prison, nous ont laissé entendre et comprendre que cette population n'est pas nécessairement et exclusivement coupable, mais qu'elle est quelque part aussi victime.

Une posture victimaire qui est très souvent négligée chez des personnes accusées d'actes répréhensibles, comme dans le cas des détenus. Et cette posture victimaire est d'autant plus négligée que s'y intéresser est souvent vu comme une recherche d'excuses pour des auteurs d'actes antisociaux. Mais en ce qui nous concerne, il nous a été difficile, voire impossible, de nous en passer dans notre parcours de recherche même si nous n'avions pas expressément cherché à nous y intéresser.

En effet, nous nous sommes retrouvé dans des situations de recherche où des rencontres avec des personnes impliquées dans des actes éminemment répréhensibles étaient possibles. Ce fut notamment le cas lors des représentations théâtrales et des groupes de paroles. Des rencontres qui nous ont finalement semblé tellement originales qu'elles méritaient une attention particulière, étant donné justement la manière dont cette posture victimaire était abordée. Les personnes que nous avons eu à rencontrer nous ont justement laissé entendre que c'est en termes d'agressés ou de persécutés qu'elles sont devenues agresseurs ou persécuteurs de leurs agresseurs ou persécuteurs. C'est ce que nous avons du moins compris à travers ces propos très évocateurs : « opposer la violence à la violence » ou « se rebeller pour se venger ».

Ainsi, nanti de ces antécédents dans l'univers carcéral, profitant de cette longue expérience de terrain et face à l'actualité de l'après-guerre au Burundi marquée par la démobilisation des combattants et la persistance de la criminalité, c'est le problème de l'implication criminelle des ex-combattants que nous avons choisi d'analyser dans cette recherche doctorale. Mais en quoi consiste alors cette thèse ?

1.3. Problématique de recherche

Si c'est l'après-génocide dont on entend souvent parler au Rwanda, c'est l'expression d'après-guerre ou de post-conflit qui prévaut au Burundi. Et si l'on parle d'après-guerre ou de post-conflit, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'actes génocidaires, seulement les acteurs sociopolitiques burundais ne s'accordent pas encore sur ce qui peut ou ne peut pas être considéré comme actes génocidaires. En attendant, depuis l'Accord de paix d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi de 2000 et surtout du premier accord de cessez-le-feu de 2003 entre le gouvernement du Burundi et la plupart des Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA), l'on a commencé à parler de la période de post-conflit ou d'après-guerre au Burundi.

Et comme l'affirment Josse et Dubois (2009), l'après-guerre est une période où s'engagent des remaniements individuels, sociaux, politiques et économiques importants. Et selon les contextes, ces remaniements peuvent être liés au retour de prisonniers, de déplacés, de réfugiés, d'exilés, de combattants et de bourreaux, à la fuite des tyrans et à l'exode des coupables, à la cohabitation forcée des martyrs et des tortionnaires, à la vengeance des rescapés, à la punition des criminels et à la reconnaissance des victimes ou au contraire au règne de l'impunité et au mépris des droits des victimes, à l'hébergement prolongé dans des structures collectives, à l'évolution des représentations mentales des populations violentées, à la souffrance provoquée par les pertes affectives et les traumatismes psychiques personnels et collectifs.

Ces facteurs contribuant à fragiliser l'équilibre des individus et des communautés (Josse & Dubois, 2009) nous semblent d'une évidente actualité dans le contexte burundais. Le Burundi sort en effet d'une longue guerre civile enclenchée à la faveur des assassinats politiques et des massacres de populations de 1993. La libération massive de prisonniers, le rapatriement des réfugiés, la réforme des corps de défense et de sécurité, de la magistrature, de la fonction publique, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, etc., sont autant de défis du Burundi d'après-guerre.

Des défis de taille d'autant plus que, malgré la fin des hostilités, l'ambiguïté règne encore car, si la guerre est arrêtée, la paix est plus hésitante à se manifester, on est dans une situation d'entre-deux qui peut être plus ou moins longue et chaotique (Marchal & Messiant, 1997). Et si le désarmement des différents groupes impliqués dans le conflit est une condition nécessaire pour mettre fin à la situation de violence, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants sont tout autant nécessaires pour que la phase du post-conflit puisse réellement se transformer en une paix durable (Fusato, 2003).

Cependant, cette réinsertion n'est pas aisée, car les sentiments qu'éprouvent les combattants par rapport à la violence infligée, tout en étant difficilement exprimés, les tiennent à l'écart de leur environnement social, leur comportement post-conflit inspire de la peur et la population civile éprouve à leur égard des sentiments de défiance pour les atrocités commises ou les privilèges dont ils bénéficient (Josse & Dubois, 2009). Or, s'il y a échec du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants, ils peuvent se servir de leur formation militaire et de l'usage des armes pour s'engager dans des activités criminelles (Dzinesa, 2008).

Une éventualité à ne pas négliger dans le cas du Burundi où, selon le Centre d'Alerte et de Prévention des conflits (CENAP, 2008), d'après certains ex-combattants, les promesses qui leur ont été faites à la fin de la guerre n'ont pas été honorées. Et déçus des promesses non tenues, beaucoup tiennent les autorités tant administratives que militaires pour responsables de la situation de pauvreté dans laquelle ils se trouvent et menacent de recourir à la force pour se procurer ce dont ils ont besoin pour vivre.

Un recours d'autant plus en instance que certains ex-combattants n'hésitent pas à regretter le temps de la guerre où non seulement ils avaient du « travail », des moyens pour travailler mais, aussi et surtout, où ils pouvaient se procurer tout ce dont ils avaient besoin : « *Nous étions mieux au maquis, dès que je voulais une bière j'en buvais, quand je voulais de la viande j'en mangeais parce que j'avais une arme* », témoigne un ex-combattant, (CENAP⁶⁷, 2008). En effet, l'arme est considérée par les combattants comme leur capital : « *Quand on te donne une arme*

⁶ Centre d'alerte et de prévention des conflits.

⁷ Les chiffres romains renvoient à des notes de fin de document.

*et des munitions, c'est tout un capital que tu reçois. Cette arme devient ton père, ta mère, ta sœur, ... tout ! »*⁸. Le nom « *ntunsonzane* » (« N'aie pas faim en ma possession/ Ne manque de rien quand tu me portes ») donné à l'arme véhicule bien la toute-puissance que ses détenteurs lui attribuent.

C'est ainsi que malgré la fin de la guerre au Burundi, font remarquer Pézard et De TESSIÈRES (2009), la violence armée fait encore des milliers de victimes, la fin de la guerre n'assure ni une amélioration ferme de la sécurité, ni un arrêt des actes de violence armée. Et, selon les perceptions de la population, les ex-combattants, cités comme la première catégorie de personnes possédant des armes à feu, sont accusés de pratiquer le banditisme, de louer leurs services et leurs armes aux criminels, de servir de tueurs à gages et de représenter en général une source majeure d'insécurité (Pézard et De TESSIÈRES, 2009).

De telles assertions accusatrices, tout en n'étant pas dans tous les cas vérifiables, ne sont pas non plus gratuites. Dans son analyse, Mashike (2007) affirme que, tout en n'étant peut-être pas responsables d'un crime, les ex-combattants sont davantage supposés en être les auteurs à cause de leurs prédispositions, de l'exclusion sociale et économique ainsi que de l'aliénation politique dont ils font l'objet. Dzinesa (2008) fait remarquer en outre que l'implication des ex-combattants dans des activités criminelles est une conséquence du traumatisme lié à la guerre. Mais comment les ex-combattants perçoivent-ils leur implication dans cette criminalité d'après-guerre ? Sur quoi porte notre recherche et quelle est la question à laquelle nous voulons apporter des réponses ? Cette double question nous invite à préciser aussi bien notre objet que notre question de recherche.

1.3.1. IMPLICATION CRIMINELLE, NOTRE OBJET DE RECHERCHE

Lavarde (2008) nous fait remarquer que pour trouver des réponses aux questions que le chercheur se pose au départ, il faut qu'il se demande quel est son objet de recherche ou, en d'autres termes, le « quoi ? » sur lequel il va investiguer. Une question qui, tout en paraissant aller de soi et à laquelle il serait facile de répondre, ne l'est pas pour autant.

En effet, précise Lavarde (2008), l'objet de recherche n'est pas donné spontanément, le chercheur ne connaît de lui que ce qui est perceptible à ses sens et lui permet d'en faire une représentation qui serait plus ou moins conforme à l'objet réel. C'est pourquoi l'objet de recherche fait l'objet d'une construction mentale et abstraite de la réalité.

Une construction d'autant plus subjective qu'en sciences humaines, prévient Devereux (1980), l'objectivité est une illusion car la subjectivité est inhérente à

⁸ Propos d'un ex-combattant dans le reportage audiovisuel d'une discussion de groupe, réalisé par le Cenap (2008).

l'activité de recherche. Même son de cloche dans les sciences sociales où il faudrait renouer avec le dialogue car les sciences sociales sont des sciences du dialogue, le chercheur fait partie du lien qu'il étudie. Il serait donc illusoire de prétendre incarner la froideur et la neutralité, de se désengager de son objet d'étude, de se couper de soi-même et d'autrui comme être vivant, parlant, sentant, pensant (Adam, 2007).

Nous assumons et affirmons donc cette double subjectivité si bien que nous faisons nôtre l'« objectivité authentique » à laquelle nous invite Devereux (1980). En effet, il s'agit de considérer le chercheur comme un acteur, de prendre en compte l'existence de l'observateur, son observation et ses angoisses, d'arrêter de manipuler le sujet pour chercher à se comprendre en tant qu'observateur et pour étudier la réciprocité de l'observation (Mucchielli, 2011).

Ainsi sommes-nous dans une objectivation de la subjectivité, si bien que cet exercice de préciser l'objet de notre recherche consiste en un acte de pensée qui, indique Lavarde (2008), installe cet objet dans notre conscience et le rend présent à notre esprit. Il s'agit en quelque sorte de donner la représentation mentale ou l'idée que nous nous faisons de cet objet. Que voulons-nous donc dire en parlant d'« implication criminelle » ?

Selon le nouveau Petit Robert de la langue française (2009), le mot implication vient du latin *implicatio*. Il signifie une action d'impliquer quelqu'un dans une affaire criminelle en droit, une relation logique consistant en ce qu'une chose en implique une autre en logique, un connecteur d'une proposition complexe dont le résultat se lit sur la table de vérité en logique mathématique, une conséquence d'un fait, le fait d'être impliqué et/ou de s'impliquer pour une personne.

Etant donné que notre thème de recherche porte sur la criminalité et que c'est à ceux qui y sont impliqués que nous nous sommes intéressés, nous avons envisagé l'implication comme le fait d'être impliqué ou de s'impliquer dans la criminalité. Impliquer qui est entendu ici dans son sens premier du terme, celui d'engager dans une affaire fâcheuse, de mettre en cause dans une accusation. C'est pourquoi, en parlant d'implication d'ex-combattants dans la criminalité d'après-guerre, nous voulons dire l'engagement criminel, la mise en cause criminelle dont ils font l'objet d'une part et dont ils sont sujets d'autre part. En d'autres termes, c'est le fait que les ex-combattants soient impliqués et le fait qu'ils s'impliquent dans cette criminalité, c'est le fait d'être accusés et celui de s'accuser eux-mêmes.

Mais comment fallait-il aborder un tel objet ou, en d'autres termes, aborder une telle implication criminelle ? Il existe différents abords d'un même objet de recherche mais c'est en posant la question de recherche, indique Lavarde (2008), que le chercheur circonscrit davantage son objet. En effet, précise-t-elle, objectiver la recherche, c'est d'abord poser cette question de recherche qui concerne l'objet de la recherche et qui va permettre de produire des réponses.

1.3.2. LA QUESTION DE RECHERCHE

La question que nous nous sommes posée dès le départ est celle de savoir comment comprendre la criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi. Une question qui, comme toute question de départ d'une recherche, s'avère générale et mérite par conséquent d'être limitée. Une limitation qui, comme l'indique Lavarde (2008), passe par une bonne connaissance de cette question de départ, une connaissance émergeant d'un travail de prise de conscience par le chercheur de ses propres représentations de l'objet.

Etant donné que notre objet de recherche porte d'abord sur un fait social complexe, qui implique ensuite une catégorie bien précise de la population et qu'il se rapporte enfin à un contexte bien particulier, la représentation de notre objet découle davantage des représentations que nous avons de ces trois composantes. Il s'agit précisément et respectivement des représentations que nous avons de la criminalité, de l'ex-combattant et de l'après-guerre, des mots qu'il convient de prendre au sérieux, comme dirait Adam (2007), car les faits du langage sont des faits empiriques majeurs.

1.4. Précisions conceptuelles

A quoi se rapportent les concepts de criminalité, d'ex-combattant et d'après-guerre autour desquels s'articule notre réflexion ? C'est à cette triple question que ces précisions conceptuelles viennent répondre. Nous mettrons en évidence que nous envisageons la criminalité comme un phénomène social complexe et les ex-combattants comme des acteurs parmi tant d'autres dans une période d'après-guerre très mal définie.

1.4.1. LA CRIMINALITE, UN PHENOMENE SOCIAL COMPLEXE

Le crime étant une réalité éminemment sociale et relative (Picca, 2009), il est hors de propos de prétendre à une définition précise de la criminalité. Nous tenterons plutôt de la cerner au regard de ce qu'il en est dans la société burundaise et du point de vue que nous nous en faisons. Dite en effet en kirundi, *ubwicanyi*, du verbe *kwica* qui signifie tuer, la criminalité renverrait au sens restreint au Burundi aux actes meurtriers. Mais dans sa conception traditionnelle et de sens commun, la criminalité ne se limite pas à ce sens restreint puisqu'elle est dite aussi *ubugizi bwa nabi* ou *ubukozi bw'ikibi*, ce qui pourrait signifier respectivement la malfaisance ou la nuisance.

Quant à son usage moderne, juridique et restreint, la criminalité se rapporte plutôt aux infractions graves. En effet, selon leur degré de gravité, les infractions sont qualifiées de crimes, de délits ou de contraventions. Et ce sont les infractions les plus graves et punissables de plus de cinq ans de servitude pénale qui sont

considérés comme des crimes, comme le stipule le code pénal burundais⁹. Ainsi, dans ce sens moderne, juridique et restreint du terme, la criminalité serait l'ensemble des infractions graves et punissables d'au moins cinq ans de servitude pénale.

Mais dans son sens large, elle s'étend aux différents actes commis en violation des prescriptions de la loi. Elle pourrait même être définie selon les termes de Picca (2009) qui considère la criminalité comme étant un nombre variable d'actes commis en violation des prescriptions de la loi dont une partie est connue par la statistique mais dont une autre partie reste non découverte (chiffre noir du crime). Et ces actes peuvent être de nature diverse (atteinte aux personnes, aux biens, aux mœurs, à l'État, etc.) mais sont toujours préalablement définis par la loi.

En ce qui nous concerne, en parlant de criminalité, nous ne nous limitons pas aux seuls actes meurtriers, graves et/ou prévus par la loi mais à tous les actes conflictuels et, plus précisément, nous envisageons la criminalité en termes de conflit entre l'individu et la société, comme dirait Picca (2009). Plus concrètement, en parlant de criminalité d'après-guerre des ex-combattants, ce sont les conflits où sont impliqués les ex-combattants et qui sont subséquents à l'arrêt de la guerre et au retour de ces derniers dans leurs communautés respectives. Des conflits s'exprimant à travers l'implication des ex-combattants dans des actes dits criminels.

En effet, du point de vue de Picca (2009), le crime en soi n'existe pas car ce ne sont pas les caractères objectifs de l'acte qui en font un crime mais le jugement que la société porte sur cet acte. Et si le crime est intolérable, précise-t-il, c'est parce qu'il est jugé porter gravement atteinte aux valeurs et normes du groupe social. Une atteinte qui est sanctionnée par différents systèmes dont le système pénal, estime Picca (2009), est le plus élevé.

Ainsi, tout en ne se réduisant pas à la criminalité juridique et pénale, notre analyse n'échappe pas à sa prégnance. Il s'est en effet avéré difficile, voire impossible, d'aborder l'implication criminelle des ex-combattants en dehors de la judiciarisation dont ils font l'objet. C'est ainsi que l'essentiel des données que nous avons recueillies concernent des ex-combattants incarcérés pour leur implication dans des actes criminels d'après-guerre.

Cependant, notre analyse ne porte pas sur les actes criminels tels qu'ils se produisent et/ou se laissent observer, mais tels qu'ils sont vécus, pensés, imaginés, par les ex-combattants burundais, auteurs présumés ou confirmés desdits actes. En effet, nous envisageons la criminalité d'un point de vue psychologique. Et de ce point de vue, précise Kinable (2008), il ne s'agit pas seulement de la criminalité définie par la réaction sociale ou la justice pénale, mais aussi des manifestations de la problématique criminelle hors de ce contexte de réaction sociale et de criminalisation. Ce n'est donc pas seulement la criminalité telle qu'elle s'actualise

⁹ Loi n°1/05 du 22/4/2009

chez le criminel confirmé, c'est aussi la criminalité par laquelle il peut arriver à tout un chacun de passer temporairement ou avec laquelle tout un chacun peut être amené à avoir à s'expliquer.

Et c'est dans le cadre sociétal ou celui des interrelations que les ex-combattants sont appelés à être acteurs, comme dirait Debuyst (1990), que nous cherchons à saisir leur implication criminelle, d'autant plus que ce ne sont pas des êtres passifs, des abstractions, mais des sujets porteurs de points de vue propres en fonction de la position qu'ils occupent dans le cadre social, de l'histoire qui a été la leur et des projets autour desquels leurs activités s'organisent. Il s'agit bien des êtres en situation, pour reprendre l'expression de De Greeff (1946), dont le rapport au monde ou leur situation contextuelle et les interactions qui viennent s'y jouer, jouent un rôle dans le processus psycho-criminogène. Une approche que Kinable (2011) considère comme un double à partir, où diverses passibilités et possibilités sont susceptibles de s'engendrer quant au processus d'acheminement psychique, au fil d'une histoire de vie et en fonction tant du contexte englobant que des circonstances conjoncturelles.

Ainsi pourrions-nous préciser notre objet de recherche en circonscrivant davantage notre question de départ. En effet, en envisageant la criminalité comme l'expression d'un conflit entre l'individu et la société et en souscrivant à une approche explorant la manière dont ce conflit est vécu par l'individu, notre question du 'comment comprendre la criminalité ?' devient celle du 'comment comprendre celle-ci telle qu'elle est vécue par ses acteurs ?' Des acteurs qui peuvent être de différents ordres, comme l'indiquent Harrati, Vavassori et Villerbu (2009) qui estiment que, qualitativement, la criminalité peut être considérée comme l'ensemble des confrontations sociales complexes mettant aux prises différents acteurs, dont les éditeurs des normes, les transgresseurs de celles-ci, les victimes, les témoins, etc.

En ce qui nous concerne et plus précisément, comment comprendre la criminalité d'après-guerre des ex-combattants telle qu'elle est vécue par ces derniers ? En d'autres termes, comment les ex-combattants burundais vivent-ils leur implication dans la criminalité d'après-guerre ? Des ex-combattants que nous envisageons ici comme des acteurs-transgresseurs.

1.4.2. EX-COMBATTANTS, DES ACTEURS DANS LA CRIMINALITE D'APRES-GUERRE AU BURUNDI

Harrati, Vavassori et Villerbu (2009) regroupent en quatre axes les différentes approches théoriques du phénomène délinquant ou criminel. Premièrement, l'axe 'auteur' qui regroupe les théories et les explications principalement axées sur la personnalité du délinquant. Sous cet axe, l'intérêt porte sur l'étude des traits de personnalité qui caractérisent le délinquant et le distinguent des non-délinquants en vue d'élaborer et de proposer des profils, des typologies, des classifications des différents types de délinquant et/ou des différentes personnalités du délinquant.

Cependant, l'existence d'une personnalité propre au délinquant est de moins en moins admise si bien que cet axe nous semble moins pertinent.

Deuxièmement, il y a l'axe 'acte' qui regroupe les théories pour lesquelles l'acte délictueux est le principal objet d'étude. Il s'agit de la dynamique et du processus de l'acte en tant que réalité effective bien différenciée et individualisable dans la vie de son auteur sur lequel porte l'analyse. Ainsi, l'acte délictueux ou criminel est appréhendé comme étant distinct des autres actes posés et comme possédant une explication indépendante de la vie de son auteur. C'est donc l'analyse d'un processus qui se développe dans le temps par une série d'étapes au cours desquelles l'individu, la situation et l'environnement sont en interaction constante et dans lequel les différents auteurs tentent d'élucider le cheminement de l'acte délictueux sans porter d'intérêt à son étiologie (Harrati, Vavassori, & Villerbu, 2009).

Malgré l'incontestable intérêt de telles approches, notre analyse ne s'y prête pas le mieux, car ce ne sont pas les actes criminels en eux-mêmes, ni les actes commis, en tant que réalités effectives et individualisables, qui nous intéressent. Ce sont plutôt les acteurs qui sont impliqués dans ces actes et ce sont non seulement des actes commis, mais aussi ceux auxquels ils pensent, ceux qu'ils redoutent, qu'ils évitent, y compris même l'absence de tels actes.

Troisièmement, il s'agit de l'axe 'acteur' sous lequel Harrati, Vavassori et Villerbu (2009) situent les approches sociologiques et psychosociologiques qui permettent d'éclairer l'interaction entre l'individu et la société dans laquelle il tente de s'insérer et qui conduisent à s'interroger respectivement sur la place du sujet et du social dans l'acte criminel. C'est cet axe qui nous semble plus pertinent dans la mesure où il serait non seulement plus complet mais également plus englobant.

D'une part, il est englobant du quatrième et dernier axe que relèvent Harrati, Vavassori et Villerbu (2009), à savoir l'axe 'sujet' organisé autour de la théorie psychanalytique freudienne et postfreudienne en tant que modèle du fonctionnement psychique et de laquelle émanent plusieurs modèles explicatifs de l'acte criminel. Dans cet axe, ce sont les processus psychiques qui sous-tendent la criminalité qui sont questionnés en repérant leurs ancrages dans le développement de la vie psychique du sujet. Ainsi, les actes criminels sont considérés comme des énigmes à résoudre dont les explications résident dans le fonctionnement psycho-dynamique du sujet. Cet axe nous semble incontournable dans la mesure où nous sommes d'avis qu'en tout homme sommeille un criminel (Cario, 2008) même si ce ne sont pas tous les hommes qui commettent ou qui sont présumés commettre des crimes. Il y a alors lieu d'affirmer que des processus psychiques propres à chacun sous-tendent son implication (ou pas) dans la criminalité.

D'autre part, cet axe est complet dans la mesure où il prend en compte la part du social dans l'implication du sujet dans l'agir criminel. En effet, sous cet axe la criminalité est envisagée comme un phénomène social complexe et le criminel comme un acteur social. Ainsi, comme l'a indiqué Debuyst (1990), le sujet n'est pas

à appréhender comme un être passif dont le comportement résulterait du jeu des déterminismes ou pourrait s'expliquer en termes de stimulus-réaction. Il ne constitue pas non plus une abstraction dans la mesure où il est porteur d'un point de vue propre qui dépend de la position qu'il occupe dans le cadre social, de l'histoire qui a été la sienne et des projets autour desquels son activité s'organise. C'est pourquoi, c'est dans le cadre sociétal ou celui des interrelations que le sujet mérite d'être appréhendé, où l'homme est appelé à être acteur, c'est-à-dire agissant ou intervenant, où il se trouve confronté à des règles, au fait de se trouver constamment pris dans des jeux de pouvoir et dans ses relations avec les autres. Et c'est justement de ce point de vue que nous envisageons, dans la présente étude, les ex-combattants burundais comme des acteurs de la criminalité d'après-guerre. Mais que voulons-nous dire en parlant d'ex-combattants et en quoi cette catégorie de population mérite-t-elle une attention dans l'analyse en cours ?

Dénommés en kirundi *abahora ku rugamba* (ceux qui étaient à la guerre) ou *abasubijwe mu buzima busanzwe* (ceux qui sont retournés dans la vie ordinaire ou normale), les anciens ou les ex-combattants sont les membres des anciens groupes belligérants dans la lutte armée au Burundi, les Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA), d'un côté, et les anciennes Forces Armées Burundaises (FAB), de l'autre. Ce sont les combattants des deux camps qui ont été démobilisés dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). On les appelle aussi et simplement des démobilisés. Mais comment en est-on arrivé à désigner de la même façon d'anciens ennemis ?

Selon un psycholinguiste burundais¹⁰, la notion de combattant est un apport très nouveau, instauré depuis que le Burundi connaît des rébellions internes. En effet, traditionnellement, celui qui s'attaquait au pouvoir public, à l'organisation sociale, s'appelait *umumenja* (criminel)¹¹. Par la suite on l'a appelé *umuroberi*, du mot rebelle, terme emprunté à la langue française mais qui, dans les oreilles d'un paysan burundais, ne sonnait ni négativement ni positivement. Mais à partir de 1972, et surtout en 1993 où le Burundi a connu beaucoup de rébellions, le terme a perdu de sa neutralité et a désormais désigné celui qui tue. Et après le début des négociations d'Arusha, les 'rebelles' se sont dit qu'ils ne pouvaient pas continuer à être appelés ainsi, mais 'combattants' comme ceux qu'ils combattaient, à savoir les forces armées burundaises banalisées et par là même connotées péjorativement, en se faisant appelés tout simplement *abarwanyi ba Bikomagu* (les combattants de Bikomagu¹²). Bikomagu étant un individu, ce n'était donc plus une armée nationale pour défendre la nation mais un individu. D'un coup, on redorait le blason des rébellions et on noircissait l'image de l'armée nationale. Ainsi les rebelles ont-ils pratiquement imposé, par l'entremise de négociations, le remplacement de 'rebelle'

¹⁰ Nous l'avons rencontré et interviewé dans la phase exploratoire de notre recueil des données.

¹¹ Du verbe *kumenja* qui signifie se rendre coupable d'un crime de lèse-majesté.

¹² Nom du chef d'Etat major général de l'armée au moment où la guerre éclate en 1993.

par ‘combattant’. Et dès l’instant où les rebelles s’appelaient des combattants, cela semblait ne plus poser de problème de concevoir la fusion de ces rebelles avec d’autres combattants, qu’ils soient de l’armée, de la gendarmerie ou de la police.

Ce sont donc ces combattants qui ont été soit intégrés dans les nouvelles forces de défense de sécurité, à savoir la Force de Défense Nationale (FDN) et la Police Nationale du Burundi (PNB), soit désarmés, démobilisés et réintégrés dans la vie civile, devenant par conséquent des ex-combattants. Et comme leur nom l’indique, ce sont des personnes ayant pris part au combat, à la guerre, à la lutte armée, en tant qu’adversaires. En d’autres termes, ce sont des personnes qui se sont adonnées explicitement à des actes violents, agressifs et destructeurs en ce sens qu’il s’agissait d’une situation de guerre, une véritable catastrophe éthique qui introduit dans un autre univers moral, où tout se passe comme si la prohibition de l’homicide se trouvait soudainement levée et les actes de cruauté rationalisés (Albernhe, 1997). Des actes auxquels les ex-combattants sont censés renoncer dans l’après-guerre, une période qui reste mal définie dans le cas du Burundi.

1.4.3. L’APRES-GUERRE AU BURUNDI, UNE PERIODE ASSEZ MAL DEFINIE

Faire précéder le mot guerre de la préposition « après » qui exprime une postériorité, indique que c’est la période qui suit la guerre dont il est question en parlant de l’après-guerre. La guerre entendue ici comme un conflit armé, une lutte armée, entre groupes sociaux, car dans le cas du Burundi, l’après-guerre est considéré comme la période qui suit les différents accords de paix et de cessez-le-feu entre les FAB et les PMPA. Une période très difficile à délimiter dans la mesure où non seulement les frontières entre temps de guerre et de paix sont perméables (Bucaille, 2006), mais aussi et surtout parce qu’au Burundi la généralisation, la pérennisation, la banalisation, voire la normalisation de la violence sont propices à la prolifération des groupes armés et rendent quasi impossible un cessez-le-feu global.

Même s’il faut remonter au moins une quarantaine d’années en arrière pour comprendre qu’il s’agit du rebondissement d’un même cycle de violence, c’est à la suite des événements de 1993 que l’on se réfère pour parler de guerre. En date du 21 octobre 1993 en effet, un coup de force militaire décapite les institutions élues où un président hutu avait été porté au pouvoir par la voie des urnes, après 27 ans de dictature militaire dominée par des officiers supérieurs tutsi. Dès l’annonce de cet assassinat, des bandes de Hutu, fanatisées par des cadres politico-administratifs du parti¹³ vainqueur des élections, se ruent sur leurs voisins tutsi et se mettent à les massacrer. Des rescapés tutsi se sont retranchés dans des camps de personnes déplacées à l’intérieur du territoire sous la protection de l’armée. Fuyant les représailles engagées par des militaires parfois accompagnés par des Tutsi rescapés, des Hutu se sont soit dispersés dans les forêts et les marais ou réfugiés dans les pays

¹³ FRODEBU : Front pour la Défense de la Démocratie.

voisins d'où sont nés et se sont structurés les PMPA dont le PALIPEHUTU-FNL¹⁴ et le CNDD-FDD¹⁵. Ainsi, la crise de 1993 va dégénérer en une guerre civile, dans ce sens où il s'agit d'une guerre qui oppose entre eux des concitoyens organisés en groupes armés (Marzano, 2011), avec une forte connotation ethnique. D'un côté, les PMPA dominés par les Hutu et, de l'autre, les FAB dominées par des officiers Tutsi.

C'est en référence aux tentatives de mettre fin à cette guerre qui a du mal à prendre fin que la notion d'après-guerre ou de post-conflit trouve son sens. Et étant donné que l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi prétend être le premier règlement du conflit burundais, c'est à partir de 2000 que l'on a commencé à entendre parler de période post-conflit, même si la guerre battait encore son plein. Ce n'est qu'en 2003 qu'un premier accord de cessez-le-feu est conclu entre le gouvernement et la plupart des PMPA, mais il a fallu attendre 2009 pour que le dernier PMPA dépose les armes et que l'on puisse parler d'une véritable période d'après-guerre, même s'il y a lieu de se demander s'il s'agit véritablement de l'après-guerre.

En effet, nous remarquons que, dans l'après-guerre au Burundi, la situation a certes évolué mais n'a pas fondamentalement changé. Nous pensons même que l'après-guerre est plus une façon de dire qu'une manière de vivre car au niveau sociopolitique, si la violence a changé de visage, elle a gardé le même fond politique. Comme l'indique *l'International Crisis Group* (ICG) (2011), l'arrivée au pouvoir en 2005 du CNDD-FDD et l'intégration dans les corps de défense et de sécurité de tous les anciens PMPA, y compris les FNL en 2009, ont contribué à diminuer sensiblement la fracture ethnique. Un constat partagé par la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (2011) qui affirme que le fait que les conflits d'ordre ethnique étaient en train d'être dépassés constituait un signe d'espoir de sortir du spectre de la violence. Cependant, souligne l'ICG (2011), des tensions basées sur des clivages essentiellement politiques au sein de la majorité hutu secouent la société burundaise depuis l'impasse politique à laquelle a abouti le cycle électoral de 2010. Pendant que les uns, note la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (2011), affirment que le pouvoir leur a été donné par les citoyens en passant par les urnes, les autres les accusent d'avoir fraudé les élections.

C'est à la suite de cette impasse politique qui, comme nous pouvons le constater, se cristallise toujours autour de l'accès ou du maintien au pouvoir, mais cette fois-ci

¹⁴ Parti pour la Libération du Peuple Hutu, avec les Forces Nationales de Libération comme branche armée. Premier parti armé des Hutu en exil, il a été créé en 1980 et sa branche armée en 1983. Il est entré officiellement en guerre contre l'armée dite mono-ethnique tutsi en février 1995 (Sindayigaya, 1996).

¹⁵ CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie, nom de la principale rébellion hutu née en 1994 et qui a déposé les armes suite à l'« Accord Global de cessez-le-feu de Prétoria » signé le 16 novembre 2003 avec le Gouvernement de Transition du Burundi. Devenu parti politique, le CNDD-FDD est majoritaire dans les institutions depuis 2005.

sans connotation ethnique manifeste, que l'insécurité perdure. Et le Gouvernement, fait remarquer Ntibantunganya (2010), présente les faits de criminalité comme des actes de banditisme alors que d'autres opinions redoutent le prélude, à travers certaines de ces violences, d'une rébellion à caractère politique. Une crainte qui s'est avérée fondée avec la naissance de deux nouvelles rébellions¹⁶ qui ont ouvertement déclaré la guerre contre le pouvoir en place, rejointes plus tard par une ancienne rébellion¹⁷, même si le gouvernement ne reconnaît pas encore être en guerre, comme telle.

Ainsi pourrions-nous constater que l'après-guerre est plus une illusion qu'une réalité et que la criminalité d'après-guerre est hautement politisée. C'est en substance ce que souligne la Conférence des Evêques Catholiques du Burundi (2011) quand elle constate que des crimes d'assassinats et de tueries sont en passe de dépasser la mesure, qu'en plus des crimes habituels comme ceux consécutifs aux vols, aux conflits fonciers ou d'intérêts, la société burundaise est menacée par des crimes de sang pour des mobiles politiques. Nous pensons donc que si ce n'est pas la même guerre qui continue, il y a lieu de redouter le début d'une autre.

Si tel est le cas, comment comprendre la criminalité d'après-guerre des ex-combattants ? En d'autres termes et compte tenu des précisions contextuelles et conceptuelles que nous venons de faire, notre question de recherche est celle de savoir le sens que les ex-combattants burundais donnent à leur implication criminelle d'après-guerre. Un sens que nous avons cherché à comprendre en nous situant dans une perspective psychologique.

2. Un abord psychologique

La criminalité, à l'instar de tout autre thème de recherche, peut être abordée sous différents angles. En tant que psychologue, c'est un abord psychologique que nous avons adopté. Et de ce point de vue, plusieurs approches sont par ailleurs possibles. Ainsi, certaines mises au point méritent d'être faites en guise de grille de lecture de nos développements. Que voulons-nous justement dire en parlant d'abord psychologique de la criminalité d'une part, et dans quelle(s) approche(s) avons-nous inscrit cet abord d'autre part ? C'est à cette double question que prétend répondre notre propos sur l'abord psychologique.

¹⁶ Le Front National pour la Révolution au Burundi (FRONABU-*Tabara/Au secours*) et le Forces pour la Restauration de la Démocratie (FRD-*Abanyagihugu/peuple*).

¹⁷ Le Front National de Libération (FNL), déclaration du 02 septembre 2012 (journal *Iwacu Burundi*).

2.1. Abord psychologique de la criminalité

Aborder la criminalité d'un point de vue psychologique, c'est de manière simplifiée, aborder le comportement criminel, étant donné que la psychologie est l'étude du comportement qui est à entendre, comme dirait Kinable (2008), au sens du verbe se comporter ou, en d'autres termes, une manière d'agir et/ou de réagir, qui est révélatrice de la vie mentale. C'est en quelque sorte une étude de la vie mentale ou psychique participant non seulement à la production du comportement, mais aussi au sens ou à la signification que ce dernier est susceptible de prendre.

Ainsi, en parlant d'abord psychologique, nous voulons laisser entendre que ce dont il est question, c'est la manière dont le sujet se comporte lui-même, par lui-même à l'égard d'une situation qui est une situation d'être au monde, telle qu'expérimentée personnellement. Et cela, eu égard à toute cette animation intérieure au sujet lui-même avec ces motifs, ces raisons, ces causes, ces mobiles, ces émotions, ces affects et ces désirs qui lui adviennent et qu'il fait siens (Kinable, 2008).

Et comme c'est de la criminalité qu'il est question dans notre recherche, c'est donc le comportement criminel que nous avons été amené à questionner. En d'autres termes, nous pourrions dire que nous avons cherché à saisir la manière dont le criminel se comporte dans la situation bien précise de criminalité. C'est donc relativement aux auteurs, comme dirait Kinable (1990), que nous avons envisagé les faits de cette criminalité. Un abord d'autant plus privilégié nous sommes d'orientation clinique et sociale.

2.2. Approche clinique et hypothèse du deuil en souffrance

C'est dans la perspective clinique que nous nous sommes inscrit dans l'abord de cette thématique. Une perspective selon laquelle il s'agit avant tout de comprendre la personne dans son fonctionnement interne, en plaçant l'individu au centre des débats, puisque celui-ci est l'unité de l'enregistrement et de l'analyse des données (Born, 2003).

Et c'est en outre parce que les études empiriques manquent sur la criminalité de manière générale au Burundi, et sur celle des anciens combattants en particulier, que nous avons adopté une telle approche clinique. Comme l'affirme justement Born (2003), la criminologie clinique s'est surtout basée, au départ, sur des analyses monographiques centrées sur l'observation, le diagnostic et l'individualisation du traitement du criminel et du délinquant.

Et dans cette perspective clinique, c'est surtout l'éclairage de Kinable (1990) sur le sens de la délinquance qui a retenu toute notre attention. En effet, du point de vue étymologique il affirme une parenté entre processus de deuil et survenue du fait délinquant et affirme que la délinquance ou la criminalité peut se concevoir comme

une tournure spécifique que prend une certaine façon de ne pas faire son deuil comme il le faudrait. Mais que voulons-nous dire en parlant de deuil ?

Certes, le deuil fait penser à la mort et la référence à la mort reste prépondérante dans la définition du deuil car celui-ci signifie au sens premier la douleur, l'affliction que l'on éprouve de la mort de quelqu'un. Mais, comme l'indique Hanus (1994), le deuil entretient avec la mort des relations ambiguës car toute mort n'entraîne pas ipso facto un deuil. En effet, il faut pour ce faire que l'être perdu ait de l'importance pour celui ou ceux qui le perdent et qu'ils aient les uns et les autres des liens d'attachement serrés.

C'est ainsi que Freud (1968), tout en se référant à la perte, avait élargi le champ du deuil. Pour lui en effet, le deuil est régulièrement la réaction à la perte d'une personne aimée ou d'une abstraction mise à sa place, la patrie, la liberté, un idéal, etc. C'est ainsi qu'il a parlé de travail de deuil en termes de processus psychique par lequel la personne endeuillée fait l'épreuve de réalité que l'objet aimé n'existe plus et est amené à retirer toute sa libido des liens qui la retiennent à cet objet.

Ainsi, notre hypothèse de recherche découle de l'analyse exploratoire que nous avons faite du processus du deuil, de l'impunité, de la rébellion et de la vengeance au Burundi dans le cadre de notre mémoire de master (Ndimubandi, 2009). Nous avons en effet fait remarquer que la rébellion vengeresse constitue un avatar du deuil en souffrance que le contexte d'impunité des crimes contribue à entretenir. Par ailleurs nous avons souligné que, si la guerre a pris fin, c'est parce qu'il y a eu des accords politiques pour y mettre fin mais que la guerre pour les ex-combattants continuerait sous une autre forme, celle de la criminalité.

Et nous avons estimé que cette criminalité constituerait l'expression d'un deuil en souffrance dans la mesure où l'agir criminel des anciens combattants peut être compris comme étant un travail de deuil à faire mais qui n'a pas pu se réaliser avant et pendant la guerre et qui ne parvient pas à se réaliser, même après la guerre. Cette criminalité constitue donc pour nous une réaction antidépressive et un moyen de défense contre la dépressivité de fond qui non seulement a précédé l'engagement dans la vie combattante mais s'est davantage compliquée pendant et après celle-ci. C'est dire donc qu'il s'agit non seulement du deuil provoqué par le génocide, les massacres etc., mais aussi du deuil entraîné par la cessation de la guerre et la reconversion subséquente.

En d'autres termes, la criminalité post-conflit des anciens combattants burundais constituerait une tentative de résoudre un double deuil en souffrance. D'une part, celui qui a précédé l'engagement dans la vie combattante et qui s'est compliqué pendant et après celle-ci et, d'autre part, celui du renoncement même à la vie combattante et de la reconversion subséquente.

Et c'est justement pour soutenir ce double deuil en souffrance que s'articule notre thèse. Dans une première partie, nous avons précisé la démarche

méthodologique que nous avons adoptée à cette fin. Et il s'agit précisément d'une démarche à la fois compréhensive, inductive et qualitative.

Nous avons consacré la deuxième partie à la présentation et à l'analyse des données recueillies. Il s'agit en quelque sorte des études de cas que nous avons estimés suffisamment exemplatifs et illustratifs du deuil en souffrance à l'œuvre dans la dérive criminelle d'après-guerre des ex-combattants au Burundi.

Enfin, la troisième et dernière partie est consacrée à la discussion générale de nos résultats. À l'issue de cette discussion, suivra la conclusion générale eu égard à la question de recherche et aux résultats.

Première partie.

Précisions méthodologiques

A la différence du savoir commun, le savoir dit scientifique résulte d'un cheminement méthodique dont doit faire preuve le chercheur. Et ce cheminement doit être bien élucidé afin que les résultats de la recherche soient appréciés à bon escient. C'est dans cette perspective que nous avons consacré cette première partie de notre thèse aux précisions méthodologiques.

Nous nous situerons d'abord par rapport aux différents cadres épistémologiques en mettant notamment en exergue le but, le type et la logique de notre recherche. Nous indiquerons ensuite comment nous avons procédé pour produire les données en réservant une attention particulière à la méthode et au dispositif de recherche.

Chapitre I.

Perspective compréhensive et inductive

Comme l'indique Lavarde (2008), tout projet de recherche doit être clairement identifié dans le paysage du champ disciplinaire où il s'inscrit. Pour cela, le chercheur doit définir le cadre épistémologique de sa recherche, notamment en faisant des choix liés d'une part à la perspective de recherche et d'autre part à la méthode. Qu'en est-il alors de notre perspective de recherche ? Étant donné les choix que Lavarde (2008) propose de faire dans cette perspective, notamment par rapport au paradigme, au but, au type et à la logique de la recherche, nous pourrions dire que notre perspective est compréhensive, exploratoire et inductive.

1.1. Paradigme et but compréhensifs

Non seulement nous adhérons au paradigme compréhensif ou interprétatif où le chercheur formule son objet en terme d'action qui comprend le comportement et les significations que lui attribuent l'acteur et ceux qui sont en interaction avec lui (Lessard-Hébert, Goyette, & Boutin, 1997), mais notre but est aussi de comprendre comment des êtres humains interprètent leur monde et comment nous interprétons leurs actes d'interprétations (Santiago Delefosse, 2008 ; Lavarde, 2008). Explicitement, nous cherchons à comprendre le sens que les ex-combattants donnent à l'agir criminel auquel ils sont passés ou présumés passer, auquel ils passent et/ou pensent car, comme tout comportement, estime Kinable (2008), cet agir a un sens que ceux qui l'adoptent ou le rejettent, veulent montrer, manifester, traduire, communiquer ou notifier à autrui. Concrètement, il s'agit d'élaborer notre point de vue sur l'agir criminel des ex-combattants à partir de la manière dont ceux-ci le vivent eux-mêmes.

1.2. Une recherche plutôt osée

Comme nous l'avons déjà précisé, cette recherche s'inscrit dans un cadre conceptuel et contextuel nouveau et d'actualité. Elle porte en outre sur un sujet et une population délicats, voire dangereux dans la mesure où, d'une part, la criminalité d'après-guerre au Burundi est hautement politisée et controversée, comme nous l'avons déjà souligné. Et d'autre part, les ex-combattants constituent des acteurs privilégiés dans cette exploitation politique car, comme dirait Féron

(2006), ils gardent souvent des liens privilégiés avec des hommes et/ou des partis politiques. C'est pourquoi le champ de la criminalité, et surtout celui de l'après-guerre et impliquant des ex-combattants, reste très peu étudié.

Ainsi notre recherche se veut exploratoire car il s'agit d'une tentative ou d'un essai d'apporter un regard sur un problème socio-politico-juridique très sensible, en nous ajustant le plus possible aux aléas contextuels pour prendre peu de risques. Il s'agit en quelque sorte d'une recherche où nous essayons de défricher le terrain et de comprendre mieux ce que nous observons durant l'exploration, pour paraphraser Lavarde (2008). Nous pourrions même dire que nous essayons de nous laisser imprégner par le terrain, comme le conseille Strauss (1992), même si nous partons sur le terrain avec une idée en tête, comme dirait Kaufmann (2011), pour laisser l'objet se construire peu à peu, par une élaboration théorique qui progresse jour après jour, à partir d'hypothèses forgées sur le terrain, dans une logique de recherche qui se veut davantage inductive.

1.3. Une logique davantage inductive et qualitative

Ce sont les faits et témoignages recueillis, aussi bien dans l'expérience de théâtre et des groupes de parole que dans les entretiens individuels, qui nous servent de point de départ dans ce processus de recherche où nous essayons de construire au fur et à mesure une théorie explicative de la criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi. Un processus dans lequel nous essayons d'élaborer la meilleure théorie, considérée par Ouellet (1994) comme étant celle qui ne laisse pas de côté les faits embarrassants, mais plutôt celle qui les intègre pour qu'elle puisse les expliquer également. C'est comme si, dirait Lavarde (2008), nous nous posions des questions sans idées préconçues a priori et que nous procédions à des observations systématiques, multiples et répétées pour repérer certaines récurrences et régularités dans l'expression des faits.

Bien entendu, rares sont les chercheurs, même inductifs, fait remarquer Deslauriers (1991), qui commencent une recherche sans idée préconçue ni concept prédéfini, car en pratique ils partent avec quelques questions de départ, tirées de leur expérience, de leurs connaissances ou de leur sens commun, qu'ils prennent pour jalons. En ce qui nous concerne, notre questionnement émerge justement de notre expérience de terrain. C'est en réalité à partir des observations faites pendant les représentations théâtrales, en passant par les témoignages recueillis lors des groupes de paroles, jusqu'aux entretiens individuels que nous avons eus, que nous cherchons le sens donné et à donner à l'agir criminel des ex-combattants dans l'après-guerre au Burundi. En d'autres termes, à partir des faits observés, nous essayons de construire une théorie qui, dans une approche scientifique, estime Ouellet (1994), est une proposition mettant en relief une dimension particulière d'un phénomène. Et une telle façon de théoriser se veut non seulement inductive mais aussi qualitative.

En effet, dans la logique inductive, précise Deslauriers (1991), le chercheur étudie les faits pour en tirer un concept plus général, il se fie aux données pour faire émerger concepts, théories et hypothèses d'autant plus qu'il n'a pas d'idée trop précise en partant ni de cadre théorique précis et de concepts formels avant de commencer la recherche. Et dans la recherche qualitative, indique Mucchielli (2011), le chercheur privilégie un contact personnel et prolongé avec le milieu ou les sujets de la recherche et une sensibilité à leur point de vue, la construction de la problématique reste large et ouverte, le design méthodologique n'est jamais complètement déterminé a priori mais évolue au cours même de la recherche, la cueillette et l'analyse des données ne sont pas séparées mais se chevauchent, le chercheur constitue lui-même un outil méthodologique, l'analyse vise la théorisation de processus et non la saisie de résultats et enfin, le rapport de la recherche s'insère dans un espace dialogique de découverte et de validation de processus et non pas dans une logique de la preuve.

Notre recherche ne se veut justement pas une démonstration mais un essai de compréhension d'un fait humain et social, celui de l'implication des ex-combattants dans la criminalité d'après-guerre au Burundi. Elle est basée sur les témoignages recueillis auprès de ceux qui en ont l'expérience et dans le contexte qui est le leur. Comment avons-nous alors recueilli ces témoignages ou en d'autres termes, comment avons-nous produit les données de notre recherche ?

Chapitre II.

Le dispositif de recueil des données de la recherche

Notre enquête psycho-socio-qualitative sur la criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi s'est déroulée en deux principales phases : une phase exploratoire du phénomène et celle de l'observation proprement dite.

2.1. L'exploration du phénomène à l'étude

Comme nous l'avons déjà souligné, les concepts d'après-guerre et d'ex-combattant sont très récents au Burundi si bien que la criminalité d'après-guerre des ex-combattants est non seulement un sujet d'actualité, mais aussi et surtout très récent et très peu étudié. C'est pourquoi la première phase de notre enquête a consisté en une exploration de ce thème qui a fait l'objet de peu, si pas du tout, de recherches. Et dans cette phase exploratoire qui comprend souvent des opérations de lecture, des entretiens exploratoires et quelques méthodes d'exploration complémentaires (Quivy & Campenhoudt, 1995), nous avons surtout privilégié des entretiens exploratoires avec des personnes ressources sur la problématique de la criminalité d'après-guerre en général et sur l'implication des ex-combattants en particulier.

Des entretiens exploratoires dont la fonction principale était non seulement de mettre en lumière des aspects du phénomène étudié auxquels nous n'avions pas pensé spontanément, mais aussi de nous permettre de faire un premier tour de piste avant de nous engager dans la rencontre avec notre population cible d'enquête, à savoir les ex-combattants.

Lors de cette exploration de terrain, nous nous sommes entretenu individuellement avec six personnes. Nous les avons choisies parce que nous estimions qu'elles étaient les plus indiquées pour nous éclairer à propos de l'une ou l'autre thématique en rapport avec notre sujet de recherche, comme la guerre ou l'après-guerre, le désarmement, la démobilisation, l'ex-combattant, la criminalité... Ainsi avons-nous pu rencontrer :

- un professeur de linguistique à l'Université du Burundi,
- un chercheur au Centre d'Alerte et de Prévention des conflits (CENAP)ⁱ,

- le président fondateur et représentant légal du Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants (CEDAC)ⁱⁱ,
- le chargé des opérations à la Commission Nationale pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration des anciens combattants (CNDDR) dans son Programme de Démobilisation et de Réintégration Transitoire (PDRT),
- le chargé de l'observation des droits de l'homme à la ligue burundaise des droits de l'homme, *Iteka*ⁱ,
- un psychologue travaillant à l'Association pour la Protection des Droits de l'Homme et des prisonniers (APRODH)ⁱⁱⁱ.

Sauf le professeur de psycholinguistique que nous avons souhaité rencontrer pour nous éclairer à propos de la tradition guerrière et de l'évolution du discours sur la guerre et les combattants au Burundi, les autres interlocuteurs correspondent à ceux-là que Quivy et Campenhoudt (1995) appellent des témoins privilégiés. Ce sont en effet des personnes qui, par leur position, leur action ou leurs responsabilités, ont une bonne connaissance du problème, celui de la criminalité d'après-guerre en général et de l'implication des ex-combattants en particulier. Tout en voulant ces entretiens les moins directifs possible, nous avons cependant prévu un guide d'entretien puisqu'en matière de recherche, l'entretien est toujours demandé par le chercheur et non par l'interlocuteur. Il porte plus ou moins directement sur le thème imposé par le chercheur et non sur ce dont son interlocuteur désire parler. Enfin, son objectif est lié aux objectifs de la recherche et non au développement personnel de la personne interviewée (Quivy & Campenhoudt, 1995).

C'étaient donc des entretiens plutôt semi-directifs mais dans lesquels nous formulions les questions d'une manière ouverte, nous posions le moins de questions possible et nous évitions autant que possible de nous impliquer dans le contenu de l'entretien. Et sauf l'entretien avec le psychologue de l'APRODH, qui a duré moins de vingt minutes et qui n'a pas été enregistré², tous les autres l'ont été et duraient entre trente et soixante minutes.

Soulignons enfin et à toutes fins utiles que nous n'avons pas pu nous entretenir avec le public directement concerné par notre étude, à savoir les ex-combattants. Non seulement le temps a été trop court mais aussi et surtout notre mission exploratoire a eu lieu au moment où les ex-combattants attiraient beaucoup de regards et beaucoup d'attention à cause du processus électoral³. Nous craignons qu'une éventuelle rencontre avec eux soit mal interprétée. C'est pourquoi nous nous sommes limité aux entretiens avec ces témoins privilégiés dans la perspective de

¹ *Iteka* est un mot kirundi qui signifie dignité.

² Nous l'avons rencontré à titre familial et nous en avons profité pour échanger à propos de notre travail exploratoire.

³ Notre mission a eu lieu au mois d'avril 2010 alors que les élections étaient prévues de mai à août 2010.

rencontrer le public directement concerné dans la phase de l'observation qui, selon Quivy et Campenhoudt (1995), comprend des opérations par lesquelles le modèle d'analyse est soumis à l'épreuve des faits et où elles sont confrontées à des données observables, ou en d'autres termes, dans la phase du recueil proprement dit des données.

2.2. Le recueil des données proprement dit

Étant donné l'idée de départ de notre recherche, celle de comprendre la criminalité d'après-guerre des ex-combattants sur base de leur propre vécu, le recueil de données proprement dit consistait pour nous à rencontrer et à nous entretenir avec des ex-combattants impliqués dans cette criminalité. Mais où les trouver, qui sont-ils et quelle technique utiliser pour les interviewer ? C'est à cette triple question que nous allons répondre dans la perspective de mettre en évidence les trois composantes du dispositif de recherche, à savoir le terrain, la population et la technique de recherche.

2.2.1. Le terrain ou le site de recherche

Où trouver des ex-combattants impliqués dans la criminalité d'après-guerre au Burundi ? Le plus simple, comme dirait Legrand (1993), ne serait-il pas d'aller les trouver là où ils sont clairement rassemblés, à savoir dans les institutions qui les traitent ? Et si tel est le cas, quelles sont ces institutions au Burundi ? Serait-ce les institutions pénales, caritatives, correctionnelles, politiques, civiles... ? N'y en aurait-il pas d'autres en dehors de ces institutions ?

Il est évident qu'il n'est pas toujours aisé de choisir et/ou de définir le terrain de recherche. En effet, même si le terrain est un espace relativement circonscrit et abstrait d'étude, il reste irréaliste de vouloir le circonscrire objectivement ou d'en contrôler les variables, car c'est un espace continu avec d'autres terrains, il n'a pas de limites spatiales fixes, de début ou de fin objectivement identifiables. C'est pourquoi les limites du terrain sont assignées par le chercheur lui-même à travers sa délimitation du champ d'analyse (Schatzman & Strauss, 1973).

En ce qui nous concerne, nous n'avions pas de critères prédéfinis pour délimiter notre terrain de recherche. Cependant, nous avons ciblé des pistes pour nous aider à accéder à notre population de recherche. Nous avons envisagé, d'une part, la piste du Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants (CEDAC) dont le président et représentant légal nous avait déjà promis une franche collaboration lors de nos entretiens exploratoires et dont les groupements existent dans tout le pays. Par cette piste, nous préconisions de rencontrer des cas d'ex-combattants membres de cette organisation et identifiés comme étant impliqués dans

la criminalité d'après-guerre. D'autre part, nous comptons passer par l'Association pour la Protection des Droits de l'Homme et des prisonniers (APRODH) pour identifier et accéder à des ex-combattants qui seraient en prison ou qui auraient subi l'emprisonnement pour des faits ultérieurs à leur démobilisation. En effet, cette association a la réputation d'être la mieux indiquée dans l'observation et la mise à jour de la situation des lieux de détention, d'une part, et de l'accompagnement d'anciens détenus, d'autre part.

Bien entendu, cela ne constituait que des pistes d'entrée sur le terrain car, comme tout chercheur, nous n'avons pas a priori un libre accès au site (Schatzman & Strauss, 1973). Un site qui, comme nous pouvons déjà le remarquer, pouvait être n'importe quel univers de vie d'ex-combattants impliqués dans la criminalité d'après-guerre. En effet l'enquête de terrain exige d'être proche des activités humaines pour les observer dans leur milieu naturel (Schatzman & Strauss, 1973). Mais quel a été alors au bout du compte notre terrain d'enquête ? Ou, en d'autres termes, sur quel terrain avons-nous été conduit en suivant ces pistes ?

Étant donné que le travail de terrain reste tributaire des aléas contextuels et circonstanciels, nous n'avons pu suivre telles quelles les deux pistes évoquées ci-dessus. Nous nous sommes plutôt ajusté au fur et à mesure de notre présence sur terrain. Et eu égard à notre travail de terrain proprement dit, qui s'est déroulé en deux temps, nous pouvons dire que nous avons rencontré les ex-combattants dans deux univers de vie différents : un univers communautaire et un univers carcéral. C'est dans le premier temps que nous les avons rencontrés dans les deux milieux alors que, dans le deuxième, nous avons exclusivement travaillé dans le milieu carcéral.

2.2.1.1. L'UNIVERS COMMUNAUTAIRE

En parlant d'univers communautaire, nous faisons allusion aux ex-combattants que nous avons rencontrés en provenance de chez eux, de leur famille, de leur village ou de leur communauté. Il s'agit exclusivement des ex-combattants que nous avons rencontrés lors de la première phase du recueil de données. Lors de cette phase qui a eu lieu d'octobre à décembre 2010, nous nous sommes effectivement entretenu avec sept ex-combattants : trois dans le milieu carcéral et quatre en provenance de chez eux, de leur milieu habituel de vie depuis leur démobilisation et leur retour à la vie civile. Ces quatre ex-combattants, nous les avons tous rencontrés dans la ville de Bujumbura. Mais pourquoi la ville de Bujumbura et pas ailleurs ?

D'une part, c'est dans la ville de Bujumbura que nous résidons quand nous rentrons au Burundi. Il nous est alors facile d'y travailler car nous ne bénéficions pas de frais de voyages et de séjours dans notre bourse d'études. En outre, la ville de Bujumbura, à l'instar d'autres villes et villages du Burundi, regorge d'ex-combattants, notre population cible de recherche. Ainsi, c'est pour des raisons pratico-pratiques que nous avons choisi de travailler dans la ville de Bujumbura.

D'autre part, cette première phase du recueil des données a eu lieu dans un contexte postélectoral confus, tendu, incertain et inquiétant. En effet, l'année 2010 a été particulièrement marquée par un marathon électoral au Burundi. Ce marathon a débuté par les élections communales largement remportées par le parti institutionnel dominant, une victoire très contestée par la plupart des partis engagés dans le processus électoral. Ceux-ci se sont directement retirés dudit processus si bien que seul le parti présidentiel s'est présenté aux élections présidentielles ayant conduit l'actuel président à sa propre succession. Mais certains autres partis et quelques indépendants ont accepté de continuer la compétition aux élections législatives, sénatoriales et collinaires mais sans trop inquiéter le parti présidentiel qui a finalement remporté à plus de 60% toutes ces élections. Les partis qui se sont retirés du processus électoral n'ont cessé de contester les résultats des élections, allant jusqu'à réclamer l'annulation de toutes les élections et à affirmer qu'ils n'allaient pas reconnaître les institutions qui allaient être mises en place. C'est pourquoi la plupart des leaders de ces partis ont fait l'objet de menace, d'arrestation, de persécution, voire de torture et d'assassinat. Certains ont alors décidé de rejoindre la clandestinité. Ainsi, la mise en place des institutions issues des élections a coïncidé avec le départ dans la clandestinité de leaders de l'opposition qui se définissaient eux-mêmes comme tels⁴. Dès lors, la situation sécuritaire n'a cessé de se dégrader, le gouvernement qualifiant cela de banditisme alors que d'autres parlaient de la gestation d'une nouvelle rébellion. Et comme personne n'avait encore assumé la paternité de cette rébellion, c'était la confusion, l'incertitude et l'inquiétude au sein de la population.

C'est dans ce contexte sociopolitique incertain et inquiétant que nous avons envisagé le recueil des données sur un sujet non moins inquiétant mais surtout d'actualité et controversé, celui de la criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi. Nous n'étions donc pas tellement rassuré quant à notre propre sécurité pour nous engager dans des milieux dont nous ne maîtrisions pas suffisamment le contrôle. En outre, nous voulions éviter le plus possible des milieux qui pouvaient susciter une quelconque suspicion, surtout à cause de leur connotation politique.

C'est pourquoi nous nous sommes limité à la ville de Bujumbura où nous pouvions nous-mêmes organiser la rencontre avec les ex-combattants. Et là aussi, nous avons privilégié une des deux pistes que nous avions ciblées avant d'aller sur terrain, celle du CEDAC, car l'autre piste, celle de l'APRODH, ne nous inspirait plus confiance. En effet, cette dernière association était dans le collimateur du pouvoir en place qui la considérait comme étant une organisation qui serait de mèche avec l'opposition. Il était donc très étiquetant d'entrer sur le terrain par le biais d'une telle organisation. Il nous a alors fallu renoncer à cette piste au profit d'autres pistes. Mais quelles sont ces pistes et pourquoi elles ?

⁴ Il faut noter que la coalition au pouvoir définit et reconnaît d'autres leaders de l'opposition qui sont en réalité des dissidents des partis de l'opposition qui se définissent comme tels.

Nous avions espéré et cru que la situation sécuritaire allait être bonne après les élections pour pouvoir aborder notre problématique de recherche dans la plus grande sérénité. Ce fut plutôt dans le doute et l'hésitation que nous avons timidement osé engager des contacts et assumer l'objet de notre recherche. Arrivé au Burundi en octobre 2010, pour une période de trois mois, c'est à peine si nous pouvions évoquer les données que nous cherchions, la population d'enquête concernée, le(s) milieu(x) d'enquête, etc.

Nous étions très embarrassé de dire que nous voulions recueillir des données sur l'implication des ex-combattants dans la criminalité d'après-guerre. Nous étions d'autant plus embarrassé qu'à ce moment l'on parlait déjà du retour dans le maquis de certains ex-combattants, du recrutement clandestin de nouveaux combattants, de la désertion de certains éléments des forces de défense et de sécurité, de l'emprisonnement des membres de l'opposition pour des mobiles politiques, etc.

Il était donc délicat d'aborder la question de la criminalité, de vouloir rencontrer des ex-combattants, surtout ceux qui sont supposés être impliqués dans ladite criminalité, de trouver un milieu et un cadre neutres de rencontre, etc. Pourtant notre mission était d'y arriver, de pouvoir le faire. Nous avons alors été pris par le doute, nous avons hésité pendant longtemps avant d'entamer les premiers contacts. Dans ce doute et cette hésitation, nous avons eu l'idée d'en parler à des proches ayant des contacts privilégiés avec les ex-combattants :

- un retraité de la Police Nationale du Burundi (PNB) et ancien militaire au sein des Forces Armées Burundaises (FAB). Nous le connaissons depuis 2005 par le biais d'un membre de notre famille. Quand nous lui avons parlé de notre projet de recherche, il n'a pas hésité une seconde à nous assurer qu'il nous mettrait en contact avec des démobilisés de son entourage qu'il connaît bien et qui sont concernés par notre recherche ;
- un conseiller juridique à la direction générale des affaires pénitenciaires : natif de notre commune, nous nous connaissions plus particulièrement lors de nos études pour le DESS en *Droits de l'homme et résolution pacifique des conflits* que nous avons suivies ensemble en 2007. C'est à la suite du contact avec lui que nous avons décidé d'engager des contacts plus formels auprès de la direction générale des affaires pénitenciaires. Nous avons en effet demandé l'accès aux différentes prisons du pays pour l'identification et les entretiens avec les ex-combattants qui étaient en prison pour des actes commis après leur démobilisation. Un accès qui nous a été accordé. C'est par cette piste que nous avons accédé au milieu carcéral, comme nous aurons l'occasion de le mettre en exergue.

Nous nous sommes aussi adressé au président et représentant légal du centre d'encadrement des anciens combattants (CEDAC) que nous avons par ailleurs rencontré lors de notre travail exploratoire. Celui-ci nous a mis en contact avec le responsable du CEDAC en mairie de Bujumbura. C'est ce dernier qui nous a

proposé des ex-combattants à rencontrer parmi ceux qui sont encadrés par le CEDAC.

C'est donc grâce au retraité de la police et au responsable du CEDAC en mairie de Bujumbura que nous avons pris contact respectivement avec un et trois ex-combattants, qui habitent tous les quartiers périphériques et les moins favorisés de la ville de Bujumbura.

Au départ, nous voulions les trouver chez eux et mener notre recherche dans leur propre milieu de vie, mais la première tentative de procéder ainsi a été aussi la dernière. En effet, notre première rencontre a été établie avec un des ex-combattants qui nous avait été proposés par le retraité de la PNB. Ce dernier nous a téléphoné pour nous dire qu'ils étaient ensemble dans leur quartier et nous a demandé si nous pouvions les rejoindre sur place. Nous les avons directement rejoints sur les lieux. Nous les avons trouvés à l'entrée du camp de déplacés et de la caserne de police où habitent respectivement Yuric, l'ex-combattant, et le retraité de la PNB, notre guide. Le retraité nous a alors présenté l'un à l'autre : « *Ce monsieur est celui dont je t'ai parlé qui voudrait rencontrer les démobilisés qui ont eu des problèmes après la démobilisation* », a-t-il dit à Yuric, et à nous, « *Yuric a accepté de te parler des problèmes qu'il a eus* ».

Nous les avons remerciés tous les deux et nous nous sommes présenté à Yuric en lui précisant bien que nous aimerions qu'il nous parle aussi bien de ses problèmes d'après-guerre que de sa vie pré- et péri-combattante. Il nous a alors demandé si c'était dans l'immédiat que nous voulions qu'il le fasse. Nous lui avons répondu qu'il était préférable de prendre un autre moment puisque que c'était déjà le soir. Nous sommes convenus de nous revoir le jeudi suivant à 15h30, il nous a donné un numéro auquel nous pouvions le joindre en cas de besoin. Quand nous l'avons rappelé le jour de notre rendez-vous, c'est son épouse qui nous a répondu. Elle nous a alors indiqué que ce n'était pas le numéro de son mari mais son numéro à elle, mais qu'ils seraient ensemble à partir de 19h00. Nous avons rappelé à 19h30, Yuric s'est excusé puisqu'il avait eu un empêchement de dernière minute et avait oublié de demander à son épouse de nous le dire. Il nous a donné alors son vrai numéro et nous avons pris un autre rendez-vous qui fut respecté : le dimanche suivant à 10h00.

Nous sommes allé le voir chez lui, dans le camp de déplacés à l'entrée duquel nous l'avions rencontré pour la prise de contact. A peine franchi l'entrée du camp où aucune barrière n'est érigée, une vingtaine de jeunes gens assis au bord de la route et jouant aux cartes nous ont intimé l'ordre de nous arrêter. Un d'entre eux nous a dit plus haut, mais sans s'approcher de notre voiture, que des inconnus ne peuvent pas entrer dans leur camp. Nous lui avons dit que nous venions pour un rendez-vous avec quelqu'un du camp, à savoir Yuric. Ils nous ont alors répondu massivement que nous pouvions continuer.

La peur au ventre, nous avons continué la route mais désormais avec l'idée en tête de ne pas y rester plus longtemps. Nous avons donc trouvé Yuric chez lui, en

train de servir de la bière de banane, dont il fait le commerce, à ses clients. Quand nous y sommes arrivé, il leur a dit que le visiteur qu'il attendait venait d'arriver, qu'il devait alors fermer comme il le leur avait indiqué. Nous lui avons proposé d'aller nous entretenir ailleurs, une proposition qu'il a volontiers acceptée à notre grande satisfaction. Nous sommes alors repartis à deux vers le lieu de l'entretien, un bar-restaurant très peu fréquenté à ce moment à cause des travaux qui y étaient en cours et parce que c'était dans la matinée. Nous sommes passés tout près du salon de coiffure où travaille son épouse, il nous l'a présentée avec leurs deux enfants et nous avons continué la route. Nous sommes allés nous entretenir autour d'un verre pendant une heure et demi. Nous l'avons déposé à l'arrêt-bus après l'entretien et nous lui avons donné les frais de déplacement majorés⁵.

C'est à la suite de cette première rencontre que nous avons décidé de ne plus aller chercher nos enquêtés chez eux. Nous leur proposons désormais de nous rencontrer dans un lieu public le plus proche de leur lieu de résidence et/ou de travail. Nous les prenions dans ce lieu pour aller nous entretenir en plein centre-ville de Bujumbura, dans des cafétérias et autour d'un petit déjeuner. C'était pour nous des lieux neutres et relativement plus maîtrisables de notre part puisque nous ne prenions pas n'importe quelle cafétéria mais celle que nous connaissions bien et où nous pouvions avoir un espace de travail calme et tranquille.

Ainsi, au niveau de l'univers communautaire, c'est la ville de Bujumbura qui a été notre site de travail. Et si nous n'avons pas cherché à travailler sur un autre site dans le cadre de cet univers communautaire, c'est non seulement à cause des conditions contextuelles et circonstancielles que nous venons d'évoquer, mais aussi et surtout de la faible pertinence des cas d'ex-combattants proposés et rencontrés dans cet univers, comme nous aurons l'occasion d'en discuter au niveau de la population d'enquête et du choix des sujets. Par contre, nous avons davantage travaillé dans l'univers carcéral, aussi bien dans la première que dans la deuxième phase de notre rencontre, avec les ex-combattants.

2.2.1.2. *L'UNIVERS CARCERAL*

Comme nous l'avons déjà évoqué au passage, lors de la première phase du recueil des données auprès des ex-combattants, nous avons pu rencontrer et discuter de notre recherche avec un conseiller juridique au ministère de la justice, plus précisément à la direction générale des affaires pénitentiaires. Par ses conseils et avec la promesse de soutenir notre demande, nous avons demandé l'accès aux différentes prisons du Burundi. C'était dans l'objectif de pouvoir rencontrer et recueillir des données auprès des ex-combattants incarcérés et dont les actes d'accusation portaient sur des faits ultérieurs à leur démobilisation.

⁵ En plus du ticket retour, je donnais à chacun l'équivalent d'une bouteille de bière pour chacun des adultes de sa famille et d'une bouteille de Fanta pour chacun des enfants.

Ainsi, par univers carcéral, nous entendons les différents lieux de détention, d'emprisonnement, d'incarcération, de privation de liberté ou tout simplement tout ce qui est en rapport avec la prison (Rey-Debove & Rey, 2008). Un univers carcéral qui, au Burundi, compte onze prisons auxquelles s'ajoutent différents cachots des commissariats de police. Il s'agit des prisons de Bubanza, de Bujumbura, de Bururi, de Gitega, de Muramvya, de Muyinga, de Ngozi (H), de Ngozi (F)⁶, de Rumonge, de Rutana et de Ruyigi. Et si chacune de ces prisons pouvait être un site de notre recherche, c'est seulement dans deux des dix prisons que nous nous sommes effectivement rendu : il s'agit des prisons de Gitega et de Muramvya. Mais pourquoi ces deux prisons et pas d'autres ?

C'est sur base des données officielles que nous avons commencé notre enquête lors de la première phase. En effet, après obtention de l'autorisation d'accès aux différentes prisons, nous nous sommes renseigné auprès de la direction générale des affaires pénitentiaires (qui venait de nous accorder cet accès) pour savoir s'il y avait des ex-combattants identifiés et identifiables comme tels en prison. On nous a remis un tableau récapitulatif d'ex-combattants détenus par prison, selon le rapport mensuel de septembre 2010. Nous avons constaté que le rapport ne mentionnait aucun ex-combattant dans certaines prisons. Notamment celle de Bujumbura qui était pourtant la plus proche et la plus facilement accessible pour nous (étant donné notre lieu de résidence). Nous avons alors décidé d'aller là où il y avait au moins un ex-combattant et en fonction des moyens à notre portée.

C'est dans cette perspective que nous avons opté pour la prison de Gitega, au centre du pays, car nous avions occasionnellement des possibilités de covoiturage à l'aller comme au retour. Nous ne pouvions pas compter sur le transport en commun à cause de son irrégularité. En effet, il n'y a pas d'horaire fixe pour le passage des bus et taxis assurant le transport en commun. A l'aller comme au retour de la ville de Bujumbura, capitale du Burundi, vers l'intérieur du pays, c'est souvent en fonction du nombre de clients que les bus et taxis peuvent ou pas prendre la route. Ainsi, la seule façon d'être sûr d'aller et de revenir à volonté, c'est de le faire avec sa propre voiture ou d'en louer une, ce que nos moyens ne permettaient pas à ce moment, ou encore d'avoir la chance de trouver du covoiturage. Et c'est cette dernière possibilité qui s'est offerte à nous et nous en avons profité pour mener notre recherche dans la prison de Gitega. C'est dire donc que, de nouveau, c'est sont des raisons pratiques qui ont conditionné le choix de la prison de Gitega comme site de recherche dans la première phase d'enquête auprès d'ex-combattants.

C'est aussi pour ces mêmes raisons pratiques que nous avons choisi de travailler dans la prison de Muramvya lors de la deuxième phase de notre enquête. En effet, sur invitation et grâce à la prise en charge par RCN Justice & Démocratie, nous avons pu participer au colloque « JusticeS TransitionnelleS » tenu à Bujumbura le

⁶ H pour Hommes et F pour Femmes.

28 mars 2012. C'est en marge de ce colloque que nous avons pu prolonger le séjour à Bujumbura dans la perspective de mener de nouveaux entretiens, avec non seulement les ex-combattants que nous avons rencontrés dans la prison de Gitega, mais aussi avec d'autres ex-combattants de cette même prison et/ou des autres prisons. En effet, lors de la première phase, alors que le rapport qui nous avait été remis ne faisait état que de deux ex-combattants reconnus comme tels et détenus dans la prison de Gitega, nous nous sommes rendu compte qu'ils étaient plus nombreux que cela.

Cette ignorance et/ou négligence de la présence massive d'ex-combattants en prison ne nous a pas surpris outre mesure. En effet, lors de notre travail exploratoire, nous avons appris que le fait d'être ex-combattant ne constituait pas un critère d'identification et/ou de classification des auteurs de crimes⁷. Ce qui permet donc de comprendre que, même dans les prisons où l'on ne faisait pas état de la présence d'ex-combattants, ceux-ci pouvaient s'y retrouver. Et donc aussi à la prison centrale de Bujumbura à laquelle nous avons fait allusion et où le petit tableau récapitulatif d'ex-combattants en prison ne signalait la présence d'aucun ex-combattant. Nous aurions dû donc choisir cette prison de Bujumbura comme site de recherche d'autant plus que celle-ci était la plus proche et la plus accessible pour nous qui résidions dans la même ville d'implantation de ladite prison. Mais pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas ?

C'est tout simplement pour des raisons de convenance personnelle. Nous avons expressément évité d'aller récolter des données dans cette prison où étaient incarcérés les présumés assassins de notre propre père. C'était pour nous trop confrontant et trop osé, voire provoquant, d'aller à la rencontre des personnes impliquées dans la mort d'un si proche parent. Une rencontre d'autant plus directe que nous présagions les conditions dans lesquelles nous allions travailler, eu égard à nos expériences antérieures. Nous avons justement travaillé auparavant dans cette prison⁸ à maintes reprises et nous savions désormais que mener des entretiens avec des détenus dans cette prison, c'est aller dans la chapelle située dans la cour d'entrée. Une cour et une chapelle où n'importe quel détenu peut accéder pendant les heures de travail durant lesquelles tous les détenus sont libres d'aller et de venir dans n'importe quelle pièce ou cellule, pourvu qu'ils restent à l'intérieur de la prison.

⁷ Échange avec un psychologue de l'APRODH

⁸ C'est là que nous avons mené notre enquête sur la toxicomanie en milieu pénitentiaire lors de notre mémoire de licence en psychologie clinique et sociale en 2001. C'est aussi dans cette prison que nous avons mené des entretiens dirigés pour l'ONG Ensemble Contre la Peine de la Mort (ECPM) avec des détenus condamnés à mort (Gaillard, 2007). C'est là encore que nous avons recueilli les entretiens que nous avons analysés dans notre mémoire de master, et cela à la suite de notre participation à un groupe de parole à l'issue d'une représentation théâtrale, lors de notre stage à RCN Justice & Démocratie en 2008.

Aussi avons-nous opté, lors de la deuxième phase de notre enquête, de continuer le recueil des données dans la prison de Gitega. Et comme la prison de Muramvya se situe à mi-chemin entre Bujumbura et Gitega, nous avons aussi décidé d'y travailler avant de continuer sur Gitega. Une petite prison d'une capacité d'accueil de cent détenus où nous nous attendions à rencontrer entre six et huit ex-combattants selon les renseignements fournis par un conseiller juridique de la direction générale des affaires pénitentiaires (DGAP). Nous y avons cependant retrouvé une trentaine d'ex-combattants pour une population carcérale d'un peu plus de six cents personnes, soit plus de six fois la capacité d'accueil de cette prison reconnue comme étant une des plus surpeuplées, comme nous l'avait indiqué ledit conseiller juridique^{iv}. Ainsi, même si nous avions prévu de travailler dans cette prison une seule journée avant de continuer notre route vers Gitega pour deux journées, nous avons revu notre programme pour y consacrer une deuxième journée de recueil des données.

En somme, ce sont les prisons de Gitega et de Muramvya qui ont été nos sites de recueil des données au niveau de l'univers carcéral, alors que la ville de Bujumbura a été le lieu retenu pour l'univers communautaire. Des sites qui, en eux-mêmes, n'ont aucune connotation particulière puisque c'est pour des raisons essentiellement pratiques, contextuelles et circonstancielles que nous les avons choisis. En effet, peu importe la localité que nous pouvions prendre au Burundi, nous avions les possibilités d'y retrouver des ex-combattants, notre population de recherche.

2.2.2. La population d'enquête et le choix des sujets

Sur qui a porté notre recherche et comment avons-nous choisi les participants à l'enquête ? C'est à cette double question que nous voulons répondre dans cette section consacrée, d'une part, à la population d'enquête ou, en d'autres termes, au groupe humain directement concerné par les objectifs de la recherche (Mucchielli, 1979) et, d'autre part, à l'échantillonnage, c'est-à-dire au choix ou à la sélection de sujets pour la recherche (Paillé, 2011).

2.2.2.1. LA POPULATION D'ENQUETE

Comme nous l'avons déjà évoqué, ce sont les ex-combattants burundais qui constituent notre population d'enquête. Ce sont eux qui sont directement concernés par notre recherche dans laquelle nous avons voulu comprendre la criminalité d'après-guerre à travers le vécu d'une catégorie bien précise d'acteurs qui y sont impliqués, celle des ex-combattants.

Et comme nous l'avons déjà souligné dans les précisions conceptuelles, la notion d'ex-combattants est, au sens restreint, limitée aux démobilisés, c'est-à-dire les combattants des différentes factions belligérantes dans la guerre civile au Burundi, qui ont été désarmés et démobilisés dans le cadre du programme DDR. Mais au sens large, cette notion peut aussi s'étendre aux combattants qui faisaient partie des dites

factions, qui ont participé à la lutte armée, mais qui y ont renoncé avant ou en dehors du programme DDR.

C'est dire donc que, même si l'identité d'ex-combattant est conférée par le processus DDR, ce ne sont pas seulement ceux qui en ont bénéficié qui se réclament être des ex-combattants. C'est pourquoi, dans notre enquête, nous n'avons pas rigoureusement tenu pour inclusif ou exclusif le fait d'avoir été démobilisé dans le cadre du programme DDR. Toujours est-il que tous les ex-combattants interviewés avaient été démobilisés dans ce cadre-là.

En outre, le fait d'être un ex-combattant ne suffisait pas pour faire partie de notre population de recherche. Nous étions en effet particulièrement intéressé par ceux qui sont impliqués dans la criminalité d'après-guerre, ou, en d'autres termes, dans des actes criminels survenus après l'arrêt de la guerre et le retour à la vie civile. Ainsi, trois principaux critères peuvent nous aider à décrire notre population d'enquête :

- avoir été membre combattant dans au moins une des factions belligérantes dans la guerre civile au Burundi,
- être retourné à la vie civile,
- être impliqué dans au moins un acte criminel d'après-guerre.

A combien s'élèverait alors l'effectif des ex-combattants répondant à ces trois critères ? Comment seraient-ils répartis à travers le pays, en fonction de l'origine, du sexe, de l'âge, etc. ? Nous n'avons pas de réponses à ces questions parce que nous n'avons pas cherché à y répondre. D'une part, nous sommes d'avis que, même si la statistique joue un rôle décisif dans l'image que nous avons de la criminalité, elle contribue parfois davantage à nous égarer qu'à nous renseigner car ce qu'elle ignore de la criminalité est souvent plus important que ce qu'elle en souligne (Picca, 2009). Et cela est d'autant plus vrai que comme toute statistique, elle ne décrit que les apparences les plus superficielles du phénomène criminel, celles qui se laissent compter. Or, il existe une criminalité inconnue, non découverte, non constatée, non enregistrée et qui ne peut être appréhendée que dans des conditions éminemment subjectives et très générales, ne permettant aucune quantification (Picca, 2009).

D'autre part, notre objectif n'est pas de faire un état des lieux, de décrire ou, en d'autres termes, d'améliorer la connaissance de la criminalité d'après-guerre en dressant sa structure et ses particularités (Firdion, 2010). Il s'agit plutôt de l'explorer, puisqu'il s'agit d'un domaine récent et d'actualité, et surtout de la comprendre à travers l'approfondissement d'un aspect particulier de la trajectoire sociale ou de la vie d'agents sociaux (Firdion, 2010), celle des ex-combattants.

Ainsi, ce n'est pas tellement le nombre des acteurs impliqués dans la criminalité d'après-guerre au Burundi qui nous a intéressé, ou plus précisément le nombre d'ex-combattants impliqués, mais les différents sens qu'ils donnent à leur implication réelle ou supposée ou les différentes manières de percevoir cette implication. C'est pourquoi nous veillons, non pas à multiplier, mais à diversifier les participants à

notre enquête, une posture propre à l'échantillonnage qualitatif dont le propre est d'inclure la plus grande variété de cas possible, de façon à avoir des connaissances sur la plupart des types de populations qui le composent (Firdion, 2010).

2.2.2.2. LE CHOIX DES SUJETS OU L'ÉCHANTILLONNAGE THÉORIQUE

Nous avons constitué l'échantillon de recherche au fur et à mesure de notre travail de terrain. Un échantillon qui s'avère théorique dans la mesure où nous l'avons construit au cours de la collecte des données et en fonction des situations. C'est un échantillonnage théorique d'autant plus que nous nous sommes retrouvé dans une posture où le choix des situations de collecte des données empiriques était fait en fonction de leur potentialité de favoriser la théorisation (Glaser & Strauss, 1967 ; Glaser, 1978 ; Charmaz, 1983). En effet, dans la première comme dans la deuxième phase de notre enquête, tout en cherchant à rencontrer les ex-combattants, nous ne nous sommes pas contenté de prendre les tout-venant. Nous avons plutôt cherché à tenir compte des situations dans lesquelles nous pouvions recueillir les données les plus diversifiées et nous permettant de mieux explorer et comprendre le phénomène de la criminalité des ex-combattants.

Dans la première phase, grâce aux trois pistes évoquées ci-dessus, nous avons pu rencontrer neuf ex-combattants mais nous n'avons recueilli de récits qu'après de sept seulement.

1° Un sur les deux proposés par le retraité...

Deux ex-combattants nous ont été proposés par le retraité de la PNB. Tous les deux sont des ex-FAB et habitent dans le même quartier que ledit retraité. C'est celui-ci qui a d'abord pris contact avec eux avant de nous dire que les deux étaient d'accord de nous recevoir. Mais nous n'avons pu nous entretenir qu'avec un seul.

2° ... A cause d'un sac de ciment piraté

En effet, nous avons été voir l'un d'entre eux à la maison, un samedi après-midi, accompagné de notre guide, pour prendre contact et fixer le rendez-vous de l'entretien proprement dit. Il nous a dit qu'il était très occupé la journée par son restaurant-bar qu'il tient dans l'un des quartiers périphériques et très populaires de Bujumbura. Il nous a alors proposé de revenir le mardi suivant, après-midi, précisément à 15 heures parce que généralement, disait-il, c'est souvent les mardi après-midi qu'il n'a pas beaucoup à faire. Nous avons appris le lendemain que ce mardi était férié, ce que lui non plus ne savait pas au moment de fixer le rendez-vous. Et pour cause car, depuis l'accession au pouvoir de la coalition dominée par le CNDD-FDD en 2005, certaines journées sont reconnues fériées et chômées à l'occasion des fêtes musulmanes. Certaines de ces fêtes n'étant pas célébrées à des dates fixes et étant de surcroît récemment introduites dans un pays conquis par le

christianisme et la colonisation, il n'est pas rare que les gens ne s'en rendent compte que la veille du congé, voire le jour même.

Conscient alors que les jours fériés sont souvent les plus chargés pour les tenanciers des restaurants-bars et ne pouvant pas le joindre au téléphone, nous sommes retourné chez lui pour savoir si le rendez-vous pouvait être maintenu. Il nous a proposé de le reporter au samedi suivant, à 11 heures. Au jour et à l'heure convenus, nous nous sommes présenté chez lui mais sa compagne nous a dit qu'il était incarcéré au cachot de la commune pour avoir acheté et revendu un sac de ciment piraté. Après rachat de ce sac chez ce monsieur, on s'était en effet rendu compte qu'il contenait du sable au lieu de ciment !

3° Trois interviewés sur quatre détenus sélectionnés à la prison de Gitega...

Comme nous l'avons indiqué précédemment, c'est à la prison de Gitega, au centre du pays, que nous avons choisi d'aller, d'autant plus que nous avons la possibilité de covoiturage à l'aller comme au retour. Alors que le rapport de l'administration pénitentiaire faisait état de deux ex-combattants détenus dans cette prison, nous nous sommes retrouvé dans l'obligation de faire une sélection dans une masse d'ex-combattants. Et sur les quatre présélectionnés, nous nous sommes entretenu avec trois...

4° ... Faute de temps

Accompagné du chef du service social dans l'administration pénitentiaire de Gitega, notre entrée dans le hall de la prison suscita un attroupement des détenus sur la principale porte en grillage qui donne accès à l'intérieur de la prison. Un attroupement tout à fait habituel à toute visite car chaque détenu veut savoir si c'est lui qui est concerné, sinon, au moins en profiter pour donner un message, demander de l'aide, etc. C'est dans le même hall, à travers une petite fenêtre que le chef du service social demanda au « général de semaine »⁹ d'appeler tous les démobilisés détenus dans cette prison et d'éloigner tous les autres de cette fenêtre, lieu habituel pour les entretiens. En effet, nous a-t-on signifié, même les avocats parlent avec leurs clients détenus à travers cette fenêtre.

D'emblée, six parmi ceux qui s'étaient déjà attroupés se sont avancés vers la petite fenêtre. C'était déjà des ex-combattants prêts, en attendant que les autres soient rassemblés. Nous leur avons demandé s'ils en connaissaient beaucoup parmi leurs codétenus et ils nous ont répondu qu'ils étaient plus de quinze. Comme nous avions prévu d'y rencontrer les deux indiqués dans le rapport, nous avons

⁹ La prison est subdivisée en quartiers et chaque quartier a un délégué qu'on appelle "général". Ces délégués élisent un délégué général pour toute la prison. A tour de rôle et par semaine, ces généraux se relaient un à un pour servir d'intermédiaire entre l'administration et les prisonniers. Le "général" de semaine est alors celui qui est de faction pendant la semaine en question.

directement procédé à une sélection, étant donné que le temps dont nous disposions ne nous permettait pas d'interviewer ne fût-ce que ceux qui étaient déjà là. Nous avons alors eu l'idée de prendre un ex-combattant par groupe armé d'origine. Et d'emblée nous avons retenu trois ex-combattants issus respectivement des FAB, du PALIPEHUTU-FNL et du CNDD-FDD. Un quatrième ne faisant partie d'aucun de ces groupes, car il était du CNDD, s'est présenté, mais faute de temps nous n'avons pas pu nous entretenir avec lui ; c'est dans la deuxième phase que nous l'avons interviewé.

Jusque-là nous n'avions eu que des ex-combattants. C'est au CEDAC que des ex-combattantes furent proposées par le responsable provincial de cette organisation à la mairie de Bujumbura.

5° Deux ex-combattantes dans les cas proposés par le CEDAC

Après une brève rencontre avec le président et représentant légal du CEDAC, celui-ci nous recommanda de collaborer avec le responsable de l'antenne de son association à la mairie de Bujumbura qu'il se chargea de prévenir. Nous n'avons pas tardé à le contacter mais il nous a fait attendre trois semaines pour nous proposer des cas d'ex-combattants identifiés comme étant concernés par notre recherche. Et cela à cause de son calendrier chargé au moment de notre demande et surtout parce qu'il tenait à s'impliquer dans le choix et la mise en confiance des cas à rencontrer. Privilégiant de nous ajuster aux disponibilités des participants à notre recherche plutôt que de les amener à s'ajuster à notre disponibilité et, surtout compte tenu du contexte, nous avons volontiers accepté de patienter.

Ne nous ayant pas recontacté après les trois semaines comme il s'était proposé de le faire, nous l'avons rappelé la quatrième semaine. Il nous a alors informé qu'il s'était fait voler son téléphone portable où il avait enregistré notre numéro. Du coup, il nous a demandé si nous pouvions passer dans son bureau pour prendre connaissance des cas qu'il avait identifiés. Ce fut fait sans attendre. Deux ex-combattantes du CNDD-FDD, un ex-combattant du FROLINA et un ex-combattant des FAB étaient les quatre cas en question que notre guide avait déjà identifiés, contactés et prévenus. Il ne nous restait qu'à les rappeler pour fixer des rendez-vous. Nous n'avons pu joindre que les trois premiers par téléphone ; celui du quatrième est resté éteint jusqu'à la fin de notre séjour de recherche lors de la première phase.

Ainsi, durant la première phase de notre enquête, nous avons pu avoir des entretiens proprement dits avec sept ex-combattants burundais. Mais seuls les trois que nous avons rencontrés dans la prison de Gitega étaient directement, ouvertement, clairement et explicitement impliqués dans la criminalité d'après-guerre alors que les quatre de l'univers communautaire ne l'étaient pas du tout, même si, de manière très indirecte et implicite, ils se sentaient concernés. C'est ainsi que, lors de la deuxième phase, nous avons décidé d'aller nous entretenir avec uniquement ceux qui sont directement et explicitement mis en cause, à savoir ceux qui étaient incarcérés. Une décision d'autant plus motivée par la présence massive

d'ex-combattants en prison, comme nous venions de le relever durant cette première phase, par une facilité d'accès aux prisons et par la faible pertinence des cas d'ex-combattants rencontrés en univers communautaire.

En effet, pendant la deuxième phase, nous avons exclusivement récolté des données dans deux prisons, celle de Muramvya et celle de Gitega. Et même si notre ambition était de nous entretenir avec tous les ex-combattants détenus dans les deux prisons, nous nous sommes rendu compte que, sur le plan pratique, c'était difficile et que, sur le plan technique, cela ne valait pas la peine.

D'un point de vue pratique, et comme nous l'avons déjà évoqué, les données chiffrées fournies par la DGAP à propos d'ex-combattants détenus dans les deux prisons où nous avons mené notre enquête étaient de loin en deçà de la réalité. Alors que nous nous attendions à une dizaine d'ex-combattants dans les prisons de Muramvya et de Gitega, nous en avons respectivement trouvé une trentaine et une cinquantaine. Une population suffisamment abondante pour déjouer toutes nos prévisions temporelles, matérielles et logistiques. Nous avons donc dû opérer une sélection d'ex-combattants à interviewer en fonction des critères divers mais concourant tous à diversifier le plus possible les situations des enquêtés ex-combattant : l'acte d'accusation, le statut carcéral, la reconnaissance des faits, la complicité, la faction combattante d'origine,... C'était en quelque sorte des critères que nous choissions *in situ* et/ou *in vivo* dans la perspective de produire un savoir riche, adéquat et nuancé (Savoie-Zajc, 2011) sur l'implication criminelle d'ex-combattants.

Et au-delà de cette difficulté d'ordre pratique, nous nous sommes rendu compte qu'au fur et à mesure des entretiens, ceux-ci nous apportaient de moins en moins de données nouvelles. La variation maximale des données (Savoie-Zajc, 2011) à propos de l'implication criminelle d'ex-combattants devenait de plus en plus faible. C'est ainsi que sur le plan technique, c'est par saturation, principe par lequel le chercheur réalise que l'ajout de nouvelles données n'occasionne pas une meilleure compréhension du phénomène étudié (Savoie-Zajc, 2011), que nous avons cessé ou renoncé à nos ambitions de nous entretenir avec tous les ex-combattants détenus à Muramvya ou à Gitega.

En somme, c'est avec vingt-sept (27) ex-combattants, dont sept (7) lors de la première phase et vingt (20) lors de la deuxième phase, que nous nous sommes entretenu.

REPARTITION DES INTERVIEWES

Phase	Univers communautaire	Univers carcéral		Total
		Gitega	Muramvya	
Première phase	04	03	00	07
Deuxième phase	00	8	12	20
Total	04	11	12	27

Nous les avons rencontrés individuellement et chacun dans son univers de vie lors de l'enquête. Une enquête durant laquelle nous avons eu au moins un entretien de recherche qualitatif avec chacun des 27 ex-combattants.

2.2.3. L'entretien de recherche qualitatif

Étant donné que la recherche qualitative débouche sur l'explication des significations et du sens donnés aux choses de la vie (Mucchielli, 2011), nous avons voulu procéder dans notre recherche par le récit de vie, une méthode qui consiste en recueil et traitement de récits des personnes rapportant leur vécu quotidien passé ou présent (Raybaut, 2011). Par cette méthode, nous voulions justement accéder aux récits des vécus quotidiens, passés et présents, des ex-combattants burundais, afin d'y resituer leur implication dans la criminalité d'après-guerre.

Des récits de vie que nous voulions complets ou maximalistes, comme dirait Bertaux (1997), ou traitant de la totalité de l'histoire de vie de chaque ex-combattant. Nous avons cependant remarqué, dès le recueil des premiers récits lors de la première phase de notre enquête, que parler de soi, comme dirait de Gaulejac (1993), raconter l'histoire de sa vie, ou se livrer à la narration de soi, laissait plutôt à désirer. Mais pourquoi le récit de vie ou la narration de soi laissent-ils à désirer chez les ex-combattants dans le contexte d'après-guerre au Burundi ?

2.2.3.1. LA NARRATION DE SOI QUI LAISSE A DESIRER

Se raconter n'est pas toujours évident et ce l'est d'autant moins dans des contextes culturels moins individualistes comme celui du Burundi. Bien entendu, cela ne veut pas dire que c'est impossible, d'autant plus que nous n'avons pas suffisamment interrogé la culture burundaise pour relever quels seraient les obstacles à cette narration de soi. Seulement, et c'est le moins que nous puissions

dire, nous devons noter que c'est pour des raisons d'appréciation subjective du contexte et vu les exigences de la méthode du récit de vie que notre choix a été de ne pas trop nous y en tenir. Et à ce propos, certaines conditions inhérentes au récit de vie de recherche méritent une attention particulière.

En effet, comme l'indique Legrand (1993), dans le récit de vie de recherche, c'est le chercheur qui prend l'initiative d'adresser une demande à un narrateur potentiel. Une demande dont l'adhésion ne va pas de soi, car il faut non seulement que chacun ait envie de parler de soi (Bertaux, 1997), mais aussi qu'il y ait un bonheur d'expression, un bonheur d'avoir à dire, de pouvoir dire, et de dire bien, qui pousse à dire toujours dans cette capacité à parler si profond et si fort de soi (Kaufmann, 2008). Et si aucun des ex-combattants que nous avons rencontrés n'a refusé de participer à notre recherche, l'envie et le bonheur de parler de soi faisaient défaut.

D'une part, le manque ou la faible envie des ex-combattants de nous parler d'eux-mêmes découlait essentiellement du fait qu'ils n'en ont pas fait la demande. En effet, comme dans toute recherche, c'est nous qui, en tant que chercheur, avons pris contact avec eux, négocié et demandé leur participation à notre recherche. C'est dire donc que le récit de vie que nous demandions était, comme dirait Legrand (1993), subordonné de bout en bout à une finalité de recherche, gouverné par nos attentes et non celles des ex-combattants participant à notre recherche. Sans demande et sans attentes de la part de nos sujets, leur envie de raconter leur histoire de vie, de parler d'eux, ne pouvait d'office que faire défaut. Une envie d'autant plus en souffrance que raconter cette histoire ne faisait pas pour autant plaisir.

D'autre part, en effet, demander aux ex-combattants burundais de faire le récit de leur vie, c'était leur demander de réactualiser, de remuer une histoire personnelle pas nécessairement agréable, mais souvent douloureuse comme nous aurons l'occasion de le mettre en évidence. Or, fait remarquer Legrand (1993), le récit de vie de recherche est d'autant plus difficile lorsque le chercheur s'adresse à des sujets dont l'histoire a été marquée par des difficultés, des souffrances, et plus encore, lorsqu'il s'agit d'investiguer ces souffrances mêmes. En ce qui nous concerne, demander aux ex-combattants burundais de parler de leur histoire de vie, et plus particulièrement de leur implication dans la criminalité d'après-guerre, c'était en quelque sorte leur demander de réactualiser les souffrances liées aux violences subies et/ou infligées.

Une histoire qui s'est avérée difficile, voire impossible à raconter au sens narratif du terme. En effet, précise Bertaux (1997), le verbe raconter utilisé dans la définition du récit de vie est essentiel en ce sens qu'il signifie que la production discursive du sujet doit avoir la forme narrative. Une forme discursive dans laquelle, estime-t-il, se retrouvent à la fois descriptions, explications et évaluations des phénomènes afin d'en apporter des significations.

Nous nous sommes rendu compte que cette narration de soi ou de l'histoire de leur vie laissait à désirer chez nos sujets. Par contre, celle de leur implication dans la

criminalité d'après-guerre était plutôt facile. En effet, quand nous leur demandions de nous raconter ce qui s'était passé pour qu'ils se retrouvent impliqués dans les actes dont ils sont accusés, leurs réponses étaient non seulement spontanées mais aussi pleines de détails et d'arguments descriptifs, explicatifs et évaluatifs.

Ainsi, dans la suite du recueil des données, nous avons délaissé l'option maximaliste du récit de vie dans laquelle il s'agirait de traiter de la globalité de l'histoire du sujet (Bertaux, 1997), au profit du récit de vie minimaliste. Celui-ci, fait savoir Bertaux (2010), est une forme narrative apparaissant dans un entretien où le sujet l'utilise pour exprimer les contenus d'une partie de son expérience vécue. Nous avons justement pris l'option de nous intéresser directement et particulièrement au récit de l'implication de nos sujets dans la criminalité d'après-guerre à travers des entretiens individuels, semi-directifs et de type narratif. Et si nous avons opté pour ce type de récit de vie, c'est, d'une part, parce qu'il libère le chercheur de l'emprise inhibante de la conception complète ou totale du récit de vie (Bertaux, 1997). Et, d'autre part, fait remarquer Bertaux (1997), par la multiplication des récits de vie de personnes se trouvant ou s'étant trouvées dans des situations similaires, participant au même monde social, et en centrant leurs témoignages sur ces segments-là, on peut bénéficier des connaissances acquises de par leur expérience directe sur ces mondes ou situations.

Aussi avons-nous cherché à multiplier, à diversifier, voire à maximiser des récits minimalistes d'ex-combattants à propos de leur implication dans la criminalité d'après-guerre. En effet, au lieu de nous limiter à une étude approfondie de cas individuels, nous avons procédé à des entretiens semi-directifs auprès de plusieurs ex-combattants impliqués dans la criminalité d'après-guerre en vue d'y explorer les différences, les similitudes, les récurrences, les divergences voire les contradictions émergentes.

2.2.3.2. *L'ENTRETIEN DE RECHERCHE QUALITATIF*

L'entretien, indique Pedinielli (2006), est l'action d'échanger des paroles avec une ou plusieurs personnes et qui a pour synonymes conversation, discussion, entrevue, audience, conférence, dialogue, ..., termes renvoyant à l'existence de deux ou plusieurs personnes, d'un échange qui suppose une transmission symbolique (le langage) et des capacités de compréhension. Et si c'est dans ces termes que nous envisageons l'entretien, c'est surtout dans la perspective de Kvale (1996) et de Boutin (2006), comme le laisse entendre le sous-titre. En effet, à la suite de Kvale (1996), Boutin (2006) définit l'entretien de recherche qualitatif comme étant un entretien souvent semi-structuré, qui ne désigne ni une conversation libre ni un questionnaire très structuré. Ses caractéristiques, indique-t-il, sont le fait d'être centré sur le monde intérieur de l'interviewé, de tenter de comprendre le sens des phénomènes reliés à ce monde, d'être descriptif, d'être sans présupposition, d'être centré sur certains thèmes, d'être ouvert aux ambiguïtés et aux changements, de tenir compte de la sensibilité de l'interviewer, de prendre place dans une interaction

interpersonnelle et de pouvoir se révéler une expérience positive pour la personne interviewée.

Cette conception de l'entretien de recherche qualitatif nous semble bien refléter notre entendement, notre posture et surtout l'usage que nous en avons fait. Mais sans devoir revenir point par point sur chacune de ces caractéristiques, nous aimerions en mettre en évidence, à toutes fins utiles, certaines qui nous semblent pertinentes eu égard à notre travail de terrain, à savoir la directivité et le centrage thématique des entretiens.

1°. La directivité des entretiens

Si nos entretiens sont fondamentalement semi-directifs, ils ne l'ont pas été en tout temps et partout. Etant donné que c'est justement à la suite de l'impasse du récit de vie maximaliste que s'inscrit la conduite de nos entretiens, ils étaient non directifs au début mais devenaient semi-directifs au fur et à mesure de leur conduite, même si parfois, en fonction des circonstances et surtout des interviewés, ils pouvaient être exclusivement semi-directifs.

S'agissant de la non-directivité du début, elle découle de la spontanéité que nous avons relevée auprès de nos sujets à aborder de manière narrative leur implication dans la criminalité d'après-guerre. Et comme l'indique Boutin (2006) à propos de l'entretien non directif, nous procédions au lancement des sujets interviewés sur le sujet de notre recherche, à savoir leur implication dans la criminalité d'après-guerre, et nous suivions le déroulement de leur pensée. Concrètement nous demandions aux ex-combattants de nous raconter ce qui s'était passé pour qu'ils soient impliqués dans les actes dont ils étaient accusés. Cette entame de l'entretien était d'autant plus non directive que nos sujets étaient prompts à saisir la balle au bond pour parler de l'accusation dont ils faisaient l'objet et surtout de s'en défendre. Une sorte de plaidoirie défensive tellement structurée que si nous rencontrions deux fois un même sujet et que nous abordions cette thématique, nous avions une sorte de reproduction à quelques nuances près du même discours.

C'est ce discours ou ce récit de l'implication criminelle qui nous servait de tremplin pour l'entretien semi-directif car, après la question de mise en train comme dirait Boutin (2006), nous guidions par la suite notre répondant à travers ses réponses en l'aidant à articuler sa pensée autour des thèmes que nous avions préétablis et/ou qui émergeaient de ce récit de vie minimaliste de départ. Mais de quels thèmes s'agissait-il ?

2° Le centrage thématique

Les questions que nous posions ou les thèmes que nous abordions découlaient, d'une part, du récit d'ex-combattants à propos de leurs actes d'accusation. Il s'agissait notamment de questions de détails, de précisions et d'éclaircissements pour en savoir davantage à propos des actes, des acteurs et de la responsabilité dans l'accusation. Et d'autre part, ce sont des thèmes qui s'inscrivaient dans la perspective d'exploration de l'univers de nos sujets car, fait remarquer Kvale

(1996), dans l'entretien de recherche qualitative, l'interviewer est comme un voyageur qui observe et recueille tout ce dont il a besoin pour faire une belle histoire par la suite. Une exploration qui suit une certaine méthode à cause de son intentionnalité, car le chercheur cherche à visiter des endroits précis. En ce qui nous concerne, nous cherchions à resituer cette implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants dans leur parcours combattant.

En effet, nous avons envisagé la criminalité d'après-guerre des ex-combattants comme n'étant ni spontanée, ni une fin en soi mais comme une étape du processus criminel dans lequel se trouvent impliqués les ex-combattants. Un processus criminel que nous concevons comme un ensemble de phénomènes criminels actifs et organisés dans le temps. C'est donc une étape dans l'évolution criminelle des ex-combattants, c'est un passage dans leur parcours, c'est une des activités et des décisions qui caractérisent leur vie. Et pour comprendre cette étape, ce passage, cette activité ou cette décision, il nous semble important de tenir compte de l'ensemble du processus, du parcours, voire de la vie des ex-combattants car, fait remarquer Bougarel (2006), c'est seulement en tenant compte de la manière dont les identités combattantes s'articulent à d'autres identités sociales antérieures à la guerre ou, au contraire, émergent dans le contexte de l'après-guerre, qu'il devient possible de s'interroger sur le rôle que jouent ou que pourraient jouer les ex-combattants dans la société d'après-guerre. C'est pourquoi nous avons envisagé la criminalité d'après-guerre des ex-combattants burundais en tenant compte de leur vécu de l'avant, du pendant et de l'après-guerre.

Ainsi, dans nos entretiens semi-directifs, nous essayions de remonter à l'avant-guerre à partir du récit de l'implication criminelle. Concrètement, pendant nos entretiens, sur base de ce récit, nous cherchions d'abord à comprendre le lien entre cette implication criminelle et le fait d'être un ex-combattant. En d'autres termes, c'est le vécu de l'après-guerre, marqué par le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration que nous voulions explorer, afin de comprendre comment l'identité ex-combattante s'articule avec l'identité criminelle. Ensuite, par l'entremise du regard comparatif entre la vie d'un ex-combattant et celle d'un combattant, nous abordions le vécu de la guerre ou de la participation à la lutte armée. Nous nous intéressions justement aux conditions de vie des (ex)combattants pendant la guerre, à leurs activités durant cette lutte armée, à leurs satisfactions et à leurs frustrations afin de comprendre ce à quoi ils sont censés renoncer avec l'arrêt de la guerre. Une guerre à laquelle ils s'étaient engagés en adhérant aux groupes armés. Et c'est cette adhésion qui nous servait de tremplin pour analyser enfin l'avant-guerre ou, en quelque sorte, les conditions ayant favorisé la décision de prendre les armes pour s'adonner à la lutte armée.

Nous avons abordé ces thématiques de manière diverse et diversifiée en fonction des interviewés, des circonstances de rencontre, des univers d'entretien... Et c'est principalement le contenu de ces entretiens qui constitue le matériel sur lequel porte notre analyse. En quoi consiste alors ce matériel ou, en d'autres termes, quelles sont

les données de notre enquête ? C'est à cette question que la deuxième partie du présent travail va répondre.

Deuxième partie.

Présentation et analyse des données

Quelles sont les données de notre recherche ? Ou, en d'autres termes, sur quel matériel (Paillé, 1994), ou sur quel support (Paillé, 2011) porte notre analyse ? Il s'agit bien d'un matériau discursif dont le propre est d'être constitué des notes de terrain, des verbatims d'entretien et/ou des documents colligés sur un site d'étude (Paillé & Mucchielli, 2008). En effet, les données de notre recherche sont essentiellement les verbatims des entretiens que nous avons eus avec les ex-combattants burundais impliqués dans la criminalité d'après-guerre. Mais, comme ces entretiens riment avec notre longue expérience de groupes de paroles et d'entretiens individuels à l'issue de représentations théâtrales, nous nous servons des données pertinentes de ce parcours sous-jacent. Nous tiendrons également compte des entretiens que nous avons eus avec les témoins dits privilégiés, lors de la phase exploratoire sur le phénomène de la criminalité d'après-guerre au Burundi. Ainsi, cette présentation des données s'articule en trois parties principales. Nous mettrons d'abord en exergue les données pertinentes recueillies lors de l'expérience de théâtre et des groupes de parole, nous aborderons ensuite les données de la phase exploratoire et nous réserverons enfin une attention particulière aux données de notre enquête auprès d'ex-combattants.

Mais comme toute présentation de données de recherche, ceci n'est pas une reproduction pure et simple desdites données, mais le résultat d'un processus de sélection, de centration, de simplification, d'abstraction et de transformation des données brutes figurant dans les différentes (re)transcriptions (Miles & Huberman, 2003). Une condensation d'autant plus sélective que ce que nous proposons ici n'est qu'une reprise des éléments que nous avons estimés pertinents par rapport à notre question de recherche. Mais comme le fait remarquer Kaës (2011), les traumatismes qui résultent des catastrophes sociales ne peuvent pas être simplement ramenés à une causalité purement psychique car se serait dépouiller le sujet de son rapport historique et réel à l'événement. C'est ainsi qu'il insiste sur le fait de situer l'expérience traumatique dans l'espace et dans le temps social et politique et de la restituer à son contexte pour tenter de la signifier à la fois dans son histoire et dans l'Histoire (Kaës, 2011). C'est dans cette perspective que nous aimerions insister au préalable et davantage sur la période dite d'après-guerre au Burundi en la situant et en la restituant dans le contexte du conflit burundais.

Chapitre I.

L'après-guerre, une étape dans le conflit burundais

Depuis son accession à l'indépendance, le Burundi est marqué par des crises répétitives à caractère ethnique ayant dégénéré en une guerre civile depuis 1993. Ainsi l'après-guerre est envisagé en référence aux tentatives de mettre fin à cette guerre, mais il s'agit en réalité d'une étape du même conflit que la plupart des analystes qualifient de politico-ethnique. En quoi consiste alors ce conflit ? A partir de quel moment peut-on parler de guerre et d'après-guerre ?

1.1. Origine ethnique du conflit burundais

Comme l'indique le Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (Cenap) (2008), l'histoire du conflit burundais est souvent associée à une lecture ethnique des événements. Et tel que stipulé dans l'*Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi* (2000), il s'agit d'un conflit fondamentalement politique avec des dimensions ethniques extrêmement importantes, un conflit découlant d'une lutte de la classe politique pour accéder au pouvoir et/ou s'y maintenir.

Cependant Reyntjens (1994) attire notre attention sur cette simplification qui consiste à réduire le problème ethnique à la revendication d'une part du gâteau par les élites puisque le sentiment d'appartenance ethnique est largement partagé par la population. Cela est d'autant plus vrai pour lui que, selon Darbon (1982) et Rodegem (1983), les catégories ethniques n'ont pas été inventées par la colonisation mais existaient dans le Burundi précolonial. La colonisation, fait remarquer Reyntjens (1994), n'a pas créé les catégories identitaires, elle n'a fait que les renforcer, les structurer et les exacerber.

Mais pour Chrétien et Dupaquier (2007), les Hutu et les Tutsi, acteurs très connus des tragédies du Burundi, ne se distinguent les uns des autres ni par la langue, ni par la culture, ni par la religion, ni par la localisation, ni, de façon mécanique et simpliste, par les traits physiques. C'est sous la colonisation allemande d'abord et belge ensuite que la discrimination politico-culturelle est officialisée par ce que Chrétien (1993) a appelé la lecture biologico-sociale de la société burundaise qui a conduit à assimiler races et classes et, plus précisément, à définir de féodaux les rapports entre Tutsi et Hutu en fonction de l'importance des liens personnels dans l'organisation de l'ancienne monarchie et dans les relations sociales sur les collines. C'est ce que Ngayimpenda (1998) qualifie de lecture duelle des rapports

sociopolitiques existants, accentuant la dualité hutu/tutsi que le discours a tenté de restituer à travers une série de concepts antithétiques serfs/seigneurs, exploités/exploiteurs, esclaves/maîtres, travailleurs/jouisseurs, etc.

S'inscrivant en faux contre les tenants de cette catégorisation en termes de classes sociales, Nkunzimana (2010b) attire notre attention sur le fait que les classes ne se confondent pas avec, d'une part, les Bahutu et, d'autre part, les Batutsi. En effet, affirme-t-il, chaque catégorie ne constitue pas une classe au sens marxiste du terme, d'autant plus que ce dernier considère les hommes à partir des rapports sociaux de production et non en fonction de leurs fantasmes ou de ceux qu'ils nourrissent vis-à-vis d'autres hommes.

Dans tous les cas, aucune thèse ne fait état d'une guerre ou d'un conflit à caractère ethnique à l'époque précoloniale. Rutamucero (2007) affirme à cet effet que la tradition orale du Burundi ne parle pas de guerres ou de conflits entre Hutu et Tutsi avant l'arrivée des colonisateurs et des missionnaires catholiques. Cette tradition n'est pas non plus riche en matière de relations hutu-tutsi puisque l'exploitation la plus méticuleuse d'une tradition orale riche de quelques 4 000 proverbes n'en retiendrait à peine qu'une dizaine. Il nous semble donc légitime de s'interroger, comme Ngayimpenda (1998), quant à savoir si l'on doit penser qu'un phénomène d'exploitation (voire de conflit ou de guerre) des uns par les autres, que d'aucuns présentent comme une constante de l'histoire des relations interethniques, a échappé à la mémoire populaire, dans une société où la référence à l'appartenance ethnique était trivialement rappelée. Même Sindayigaya (1991) ne fait aucunement référence à la période précoloniale pour expliquer les différentes crises qui ont caractérisé le conflit burundais.

Ainsi pourrions-nous admettre avec Pie¹ que le conflit ethnique remonterait à la veille de l'indépendance. En effet, aussi bien Chrétien (1993) que Reyntjens (1994) affirment que, jusqu'à la veille de l'indépendance, les Tutsi étaient privilégiés par l'administration coloniale au détriment des Hutu. Mais à la veille de l'indépendance, le colonisateur, sentant son pouvoir menacé, a intensifié les manœuvres divisionnistes, orchestré des luttes sociopolitiques et opéré un retournement radical de sa position sur la question ethnique. L'appui se tourne désormais vers une contre-élite hutu, issue principalement des séminaires².

C'est pourquoi à son accession à l'indépendance, le Burundi hérite non seulement d'une élite ethniquement divisée, les Tutsi d'un côté au pouvoir et les Hutu cherchant à y accéder de l'autre, mais aussi de catégories identitaires exacerbées. Et comme le fait remarquer Sindayigaya (1991), ce sont les élites burundaises, dans leurs courses effrénées vers le pouvoir, qui ont alimenté leurs

¹ Un déplacé tutsi né en 1938, nous l'avons trouvé dans un camp de déplacés de guerre de 1993, nous l'avons interviewé en 2008 lors de notre stage de recherche sur la problématique du deuil dans la justice transitionnelle.

² Les écoles tenues par l'église catholique pour former essentiellement les futurs prêtres.

rivalités à l'aide d'arnaques sur le dos de la population. Pourtant, estime Harroy (1987), les démarcations entre Hutu et Tutsi étaient moins tranchées qu'au Rwanda voisin, car les Hutu du Burundi n'étaient pas du tout des dominés-opprimés, bien au contraire. Et si des rancœurs sociales avaient déjà localement pu naître d'excès d'inégalités ressenties par des collectivités hutu spécialement maltraitées, aucune généralisation à l'échelle du pays ne paraissait se justifier qui eût pu faire penser à l'éclosion possible, comme au Rwanda, d'un conflit social et racial qui opposerait pratiquement tous les Tutsi à tous les Hutu du Burundi. C'est pourquoi Harroy (1987) affirme qu'en 1955-56, au sud de l'Akanyaru³, les chances étaient très minces d'assister à une prise de conscience collective de la masse hutu au niveau national, conscience, d'une part, de son infériorité économique et sociale née de l'oppression et des exactions que lui faisait subir un groupe tutsi dominant, et, de l'autre, surtout, de la possibilité pour la majorité numérique paysanne de s'unir et de réussir à s'affranchir par la force de cette domination.

C'est donc l'accès au pouvoir, précisent enfin Chrétien et Dupaquier (2007), qui a été le nœud de l'antagonisme potentiel. Et la question politique constitue, pour Barancira (1997), l'un des facteurs subjectifs du conflit burundais car, sur le terrain politique, le conflit burundais est le conflit entre la majorité ethnique et la majorité politique. Il est aussi le conflit entre les aspirations démocratiques, aspirations ayant un contenu pratique notamment le droit au travail, à la santé, à l'instruction..., et l'incapacité des directions politiques à satisfaire ces revendications depuis des années 1960.

Cette incapacité à satisfaire les revendications pragmatiques de la société favorise la polarisation du conflit sur le terrain ethnique, apte à procurer des satisfactions émotionnelles immédiates. D'un côté l'idéologie de la revanche qui mène au génocide, de l'autre l'idéologie de la survie. La querelle ethnique masque ainsi les intérêts matériels des directions politiques en conflit et le mouvement de masses. C'est en effet dans cette contradiction que Barancira (1997) situe en dernière instance l'explication de la guerre au Burundi car la violence n'a pas surgi spontanément dans le cœur des Burundais, elle a été distillée savamment par une propagande raciste et une mobilisation politique qui a confondu sciemment la compétition électorale et l'affrontement ethnique.

Ces propos sont corroborés par Ndayisaba (2008) quand il s'interroge sur la façon d'amener les populations (la foule) à commettre un massacre. En effet, explique-t-il, par conditionnement à la haine, on explique aux populations pourquoi il faut éliminer l'autre, que l'on prend soin de désigner par des sobriquets et des caractéristiques particulières. On leur explique qu'une cohabitation avec lui est impossible, voire suicidaire. En outre, on entretient de l'insécurité et de la peur dans la zone des futurs massacres car ces dernières ne peuvent pas être déclenchées dans

³ Akanyaru est la rivière séparant le Rwanda au Nord et le Burundi au Sud.

un climat sécurisé. Ainsi, quand la foule est chauffée à blanc et veut en découdre, on cherche un prétexte, un déclencheur. On va donc alors procéder à la négation et/ou à la justification du crime, dans la mesure où les massacres et le génocide sont des actes trop graves pour être assumés. On essaye alors de se donner bonne conscience : « Ils » nous menaçaient, « ils » préparaient une attaque... On n'a fait que « se défendre »...

C'est justement de cette négation et/ou de cette justification qu'il est question quand les groupes antagonistes dans le conflit burundais s'expriment ; c'est ce que Ngendahayo (2008) qualifie de négationnisme. En effet, il trouve qu'il y a généralement deux négationnismes qui se battent en duel sur l'échiquier politique et intellectuel burundais : un négationnisme tutsi et un négationnisme hutu. L'un s'évertue à présenter l'autre comme à l'origine de tous ses maux et surtout de la menace première de son extermination. Toute agression sur l'autre groupe est soit niée en bloc ou alors minimisée et falsifiée au point de n'en retenir qu'une idée édulcorée fort éloignée de faits avérés. L'histoire du conflit interethnique au Burundi est jonchée de silences coupables, de rumeurs traumatisantes, de jugements assassins et de massacres réels répétitifs et à grande échelle.

Il est clair que le conflit burundais est créé par des directions politiques qui mobilisent les masses de façon sectaire, qui recourent à la propagande raciste et dressent leurs partisans à l'élimination de l'adversaire, la propagande raciste s'inspire elle-même d'une véritable idéologie raciste qui justifie le génocide (Barancira, 1997). C'est de cette idéologie raciste que naît la querelle idéologique et identitaire et qui constitue le deuxième facteur subjectif du conflit burundais.

Du point de vue de Barancira (1997), la querelle idéologique et identitaire a été créée, écrite par l'anthropologie coloniale et ensuite enseignée aux élites à l'école coloniale. Peu à peu le mythe est devenu réalité lorsque chacun s'est identifié aux fantasmes du colon sur les pseudos races, tribus ou ethnies du Burundi. Au point de départ, le colon découvre une diversité des types physiques et des rôles sociaux sur lesquels il plaque des jugements hiérarchiques racistes : Tutsi supérieur, Hutu inférieur. Ensuite il matérialise ses fantasmes et favorise l'ascension des Tutsi à travers l'école coloniale, élimine les chefs coutumiers hutu, puis renverse brusquement ses préférences à la veille de l'indépendance et cherche à défendre « les pauvres hutu opprimés par les seigneurs tutsi ». Telle est l'origine historique de la violence ethnique dans la région des Grands Lacs. Cela signifie d'une certaine manière que des Tutsi ont cru qu'ils étaient nés pour gouverner, et que des Hutu ont cru qu'ils étaient dominés par des seigneurs tutsi depuis des siècles ! Tout cela parce qu'on le leur a dit.

Le mythe du Tutsi supérieur, mythe du seigneur tutsi et du serf hutu s'accompagne du mythe du Tutsi hamite envahisseur donc étranger à la région des Grands Lacs. Etranger, arrogant, exploiteur et parasite, telle est la justification préventive du génocide contre les Tutsi et de l'absence de culpabilité souvent

signalée chez les bourreaux. Le passage à l'acte criminel après l'autojustification préventive du criminel est alors très facile. Et une fois que le cycle de la violence est déclenché, la guerre n'a plus besoin de justification pour continuer. Elle continue parce qu'elle a commencé et parce que l'hostilité entre les protagonistes est portée au paroxysme et la méfiance généralisée.

Et c'est encore la polarisation sur ce problème, au Rwanda d'abord et surtout, puis au Burundi depuis son accession à l'indépendance, autour des années 1960, qui a engendré la tension, la méfiance et la haine qu'on observe encore aujourd'hui. Mayirabiri⁴ affirme justement ne pas connaître de conflit entre les Hutu et les Tutsi avant 1965 :

A ma connaissance le premier conflit entre Hutu et Tutsi dont j'ai entendu parler est celui de 1965. On m'a dit comment les Hutu avaient attaqué les Tutsi et avaient brûlé leurs maisons. Les autres conflits ont éclaté plus tard et j'étais déjà adulte ».

En effet, depuis cette date, le Burundi a été marqué par des crises répétitives caractérisées par des massacres à caractère ethnique.

1.2. Les violences ethniques répétitives

En 1965, une tentative de coup d'Etat orchestrée par des civils et des militaires hutu est accompagnée par des massacres des populations tutsi. La riposte anti-hutu est organisée par le pouvoir politico-militaire tutsi et permet de mater les mutins. Toute forme de justice est ici mise entre parenthèses pour permettre à un groupe (les Tutsi au pouvoir) de neutraliser, voire d'anéantir l'autre (les Hutu), politiquement et physiquement. Ce qui fera dire à Chrétien (1997) que l'année 1965 a marqué l'exclusion des Hutu de toute participation significative au pouvoir.

En 1972, c'est l'année dite *ikiza*-fléau, la catastrophe pour reprendre Chrétien (1997). Les bandes de combattants hutu s'en prennent à des populations tutsi qu'ils massacrent de façon systématique. Après cette tentative d'élimination systématique des Tutsi par les Hutu, l'exécutif à dominante tutsi prend en main la répression. Celle-ci s'étend sur les régions qui n'ont pas connu de troubles et cible systématiquement les élites hutu, si bien que certains diront qu'il s'agissait d'une violence prophylactique, visant non seulement à décapiter la rébellion mais pratiquement toute la société hutu (Lemarchand, cité par Chrétien, 1997). D'autres catégories sont également emportées par des rafles mortelles et la répression donne lieu à des règlements de compte qui s'étendent aussi à des Tutsi qui, dans le Nord du pays, sont volontairement assimilés aux Hutu.

⁴ Un hutu né en 1944, président du conseil communal des Bashingantahe de sa commune, nous l'avons interviewé en 2008 lors de notre stage de recherche sur la problématique du deuil dans la justice transitionnelle.

En 1988, la crise a la particularité d'être circonscrite à deux communes frontalières du Rwanda, Ntega et Marangara. Une insurrection hutu, écrit Reyntjens (1994), fait plusieurs centaines de milliers de morts, surtout parmi les Tutsi, et lorsque l'armée intervient, elle utilise le système du rouleau compresseur dans la répression aveugle contre les Hutu. Pour la Ligue des Droits de l'Homme dans la région des Grands Lacs africains (LDGL) (2005), aucune lumière n'a été faite à propos de ces événements car, malgré l'annonce de la mise en place d'une commission d'enquête chargée d'établir les faits et les responsabilités et de traduire les suspects devant les cours et tribunaux, une telle démarche n'aura jamais lieu. Au contraire, c'est une loi d'amnistie des auteurs, coauteurs ou complices d'infractions qui sera promulguée.

Enfin, parmi d'autres crises, on retiendra encore, en date du 21 octobre 1993, un coup de force militaire qui décapite les institutions issues des élections de juin 1993. Après 27 ans de dictature militaire dominée par des officiers supérieurs tutsi, un président hutu avait été porté au pouvoir par la voie des urnes. Dès l'annonce de cet assassinat, des bandes de paysans hutu, fanatisés par les cadres politico-administratifs du parti vainqueur des élections, le Frodebu⁵, se ruent sur leurs voisins tutsi et se mettent à les massacrer.

C'est ainsi qu'est apparu un véritable contentieux du sang entre les ethnies burundaises, et celui-ci constitue le troisième facteur subjectif du conflit burundais pour Barancira (1997). En effet, le contentieux du sang entre les ethnies burundaises naît de la mémoire des violences cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis 1965. Chaque violence rappelle la précédente et les plaies sont ré-ouvertes à chaque fois sans avoir jamais eu le temps de cicatriser. La mémoire des tragédies du passé est une mémoire non réconciliée. Les Bahutu sont persuadés d'avoir été les seules victimes du régime politique. Les Batutsi sont convaincus pour leur part qu'ils sont menacés par la majorité numérique qui a toujours cherché à les exterminer. Persuadés d'avoir le monopole de la souffrance, chaque ethnie se voit menacée par l'autre dans sa survie (Tutsi) ou dans son épanouissement politique (Hutu).

Ces fantasmes sont largement répandus et sont colportés d'âge en âge au sein de chaque ethnie. Comme tout fantasme, ils font partie du non dit. Au moins du non dit à l'autre, celui qui n'est pas du même bord, de même ethnie. Ces fantasmes s'enracinent malheureusement dans le réel : des Tutsi ont été victimes de génocide, des Hutu ont été victimes de la répression militaire, de l'exclusion et de l'exil. Des Tutsi ont également été mis à l'écart, victimes de l'exclusion, notamment à travers les pratiques régionalistes. Il y a contentieux du sang parce que les crimes n'ont jamais été poursuivis, jugés, punis, et qu'il n'y a jamais eu de réparation, le premier pas dans la réparation étant la reconnaissance du crime par la société.

⁵ Front pour la Défense de la Démocratie.

La question politique, la querelle idéologique et identitaire ainsi que le contentieux de sang sont les trois facteurs subjectifs susceptibles d'éclairer la nature du conflit burundais. Et pour Barancira (1997), ils sont subjectifs parce qu'ils ne répondent en eux-mêmes à aucun litige d'ordre matériel. Ces facteurs sont néanmoins très puissants parce qu'ils mobilisent les masses et alimentent les soulèvements sociaux. Ce sont ces facteurs subjectifs qui rendent compte de la nature du conflit burundais dans ce qu'il pourrait avoir de singulier. En l'absence de ces facteurs subjectifs, aucun facteur objectif ne pourrait conduire à ces tragédies répétitives dont le Burundi est le théâtre depuis plusieurs décennies et qui ont dégénéré en une guerre civile depuis 1993.

En effet, à la suite de la crise de 1993, les rescapés tutsi se sont retranchés dans des camps de personnes déplacées à l'intérieur du territoire, sous la protection de l'armée. Dans l'entre-temps, les Hutu se sont soit dispersés dans les forêts et les marais ou réfugiés dans les pays voisins en fuyant les représailles des militaires qui étaient parfois accompagnés par des Tutsi rescapés. Une année plus tard a débuté une guerre civile entre des groupes rebelles à majorité hutu, finalement structurés et mieux équipés, et les forces de l'ordre dominées par les Tutsi.

1.3. Rébellion ethnique et dégénérescence en une guerre civile

Si se rebeller a toujours existé au Burundi, il n'a pas toujours eu la même ampleur et la même connotation que celle des années 1990. Par ailleurs se rebeller n'a pas toujours été perçu de la même façon dans la société burundaise. En effet, de révolté, d'insurgé, de criminel, en passant par assaillant et combattant, le rebelle burundais est devenu actuellement acteur, voire modèle social. Mais pourquoi une telle ampleur et une telle évolution ?

Selon *Le nouveau petit robert de la langue française* (2009), rébellion vient du latin *rebellio* qui signifie action de se rebeller, acte de rebelle. Dans le sens de l'action, la rébellion renvoie à l'idée d'insurrection, de mutinerie, de révolte, de sédition et de soulèvement puisque se rebeller vient du latin *rebellare* qui signifie faire acte de rebelle en se révoltant. Il s'agit alors de s'insurger, se mutiner, se révolter, se soulever. Comme acte de rebelle, la rébellion peut avoir différentes significations, étant donné les différentes significations du mot rebelle. En effet, rebelle vient du latin *rebellis* qui signifie « qui recommence la guerre », de *bellum* « guerre ». L'usage en français du mot rebelle renvoie à trois significations différentes :

1°. Qui ne reconnaît pas l'autorité du gouvernement légitime et se révolte contre lui. C'est en d'autres termes un dissident, un insoumis, un factieux, un insurgé, un révolté. C'est dans ce sens que s'entend l'usage du mot rebelle pour désigner la

personne qui prend les armes contre le pouvoir politique en place ; on l'appelle aussi insurgé, mutin.

2°. Qui ne reconnaît pas l'autorité de certaines personnes ou de certains principes. Ici le mot rebelle a le même sens que désobéissant, indocile.

3°. Qui ne cède pas, résiste, est réfractaire, hostile à quelque chose. On dit à ce moment que quelqu'un ou quelque chose est rebelle à ceci ou cela comme par exemple à la loi, aux conseils, à toute discipline, à tout effort, etc.

En ce qui nous concerne, nous considérons le rebelle dans le premier sens, c'est-à-dire celui par lequel l'on désigne la personne qui prend les armes contre le pouvoir politique en place. Ainsi, quand nous parlons de rébellion, nous entendons ce comportement par lequel certains ont pris les armes dans le but de mener la guerre, d'autant plus c'est ce sens qui correspond bien à la conception burundaise de la rébellion.

1.3.1. Conception burundaise de la rébellion

Même si la sagesse populaire rundi n'est pas très riche en rapport avec la rébellion, le peu qu'on y trouve exprime l'idée que la rébellion était conçue par rapport au pouvoir. Un proverbe dit que « souvent, ceux qui se révoltent sont les familiers de la cour » (*Hagarariza abo ku kirimba*). Par ailleurs, pour prêter serment ou pour confirmer la vérité de ses dires, on jurait par la révolte contre le roi (*Ndakamenja ku mwami* : « que je me révolte contre le roi »). Ainsi, la rébellion en tant qu'action de se rebeller, renvoie toujours, dans la conception burundaise traditionnelle, à la révolte, à l'insurrection, à la mutinerie, au soulèvement, à la désobéissance contre l'ordre et l'autorité du roi. Les verbes utilisés en kirundi pour dire « se rebeller » en français sont plus éloquents à ce sujet. En effet, se rebeller se dit en kirundi *kugarariza* (se révolter), *kugumuka* (se soulever), *kugesera* (commettre un crime de lèse-majesté), *kumenja* (se rendre coupable d'un crime de lèse-majesté).

Nous pouvons donc remarquer que se révolter, s'insurger, se soulever, donc se rebeller contre le roi, était commettre un crime grave. Ce crime avait une connotation politique très importante et qui se traduisait le plus souvent par la prise des armes et occasionnait par conséquent la guerre contre le pouvoir royal. C'est ainsi que suite aux attaques meurtrières, aux pillages, aux incendies, bref aux effets néfastes de la guerre, se rebeller finira par garder seulement cette connotation criminelle allant de pair ou pas avec la révolte, le soulèvement et la désobéissance. C'est pourquoi, dans l'histoire récente du Burundi, les rebelles ont été considérés comme des criminels (*abamenja*), des meurtriers (*abicanyi*), des assaillants, etc. Ce n'est que très récemment, probablement depuis les négociations inter burundaises des années 1997, que l'on a commencé à traiter les rebelles de combattants

(*abagwanyi*). Cette évolution terminologique traduit une certaine évolution dans la conception sociopolitique de la rébellion au Burundi.

1.3.2. Evolution de la conception sociopolitique de la rébellion au Burundi

Nous pouvons dégager trois grands moments dans cette évolution de la conception sociopolitique de la rébellion au Burundi. D'abord une rébellion politico-lignagère du temps de la monarchie précoloniale, ensuite une rébellion ethnicisée après l'indépendance et enfin une rébellion reconnue politiquement et socialement tolérée à l'issue des négociations inter-burundaises.

1.3.2.1. MONARCHIE PRECOLONIALE ET REBELLION POLITICO-LIGNAGERE

Il nous est impossible de faire un aperçu global de la monarchie précoloniale au Burundi, car non seulement cette monarchie a une très longue histoire, mais encore cette histoire est très mal, voire très peu connue. Nous n'allons donc pas revenir sur les controverses et les différentes versions dont elle fait objet, mais se référer à ce qui est reconnu par différents historiens comme modèle traditionnel du Burundi précolonial, à savoir le régime politique du roi Mwezi Gisabo. En effet, vers la fin du 19^e siècle, le Burundi a atteint une sorte d'apogée. Le système mis en place parallèlement à l'expansion territoriale réalisée par Ntare Rugamba⁶ fonctionna durant un demi-siècle sous le règne de son successeur, Mwezi Gisabo, (Mworoha, 1987).

Au niveau du gouvernement, indique Mworoha (1987), le roi était la source même du pouvoir. Chef d'un État, mais aussi « père des Burundi », personnage hors pair doté de qualités quasi surnaturelles, censé être né à partir de semences des principales plantes, il incarnait la loi et les coutumes du pays. C'est donc lui qui choisissait non seulement les membres de son entourage, mais aussi, en principe, tous les dirigeants répartis à travers les provinces. Sa fonction sociale principale était celle de juge suprême. Il présidait à sa cour un tribunal nommé *ururimbi* qui connaissait toutes les affaires importantes en appel (Mworoha, 1987).

Au niveau de l'administration territoriale, la plus grande partie était aux mains de dirigeants d'origine princière, à savoir les *Baganwa* (princes). Mais le *mwami* (roi) recrutait également son personnel administratif parmi les familles les plus simples, d'appartenance hutu ou tutsi, notamment sur des domaines propres du Burundi central, dont il était en quelque sorte le chef direct, et dans les provinces les plus périphériques (Mworoha, 1987). Cependant, l'emprise des princes était très importante car la vie politique était dominée par les princes de sang, c'est-à-dire les

⁶ Le roi du Burundi le plus conquérant (d'où son nom de Rugamba qui signifie combat). C'est lui qui aurait agrandi le Burundi pour lui donner ses dimensions actuelles.

frères du roi, ses fils ou ses cousins. Par ailleurs, dans sa région, un prince disposait en tant que chef de pouvoirs immenses, équivalents à ceux du roi dans ses propres domaines, de nature à la fois économique, judiciaire et militaire. Ce pouvoir régional se prolongeait en une influence politique plus large : à l'occasion de leurs séjours à la cour, où ils avaient des résidences provisoires, ils participaient au tribunal et aux conseils du roi ; en cas d'agressions extérieures, ils dirigeaient les armées royales. Face à ce pouvoir princier, le jeu du roi consistait à exploiter les oppositions entre lignées rivales (Mworoha, 1987).

C'est aussi dans ces oppositions lignagères qu'il faut situer la rébellion politico-lignagère car l'organisation politique monarchique dépendait d'une aristocratie princière de sang dans la mesure où le destin des princes reposait à la fois sur le principe héréditaire et sur leur situation politique. Au 19^e siècle ces aristocraties se hiérarchisaient en fait en fonction de leur position généalogique par rapport au souverain régnant. Sous Mwezi Gisabo, les princes se répartissaient en deux grandes catégories qui ont marqué la vie politique du royaume jusqu'au milieu du 20^e siècle : d'un côté les petits-fils de Ntare 2 (*Ntare Rugamba*), les Batare ; de l'autre, en nombre plus restreint, leurs cousins, fils de Mwezi 2 (*Mwezi Gisabo*), les Bezi (Mworoha, 1987). Les conflits politiques entre et/ou au sein de ces catégories sont à la base des diverses rébellions que le règne du roi Mwezi Gisabo a connues. Ces conflits sont nés à la suite de la succession de Ntare par Mwezi.

En effet, précise Mworoha, (1987), Ntare Rugamba avait placé ses fils à la tête des grandes provinces qu'il avait conquises ou qu'il avait assujetties plus étroitement au pouvoir royal. Mwezi plaça à son tour ses fils. Ces derniers entrèrent en conflit avec leurs cousins, qu'ils refoulèrent vers les périphéries. Tout se passait comme si l'éloignement dans l'espace (par rapport aux capitales) était proportionnel à l'éloignement dans le temps (par rapport au roi, ancêtre de chaque lignée). Cela se traduisait dans l'articulation de deux principes : celui du placement des princes à distance des cours royales et celui de la dégradation progressive de leurs descendants, présentée comme répondant aux normes d'un renouvellement cyclique. L'éloignement géographique pouvait répondre à une logique politique ou militaire : il s'agissait d'écarter des capitales des princes risquant de devenir trop encombrants ou d'affecter aux frontières des hommes de confiance. Mais le refoulement, violent ou insidieux, des chefs issus des règnes précédents au profit des fils du souverain régnant, représentait une sorte de sélection permanente du milieu dirigeant.

Bien entendu, cette sélection était très mal supportée par les princes déçus. C'est ainsi que le refoulement vers les périphéries des princes Batare par les princes Bezi sous le règne de Mwezi Gisabo sera lourd de conséquences : il sera le point de départ des rébellions en quête de légitimité, des rébellions des princes Batare ou facilitées par ces derniers. C'était des rébellions contre le roi Mwezi Gisabo. Et ces rébellions se sont intensifiées sous le règne de Mwezi Gisabo car, fait remarquer Mworoha (1987), Ntare Rugamba (son prédécesseur) avait déjà vu se dresser contre lui des rebelles dans les régions annexées récemment. Les mouvements de

dissidence se sont poursuivis sous Mwezi dans les régions les plus périphériques. Les rébellions ont pris de plus en plus une forme prophétique, en puisant aux sources de l'idéologie royale. Chaque fois la venue d'un nouveau roi était annoncée en mobilisant l'imaginaire des traditions d'origine. Pour être proclamé roi il fallait venir de loin, mener une existence hors du commun, rester longtemps caché et tirer des forces obscures de la brousse les pouvoirs magiques exceptionnels auxquels faisait appel la population confrontée aux tensions et aux calamités de la fin du siècle. Nous pensons qu'il fallait connaître quelques rouages de la cour royale pour avoir cette prétention au trône. C'est pourquoi les princes déchus ou leurs descendants étaient les mieux indiqués.

Parmi ces antirois, Mworoha (1987) relève un certain Rwoga qui menaça plus gravement le pouvoir de Mwezi au Sud du pays, car il y trouva l'appui de certains princes Batare. Une vingtaine d'années plus tard, c'est au Nord du pays que surgit un autre rebelle, Kibango, réputé pour ses pouvoirs magiques et la terreur qu'il inspira aux chefs fidèles à Mwezi. Il fut surnommé Makaza, en quelque sorte, une bête sauvage. Les traditions en font le précurseur de Kirima, l'usurpateur qui sera reconnu comme un roi par les Allemands au début du 20^e siècle. Kirima fut effectivement l'un des rebelles les plus renommés contre Mwezi Gisabo. D'origines obscures, indique Chrétien (1993), il prétendait descendre de Ntare Rugamba et d'une femme que ce roi du Burundi aurait épousée au Bushi⁷, de l'autre côté de la Rusizi⁸ : c'était évidemment une façon de se poser en prétendant au trône royal du Burundi. Il apparut à la fin du 19^e siècle avec des guerriers dotés de quelques fusils. Il occupa d'abord le nord de la plaine à l'Ouest du pays, puis le Mugamba (région naturelle des hautes altitudes, séparant la plaine des plateaux centraux, domaine royal) et menaça la résidence royale de Bukeye. La tradition du Mugamba ne voit pas en Kirima un rebelle disposant de fusils, ni un envahisseur étranger, mais un chef terrible et aussi un chef bienveillant qui savait distribuer du bétail à ses fidèles, le grand dispensateur de festins de viande. Bien plus, on voyait en lui un roi. Kirima se faisait d'ailleurs intituler Mwezi comme son rival. C'est peut-être la raison pour laquelle les Allemands le reconnurent d'abord comme roi avant de changer d'avis car, après lui avoir reconnu une certaine autonomie en 1903, ils se retournèrent contre lui, probablement après le constat que Mwezi était le vrai roi, qu'ils ont soumis d'abord avant de restaurer l'autorité royale dans le cadre de l'administration indirecte.

Enfin, c'est la rébellion de Maconco qui a tellement marqué les Burundais si bien que l'expression « *kumenja nka Maconco* » (se rebeller comme Maconco) est devenue très usuelle pour dénoncer un manquement grave. D'abord fidèle au roi et devenu son gendre, Maconco est entré en opposition contre lui à cause d'un conflit à propos d'un chien de chasse. Il s'est alors ouvertement révolté contre le roi et a fui

⁷ Une région de l'actuelle République Démocratique du Congo (RDC).

⁸ La rivière qui sépare le Burundi de la RDC.

vers l'ouest d'où il repartira pour servir de guide des Allemands. C'est grâce à lui que les Allemands auraient facilement capturé le roi Mwezi Gisabo.

A partir de ce moment, le royaume du Burundi devient une colonie allemande d'abord, avant de devenir belge ensuite. Cette colonisation mit fin à des rébellions politico-lignagères liées aux conflits politico-lignagers pour l'accès ou le maintien au pouvoir. Tous les lignages étaient assujettis à la même autorité du colonisateur qui va les assimiler aux Tutsi et s'en servir comme auxiliaires dans l'administration indirecte. Dans le même temps, les Hutu sont ouvertement discriminés, ce qui va creuser le fossé entre Hutu et Tutsi. Après l'indépendance, le conflit n'est plus politico-lignager mais politico-ethnique. De ce passage du lignager à l'ethnique naîtra la rébellion ethnicisée.

1.3.2.2. CONFLIT ETHNIQUE ET REBELLION ETHNICISEE

Comme nous l'avons déjà évoqué, la dimension ethnique semble avoir été exacerbée par la colonisation qui a radicalisé la distinction entre les catégories sociales monarchiques en ethnies. Pour Chrétien(1993), sous la colonisation allemande d'abord et belge ensuite, le modèle du Moyen Age européen est mis en œuvre sur le double registre de l'archaïsme social et de l'idéalisation des hiérarchies traditionnelles par les autorités laïques ou missionnaires, fortement marquées par le conservatisme. Les Tutsi sont censés être, comme les Normands, conquérants de l'Angleterre saxonne, les bâtisseurs d'un ordre naturel à ne pas bousculer. C'est sur cette base que, jusqu'à la veille de l'indépendance, les Tutsi, aussi bien au Rwanda qu'au Burundi, seront privilégiés par l'administration coloniale au détriment des Hutu.

En effet, indique Chrétien (1993), le privilège tutsi dans la gestion indirecte du Burundi entre 1920 et 1960 se manifeste dans la sélection des chefs coutumiers à laquelle procède l'autorité coloniale à l'occasion des réformes administratives des années 30. La sélection ethnique des élites se manifestent aussi dans le recrutement des élèves d'Astrida (l'actuel Butare au sud du Rwanda), pépinière des futurs cadres administratifs et techniques : jusqu'en 1942 les Burundais se répartissent à peu près à égalité entre fils de Ganwa (princes de sang), de Tutsi et de Hutu, mais ensuite, surtout entre 1948 et 1954, les élèves tutsi sont trois à quatre fois plus nombreux que leurs condisciples hutu. En soulignant que la situation était plus inégalitaire au Rwanda, Chrétien (1993) conclut que la distorsion entre les appartenances héréditaires du milieu dirigeant et la structure de la population, loin de s'atténuer sous la colonisation, sera aggravée aussi bien au Burundi qu'au Rwanda. C'est ainsi que le problème de l'identité ethnique devenait dès lors un problème moderne, dans les termes à la fois sociaux et raciaux voulus par le colonisateur, estime Chrétien (1993).

C'est à ce moment que la plupart des analystes situent le début du caractère ethnique du conflit burundais qui sera d'autant plus amplifié à la veille de

l'indépendance, car le colonisateur, sentant son pouvoir menacé, a intensifié les manœuvres divisionnistes et orchestré des luttes sociopolitiques au Rwanda plus particulièrement. En effet, précise Chrétien (1993), à la fin des années 1950, on assiste au Rwanda, en milieu missionnaire, puis dans les cercles de l'administration coloniale en quête de nouveaux alliés contre le nationalisme qui montait au Congo, à un retournement radical de la position des Européens sur la question ethnique. Leur appui se tourne désormais vers une contre élite hutu, issue principalement des séminaires. Les revendications de ce qu'on pourrait appeler une élite réprimée sont étendues à tout le menu peuple des Bahutu, contre les Batutsi, définis globalement comme une aristocratie oppressive et comme une race conquérante. Ainsi, la révolution rwandaise de 1959, conduite par le Parmehutu (Parti du mouvement de l'émancipation des Bahutu), va adopter une voie radicale consistant en une mobilisation contre tous les Tutsi afin de les exclure en bloc du pouvoir qu'ils avaient monopolisé, une dénonciation de tout parti modéré et en une légitimation de la violence contre les Tutsi (Chrétien, 1993).

Même si le Burundi fut moins touché par ces discriminations, il ne tardera pas à être contaminé par le syndrome rwandais. Les massacres ont été exportés au Burundi par l'élite hutu à la recherche de l'accès au pouvoir. Depuis son indépendance de 1962, le Burundi hérite justement d'une élite politique ethniquement divisée entre Hutu et Tutsi d'une part et d'un voisinage immédiat fortement marqué par cette division d'autre part. Ainsi, l'élite tutsi au pouvoir va tout faire pour s'y maintenir alors que l'élite hutu va chercher à y accéder. Le conflit politico-lignager qui avait caractérisé la période précoloniale cède de la sorte la place au conflit politico-ethnique. De la même façon, la rébellion politico-lignagère est remplacée par la rébellion politico-ethnique. C'est dans cette logique que la rébellion au Burundi est, depuis 1965, ethnicisée ; ce sont les Hutu qui sont considérés comme des rebelles.

En effet, depuis cette année, aux attaques dirigées contre les Tutsi et les militaires, en provenance des pays voisins (notamment le Rwanda), suivaient des répressions étendues sur les populations hutu supposées être de connivence avec les assaillants. Fuyant ces répressions, beaucoup de Hutu se sont réfugiés dans les pays voisins. C'est à partir de là que la plupart des organisations politiques hutu sont nées. L'exemple le plus éloquent est celui du premier parti armé des Hutu en exil, le Palipehutu (parti de libération du peuple hutu) fondé au début des années 1980 et sa branche armée FNL (Forces Nationales de Libération). Les attaques à l'arme à feu que le Palipehutu-FNL va mener à partir de 1988 vont obliger le pouvoir en place à se rendre compte de la menace de plus en plus grande des Hutu en exil.

Face à cette pression et dans un processus de démocratisation en Afrique, une nouvelle constitution consacrant le multipartisme est adoptée par référendum, des élections présidentielles et parlementaires au suffrage universel ont lieu en juin 1993. La crise la plus profonde est celle qui a spécialement dégénéré en génocide, en massacres et pillages perpétrés contre les Tutsi depuis la nuit du 21 octobre 1993,

année qui a marqué le début d'une guerre civile entre des rebelles à majorité⁹ hutu et les forces de l'ordre dominées¹⁰ par les Tutsi. Il faudra attendre 2003 pour que la plupart des mouvements rebelles signent des accords de cessez-le-feu avec le gouvernement au bout d'une longue série de négociations. Cela a amené à une reconnaissance politique et à une acceptation sociale de la rébellion.

1.3.2.3. *REBELLION POLITIQUEMENT RECONNUE ET SOCIALEMENT ACCEPTEE POUR « LA RESOLUTION » DU CONFLIT BURUNDAIS*

La reconnaissance et l'acceptation des rebelles comme partenaires et acteurs politiques et sociaux sont aujourd'hui une réalité au Burundi. C'est d'autant plus une réalité que les élections de 2005 et celles de 2010 ont été remportées par un ancien mouvement rebelle, si bien que dans tous les secteurs de la vie nationale, dans toute l'administration politico-militaire, ce sont les anciens rebelles et/ou leurs fidèles qui détiennent les postes de responsabilité, de la base au sommet. Cette reconnaissance et cette acceptation se sont en quelque sorte imposées au bout de plusieurs années de lutte violente. Cette lutte a été caractérisée par des violations massives et flagrantes des droits de l'homme, plus particulièrement le droit à la vie, de part et d'autre des belligérants.

Si tel est le cas, nous nous demandons si seules la reconnaissance politique et l'acceptation sociale de la rébellion pourront suffire à la résolution du conflit burundais. Nous pensons que, tout en étant des conditions nécessaires, elles ne sont pas pour autant suffisantes. C'est pourquoi nous espérons que cela a constitué une étape mais que d'autres étapes suivront, notamment par la recherche de la vérité et la poursuite pénale de ceux qui sont coupables de ces violations. Ce sera une tâche difficile certes, mais pas impossible. Qui aurait cru un jour à la possibilité de voir les rebelles burundais entrer dans les corps de défense et de sécurité, dans les hautes institutions du pays comme la présidence de la république, l'assemblée nationale, le sénat etc. ?

Si cela est une réalité aujourd'hui, il n'était pas évident de se l'imaginer à une époque très récente comme en 1997, moins encore à une époque plus ancienne comme 1972 ou 1965. Il suffit de revisiter les termes utilisés par les autorités, et par conséquent par la population, pour désigner les rebelles pour s'en rendre compte. En effet, on parlait des criminels (*abamenja*) en 1965 et en 1972, des ennemis du Burundi (*inyankaburundi*) ou des ennemis de la paix (*abansi b'amahoro*), ou encore des assaillants en 1988 et 1991, des bandes armées (*imigwi yitwaje ibigwanisho*) ou des bandes de criminels (*imigwi y'abicanyi*) à partir de 1995. Ce n'est que dans les

⁹ Des Tutsi, mais très peu nombreux, sont aussi entrés dans la rébellion pour une raison ou une autre, surtout à la suite de l'implantation des rebelles à travers le pays et au début des négociations avec le gouvernement.

¹⁰ C'est surtout le haut commandement qui était presque exclusivement tutsi mais aux niveaux inférieurs, il y avait des Hutu et des Tutsi surtout suite à l'intensification de la guerre.

années 2000 qu'on a commencé à les appeler des combattants (*abarwany*), appartenant à tel ou tel autre mouvement armé et dirigé par tel ou tel autre chef rebelle. Cette appellation moins péjorative est la résultante d'une évolution dans la considération sociopolitique des rebelles à travers le temps. Si le gouvernement a avoué et rendu publiques les négociations avec les rebelles à partir de 1997¹¹, des tentatives et des démarches plus secrètes avaient commencé depuis 1989¹², mais à la suite d'une longue période de répression politico-militaire. L'on se souviendra en effet des répressions de 1965 et de 1972 qui, au lieu de dissuader les Hutu, n'ont fait que renforcer leur conscience ethnique, aussi bien à l'intérieur du pays que dans les camps de réfugiés dans les pays voisins du Burundi et même dans les pays lointains, notamment en Europe.

Ainsi, au cours du temps, sur le plan national et international, la rébellion hutu a bénéficié d'un soutien moral, militaire, financier, politique, etc. Cette ampleur de la rébellion devenait tellement inquiétante pour le gouvernement burundais que la solution la plus « sage » était de reconnaître comme partenaires politiques les différents mouvements rebelles. Sur base de cette reconnaissance politique, des accords de cessez-le-feu et de partage du pouvoir politico-militaire ont été négociés en vue de la résolution du conflit. C'est pourquoi depuis 2005 le Burundi est dirigé par des anciens rebelles qui ont gagné les élections collinaires, communales, parlementaires et présidentielles.

Nous pouvons donc dire actuellement que les rebelles hutu burundais jouissent d'une certaine acceptation sociale, aussi bien du côté des Hutu que des Tutsi, parce qu'ils sont parvenus à s'imposer par le recours à la force et grâce à la compréhension de la communauté nationale et internationale. Et parmi les preuves de cette acceptation, nous pouvons citer le fait que le combat politique semble momentanément avoir perdu son caractère ethnique, car les principales querelles politiques que l'on observe aujourd'hui sont entre les opposants hutu au gouvernement qui est lui-même issu d'une rébellion hutu. La place des Tutsi dans ces querelles politiques semble être très marginale, voire absente ou inexistante, si bien qu'il y a lieu de penser que le caractère ethnique du conflit et par conséquent de la rébellion, n'est plus d'actualité dans cette période dite d'après-guerre ou de post-conflit. Une période qui, comme nous l'avons déjà évoqué, est très mal limitée mais que nous pouvons faire remonter aux différentes tentatives de résolution du conflit burundais.

¹¹ Le 27 mars 1997, le Président Pierre Buyoya rend publiques les négociations entamées avec le principal mouvement rebelle d'alors, le CNDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie). Ces négociations étaient organisées sous les auspices de la communauté San Egidio, une organisation de l'église catholique basée à Rome.

¹² Il semble que les négociations entre le gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL avaient été envisagées à la suite de l'attaque de 1988 mais elles ont été abandonnées suite à la nouvelle attaque de 1991.

1.4. Tentatives de résolution du conflit et entrée timide dans l'après-guerre

Dans la perspective de la résolution du conflit burundais, qui a atteint son paroxysme à partir de 1993, un processus de paix a été amorcé à partir de 1998, avec d'intenses négociations entre les leaders de la classe politico-militaire de l'époque. Et comme l'indique Birantamije (2008), ces accords ont été le fruit d'après négociations des acteurs politiques burundais concernés et impliqués dans le conflit et ont été signés sous la pression morale du médiateur et de la communauté internationale¹³. Ils ont permis des avancées certaines dans la résolution du conflit burundais, car non seulement ils ont tracé les contours de l'historicité du conflit burundais, mais ils ont aussi statué sur des questions fondamentales pour un pays déchiré par des violences récurrentes, notamment la bonne gouvernance, la reconstruction et le développement, la paix et la sécurité pour tous et ont même proposé des garanties. Ainsi le conflit burundais trouve son premier règlement dans ces « Accords d'Arusha », ville tanzanienne où ils ont été signés.

Mais il s'agit bien d'une première tentative puisque les deux principaux groupes rebelles, le CNDD-FDD et le PALIPEHUTU-FNL, n'ont pas signé ces accords. Il a fallu attendre des accords de cessez-le-feu entre le gouvernement de transition issu des « Accords d'Arusha » et ces groupes rebelles pour voir les armes se taire ! En effet, c'est en 2003, trois ans plus tard, indique Specker (2008), que le CNDD-FDD a souscrit aux « Accords d'Arusha » bien qu'il n'ait pas directement participé à leurs réalisations. Et c'était dans le cadre de l'accord global de cessez-le-feu, signé en décembre 2002 et appliqué en 2004 avec le gouvernement du Burundi (Cenap, 2010). Dans cet accord, indique Specker (2008), les négociations ont principalement porté sur le partage du pouvoir au sein des forces armées entre la minorité tutsi et la majorité hutu. Dans l'entre-temps, le PALIPEHUTU-FNL continuait la guerre. C'est en 2006 qu'un accord de cessez-le-feu entre ce dernier acteur armé et le gouvernement du Burundi a été signé qui a vu sa mise en application en 2009 (Cenap, 2010), avec l'intégration des FNL dans les principales institutions de la vie politique (ICG, 2011). Et c'est justement en date du 10 août 2009 que les derniers combattants FNL ont rejoint le centre de démobilisation, mettant ainsi un terme à la présence de combattants sur le terrain.

C'est durant cette période dite d'après-guerre que nous avons commencé à rencontrer les (ex-)combattants dans des cadres de travail et de recherche bien

¹³ Cette signature fut intervenue après plusieurs séries de pourparlers, certains informels (Sant'Egidio en 1997), d'autres formels comme Mwanza (1996), Arusha (avec 5 sessions plénières entre juin 1998 et février 2000 et 17 sessions ou consultations au sein des commissions spécialisées entre janvier 1999 et juillet 2000. Tout cela ayant été précédé par des pourparlers internes comme pour préparer les esprits.

définis. Et ce sont les données recueillies dans ces rencontres que nous présentons et analysons succinctement dans cette partie.

Chapitre II.

Théâtre, groupes de parole et rencontres inédites avec les (ex)-combattants

Comme nous l'avons déjà évoqué, entre 2004 et 2007, nous avons eu l'opportunité d'accompagner la troupe *Si ayo guhora*, de participer à ses représentations théâtrales et d'animer des groupes de parole à l'issue de celles-ci. Et en 2008, lors de notre stage de recherche, nous l'avons encore une fois accompagnée et avons participé à certaines de ses représentations ainsi qu'à quelques groupes de parole. C'est à ces occasions que nous avons pu rencontrer différentes catégories de la population burundaise, que nous avons eu des rencontres inédites avec des (ex)combattants.

Et si nous parlons de rencontres inédites, c'est parce qu'elles ont été originales, inattendues et imprévisibles pour nous, d'une part, et qu'elles ont eu lieu dans cadre original, voire pour ainsi dire exceptionnel, d'autre part. Et ce cadre est bien entendu celui du projet théâtre et groupe de parole dont les enjeux méthodologiques et psychothérapeutiques méritent une attention particulière pour bien comprendre les mécanismes ayant rendu possibles de telles rencontres.

2.1. A la base du dialogue, une création théâtrale

Le choix du médium théâtre n'était pas le fruit du hasard car, du point de vue de RCN, Justice&Démocratie, par la fiction, le théâtre permet de verbaliser les dénis, les souffrances, les injustices, d'exorciser les peurs et de dire l'indicible. Il provoque en retour chez les spectateurs un processus de reviviscence des affects et des événements vécus, voire de catharsis. En libérant la parole, le spectacle provoque un questionnement (Barancira, Morvan & Bélanger, 2007).

Ainsi, dans le cadre de cette création théâtrale, trois pièces de théâtre ont été successivement créées et mises en scène. Comme l'indique Pouligny (2007), les deux premières pièces ont été produites entre 2002 et 2005, écrites et mises en scène par l'auteure et metteuse en scène belge, Frédérique Lecomte, et interprétées par une troupe de théâtre composée d'une dizaine de comédiens représentatifs, non seulement de tous les groupes ethniques (twa, tutsi, hutu) du Burundi, mais aussi de la plupart des provinces. Artistes de théâtre mais aussi tambourinaires, musiciens, chanteurs, danseurs, ils sont issus des différentes traditions artistiques du Burundi.

L'écriture des spectacles s'est inspirée des récits de vie des acteurs eux-mêmes mais aussi de plusieurs groupes de populations, notamment les prisonniers, les habitants des collines, les personnes déplacées, les combattants... Ces récits ont été recueillis et retravaillés lors d'ateliers d'improvisation qui ont permis de rassembler des populations antagonistes. Le processus de création a cherché à restaurer le sens de la justice en tant que valeur fondatrice de la société, en apportant une analyse critique des relations de domination, d'exploitation, de haine et de violence vécues par la population burundaise.

La première pièce, « *SI AYO GUHORA* » (« *Ce n'est pas à taire* »), interrogeait l'acteur et le spectateur sur sa capacité d'être juste, sa capacité à juger, en son âme et conscience, de ce qui est juste. La sincérité, la vérité sans fards, la parole du cœur permettent d'exorciser ses peurs, de changer, de se changer. Elle permettait aussi d'interroger le public sur sa capacité de transformation, sur sa capacité à élargir ses points d'ancrage identitaires pour ne pas réduire son appartenance à une identité meurtrière.

La deuxième pièce, « *HABUZE IKI ?* » (« *Qu'est-ce qui a manqué ?* »), quant à elle, mettait en scène un procès au cours duquel toutes les parties impliquées (auteurs de crimes, victimes, juges) dans les conflits successifs qui ont jalonné l'histoire du Burundi s'expriment sur la souffrance et la violence vécue et questionnent la pertinence de la justice comme moyen de reconstruction sociale.

Le juge est joué alternativement par différents comédiens qui renoncent à juger. Le spectacle interrogeait constamment le spectateur sur ses responsabilités, la difficulté à connaître la vérité, les moyens de rendre justice et de reconstruire. Il mettait en scène les différentes formes de violence (massacres, corps découpés à la machette, bébés pilés...), les événements qui les ont précédés (les processus de mobilisation, l'entraînement des différents acteurs de violence), les drames individuels et collectifs qu'ils ont provoqués, les souffrances physiques et mentales qui ont touché tous les Burundais. La question « qu'est-ce qui a manqué ? » résonnait sans fin et les scènes s'enchaînaient comme autant de coups de poing, scandées par les paroles du conteur et chanteur qui interrogeait le public et à travers lui la société dans son ensemble.

La troisième pièce, « *BURUNDI, SIMBA IMANGA* » (*Burundi, passes/traverses le précipice* »), a été créée en 2007¹. Elle est structurée sur les récits de vie et témoignages de comédiens, de rescapés et d'historiens autour des tragédies sanglantes qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance jusqu'à ce jour. Ce spectacle parlait du passé mais continuait à interroger le présent pour aider à mieux penser le futur. Cette création s'appuyait sur le principe selon lequel une société qui ne dit pas ses maux ne peut pas progresser et est condamnée à les revivre. Le

¹ Par Philippe Laurent, auteur, comédien, professeur d'art dramaturge et metteur en scène belge.

spectacle invitait à rompre avec le cycle des violences pour renouer avec la justice et se tourner vers un avenir apaisé.

Chacune de ces pièces de théâtre a été jouée dans presque toutes les communes du Burundi, afin de sensibiliser un maximum de public. Ont été ciblés en priorité les espaces les plus touchés par les conflits, ainsi que les populations déracinées, à l'instar de celles qui vivent dans les camps de démobilisés, de déplacés, de réfugiés... Et comme le spectacle posait des questions difficiles et provoquait la verbalisation de souffrances, il était essentiel de ne pas laisser le spectateur seul face à ces questionnements et ses traumas. C'est pourquoi, et plus particulièrement à partir de la deuxième pièce, des groupes de parole furent instaurés et formalisés.

2.2. Création de groupes parole

Lors du premier spectacle, précise Pouligny (2007), après chaque représentation, les comédiens se répartissaient dans le public et s'asseyaient pour parler avec ceux qui le souhaitaient, répondre aux questions, écouter. Ce furent les « cercles des anges », beaux moments de partage mais extrêmement difficiles à assumer émotionnellement pour les comédiens alors qu'ils venaient tout juste d'assurer la représentation d'un spectacle déjà très éprouvant. Par ailleurs, chacun se retrouvait seul face à un groupe de spectateurs, sans soutien ni réelle formation pour assurer ce travail tout autre.

La formule a donc été changée depuis le second spectacle. Depuis février 2005 en effet, les représentations étaient accompagnées d'ateliers d'échanges et de réflexions avec les populations locales : les groupes de parole. Pendant les représentations, deux psychologues se mêlaient au public. Ils observaient les réactions des spectateurs. Ils relevaient les apartés et les émotions comme les pleurs, les rires, les réactions d'agacement ou d'adhésion... Les comportements et les attitudes des spectateurs aidaient à cibler les participants aux groupes de parole.

2.2.1. Choix des participants

Les groupes de parole étaient constitués d'une vingtaine de personnes, hommes et femmes. Un même groupe rassemblait des spectateurs issus de localités distinctes, à raison de 10 spectateurs par localité. A l'issue de chaque représentation, les psychologues sélectionnaient cinq personnes qui s'étaient montrées particulièrement attentives et réactives au spectacle. Par ailleurs, cinq leaders communautaires préalablement identifiés² et des représentants de l'institution judiciaire rejoignaient

² Personnes dotées d'une vocation de leader social dans leur milieu de vie du fait de leur fonction ou de leur réputation.

le groupe. Faisons cependant remarquer que le choix des participants aux groupes de parole était trop limitatif vu l'effectif des spectateurs.

2.2.2. Méthode d'animation

Les groupes de parole étaient animés par deux psychologues en langue nationale, pendant environ trois heures. Les débats accordaient une place importante à l'expression et à la mise en dialogue des participants. Les psychologues distribuaient la parole et présentaient les thèmes de discussion aux participants disposés en cercle. Un psychologue animait et l'autre transcrivait les échanges. Le groupe de parole s'inspirait de la méthode du *focus group* qui consiste à recruter un nombre représentatif de personnes, à susciter une discussion ouverte à partir d'une grille d'entretien définissant les thèmes de l'étude et à en faire une analyse-synthèse permettant de relever les principaux messages clés émis par les participants, de même que les points de convergence et de divergence entre les groupes de l'échantillon (Simard, 1989).

2.3. Enjeux psychothérapeutiques

Cette expérience n'avait pas d'objectif psychothérapeutique explicite même si les groupes de parole étaient animés en vue de favoriser l'expression et la mise en dialogue des participants. L'objectif visé était d'aider les participants à exprimer leur vécu par rapport au spectacle et au conflit, mais aussi de rendre pragmatiques les concepts de justice post-conflit ou transitionnelle comme la mémoire des souffrances, l'histoire du conflit, l'identification des faits et des auteurs des crimes, la réparation aux victimes, la réconciliation et la commémoration.

Il s'est avéré cependant que cette expérience avait des enjeux psychothérapeutiques non négligeables. Nous nous permettons donc de souligner quelques pistes qui nous semblent intéressantes et qui pourraient être utiles dans la prise en charge des psycho-traumatismes, surtout dans des contextes caractérisés par des violences collectives comme c'est malheureusement le cas dans les pays des « Grands Lacs ». Et nous allons nous situer du côté des acteurs d'une part et des spectateurs et/ou participants aux groupes de parole d'autre part, pour mettre en évidence de tels enjeux.

2.3.1. Création théâtrale et (re)valorisation des acteurs

En parlant d'acteurs, il s'agit de ceux qui ont participé au processus de création théâtrale et/ou à sa mise en scène. Ce sont donc tous ceux-là qui ont donné des récits

et/ou des témoignages des souffrances d'une part et la troupe théâtrale qui les a mis en scène d'autre part.

2.3.1.1. *TEMOIGNAGE (RE) CREATEUR*

Souvenons-nous que le processus de création a consisté dans le recueil de récits auprès des personnes qui ont directement fait l'expérience de la violence. Il s'agissait notamment des déplacés, qui sont en général des personnes rescapées des massacres anti-tutsi de 1993, des prisonniers et des habitants des collines à majorité hutu impliqués dans ces massacres pour venger le premier président hutu et les autres Hutu sélectivement assassinés notamment en 1965 et en 1972, des combattants impliqués dans les violences qui s'en sont suivies, des magistrats qui sont appelés à rendre justice dans pareilles circonstances. Des récits de vécus (re)traumatisants, tabous, (longtemps) restés sans cadre d'expression.

Ces récits étaient en quelque sorte des témoignages tels qu'envisagés par Waintrater (2003) qui considère le témoignage comme un récit qui conjugue une réflexion du sujet sur sa vie et la description d'événements auxquels il a été mêlé, faisant ainsi du narrateur un témoin. Et il s'agissait justement des récits des témoins des violences cycliques et sanglantes qui ont endeuillé le Burundi depuis bien longtemps. Et ces récits pouvaient davantage être considérés comme des témoignages dans la mesure où ils ne résultaient pas d'une confession spontanée comme dans l'autobiographie, mais participaient à un événement extérieur, ils répondaient à une demande sociale, à un horizon d'attente, ce qui a fait d'eux des documents parlants (Waintrater, 2003). En effet, le projet de théâtre s'inscrivait dans une perspective de résolution pacifique du conflit burundais, une alternative à la violence armée. Une résolution basée sur la création d'espaces de dialogue et d'expression sur les souffrances liées aux violences subies et/ou infligées.

Recueillir de tels témoignages, c'était donc créer un cadre d'accueil et de transformation des états affectifs et mentaux, permettre que se rétablisse une groupalité psychique interne et externe, refaire le lien là où il y avait eu rupture (Waintrater, 2004). C'était également offrir une opportunité au témoin de s'octroyer et de construire des conditions pour une autocréation et de création du non-moi car le risque est grand de demeurer prisonnier de la chambre dés-humaine, de l'ombre épais entre soi et l'autre qui s'installe à travers les sociétés ayant subi les violences extrêmes (Munyandamutsa, 2011).

Il est dès lors évident que les témoignages recueillis n'ont pas seulement participé au processus de création théâtrale mais aussi à celui de récréation des témoins. Et parmi ces témoins figuraient aussi les comédiens dont certains ont, lors des exercices d'improvisation théâtrale, joué leurs propres vécus. Ainsi, il a fallu un gros travail sur soi pour que les comédiens puissent surpasser leur souffrance et passer le message aux spectateurs.

2.3.1.2. *SE SURPASSER POUR PASSER LE MESSAGE*

Comme l'a indiqué Pouligny (2007), les ateliers d'improvisation méritent une attention particulière quant à la participation de cette expérience à un processus thérapeutique et cathartique. En effet, les témoignages qu'elle a recueillis évoquent clairement une expérience rappelant certaines formes d'art-thérapie où les arts sont généralement utilisés pour faciliter l'expression du trauma et des émotions chez l'individu. Elle souligne justement que les ateliers d'improvisation comme le travail de création avec les comédiens ont reposé sur des mécanismes très proches, d'autant plus décisifs au regard du processus thérapeutique que le théâtre donnait une place importante à des corps qui ont été violentés et niés. Mais, précise-t-elle, pour le metteur en scène des deux premières pièces, ce travail restait dans un cadre théâtral, où on était déjà dans la symbolisation et dans une mise en scène d'une souffrance qui n'était plus seulement la sienne propre.

Mais pouvoir y arriver nécessitait de la part des comédiens un énorme travail sur eux-mêmes, sur leur propre souffrance. Il a été constaté que lors des exercices d'improvisation, certains comédiens jouaient leur propre vécu ou celui d'un proche. Comme nous l'a indiqué le metteur en scène de la troisième pièce, cela a été une surprise. En effet, en arriver carrément à ce que les comédiens jouent leurs vécus, ce n'était pas pour lui une obligation. Il avait demandé à tous les comédiens de chercher des témoignages des personnes qui avaient été victimes des événements que le Burundi a connus, notamment les moments des crimes de masse. Il a été lui-même surpris que finalement pas mal de comédiens ont choisi de jouer leur propre histoire, leur propre vécu... Pourtant il avait beaucoup insisté pour qu'ils ne soient obligés de jouer leurs propres vécus comme une espèce d'étape de travail, mais ils insistaient parce qu'ils estimaient que leurs témoignages étaient suffisamment forts.

Cette improvisation par les comédiens de leur propre vécu a retenu l'attention de Pouligny (2007) qui a relevé que les comédiens étaient très pudiques sur le travail intime qu'ils ont dû réaliser sur leur propre souffrance. Mais, ajoute-t-elle, certains soulignaient combien ce travail les avait aidés à changer, à dépasser l'esprit divisionniste, à renoncer à l'idée de vengeance et à la rancune, combien il les avait libérés. Une libération qui est inhérente à l'improvisation théâtrale dans la mesure où l'improvisation n'est pas seulement un défoulement mais une opération sur les passions elles-mêmes (Minet, 2006). La valeur thérapeutique de l'art, précise Minet (2006), surtout dans le métier d'acteurs, réside dans la capacité de partager des expériences qui restent enfouies, bloquées et inexprimables.

Et c'est probablement parce que les comédiens avaient pu réaliser ce travail qu'ils ont pu surpasser leur souffrance pour passer le message véhiculé par les différentes pièces de théâtre, à l'instar de « *Habuze iki ?* ». Comme l'a fait remarquer Pouligny(2007), sans un tel travail personnel, il est probable que les comédiens auraient été incapables de jouer une pièce qui visait clairement à

provoquer une catharsis chez les spectateurs, cette libération/purification qui implique une forte décharge émotionnelle chez le spectateur. En effet, dans cette pièce comme dans les deux autres, nous retrouvons le même constat : ce sont des pièces provocatrices, dérangeantes, voire re-traumatisantes. Un constat mis en évidence par Pouligny(2007) qui a souligné que les termes choc, chagrin, profonde tristesse, peur, insécurité, sont parmi ceux qui étaient le plus souvent utilisés par les spectateurs pour exprimer ce qu'ils avaient ressenti pendant la représentation. Par ailleurs, lors des différents groupes de parole, il a été systématiquement relevé une reviviscence des événements traumatiques, une adéquation entre la réalité traumatisante vécue et le contenu théâtral (Barancira, Morvan & Bélanger, 2007).

Dans ces conditions, accepter de dire le non-dit, l'inacceptable et surtout oser briser le silence en mettant publiquement en scène des souffrances que les uns et les autres gardent sciemment ou pas pour soi, c'est avant tout pouvoir reconnaître et surpasser sa souffrance. Un surpassement de soi rendu possible chez les comédiens par le fait de travailler avec des collègues appartenant à d'autres ethnies, d'être écoutés dans leur propre souffrance, de travailler et reconnaître la souffrance des autres (Pouligny, 2007). Et c'est grâce à ce surpassement que les comédiens pouvaient passer le message, celui de porter la parole de ceux qui restaient réduits au silence et dont les souffrances se trouvaient exprimées dans le théâtre. Un message qui s'est également avéré thérapeutique pour les spectateurs, destinataires directs, dont certains ont pu en plus participer aux groupes de parole.

2.3.1.3. IDENTIFICATION DU SPECTATEUR DANS LES RECITS MIS EN SCENE : RETROUVER LE SEMBLABLE ET SORTIR DE LA SOLITUDE

En assistant à la représentation théâtrale, les spectateurs voyaient et entendaient des récits traumatisants et qui étaient en étroite résonance avec leur propre vécu. Pouligny(2007) a souligné que les récits des spectateurs débordaient d'indication pour parler des très fortes réactions émotionnelles que le spectacle avait provoquées en eux. Ils lui disaient que le spectacle les avait replongés dans les souffrances, avait ravivé un malaise qui avait disparu et qui a rejailli avec la remémoration des événements passés, qui était venu rouvrir les plaies, retourner le couteau dans la plaie, les replonger dans le passé traumatisant, déterrer quelque chose de déjà enterré et que bien plus c'était comme si c'était quelque chose qu'ils vivaient au moment même où ils regardaient le spectacle. Certains disaient même n'avoir pas pu continuer à regarder le spectacle car l'expérience était trop dure pour eux ou avoir vu d'autres spectateurs s'éloigner en pleurs et présenter des signes évidents d'intenses souffrances.

Ces réactions étaient directement observables lors des représentations théâtrales, elles aidaient par ailleurs à cibler les participants aux groupes de parole. Ceux-ci débutaient toujours par le recueil des sentiments, des impressions et des réactions suscités par le spectacle. En effet, les deux premières questions avaient été prévues à cette fin et en fonction des vécus des spectateurs (Barancira, Morvan & Bélanger,

2007). Nombreux sont les participants à ces groupes qui ont effectivement souligné le caractère (re)-traumatisant du spectacle. La question qui s'est posée était celle de savoir s'il fallait laisser continuer une pièce de théâtre (re)traumatisante. Ce sont les spectateurs, par le biais des participants aux groupes de parole, qui ont avalisé la poursuite d'une telle expérience qui valait malgré tout la peine d'être vécue. Comme l'a fait remarquer Pouligny (2007), tous les spectateurs reconnaissaient la nécessité de briser le silence sur le passé, car, disaient-ils, pour guérir d'une maladie, il faut en parler, on ne peut pas se passer du passé, c'est à partir de cela que chacun reconnaîtrait ses torts, il est vrai que ces choses font souffrir mais cela donne en même temps des leçons, si on ne fait pas cela, rien jamais ne changera...

Ainsi, malgré le caractère (re)traumatisant des différents récits mis en scène, les spectateurs y voyaient une opportunité de guérir, d'autant plus que leurs propres souffrances s'y trouvaient projetées et reconnues. Aussi bien pendant les représentations que dans les groupes de parole, le spectacle était perçu comme une véritable mise à découvert des souffrances que les spectateurs croyaient ignorées ou négligées par les autres. Certaines scènes étaient plus évocatrices que d'autres en fonction des événements auxquels elles se rapportaient et compte tenu des vécus des différentes catégories de population. A titre illustratif, les déplacés s'identifiaient davantage dans les scènes en rapport avec les massacres de 1993 : tranchage de têtes à la machette, pillage des bébés, fuite des mères, morts non enterrés... Les rebelles quant à eux voyaient leur souffrance évoquées dans les scènes en rapport avec les événements de 1965, 1972 et 1993 : convocation et massacre en pseudo-réunion d'hommes instruits, de chefs de ménage et/ou de commerçants, morts enterrés dans des fosses communes, représailles militaires suite aux massacres de 1993... Les prisonniers se représentaient plutôt dans les scènes du prisonnier longtemps incarcéré sans avoir été jugé et condamné, du juge qui renonce à juger... (Barancira, Morvan & Bélanger, 2007).

En quelque sorte, cette identification dans les récits mis en scène résonnait comme une mise en évidence de la souffrance (longtemps) tue et endurée dans la plus grande solitude. C'était une preuve pour les spectateurs que leurs souffrances n'étaient pas aussi méconnues que cela, que d'autres savaient ce qu'ils avaient vécu et/ou qu'il y en avait d'autres qui avaient vécu les mêmes souffrances qu'eux. Dans ces conditions et comme dirait Roisin(2003), c'est la similarité des traumatismes subis qui permettait aux spectateurs, au-delà de la reconnaissance de leur état, un positionnement externe vis-à-vis de leurs semblables avant de s'autoriser à faire tiers vis-à-vis de leur propre expérience. En effet, c'était retrouver l'identité perdue et sortir d'un sentiment de solitude en voyant et/ou en entendant une autre personne qui a vécu la même chose, c'était une opportunité de pouvoir énoncer de l'extérieur un commentaire sur sa propre situation en se voyant dans son semblable. Pour Pouligny (2007), le théâtre a ainsi clairement servi de canal permettant de reconnecter symboliquement l'expérience de chaque individu avec celle des autres

mais aussi avec l'histoire collective, une contribution essentielle dans une situation dite post-violente.

C'est dans l'expérience des groupes de parole, une sorte d'accompagnement aux représentations théâtrales, qu'un effectif certes très limité de spectateurs a pu sortir davantage de cette solitude. En effet, indique Shank (cité par Pouligny, 2007), les activités précédant et suivant les représentations sont au moins aussi importantes que les représentations elles-mêmes. L'interaction avec le public doit avoir lieu à des niveaux très variés. Les groupes de parole ont alors été, à ce titre, essentiels car ils se sont justement avérés des espaces d'expression de la souffrance.

2.3.2. Groupes de parole et expression de la souffrance

En participant aux groupes parole, les quelques spectateurs choisis y trouvaient un cadre d'expression, un espace de rencontre et d'échange d'expériences de la souffrance. En tant que groupes de parole, ceux-ci avaient déjà en soi quelque chose de vital, car, indique Roisin (2010), chez l'être humain, vivre c'est parler et parler est avant tout parler de façon vivante. Par ailleurs, ajoute-t-il, vouloir vivre c'est désirer la relation à l'Autre et les satisfactions qu'elle peut procurer. En effet, conclut-il, de même que l'on ne vit en tant qu'homme que parce que l'on parle, on ne parle que lorsqu'on appartient à une communauté d'hommes qui invitent à la vie.

Ainsi, même si plusieurs effets thérapeutiques du groupe ont été mis en évidence, deux de ces effets nous semblent plus appropriés dans ces groupes de parole qui, rappelons-le, étaient constitués d'une vingtaine de participants, choisis essentiellement en fonction de leurs réactions durant la représentation théâtrale. C'était donc des groupes spontanés et éphémères. Mais, malgré le caractère spontané et éphémère de ces groupes, ils constituaient d'une part ce que Roisin (2003) appelle une nouvelle expérience de liaison à la communauté humaine dans la mesure où le recours à la violence y était exclu. D'autre part, ils offraient aux participants ce que le CAFOD³(2010) appelle une opportunité de parler de leurs pensées, de leurs réactions, de leurs difficultés, de leurs préoccupations individuelles et/ou collectives et de profiter des bienfaits du partage des expériences et des émotions. Ce qui s'accompagne d'un effet naturel de ventilation, permettant ainsi un travail sur l'expérience traumatique et la transformation de celle-ci.

Comme cela est consigné dans le recueil des rapports des groupes de paroles que nous avons animés⁴, cette expérience a montré que la création d'un cadre de discussion ouvert, échappant autant qu'il se pouvait aux groupes d'appartenances et cadres formels, comme l'administration, les partis politiques, les églises, les associations... permettait par ailleurs la rencontre et le dialogue des groupes

³ Catholic Agency for Overseas Development

⁴ En collaboration avec Antoine Bucucu.

antagonistes, le dépassement des préjugés et la lutte contre la peur de l'autre (Barancira, Morvan & Bélanger, 2007). En effet, les participants ne connaissaient pas au préalable qui ils allaient rencontrer dans ces groupes de parole car chacun était ciblé et invité individuellement sur place et lieu des représentations (sauf les quelques leaders contactés lors la préparation de la tournée théâtrale). En outre, dans le choix des participants et l'organisation des groupes de parole qui regroupaient généralement les spectateurs de deux représentations successives, l'hétérogénéité homme-femme, hutu-tutsi-twa, jeunes-adultes, déplacés-habitants des collines-rapatriés-forces de l'ordre-démobilisés, ... était prise en compte. De la sorte, les participants pouvaient se retrouver face ou côte à côte avec les membres des groupes adverses.

Comme ces groupes de parole offraient une opportunité aux participants de parler de leur vécu, c'était aussi une occasion d'entendre la souffrance de l'adversaire. Ce fut une véritable émergence de l'histoire plurielle, parfois une rencontre de criminels et de victimes, une recreation du lien et de la reconnaissance sociale autour de l'injustice et de la souffrance. Nous pourrions même dire que c'était une expérience d'identification à la souffrance de l'autre, une confrontation aux différences. Et c'est dans cette multiplicité des rencontres que nous avons eu l'opportunité de rencontrer les rebelles, les militaires et les policiers dans leurs camps respectifs.

2.4. *Habuze iki ?*, les rebelles, les militaires et les policiers⁵

Le spectacle *Habuze Iki ?* (Qu'est-ce qui a manqué ?), a été créé au Burundi par Frédérique Lecomte, une metteuse en scène belge. Inspiré des récits de vie des différents protagonistes de la société burundaise, notamment les prisonniers, les habitants des collines, les personnes déplacées, les réfugiés, les combattants..., le spectacle met en scène un procès au cours duquel les auteurs de crimes, les victimes, les juges..., s'expriment sur la violence vécue. Il interroge le spectateur sur ses responsabilités, les moyens de rendre justice et de reconstruire le tissu social^v. Il s'articule autour d'un certain nombre de thèmes comme le maquis, les massacres de populations, la fuite des rescapés, les traumatismes des survivants, l'impunité des bourreaux, la soumission et/ou l'obéissance à l'autorité, le rejet de la responsabilité, la vengeance, la *revenance* ou le retour des morts, la psychose des tueurs, l'oubli, le pardon, la haine, la souffrance du combattant, la compétition de la souffrance, l'aveu du crime, le déni du crime...

⁵ Nous nous référons aux différents rapports que nous avons produits lors des différentes tournées et qui ont été compilés dans un seul recueil intitulé « Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre », disponible sur le site internet de RCN Justice & Démocratie, www.rcn-ong.be.

Dans la phase d'essai de cette pièce de théâtre, les premières représentations ont été organisées auprès des catégories de population les plus balkanisées, notamment les déplacés, les prisonniers, les rebelles, les militaires et les policiers. C'est ainsi que nous avons pu rencontrer et nous entretenir pour la première fois avec les combattants des principales factions impliquées dans la lutte armée au Burundi : les rebelles, les militaires et les policiers.

2.4.1. Les rebelles et l'opposition de la violence à la violence

Avec l'« Accord Global de cessez-le-feu de Prétoria », signé le 16 novembre 2003 entre le Gouvernement de Transition du Burundi et le CNDD-FDD⁶, il y a eu arrêt des hostilités sur la quasi-totalité du territoire national. Les combattants FDD ont dû alors quitter le maquis pour être rassemblés dans des sites bien connus, en attente d'être démobilisés ou intégrés, soit dans la nouvelle Force de Défense Nationale (FDN), soit dans la nouvelle Police Nationale du Burundi (PNB). C'est donc dans ce cadre que nous les avons rencontrés à Gashingwa où le spectacle *Habuze Iki ?* a été présenté à près de quatre mille (4000) combattants. Et dans cette grande masse de spectateurs, nous avons choisi une quinzaine de participants au groupe de parole, dont quatre femmes.

Comme nous l'avions fait avec les déplacés et les prisonniers, nous nous sommes entretenu avec ces combattants pour nous rendre compte de la pertinence du spectacle par rapport à leur vécu. De manière générale, ces combattants trouvaient le spectacle *Habuze Iki ?* plus ou moins équilibré dans la mesure où il essaie de ne pencher ni d'un côté ni de l'autre :

... Ce que j'ai vu aujourd'hui, dans ce spectacle, vous avez essayé de toucher sur toutes les tendances, il n'y a pas de parti pris flagrant, de penchant envers tel ou tel côté.

Et en fonction de leur propre tendance, ils se sont identifiés dans certaines scènes plus que d'autres. C'est notamment la scène du combattant maquisard :

... ce vieux de taille élancée qui disait qu'on leur a lancé des grenades et qu'ils ont dû fuir quelque part et qu'ils ont fait ceci et cela.

C'est aussi la scène du prisonnier au « Cœur de haine » car, même si dans le groupe de parole cela n'a pas été évoqué, lors de la représentation théâtrale, cela revenait dans plusieurs commentaires. Et plus précisément au niveau de la scène du « Cœur de haine », il a été dit en aparté :

Voilà au moins un qui parle des troubles de 1965.

⁶ CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie, nom de la principale rébellion hutu.

Dans cette scène, le comédien justifie sa violence par le manque d'amour car, affirme-t-il, personne ne l'a aimé, il a perdu les siens depuis sa tendre enfance et il n'a vu personne s'occuper de lui, ni poursuivre ceux qui ont tué les siens. Il aurait ainsi grandi en ruminant haine et vengeance, si bien qu'il ne lui a fallu qu'un élément déclencheur pour passer à l'acte, sans regret pour les crimes commis.

Nous pensons par ailleurs que les combattants se trouvent impliqués dans cette scène puisqu'ils avouent que ce n'est pas par hasard qu'ils sont allés combattre. Et c'est pourquoi il y avait des causes profondes qui méritaient pour eux d'être intégrées dans le spectacle *Habuze Iki* ? :

C'est vrai que le spectacle montre pas mal de choses qui se sont passés durant cette crise mais leurs causes profondes font défaut ; le metteur en scène devrait montrer comment les choses ont commencé.

Les combattants semblent ici faire allusion aux crises antérieures à celles de 1993, dans la mesure où partout ailleurs les spectateurs interprétaient le spectacle en référence aux événements de 1993. Quand les ex-combattants demandent de montrer « Comment les choses ont commencé ? », c'est pour faire remarquer implicitement que ce qui est arrivé en 1993 n'est qu'une conséquence et un prolongement des crises de 1965 et 1972, où la plupart des victimes ont été des Hutu, systématiquement éliminés par le pouvoir militaire qui était essentiellement dominé par les officiers tutsi. Or une fois de plus, en 1993, le Président hutu, Melchior Ndadaye, nouvellement élu au suffrage universel, venait d'être assassiné par les mêmes militaires, majoritairement des Tutsi, particulièrement au niveau des officiers.

Cet élément aurait mis le feu aux poudres, d'où les causes profondes évoquées par les combattants pour justifier pourquoi ils n'auraient pas été incités à aller combattre, mais partis de leur propre gré. En effet, au jeu du « on m'a poussé », les combattants ont répondu en masse qu'ils s'étaient volontairement engagés dans la lutte armée :

Non, nous sommes partis de notre propre gré.

Nous avons compris que, quelles que soient les circonstances du recrutement, à ce moment-là les combattants étaient plutôt dans une position de vainqueur. Il n'était plus opportun de regretter ce qu'ils auraient fait, non plus comment ils y auraient été impliqués. L'heure était plutôt celle de la fierté et de la justification rationnelle de la lutte armée. C'est ce que nous a rapporté en substance un des officiers rencontrés après la représentation et le groupe de parole :

Il faut que vous le sachiez, nous avons opposé la violence à la violence.

Un refus de regretter d'autant plus présent que, malgré l'aspect tragique des scènes du spectacle, ces combattants affirment qu'ils doivent éviter d'en pleurer. C'est vrai que, même si certaines scènes de la pièce de théâtre paraissaient comiques, l'histoire qu'elles véhiculaient n'était pas pour autant agréable à entendre

ou à se rappeler. La plupart de ces scènes sont en effet en rapport avec la violence que les Burundais en général, et les combattants en particulier, ont vécue. Il s'agit notamment de l'apprentissage de couper les têtes, de tuer à la mitraillette, de dire « on m'a poussé », « ce n'est pas moi », d'apprendre à obéir à des ordres terribles... Ces scènes impliquent d'un côté les coupables et de l'autre les victimes. Il est donc difficile, voire impossible, de rire si on se voit accusé ou si on voit les autres faire de ses souffrances une comédie. Et comme les combattants se sentaient accusés d'être des assaillants, rire pourrait signifier que le message véhiculé par ce spectacle n'est pas lourd à supporter.

Ils ne peuvent pas non plus pleurer, comme ils le disent eux-mêmes :

Ce que je peux te dire c'est que quand tu entres dans l'armée (combattants), même si tu n'étais pas dur de cœur, tu le deviens suite à la formation militaire et à la vie que tu mènes. Par exemple, ces scènes en rapport avec les massacres, les combattants les ont vécues puisqu'ils ont vu beaucoup de cadavres sur le champ de bataille, ce n'est donc pas du nouveau.

Les scènes de tuerie sont familières à la population et encore plus aux combattants. Nous comprenons le dilemme dans lequel se trouvent ceux-ci : comment éprouver du remords devant les dégâts causés par la guerre dont ils étaient des acteurs alors qu'ils croyaient se battre pour une cause noble ?

Voilà pourquoi les combattants ne peuvent pas pleurer même s'ils en éprouvent le besoin pendant la représentation du spectacle *Habuze Iki* ? Pleurer signifierait regretter ce qu'ils ont fait pendant la guerre à laquelle ils ont directement participé. Le refus de regretter s'amplifie davantage quand le spectacle montre que personne n'a commis plus de crimes que l'autre, mais que tout le monde est coupable et a souffert sur un pied d'égalité. C'est en cela qu'il y a lieu de penser à une certaine compensation de la souffrance chez les combattants.

En effet, le spectacle *Habuze Iki* ? nous a permis de nous rendre compte à quel point les combattants éprouvent un sentiment de compensation de la souffrance infligée :

... Vers la fin on a montré des choses horribles, très douloureuses : ce sont des tas de cadavres, de mauvaises choses que nous avons connues. Il y avait un groupe d'un côté et un groupe d'un autre ; c'est comme s'ils étaient en train de discuter à propos de celui qui aurait infligé le plus de souffrance. A mon sens, je trouve que les uns et les autres se sont mutuellement infligé des souffrances, il n'y a personne à charger plus que l'autre.

Ce témoignage nous invite à comprendre que malgré les accusations portées contre les combattants à travers *Habuze Iki* ?, la souffrance infligée se trouverait compensée, voire justifiée par la souffrance subie. Mais qu'en a-t-il été des militaires ?

2.4.2. Les militaires et l'exécution des ordres

Faisons remarquer à toutes fins utiles que, dans la version présentée aux militaires de deux des camps militaires de la ville de Bujumbura, la metteuse en scène avait déjà intégré des éléments évocateurs de « ce qui aurait commencé » selon les ex-combattants. Ou, en d'autres termes, de ce qui serait à l'origine des violences observées depuis 1993. Il s'agit entre autres de l'élimination systématique des intellectuels Hutu au moyen des fusils, des bambous et de leur enterrement dans des fosses communes. Cela n'a pas suffi pour satisfaire ces militaires qui, tout en reconnaissant l'intérêt du spectacle, l'accusaient de ne pas montrer les commanditaires des événements malheureux que ledit spectacle rappelle :

Je dirais que ce spectacle a un côté penchant, il semble pencher du côté des exécutants [...] Il faudrait ajouter une scène où l'on parle des commanditaires qui les ont poussés au crime.

Pour eux, le spectacle commence par le rôle joué par les exécutants alors qu'il y a aussi ceux qui les ont incités. Ainsi faudrait-il montrer le rôle des planificateurs des massacres. Et pour ces ex-FAB, il ne s'agit pas de n'importe quels massacres mais plus précisément de ceux de 1993. En effet, lors de ces massacres, les militaires en congé étaient les plus visés mais aussi leurs familles ainsi que n'importe quelle autre famille de militaire. L'on se souviendra ici que ce sont les militaires qui ont été les premiers à être accusés d'avoir tué le Président hutu Melchior Ndadaye. Ils étaient d'ailleurs stigmatisés comme des « buveurs de sang » par la plupart des Hutu. C'est ce qu'a rappelé en aparté un des militaires pendant la représentation :

Avez-vous vu qu'il n'y a que des Hutu ? Il y a à peine un seul Tutsi. Ils sont venus se moquer de nous. Ne voyez-vous pas qu'ils portent les habits des buveurs de sang ?

Précisons que le militaire qui a relevé cela a fait le tour de presque tout le cercle des spectateurs pour les interpellier à ne pas se laisser tromper. Peine perdue car le spectacle a été suivi jusqu'à la fin. Plus précisément, le costume des buveurs de sang en question était celui porté par le militaire qui, dans le spectacle, convoque l'assemblée générale des hommes et de tous les intellectuels hutu. Mais il n'a pas dit cela parce qu'il savait ce qui allait se passer mais parce qu'il est paradoxal de voir un Hutu jouer le rôle d'un militaire⁷ alors que ce sont les militaires de l'armée régulière qui sont accusés d'avoir bu le sang des Hutu, surtout que les mêmes militaires ont tué leur président hutu.

Dans cette scène, les militaires et leurs familles se sentent parmi les premières cibles, et ces propos sont revenus souvent :

⁷ Dans le spectacle, dans le but de déconstruire les préjugés ethniques, les comédiens avec un physique hutu jouent des crimes que l'on attribue communément à des Tutsi et inversement.

Parmi nous il y en a qui ne vont plus chez eux puisqu'ils n'ont plus de foyer ou qu'ils n'oseraient plus y retourner. Nous sommes au travail mais les nôtres ont été décimés.

Et ce sont justement ceux-là qui ont tué les leurs que le spectacle montre, selon les dires des militaires, mais sans désigner ceux qui les ont envoyés. Et c'est en indiquant les commanditaires que l'on aurait représenté le commencement des événements. C'est à ce niveau que les militaires se sentent impliqués dans ce spectacle, en tant que rescapés ou victimes. Même si cela n'a pas été dit au cours du groupe de parole, cela a été relevé en aparté lors de la scène de la convocation des intellectuels Hutu par un comédien habillé en militaire. Ainsi l'un des spectateurs a-t-il dit :

On va les tuer ! Et l'autre de répliquer : « Sont-ils venus faire cela sous nos yeux ? »

A travers cette scène et ce commentaire, les militaires se sentaient accusés par le spectacle. Elle leur rappelait en effet l'accusation que la majorité des Hutu portent sur les militaires qui auraient exécuté les intellectuels hutu en 1972. Une accusation très difficile à digérer pour des militaires qui se considèrent non seulement comme des exécutants des ordres hiérarchiques mais aussi comme des victimes ou des rescapés des massacres mis en scène. Une victimisation que les militaires partagent avec les policiers qui revendiquent plutôt d'être reconnus comme des gardiens de l'ordre.

2.4.3. Les policiers et le maintien de l'ordre

Les policiers que nous avons rencontrés dans une des casernes policières de la ville de Bujumbura ont souligné, de la même façon que les militaires, le fait que le spectacle ne montre pas « comment les choses ont commencé ». Et cela est d'autant plus important pour les policiers qu'ils aimeraient connaître les commanditaires qui ont poussé les exécutants à tuer les leurs et surtout leurs mobiles. Par ailleurs, les policiers se voient impliqués dans le spectacle puisqu'ils sont parmi ceux qui utilisent des armes à feu. Néanmoins, les policiers ne se sentent nulle part accusés mais s'indignent plutôt du fait que leur rôle combien important de gardien de l'ordre n'ait pas été mis en évidence.

En effet, quand les morts reviennent et disent qu'ils ont attendu en vain qu'il y ait quelqu'un pour s'interposer et empêcher que le sang soit versé, les policiers rétorquent :

Si nous n'étions pas intervenus, la situation aurait été pire. Nous pouvons même donner des noms de collines où, s'il n'y avait pas eu d'intervention des forces de l'ordre, il n'y aurait pas eu un seul rescapé [...]. C'est pourquoi je vous interpelle, il faut mettre en évidence le rôle joué par les forces de l'ordre dans cette crise.

Et ceci rejoint ce que les ex-FAB ont dit en aparté à propos de cette même scène :

Est-ce que nous ne sommes pas venus, ne sommes-nous pas intervenus ?

C'est ce qu'a confirmé l'un des participants au groupe de parole des militaires en indiquant que le spectacle est injuste à leur endroit :

Là où je trouve que le spectacle est injuste envers les militaires, c'est quand on dit que personne n'est intervenu. Je pense que les militaires sont intervenus.

Malgré cette intervention des militaires, il ne faudrait pas perdre de vue que l'armée n'est pas sans reproche. C'est ce que rappelle un des militaires pendant le groupe de discussion :

Nous ne pouvons pas juger alors que nous étions partie au conflit. Comme c'est un spectacle, laissons-le tel qu'il est...

Une nuance qui nous semble pertinente dans la mesure où certaines interventions des militaires et/ou des policiers, dans ce rétablissement de l'ordre, se sont parfois accompagnées de représailles, surtout quand les victimes étaient parmi les proches des intervenants.

Cependant, pendant la guerre comme avant, les forces de l'ordre, à savoir l'armée, la gendarmerie et la police, étaient officiellement présentées comme des forces positives. C'est ainsi que contrairement aux rebelles, ils ne se sentaient pas accusés par *Habuze Iki* ?

Ils ne se voyaient pas non plus comme ayant été contraints au combat. Cela se comprend dans la mesure où leur recrutement était fait sur base de concours et que tous les candidats étaient des volontaires remplissant les conditions exigées. Il n'est donc pas question d'avoir été poussés mais appelés pour la défense nationale. Ainsi se sentent-ils dans le droit de réclamer une position de neutralité.

En effet, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, les militaires et les policiers revendiquaient une mise en évidence de leur rôle. Un rôle qui n'est autre chose que la reconnaissance du fait qu'ils sont intervenus pour protéger les rescapés de 1993 et la population en général, contre les attaques rebelles, dans les années qui ont suivi octobre 1993 et avant, conformément à leur mission de protéger la nation et l'ordre public. Pour rappel, c'est dans le prolongement des massacres déclenchés en octobre 1993, suite à l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, que sont nés les différents mouvements et groupes armés. Pour les forces armées burundaises, les rebelles s'attaquaient aux populations pour tuer et piller, mais aussi à ces forces mêmes chargées d'assurer la sécurité des populations.

Mais, malgré cette position de neutralité que les forces de l'ordre voulaient voir apparaître dans *Habuze Iki* ?, cela n'excluait pas pour autant des responsabilités dont il était encore trop tôt de parler. En effet, l'heure de la vérité, avaient-ils fait

entendre, n'avait pas encore sonné, et le secret militaire devait être sauvegardé. Un des participants au groupe de parole avec les militaires nous a en effet déclaré :

Je pense que l'heure de dire la vérité n'a pas encore sonné, quand il sera temps, vous reviendrez et nous vous répondrons.

Et de nous renvoyer chez ceux qui ne seraient plus tenus par le secret militaire pour connaître la vérité :

Il y a beaucoup de secrets, il faudrait vous adresser à ceux qui sont démobilisés, ils vous diront de quoi ils ont vécu. [...] Ici nous sommes encore au service, la vérité est difficile à dire.

Et cette vérité difficile à dire est surtout celle de la responsabilité qui incomberait aux forces de l'ordre, exécutants comme commanditaires des violences infligées à la population, au cours de la guerre civile enclenchée à la suite de la crise de 1993 et lors des crises antérieures, celles de 1965, 1969, 1972, 1988 et 1991.

Par ailleurs, comme nous l'avions relevé chez les combattants rebelles, le refus de regretter les atrocités mises en scènes s'est fait aussi sentir chez les ex-FAB et les policiers. Comme l'a indiqué un participant au groupe de parole, ils ne peuvent pas non plus pleurer malgré l'aspect douloureux de certaines scènes de *Habuze Iki* ? Ils estiment avoir vu et vécu pire dans la réalité et pensent en outre que

... si jamais un militaire pleurait, cela voudrait dire qu'il serait inapte au service.

Opposer la violence à la violence, ne rien avoir à regretter, demander plutôt une reconnaissance victimaire, voilà des messages forts qui ont retenu notre attention à la suite de nos différentes rencontres avec les rebelles, les militaires et les policiers. Des messages qui ont d'autant plus retenu notre attention qu'ils ne collaient pas au discours habituel, familial, ordinaire, officiel, ou tout simplement, au discours attendu. En effet, rebelles d'un côté et forces de l'ordre de l'autre sont généralement cités comme auteurs des violences ayant emporté de nombreuses vies humaines. C'est pourquoi c'est davantage à un discours de culpabilité, de regret que nous nous attendions, plutôt qu'à celui de persécution et de victimisation. Un discours qui est loin d'être le propre des personnes participant aux groupes de parole ou aux représentations théâtrales car, même dans des entretiens individuels, il s'est avéré récurrent.

2.5. *Burundi simba imanga*⁸ et entretiens individuels avec des combattants

Comme nous l'avons déjà indiqué, lors de notre stage de recherche de Master, nous nous sommes entretenu avec trois rebelles burundais qui étaient détenus dans la prison centrale de Bujumbura. De ces entretiens, il s'est avéré que protéger sa famille, mener une lutte politique, régler ses comptes avec ses persécuteurs, se venger, venger les siens, étaient entre autres les objectifs visés par nos interviewés en prenant la voie de la rébellion politique.

Des propos qui vont dans le sens de ceux que nous avons recueillis pendant les représentations théâtrales et les groupes de parole. Des propos où domine un sentiment d'injustice subie, si bien que le recours à la lutte armée semble être une opportunité offerte aux combattants pour prendre leur revanche.

Et si tel est le cas, qu'advient-il avec l'arrêt ou la fin de la lutte armée ou de la guerre ? C'est dans cette perspective que s'inscrit notre enquête sur la criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi. Une enquête que nous avons menée auprès des ex-combattants à la suite des entretiens exploratoires avec certains intervenants intéressés de près ou de loin, par l'un ou l'autre des aspects de cette thématique.

⁸ C'est la troisième pièce de théâtre mise en scène par la troupe *Si ayo guhora* de RCN Justice & Démocratie.

Chapitre III. Entretiens exploratoires

Comme nous l'avons déjà évoqué ci-dessus, lors de la phase exploratoire, nous nous sommes entretenu avec six personnes qui, pour diverses raisons, s'intéressent à la criminalité, à l'après-guerre et/ou aux ex-combattants. Des entretiens individuels et individualisés en fonction du domaine d'intérêt de chacun des interviewés. Et quel est donc l'apport de ces entretiens dans notre analyse ?

3.1. Aller à la guerre et en revenir : hier et aujourd'hui

Dans la perspective de comprendre le sens de certains concepts utilisés pendant et/ou après la guerre au Burundi, nous avons approché un linguiste, professeur de psycholinguistique à l'université. Pour lui, aller à la guerre ou '*kuja ku rugamba*' ne pouvait s'entendre que dans le sens d'une attaque ou d'une défense contre un ennemi extérieur.

Aller à la guerre, c'était précisément 'kuja ku rugamba'. Mais on ne parlait de 'ku rugamba' que dans le sens de défendre la terre des ancêtres. Quand un ennemi extérieur avait attaqué, Hutu et Tutsi se mettaient debout, prenaient leur arc, leur flèche et leur lance, sans oublier leur 'inkinzo', le bouclier, pour aller combattre, tous d'un même corps. Et il y avait ainsi des armées... : une armée d'attaque, une armée d'élite, etc. ; et un système linguistique d'animation, d'incitation à la guerre qu'on appelait 'amazina y'ubuhizi', les noms guerriers ou 'amazina y'urugamba', etc. Aller à la guerre était donc comme un honneur. Mais arrivé 'ku rugamba' il ne fallait pas montrer la peur, il fallait être d'attaque. Celui qui avait peur, on l'appelait 'imbunza' ou 'imbundege', un vaurien.

Et cela avait des conséquences non négligeables à la fin de la guerre quand les guerriers rentraient. Les dividendes de la guerre revenaient plutôt aux courageux qui étaient récompensés alors que les peureux étaient réprimandés.

C'est pour ça qu'il valait mieux socialement rentrer mort que rentrer peureux, parce que, quand on était accusé de peur, on était sanctionné par une sorte de mort sociale. Quand on avait gagné la guerre, il y avait... les braves qui rentraient avec des cadeaux, surtout en vaches, et les plus braves obtenaient aussi des terres à gouverner, mais les peureux étaient vraiment au bas de la société.

Une tradition guerrière qui n'a pas cependant pu échapper aux métamorphoses liées à l'évolution sociopolitique du Burundi :

Et nous en étions là, nous y avons été jusqu'au jour où on a semé d'autres influences, on a semé d'autres idéologies, où la monarchie a été éteinte, où on a soumis le gouvernement de ce peuple à des jeunes sortis fraîchement de l'école,

d'occident, etc. Où donc il y a eu déformation, défiguration de la culture et donc d'une certaine image de notre société. Elle (la culture guerrière) a été (donc) conduite à la disparition en raison de ces guerres fratricides qui ont cassé justement l'image de la cohésion sociale qui avait été construite depuis des centaines et des centaines d'années.

Mais qu'en est-il alors du retour ou de l'accueil des anciens ou des ex-combattants burundais qui reviennent de la guerre fratricide au Burundi ? Sont-ils accueillis comme revenant de la guerre, *nk'abavuye ku rugamba* ? Pour notre interlocuteur, ce n'est plus le cas.

Ils ne sont pas accueillis, ils s'imposent d'eux-mêmes. Et c'est le fait des négociations d'Arusha, mais ils reviennent chez leurs pères, chez leurs oncles, leurs tantes ; ils reviennent comme policiers, militaires ou politiciens. Au moment des négociations on a prévu des pourcentages et des quotas de réintégration et chacun est présenté par son ensemble de la rébellion comme politicien, comme remis à l'état civil, ou bien comme policier ou comme soldat selon tel grade ou tel autre grade. Et la société semble les recevoir comme ça, en attendant que les esprits se remettent ensemble.

Cette situation est à l'origine d'une double résignation, avec tout le cortège de frustrations que cela peut engendrer. D'un côté, il y a les combattants qui, quel que soit leur intérêt de poursuivre la guerre, doivent y renoncer et se courber à la volonté des politiques qui ont décidé unilatéralement de mettre fin à la guerre. De l'autre, la population civile est contrainte de (re)composer et de (re)vivre ensemble, voire de se soumettre à leurs bourreaux qui retournent dans la vie civile ou qui intègrent/restent dans les nouvelles forces armées, sans rendre aucun compte pour les atrocités commises pendant la guerre.

Ainsi, d'un côté comme de l'autre, c'est la récurrence ou le renforcement du sentiment de l'injustice subie qui ne fait qu'entretenir la difficulté, voire l'impossibilité de renoncer aux différentes pertes subies. Des pertes qui, du point de vue de notre interlocuteur, peuvent même justifier les actes criminels observés dans l'après-guerre et qui impliquent entre autres les ex-combattants.

Et c'est ça qui explique d'ailleurs que sur le terrain des gens continuent à mourir, tués par des gens en uniforme, ce n'est pas dit que ce sont des uniformes de policiers en activité ou de militaires en activité, mais peut-être des gens qui avaient un uniforme à la rébellion qui ne l'ont pas rendu. Peut-être un policier qui, fâché de ne pas avoir assez d'avantages ou de bénéfices qu'il attendait se dit : j'étais mieux à la rébellion parce que j'avais droit de voler impunément, de manger à ma faim, j'avais droit d'aller voler dans telle maison et prendre un costume et des souliers de tel, impunément, etc., maintenant le salaire que j'ai, la somme ne me suffit plus, allez, ..., ou alors des vindictes individuelles.

Et à propos de cette logique vindicative, notre interlocuteur estime que c'est justement par elle que pourraient se justifier certaines formes de criminalité observées dans l'après-guerre au Burundi.

Cette criminalité qui s'installe et qui s'aggrave mais qui n'a aucun visage nulle part et pour personne, n'a d'autre explication que justement celle-là de soit vivre

malgré... ou bien se venger contre celui que l'on ne peut pas avoir autrement. Moi je pense toujours à une certaine quête de légitimation du mal. On a d'abord les anciens membres des forces armées qui, pendant 20, 30 ans, c'est vrai, avaient dans l'esprit de défendre le pays. Et ils se trouvent rejetés par le pays, alors que ce pays ne peut pas... mettre sur pied un budget pour les anciens combattants. Un budget qui les fasse vivre, une solde convenable, un budget qui leur permet d'assurer la scolarité de leurs enfants et de leurs petits-enfants etc. Donc ils sont dans une situation inextricable mais à laquelle ils ne s'attendaient pas... Les anciens rebelles à qui on a dit : après la fusion vous serez intégrés dans l'armée, vous aurez tels avantages, nous serons au pouvoir. Eux aussi ils roulent sur des frustrations. Et tant que ces frustrations, de part et d'autre ne sont pas maîtrisées et ne sont pas drainées, nous ne saurons pas assurer une véritable pacification psychologique et sociale.

Un grand défi à relever mais par rapport auquel notre interlocuteur se montre optimiste pourvu qu'il y ait de la bonne gouvernance.

C'est un grand défi à relever mais ce n'est pas impossible... Il faut au pouvoir des gens patriotes... Il faut remettre les gens au travail, parce que le paysan, tant qu'il n'a pas la paix, tant qu'il ne sait pas qu'il peut programmer sa terre, il ne va pas cultiver ; s'il ne cultive pas, il va quémander comme tout le monde ; s'il ne quémande pas, il va voler. Donc c'est la remise de la population au travail.

Et c'est justement la situation de pauvreté et de précarité dans laquelle se retrouvent la population burundaise en général et les ex-combattants en particulier qui favoriserait la dérive criminelle de ces derniers, si l'on en croit notre interviewé.

Il faut savoir que ce n'est pas une situation heureuse parce que le pays s'effondre, vraiment la pauvreté s'installe avec la démobilisation de l'agriculteur. Alors s'ils (ex-combattants) n'ont pas de quoi manger, ils sont laissés à eux-mêmes du fait qu'ils sont sortis des corps organisateurs. Pour ceux qui sont encore capables, ils seront obligés d'aller voler, la mendicité c'est terrible... Alors, cette question de jeter à la rue des gens qui ont appris à combattre, qui ont vu mourir, qui ont tué de sang-froid, etc., et qui sont obligés de chercher à vivre par d'autres moyens que la guerre, si on ne leur donne pas ces moyens-là, je ne sais pas comment le pays va en sortir.

Et par rapport précisément à la remise des gens au travail, à la création de l'emploi, nous avons voulu savoir si le fait de reprendre les armes ou de prendre tout ce que l'on veut par force ne serait pas aussi une façon de retourner au travail pour les ex-combattants. Un retour au travail dans ce sens où aller à la guerre, prendre les armes, au maquis ou dans les forces armées régulières, aurait été une opportunité d'aller au travail.

Précisément, ils reprennent clandestinement les armes parce qu'ils n'ont rien à faire. Ils passent leur temps à broyer du noir, à dire « si je fais ça, alors je peux vivre heureux, celui-là il est plus heureux alors qu'il n'a pas fait plus d'école, il n'a pas passé plus d'années au maquis ». Donc, si les gens étaient occupés, ils penseraient plus à produire qu'à détruire. Mais comment remettre ce flot, de 25, 30, 40 ans, 45 ans maximum, pleins d'énergies, comment leur donner du travail brusquement ? Ça se prépare, il faut organiser des associations, il faut..., je ne sais pas ! Mais les remettre au travail d'une manière ou d'une autre.

Mais est-ce que cette remise au travail n'a pas été faite dans le programme de démobilisation ? Nous avons cherché à y voir clair en approchant la Commission Nationale de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration des ex-combattants (CNDDR).

3.2. Le processus DDR et le(s) deuil(s) à faire

Dans la perspective de comprendre comment est organisé le retour des combattants dans la vie civile, nous avons approché la CNDDR où nous avons pu avoir un entretien avec un responsable chargé des opérations dans le Projet d'urgence pour la Démobilisation et la Réintégration Transitoire des ex-combattants (PDRT). Un projet dit transitoire parce que celui-ci se limite à préparer les ex-combattants à démarrer des projets de développement ou d'autosuffisance à long terme. Il s'agit donc d'un projet de trois ans qui est venu relayer un autre projet du programme DDR qui existait justement depuis 2004.

Mais en quoi consiste alors le processus dit DDR dans le cadre de ce projet PDRT ? Pour notre interviewé, il s'agit d'un processus articulé autour de quatre composantes : le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration. Des composantes qui, dans leur conception comme dans leur mise en pratique, consistent en quelque sorte en un accompagnement des ex-combattants dans un processus de deuil qu'ils ont à faire. Mais de quel deuil est-il question ? C'est en décortiquant chacune de ces composantes, à la suite de notre entretien, que nous pouvons bien mettre en évidence le(s) deuil(s) à faire dans ce processus DDR.

3.2.1. La désarmement et le deuil de l'arme

Comme son nom l'indique, le désarmement consiste en une action de désarmer, entendu ici dans le sens d'enlever à quelqu'un ses armes. Et le désarmement constitue un préalable à la démobilisation comme nous l'a confié notre interlocuteur à ce sujet.

Quand on a décidé des effectifs à démobiliser, le mouvement rebelle s'organise pour positionner ses combattants dans une zone convenue... et c'est là où ils sont désarmés... A partir du moment où ils sont désarmés, la démobilisation commence... Nous les (ex-combattants) prenons quand ils sont déjà désarmés.

Et comme l'indiquent Martinelli (2005) et Dzinesa (2008), le désarmement consiste en la récolte, l'enregistrement, le contrôle et la destruction des armes présentes dans une zone de conflit, qu'il s'agisse des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs, des armes légères ou lourdes, détenues par les combattants et parfois aussi par les civils. Le désarmement inclut aussi des programmes de sensibilisation à un usage responsable des armes.

Dans le cas du Burundi et dans le cadre du processus DDR, précise Martinelli(2005), le désarmement concernait les combattants des PMPA et des militaires, gendarmes et policiers des FAB. Mais comme le processus DDR a commencé alors que la guerre n'était pas finie, c'est surtout les combattants des PMPA¹ qui avaient accepté de déposer les armes qui ont été désarmés. Bien entendu, le processus a continué à s'appliquer aux autres combattants au fur et à mesure qu'ils acceptaient de déposer les armes.

Remarquons que si certains intervenants parlent de remise ou de dépôt des armes, le désarmement reste une expérience de séparation ou de perte d'objet pour les combattants. Et comme toute séparation ou toute perte est angoissante, le désarmement est loin de déroger à la règle. Nous pensons qu'il est d'autant plus angoissant et traumatisant qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle perte, mais de celle de l'objet de toute-puissance : l'arme.

Celle-ci est en effet considérée comme le père protecteur, la mère nourricière, la fiancée même, pour ne citer que ces quelques fantasmes associés à l'arme, comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus et comme cela est souvent dit dans le jargon militaire. Et comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin, lors de l'entrée et de la participation dans la lutte armée, nous verrons que les armes avaient été investies par les ex-combattants dans un contexte menaçant et qu'ils s'en servaient désormais, non seulement pour se protéger et persécuter, voire éliminer leurs persécuteurs, mais aussi pour pourvoir à leurs besoins.

Ainsi pouvons-nous considérer ce processus DDR, de par cette composante du désarmement, comme un processus de deuil de l'arme. Il s'agit justement d'un processus par lequel le combattant se sépare de gré ou de force de son arme : une perte d'un objet aussi cher que le seraient les êtres chers au combattant, notamment ses proches parents mais aussi et surtout, à ce moment précis, ses compagnons de lutte ou ses frères d'armes. Nous avons justement entendu que le désarmement constitue un préalable, voire les prémices de la démobilisation. Mais en quoi consiste cette démobilisation et quel est justement le deuil dont il est question dans cette composante ?

3.2.2. La démobilisation et le deuil de la force groupale

Le concept même de démobilisation laisse entendre l'idée de perte, de séparation, de privation, et donc de deuil à faire. En effet, la démobilisation est en soi une action de démobiliser, c'est-à-dire de rendre à la vie civile des troupes mobilisées et/ou de priver les militants, les masses de toute combativité, de cesser ou d'empêcher de mobiliser pour la défense d'une cause. C'est donc une action

¹ Il s'agit du CNDD-FDD, du CNDD, du FROLINA, de Kaze-FDD, du PALIPE-Agakiza et du FNL Icanzo.

contraire à la mobilisation qui renvoie à l'opération de mettre une armée, une troupe sur le pied de guerre, au rassemblement et à la mise en action des forces dans une période de guerre.

C'est dire donc que, par la démobilisation, les ex-combattants sortent de leur groupe armé, de la troupe, du rassemblement ou de la masse des combattants pour retourner chacun chez soi. Ils sont en quelque sorte dispersés, voire laissés à eux-mêmes comme nous l'a laissé entendre ledit chargé des opérations au PDRT.

On va les prendre dans les zones de rassemblement, on les enregistre, on les transporte dans notre centre de démobilisation où ils passent à peu près une dizaine de jours... Et puis on leur donne l'argent, ... et ils partent avec ça en poche... On ne les transporte pas cette fois, ils prennent le bus eux-mêmes... Ils vont dans la population.

Ce ne sont donc plus les membres d'un même corps militaire, d'une même famille de compagnons de lutte ou de frères d'arme. Ils sont désormais des membres du corps démembré, de la famille disloquée, séparée, désunie, déliée. Ainsi, les ex-combattants ont à faire le deuil des membres de leur corps, de leurs compagnons de lutte ou de leurs frères d'armes.

Plus question non plus du mouvement d'ensemble que la formation au fameux Règlement de l'Evolution de l'Infanterie (REI) participe à développer chez les combattants. Fini par ailleurs la formule solidarisant des combattants selon laquelle « un militaire isolé est à moitié mort ». C'est désormais le chacun pour soi et chez soi. En effet, les combattants démobilisés ou, en d'autres termes, les ex-combattants, rentrent chacun chez soi, du moins ceux qui en ont, sinon, ils doivent se débrouiller pour trouver où rentrer. Ils ne font donc plus partie du groupe auquel ils avaient adhéré et au sein duquel ils participaient à la lutte armée, ils sont désormais éparpillés au sein de la population.

C'est dire que, par la démobilisation, les ex-combattants n'ont plus à compter sur la force de leur groupe armé, mais sur leur propre force. Ils ont donc à renoncer ou à faire le deuil de la force groupale que leur conférait leur appartenance à un mouvement, à un parti ou à un groupe armé dont ils sont obligés de se séparer et pour retourner au sein de la population. Un retour que le processus DDR accompagne dans sa composante réinsertion.

3.2.3. La réinsertion civile et le renoncement combattant

Qui dit réinsertion veut dire insertion à nouveau. La réinsertion est justement définie comme un fait de réinsérer, entendu ici dans le sens d'insérer à nouveau, de réintroduire quelqu'un dans un groupe ou dans la société. C'est en d'autres termes une resocialisation, une réadaptation sociale. Et justement, notre interlocuteur nous a indiqué que dans la composante réinsertion du processus DRR, il est question d'essayer de trouver un climat d'entente entre les ex-combattants et la communauté.

Dans la réinsertion on a plusieurs séances de sensibilisation et d'orientation au niveau de la communauté pour essayer de créer un espace de vie, un climat d'entente entre le démobilisé et la communauté d'accueil... Nous insistons sur les séances de sensibilisation pour... expliquer que bien qu'ils étaient partis pour faire la guerre, maintenant ils ont décidé d'arrêter, ils viennent pour vivre avec eux (les civils). C'est pour... commencer à refaire leur vie après autant d'années qu'ils viennent de passer dans la brousse.

C'est en quelque sorte un retour au bercail après une période parfois longue passée au maquis, sur le champ de bataille, dans les casernes... C'est une occasion de retrouvailles avec les membres de la famille, les voisins, les amis,... que les ex-combattants avaient quittés pour s'engager dans la lutte armée en adhérant à l'un ou l'autre groupe combattant. Mais c'est en outre le moment de recouvrer la vie civile à l'instar des autres citoyens avec lesquels les ex-combattants sont désormais appelés à revivre ensemble.

Et ce recouvrement de la vie civile va de pair avec le renoncement à la vie combattante. C'est en réalité de la désinsertion combattante au profit ou en faveur d'une réinsertion sociale ou une resocialisation. En effet, il s'agit désormais de mener une vie non-combattante à l'instar d'autres civils ou non-combattants. En d'autres termes, par la réinsertion civile ou sociale, les ex-combattants sont appelés à renoncer ou à faire le deuil des attitudes et habitudes combattantes. Nous pourrions dire tout simplement qu'il s'agit de renoncer au comportement combattant dominé par l'usage privilégié de la violence, entendue ici dans son sens agressif et destructeur du terme, car non seulement la guerre est inconcevable en dehors de l'usage de la violence (Mayer, 2002), mais aussi et surtout la guerre constitue une véritable normalisation de la violence (Boustany, 1997).

Et comme nous aurons l'occasion de le voir à travers les récits des ex-combattants, la lutte armée au Burundi était une véritable routinisation de la violence. Des agirs éminemment violents et antisociaux, notamment tuer et voler, avaient été érigés en mode de travail, voire de vie. Ainsi, par le processus DDR, les ex-combattants sont invités à renoncer à ce mode travail pour gagner autrement leur vie. D'où la quatrième et dernière composante du processus DDR, celle de la réintégration socio-économique.

3.2.4. La réintégration et le deuil du "métier" des armes

Le concept même de réintégration est porteur de l'idée de deuil dans ce sens où il renvoie à la perte, à la séparation. En effet, c'est l'action ou le résultat de réintégrer qui peut signifier rétablir, remettre en l'état, reprendre possession de ce qu'on avait perdu ou revenir dans un lieu qu'on avait quitté. Et dans la logique du processus DDR, c'est surtout l'idée de rétablir les ex-combattants dans la jouissance et la possession d'un autre métier que celui des armes.

Il s'agit en effet d'un processus durant lequel les ex-combattants bénéficient d'une aide financière parmi cinq options possibles : réintégrer son ancien emploi, retourner à l'école, s'engager dans une formation professionnelle, recevoir un support dans l'entrepreneuriat ou recevoir un support dans les activités génératrices de revenus (Gasana & Specker, 2008). La réintégration socio-économique des ex-combattants vient donc pallier la perte du métier des armes en proposant d'autres métiers-substituts.

Nous pourrions donc dire que, dans leur passage de la vie combattante à la vie civile, les ex-combattants ont de multiples deuils à faire. Il s'agit entre autres du deuil de l'arme, de la force groupale, de l'agir combattant et/ou du métier des armes. Des deuils qui viennent raviver, renforcer et/ou s'articuler avec les deuils ayant précédé et favorisé l'engagement dans la lutte armée comme nous aurons l'occasion de le mettre en évidence dans les récits des ex-combattants.

Et ce sont des deuils difficiles, voire impossibles à faire, si bien que la réinsertion des anciens combattants, indique Marzano (2011), représente un défi majeur tant pour les institutions que pour la société civile ainsi que pour leurs familles. C'est donc pour relever ce défi que certaines organisations de la société civile comme le CEDAC affirment avoir pris l'initiative d'intervenir et d'apporter une aide aux ex-combattants. Mais en quoi justement l'encadrement du CEDAC est-il de nature à résoudre cette série de deuils en souffrance que les ex-combattants ont à faire ?

3.3. Le CEDAC et l'encadrement des ex-combattants

Quand nous avons pris connaissance de l'existence du CEDAC par le biais d'une étude de Small Arms Survey sur la violence armée au Burundi (Pézarid et De Tessières, 2009), nous avons tenu à entrer en contact avec cette association. Nous avons dès lors pris contacts avec son président et représentant légal qui nous a promis une entière disposition à collaborer. Nous l'avons rencontré dans la ville de Bujumbura où il nous a accordé une interview sur son association en général et sur la mission et les activités de celle-ci en particulier.

Il nous a d'emblée fait savoir que c'est à la suite du constat de l'échec du processus DDR que le CEDAC a été créé. Un échec qui, de son point de vue, était prévisible compte tenu de la conception et de la mise en application du processus lui-même.

Quand on était en train de planifier... la mise en place de la CNDRR, on n'a jamais écouté les ex-combattants pour savoir leurs aspirations... Tu t'imagines quelqu'un qui a passé 10 ans dans la forêt, lui donner 600 dollars... et tu lui demandes de démarrer un microprojet sans l'avoir préparé... Quelqu'un qui était toujours soumis aux ordres, puis vous lui donnez la liberté (sourire) de se gérer lui-même...

Je dirais même que le problème ne réside... pas au niveau de l'argent, mais au niveau de la préparation psychologique.

Notre interlocuteur ne pense pas si bien prêcher en s'adressant à un psychologue que nous sommes et, qui plus est, soutient une thèse sur le deuil en souffrance dans le chef des ex-combattants. Nous pensons justement que, quels que soient les termes dans lesquels l'échec du processus de démobilisation est envisagé, cet échec constitue en soi un deuil, voire des deuils en souffrance. Il suffit de revisiter les composantes du processus DDR pour se rendre compte que parler de son échec, c'est, en d'autres termes, parler de l'échec du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration. C'est, en d'autres termes, parler de l'échec du deuil des armes, de la force groupale, des frères ou des compagnons de lutte et/ou du métier des armes. Et qui dit échec de tel ou tel autre deuil revient à dire que celui-ci est en souffrance.

Ainsi, si le CEDAC a été créé pour pallier ou pour répondre à l'échec du processus DDR, nous pouvons dire que c'était, dans la perspective qui est la nôtre, pour résoudre le(s) deuil(s) en souffrance inhérent(s) à cet échec. Et cela transparaît même à travers la mission, les objectifs et les activités du CEDAC.

Comme nous l'a justement précisé son président et représentant légal, le CEDAC a été créé avec la mission bien précise de transformer la force destructrice des ex-combattants en une force constructive.

La mission du CEDAC, c'est de transformer cette force-là qui a été utilisée pour la destruction en une véritable force de reconstruction du Burundi.

Transformer la force destructrice en une force constructive, c'est en d'autres termes accompagner les ex-combattants dans leur travail de deuil de la violence négative au profit de la violence positive. Une violence négative ou agressive et destructrice dont l'échec du processus DDR rend le deuil difficile, voire impossible, d'où le bien-fondé de cette mission du CEDAC de favoriser la transformation vers une violence plutôt positive, constructive, vitale et socialement recommandable.

C'est ainsi que ce n'est pas fortuit de retrouver, dans les activités du CEDAC, celles qui vont dans le sens de rendre effectives les différentes composantes du processus DDR. C'est ce que nous avons compris à travers les propos du président et représentant légal du CEDAC quand il nous a expliqué ce qu'il entendait par le concept de la reconstruction.

Quand on parle de la reconstruction c'est vague mais il y a des aspects qui sont plus importants à souligner. D'abord on ne peut pas parler de reconstruction quand il n'y a pas de sécurité... La première chose que nous avons essayé de développer avec les ex-combattants, c'était le renforcement de la sécurité. Les ex-combattants ont toujours été pointés (du doigt) comme perturbant la sécurité, surtout que ce sont eux qui ont directement participé au conflit, dans la guerre... Alors nous disons que le premier programme, c'est le renforcement de la sécurité surtout dans la participation au désarmement, dans la participation à la remise volontaire des armes. Et là au CEDAC nous disons que l'ex-combattant doit servir de modèle,

surtout dans le désarmement... C'est ce qu'on a fait depuis 2005... Des dizaines de milliers de munitions ont été collectées par les ex-combattants.

Il est bien clair et net ici que c'est dans la perspective de la première composante du processus DDR, celle du désarmement, que s'inscrit cette initiative sécuritaire et considérée par notre interlocuteur comme premier volet de la reconstruction. Et si un tel volet a été jugé prioritaire, et de surcroît par une association d'ex-combattants, avec par ailleurs un président et représentant légal qui est lui-même un ex-combattant, il y a de quoi s'interroger et s'inquiéter sur l'effectivité du désarmement initié dans le processus DDR. Une inquiétude d'autant plus fondée qu'à titre illustratif, sur 32 620 combattants recensés dans les partis et mouvements politiques armés, seules 3 474 armes ont été remises dans le cadre du processus DDR (CENAP, 2010). C'est comme si dix combattants partageaient une seule arme, ce qui est loin d'être le cas dans la mesure où les armes n'ont cessé d'être découvertes, récupérées et/ou remises par la suite, grâce notamment à la collaboration des ex-combattants, comme ceux réunis au sein du CEDAC (CENAP, 2010).

Et ce désarmement ineffectif ou, en d'autres termes, l'échec de ce dernier, ne fait que renforcer notre croyance en un renoncement difficile voire impossible, ou tout simplement à un deuil en souffrance de(s) l'arme(s) que les ex-combattants ont à faire. Un renoncement d'autant plus difficile que, comme nous l'avons déjà évoqué, l'option de la lutte armée a été entre autres investie comme un métier des armes auquel les ex-combattants auraient du mal à renoncer eu égard à la situation de pauvreté que la guerre n'a fait qu'empirer. Et c'est justement dans cette perspective que nous pouvons envisager le développement communautaire que notre interlocuteur nous a laissé entendre comme deuxième axe d'intervention du CEDAC.

Et puis il y a le développement communautaire. La pauvreté est l'une des causes qui amène les gens au combat, qui pousse même les gens à faire recours aux armes. Alors notre stratégie communautaire était de mettre les ex-combattants dans les groupements associatifs... Ils démarrent un microprojet avec... leurs fonds,... selon leurs aspirations... Au niveau du CEDAC... nous apportons des bailleurs de fonds sur terrain, ils visitent les différents projets, ils analysent les microprojets et ils financent.

Il convient de faire remarquer que cette idée de regroupement des ex-combattants en association n'est pas originale dans le contexte burundais. Nous assistons en effet depuis quelques décennies à un désengagement progressif de l'État ou des pouvoirs publics dans les projets de développement communautaire au profit des Organisations dites Non Gouvernementales (ONG). Et ces dernières conditionnent leur financement à des regroupements des bénéficiaires en associations. C'est ainsi qu'il faut comprendre ce que notre interlocuteur appelle des bailleurs de fonds, qui sont généralement ces ONG financées par les institutions financières internationales comme la Banque Mondiale, le Fond Monétaire International (FMI),... ou les organismes internationaux comme l'ONU, le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, l'Union Européenne,...

Quoi qu'il en soit et comme l'a bien indiqué notre interlocuteur, il s'agit d'aider les ex-combattants à entreprendre des microprojets de développement ou, en d'autres termes, d'entreprendre d'autres activités génératrices de revenus. Et cela en lieu et place de la lutte armée ou du métier des armes qu'ils avaient investi en s'engageant dans la guerre. C'est pour nous une façon de participer à la composante réintégration du processus DDR où il est question de renoncement par les ex-combattants au métier des armes.

Un deuil mis en souffrance par la précarité économique d'après-guerre due entre autre aux effets dévastateurs de la guerre. Une précarité dans laquelle les ex-combattants s'avèrent être parmi les catégories les plus vulnérables pour différentes raisons dont le faible niveau de formation. Raison pour laquelle le CEDAC propose entre autres activités, la formation professionnelle aux ex-combattants comme l'indique son président et représentant légal.

Il y a des jeunes qui nécessitent une formation... Nous collaborons avec différents centres de formation... en mécanique automobile,... la plomberie,... la menuiserie... Cela crée des opportunités de l'emploi.

Former les ex-combattants à la mécanique, à la plomberie, à la menuiserie..., c'est justement les doter des compétences qui leur permettent d'être compétitifs sur le marché de l'emploi. Mais c'est aussi et surtout leur offrir des alternatives au métier des armes auquel ils sont appelés à renoncer dans le processus DDR. Ce sont donc des métiers-substituts à l'instar de l'objet de substitution sur lequel est investie la libido dont jouissait l'objet perdu. C'est dire donc que le CEDAC espère combler les ex-combattants des mêmes plaisirs ou des mêmes bénéfices qu'ils tiraient de la guerre, considérée comme métier des armes (Debos, 2011), en s'adonnant à l'un ou à l'autre de ces métiers pour lesquels ils sont désormais formés.

Et comme nous l'a indiqué notre interlocuteur, l'objectif de toutes ces activités est de faire des ex-combattants des modèles à suivre par la communauté dans la reconstruction. Un objectif qui reste central pour les secteurs associatifs où les ex-combattants s'engagent dans la continuité de leur combat antérieur, mais d'une autre manière en restant au service de la communauté et en la défendant (Féron, 2006). C'est ainsi que la plupart restent sollicités pour des rendez-vous politiques comme c'est le cas au Burundi où notre interlocuteur n'a pas manqué de nous indiquer que les ex-combattants étaient présents comme observateurs dans les différentes élections de 2010.

J'ai oublié de signaler que notre organisation est en train de participer à ces élections, à donner des idées. On a même mis des observateurs électoraux ex-combattants.

Un activisme, voire une mobilisation politique d'ex-combattants qui nous laissent penser à un renoncement difficile, voire impossible au militantisme et pourquoi pas au fanatisme politique. En effet, les ex-combattants restent non seulement attachés, voire affiliés à leurs formations idéologico-politiques

respectives, mais aussi et surtout ils constituent des militants privilégiés étant donné leur participation active à la lutte armée. Et cela peut nourrir de leur part des ambitions légitimes d'être au-dessus de la mêlée ou d'être des militants exceptionnels.

Une exceptionnalité qui nous semble par ailleurs être entretenue par le caractère exclusif même des associations d'ex-combattants, à l'instar du CEDAC. En effet, comme nous l'avons compris, c'est le fait d'avoir appartenu à l'une ou l'autre faction belligérante qui compte le plus pour être membre de l'association, peu importe que l'on ait ou pas été démobilisé dans le cadre du processus DDR.

Nous disons qu'un ex-combattant, c'est celui-là qui a participé directement comme combattant... Que ce soient les ex-combattants provenant des FAB, du CNDD, du FNL... Voilà, les PMPA... Il y a des gens qui ont été sur le champ de tir, qui ont contribué à la guerre,... mais qui n'ont bénéficié de rien.

Le fait de n'avoir bénéficié de rien est à entendre ici comme le fait de n'avoir pas bénéficié des avantages du processus officiel de la démobilisation. C'est le cas notamment de ceux qui ont quitté les groupes armés avant le début de la démobilisation mais aussi et surtout celui des femmes qui auraient été systématiquement écartées de ce processus.

Beaucoup de femmes ne sont pas passées par ces centres de démobilisation, ou ont rencontré des problèmes qui ne leur ont pas permis de passer par ces centres. Donc elles sont parties comme ça...

Mais pourquoi une telle discrimination des femmes ? En essayant de recouper les témoignages recueillis dans le cadre de cette recherche, nous pouvons dire que c'est en grande partie lié au fait que les femmes n'étaient pas dotées d'armes à feu individuelles, et moins encore d'armes d'équipe, au sein même des groupes armés, et surtout lors de l'identification des combattants. Or, le premier critère d'identification d'un combattant lors du processus de la démobilisation, c'était la détention et la maîtrise d'une arme à feu. Et trois arguments peuvent nous aider à comprendre l'absence de dotation individuelle d'arme aux femmes combattantes.

D'abord, les femmes étaient considérées, au sein même des groupes armés, non pas comme des combattantes à part entière, mais comme des auxiliaires des combattants, comme nous l'a indiqué le président et représentant légal du CEDAC. Elles étaient notamment chargées de préparer à manger, de porter les biens volés (ce qu'ils appelaient le ravitaillement), de remonter le moral des combattants sur le champ de bataille (crier, chanter, faire du bruit en battant les casseroles...), comme nous l'a expliqué l'une des deux ex-combattantes que nous avons rencontrées. Mais aussi elles étaient des femmes de combattants plutôt que de véritables combattantes. Elles continuaient même à mettre des enfants au monde jusqu'à une certaine date où elles n'en avaient plus le droit, comme nous aurons l'occasion de le voir avec les deux ex-combattantes que nous avons rencontrées. Elles n'étaient donc pas a priori dotées d'armes individuelles, voire moins d'armes d'équipe, sauf s'il y en avait de trop.

Ensuite, au moment de la démobilisation, l'autre ex-combattante nous a dit qu'on les avait toutes dégradées et démobilisées au grade de caporal et qu'elles avaient été les premières à être démobilisées parce qu'elles étaient considérées comme des problèmes par leurs compagnons de lutte, surtout lors des combats.

Ils disaient que c'était pour se débarrasser des problèmes.

Elles étaient donc vues et traitées davantage comme des compagnes d'infortune plutôt que des compagnes de lutte. Et les doter d'une arme aurait donc été, à notre avis, prendre le risque de perdre aussi bien l'arme que sa détentrice.

Enfin, comme cela ressort de l'étude du CENAP (2010) que nous avons déjà évoquée, sur plus de 32 620 combattants, seules quelque 3 474 armes ont été remises lors de la démobilisation. C'est-à-dire que le gros des armes a été caché et il était donc hors de question de distribuer des armes à tous les combattants, moins encore à celles qui étaient considérées comme des auxiliaires! Seuls les vrais combattants, et même pas tous, pouvaient y prétendre.

Et à propos justement des femmes ex-combattantes, notre interlocuteur nous a précisé qu'elles bénéficient d'un traitement psychosocial spécial.

Nous travaillons avec une autre ONG spécialisée dans l'assistance aux gens qui ont été affectés par les atrocités et que par conséquent ces atrocités ont affecté leur psychisme. Ces personnes deviennent traumatisées.

Faisons remarquer qu'il s'agit ici des traumatismes liés à des atrocités, aussi bien subies qu'infligées pendant la participation à la lutte armée. D'un côté, les ex-combattantes sont traumatisées par les violences subies qui sont inhérentes à la guerre, et surtout à la vie combattante qu'elles ont menée. En effet, la situation de guerre est en elle-même menaçante pour tout un chacun et, pour le combattant, elle implique la survenue de risques nouveaux comme celui d'être blessé ou tué, celui d'être exposé à des situations émotionnelles éprouvantes. Par ailleurs, en situation de combat, le combattant est soumis aux rigueurs matérielles de la vie, il subit dans bien des cas des privations de nourriture, de boisson, de sommeil et de repos, il est épuisé par l'effort physique et éprouvé par les dangers présents, il est soumis aux agressions physiques apportées par les explosions, les chocs et les impacts de projectiles (Crocq, 1999). Nous pourrions tout simplement dire que s'engager dans la lutte armée, c'est opter de mener, ou de subir, une vie quotidienne atroce, ou comme le dit Felices-Luna (2008), précaire et dangereuse.

Mais d'un autre côté, s'engager comme combattant(e), c'est refuser de subir passivement cette vie atroce ou d'en faire l'objet seulement, mais décider d'en être le sujet aussi. En effet, être combattant(e) c'est prendre une part active au combat, c'est se battre contre les adversaires ou les ennemis. En d'autres termes, c'est être acteur dans les atrocités de la vie combattante. Et cela dans cet activisme où les combattant(e)s s'adonnent eux aussi à des atrocités envers les auteurs réels ou supposés des atrocités dont ils font l'objet.

Et cela est d'autant plus vrai que l'image narcissique que le combattant a de son groupe d'appartenance est portée à son paroxysme tandis qu'est à son comble la dépréciation du groupe adverse (Fromm, 1973). C'est ainsi que par la diabolisation, voire la déshumanisation de l'ennemi, non seulement le recours à la violence pour abattre ce dernier devient justifié, mais aussi une distance entre celui qui doit tuer et sa victime est instituée, d'où la facilité de tuer et la déculpabilisation du tueur (Frésard, 2004). En effet, les combattants appartiennent à des groupes armés au sein desquels se combinent la responsabilité vis-à-vis d'un ami et l'anonymat visant à réduire le sens de la responsabilité personnelle pour les atrocités commises (Grossman, 1996).

C'est ainsi qu'à elle seule, estime Brunet (2007), la dynamique groupale exerce de puissants effets sur les individus et l'expression du sadisme. Une dynamique où les dérapages violents découlent de deux processus opposés mais simultanés : d'un côté, les identifications idéalisantes des membres du groupe entre eux et un rapport idéalisé au leader et à son projet collectif et, d'un autre côté, le désengagement identificatoire par rapport à ceux qui sont hors du groupe, ceux qui, en raison du clivage-projection, ont été identifiés comme ennemi du groupe. En quelque sorte, le rejet de l'autre ou la diabolisation de l'ennemi va de pair avec le renforcement de la cohésion du groupe d'appartenance, un facteur considéré comme étant très déterminant dans la psychologie du combattant car c'est le groupe qui façonne le moral, l'ardeur au combat et une bonne partie des comportements du combattant (Frésard, 2004).

Des comportements qui sont dominés par la violence, car non seulement la guerre est inconcevable en dehors du domaine de la violence (Mayer, 2002), mais l'état de guerre aliène aussi l'individu à une violence collective, qui l'absorbe et le dépasse (Albernhe et al, 1997). Une violence agressive et destructrice dans la mesure où la guerre est une véritable catastrophe éthique qui introduit dans un autre univers moral, où tout se passe comme si la prohibition de l'homicide se trouvait soudainement levée et les actes de cruauté rationalisés par la nécessité de se défendre, trop facilement confondue avec l'opportunité d'attaquer le premier et d'y prendre du plaisir (Albernhe et al., 1997).

Mais ce plaisir ne peut qu'être passager ou de durée limitée car la fin de la guerre va souvent de pair avec la condamnation sociale des atrocités commises par les combattants et/ou la prise de conscience par ces derniers des effets dévastateurs de leurs actes. C'est ainsi que la littérature sur les anciens ou les ex-combattants fait état d'un profond désarroi dans leur chef. Ils sont en effet traumatisés, au-delà de la violence subie, par celle qu'ils ont infligée, par le sentiment de culpabilité pour tout ce qui est arrivé pendant la guerre, par la perte de leurs compagnons et de leurs amis de lutte... (Marzano, 2011).

Nous pensons donc que c'est dans la perspective de ces différents traumatismes, que s'inscrit le traitement psychosocial dont bénéficient les ex-combattantes au

Burundi. Et comme nous l'a indiqué le président et représentant légal du CEDAC, c'est un traitement basé sur l'écoute² et l'accompagnement par les pairs.

Cette ONG est spécialisée avec une technique d'écoute, d'aide au survivant à surmonter ces traumatismes en collaboration avec les pairs. En fait, cette technique, si j'explique un peu, consiste en échange d'idées, d'expérience entre les gens qui ont passé dans les mêmes situations. C'est pourquoi, comme dans notre association, moi j'ai été ex-combattant, si je me trouve devant une personne qui a été affectée par la guerre, ça se transmet directement, en fait je dirais que la connexion n'est pas difficile, parce que je sais pourquoi elle est dans ces conditions-là. Alors, à partir de cette méthode, on essaie de créer des groupes et d'accompagner cette personne.

Comme nous pouvons le remarquer, il s'agit d'un espace de rencontre et d'échange d'expériences de la souffrance dont les ex-combattantes s'estiment être victimes. Un espace qui peut s'avérer indispensable dans la mesure où, fait remarquer Kaës (2011), non seulement le groupe actualise les traits identificatoires partagés et communs à tous les sujets traumatisés, mais il permet aussi de singulariser l'expérience traumatique, de différencier les histoires antérieures et les vécus traumatiques. Nous pourrions même dire que c'est une expérience à la fois d'identification dans la souffrance de l'autre et de confrontation aux différences qui favorise la prise en compte et la supportabilité des restes irréductibles issus des heurts de l'existence, sans lesquels nul ne peut se mettre ou se remettre à vivre (Roisin, 2003).

Et envisager le traitement psychosocial des traumatismes des ex-combattantes dans la perspective d'une prise en compte des restes sur lesquels elles peuvent s'appuyer, c'est en même temps s'occuper des pertes qu'elles ont subies. En d'autres termes, c'est prendre en considération ce à quoi elles ont à renoncer à cause notamment des atrocités qu'elles ont non seulement subies mais aussi infligées. Et du point de vue des atrocités ou des violences subies, leurs pertes peuvent être envisagées à l'instar de celles des autres victimes de catastrophes humaines ou intentionnelles. Mais comme les ex-combattantes, à l'instar de leurs compagnons de lutte, ont aussi pris une part active dans les violences infligées, ce sont les pertes en rapport avec celles-ci et dans leur chef qui nous semblent mériter une attention particulière.

Ce sont en effet des pertes de deux ordres, auxquelles il s'avère très difficile, voire impossible à renoncer. D'une part, en s'adonnant à la diabolisation, à la déshumanisation, voire à l'anéantissement de l'ennemi, c'est en quelque sorte perdre une part de son humanité. Il s'agit de renier non seulement à son semblable ce que l'on a en commun, mais aussi toute liaison que l'on a avec ce dernier. Nous pourrions donc dire que les ex-combattants ont à faire le deuil de leur humanité et de leur liaison humaine qu'ils ont perdue en déshumanisant leurs adversaires.

² Nous n'avons pas eu le temps et la possibilité de rencontrer les acteurs directement concernés par ce traitement psychosocial.

D'autre part, et dans le prolongement de la perte de la liaison humaine, en quittant la famille, les voisins, les amis, les collègues... ou tout simplement la société civile pour aller dans l'armée, au maquis, dans la rébellion,... ou en d'autres termes, dans les groupes combattants, c'est en quelque sorte rompre avec sa civilité ou son appartenance civile. Une rupture d'autant plus consommée que les atrocités infligées l'ont été dans la plupart des cas à l'encontre de cette société civile d'origine en faveur ou pour satisfaire les intérêts de la nouvelle appartenance, celle du groupe armé. Ainsi, les ex-combattants ont à renoncer à leur civilité ou à leur socialité qu'ils ont perdue en s'adonnant à l'incivilité ou l'asocialité combattante.

Mais remarquons qu'il est compliqué, difficile voire impossible de renoncer à sa liaison humaine et sociale. Et l'on pourrait penser qu'avec la fin de la guerre, les ex-combattants n'ont plus à faire de tels renoncements, car c'est comme s'il n'y avait plus d'adversaires ou de belligérants, ni de dichotomie civil/combattant. Ce qui est souvent considéré comme étant le cas dans des situations où la guerre se termine par la victoire d'une partie sur une autre vouée à la défaite, à l'anéantissement, voire à la disparition.

Mais cela est loin d'être le cas au Burundi où l'arrêt de la guerre est consécutif à différents accords de paix, de réconciliation et/ou de cessez-le-feu. En d'autres termes, les ex-combattants ont dû arrêter la guerre, non pas parce qu'il n'y avait plus d'adversaires ou d'ennemis à combattre, mais parce qu'il fallait cesser le feu, la guerre ou les combats pour (re)vivre en paix et se réconcilier avec eux. C'est ainsi que les ex-combattants se retrouvent dans l'obligation de (re)vivre ensemble, de recomposer, de cohabiter, non seulement avec ceux qu'ils combattaient mais aussi avec les non-combattants ou les civils survivants, rescapés et/ou victimes des atrocités et des exactions combattantes.

C'est dire donc que les ex-combattants burundais ont à renouer aussi bien avec l'humanité de leurs adversaires qu'avec la civilité ou la socialité de leur entourage. Un renouement d'autant plus difficile que de part et d'autre, c'est la crise de confiance. Un climat de méfiance, de défiance et de suspicion mutuelle règne entre anciens belligérants, d'une part, et entre ceux-ci et la société civile, d'autre part. Et ceci est d'autant plus vrai que si les accords de paix, de réconciliation et/ou de cessez-le-feu ont permis d'arrêter la guerre, ils n'ont pas encore permis d'y mettre fin.

En effet, même s'il est prévu d'identifier et de punir les auteurs des crimes commis d'une part et de réhabiliter les victimes d'autre part, cela reste lettre morte. Ainsi, d'une part, règne un climat d'impunité qui enferme les victimes dans le silence de leurs souffrances et dans le désespoir, qui rend très difficile le processus de leur guérison et de leur réhabilitation sociale, qui les empêche de se libérer de la haine et du désir de vengeance qu'elles ressentent. Et, d'autre part, les malfaiteurs restent avec le poids de leurs crimes, dans l'impossibilité de restaurer leur dignité humaine par la reconnaissance de leur culpabilité, par le repentir et par

l'accomplissement de leurs dettes envers la société et les victimes de leurs actes (Jacques, 2001).

C'est une véritable dé-liaison humaine et sociale dans laquelle se trouvent plongés les ex-combattants et la société burundaise. En effet, comme l'explique bien Jacques (2001), en supprimant toute mise en relation des victimes avec ceux qui sont responsables de leurs souffrances, l'impunité empêche toute restauration possible des relations qui ont été brisées par la violence et par conséquent tout processus de réconciliation interindividuelle et/ou intergroupe.

Nous pourrions donc dire que, malgré l'arrêt de la guerre, les ex-combattants sont encore dans une sorte de dé-conciliation ou de dé-liaison psychologique et sociale. En d'autres termes, c'est leur faculté de conciliation ou de liaison psychologique et sociale qui est en souffrance. Et cela se traduit entre autres par la persistance, non seulement des sentiments d'insécurité, de persécution, de menace, mais aussi de l'incivilité ou de l'asocialité d'ex-combattants.

Et nous pensons que dans un tel contexte, des associations comme le CEDAC peuvent être (ré) investies par les ex-combattants qui sont en mal de réconciliation individuelle et sociale, voire en conflit ouvert avec la communauté. Et cela est d'autant plus vrai que selon les propos du président et représentant légal de cette association, nous avons cru comprendre que celle-ci se montre plus compréhensive, voire tolérante à l'égard des ex-combattants impliqués dans des actes antisociaux.

Il y a quelques-uns parmi les ex-combattants qui sont impliqués dans des actes de criminalité. Mais... nous prenons cela comme un aspect particulier... Pour notre association, la priorité c'est même de ramener ces gens qui ont commis ces actes en des hommes normaux, en essayant de les changer, en les prenant et en les traitant comme les autres.

Une posture tolérante qui s'avère logique eu égard au sentiment communément partagé par les ex-combattants d'être discriminés, stigmatisés voire persécutés au sein de leur famille, de leur communauté, voire à l'échelle de la société globale, comme nous aurons l'occasion de le mettre en exergue. Et ce sentiment ou cette auto-perception des ex-combattants nous semble rimer avec la méfiance, voire la dangerosité qu'ils inspirent au sein de la société tel que cela ressort des points de vue des quelques intervenants de la société civile, notamment ceux des organisations de défense des droits de l'homme, que nous avons pu interviewer. Ceux-là même que le représentant légal du CEDAC considère comme classant l'acte commis en fonction de l'acteur.

Il y a des organisations de défense des droits de l'homme, c'est elles qui aiment classer l'acte commis en fonction des gens qui l'ont commis.

Qu'en est-il justement de ces organisations de défense des droits de l'homme ? Est-ce qu'elles réserveraient un traitement spécifique aux ex-combattants impliqués dans la criminalité d'après-guerre ? Nous avons approché à ce sujet deux de ces organisations, la ligue des droits de l'homme Iteka et l'APRODH.

3.4. Une implication criminelle d'ex-combattants redoutable mais sans traitement spécifique

Au bureau de la ligue des droits de l'homme Iteka, nous avons pu nous entretenir avec le chargé de l'observation des droits de l'homme. Dès l'entame de notre entretien, nous avons directement abordé la question de la criminalité d'après-guerre. Pour notre interlocuteur, la criminalité a non seulement continué malgré la fin de la guerre, mais elle serait aussi imputable aux ex-combattants.

La criminalité continue malgré la fin de la guerre, beaucoup de gens continuent à être tués, en tout cas on ne pouvait pas passer une nuit sans qu'on montre une personne tuée. La plupart étaient tuées avec l'usage des armes à feu, surtout les grenades, les fusils.

Une criminalité qui, tout en n'étant pas statistiquement plus élevée que celle observée pendant la guerre, reste relativement plus grande compte tenu de la fin de la guerre.

Les statistiques que nous avons montrent que le nombre (de tués) est un peu réduit mais la criminalité a monté. Je m'explique... Bien que le nombre de tués soit réduit, il n'y a pas de raisons pour justifier maintenant pourquoi les gens continuent à être tués alors que la guerre est terminée...

Et pour le chargé de l'observation des droits de l'homme à la ligue Iteka, cette criminalité d'après-guerre serait imputable aux ex-combattants qui agiraient en professionnels.

Probablement que ça peut être imputable aux ex-combattants, parce qu'on y voit quelque part une main de professionnels... C'est un préjugé parce ce qu'on n'a pas ... été capable d'identifier que ce sont des ex-combattants mais il y a lieu de le penser, parce que la façon dont ils opèrent, on voit vraiment qu'il y a une main de professionnels.

Une main de professionnels qui serait d'autant plus imputable aux ex-combattants dont la réintégration ne serait pas, du point de vue de notre interlocuteur, une réussite.

Au niveau de la réintégration je crois qu'on ne peut pas dire qu'il y a une réussite totale d'autant plus qu'il y en a d'ailleurs au moment de la démobilisation qui disaient qu'ils allaient utiliser la technique qu'ils ont apprise pendant la guerre, les armes, qu'ils ne vont pas mourir de faim. Pour dire que même l'argent qu'on leur donne la plupart des fois, c'était dérisoire. Ça ne permet vraiment pas de dire que la réintégration sociale puisse être effective. On n'est même pas sûr du suivi.

D'autre part, estime notre interlocuteur, cette implication d'ex-combattants serait favorisée par la couverture ou la complicité policière dont joueraient ces ex-combattants.

Aussi, la plupart des fois, il est cité que les gens qui sont supposés être les auteurs présumés étaient en tenue militaire. Des fois il est difficile de savoir si ce sont des militaires, des policiers, des ex-militaires, des combattants démobilisés, ou si ce

sont des gens qui sont parvenus à avoir la tenue militaire, ou s'il y a une coopération éventuellement, entre surtout les agents de la police et les autres criminels.

Une complicité qui serait d'autant plus probable que la plupart des auteurs des actes criminels commis sont rarement ou pas du tout identifiés. En effet, à notre question de savoir comment expliquer le fait que dans la presse on lit ou on entend très souvent qu'il y a des actes commis mais que les auteurs n'ont pas été identifiés, le chargé de l'observation des droits de l'homme pense qu'il y a une sorte de couverture policière et une main de professionnels des auteurs.

En fait c'est un peu difficile de savoir... Nous pensons que c'est une sorte de criminalité avec une couverture quand la police ne s'investit pas en suffisance pour identifier les auteurs. Mais en même temps aussi, c'est une autre façon de voir que les gens qui commettent ce genre de crimes sont des professionnels qui savent comment le faire.

Face à cette présumée et redoutable implication d'ex-combattants dans la criminalité d'après-guerre, nous avons voulu savoir si la Ligue Iteka lui réserverait une attention particulière. Pour le chargé de l'observation des droits de l'homme de cette organisation, les ex-combattants, au même titre que les autres présumés auteurs de crimes, bénéficient, dans les limites des moyens financiers disponibles, d'une assistance juridique. C'est dire donc que les ex-combattants impliqués dans la criminalité d'après-guerre ne bénéficient pas d'une attention autre que celle réservée aux autres justiciables. Même son de cloche à l'APRODH.

3.5. L'identité d'ex-combattant, un critère non pertinent dans l'enregistrement des détenus

A l'APRODH, nous avons échangé avec un psychologue clinicien et social intervenant dans le service d'écoute et d'aide psychosociale. Il nous a dit que dans l'identification des prisonniers, le fait d'être ex-combattant n'est nulle part mentionné. Les ex-combattants qui sont (présumés) auteurs de crimes sont enregistrés comme tous les autres civils. Seulement, a-t-il précisé, il y a ceux qui ont été démobilisés en étant déjà en prison pour des crimes commis avant la démobilisation.

Nous avons dès lors compris qu'à l'APRODH comme à la ligue Iteka, les ex-combattants, impliqués ou pas dans la criminalité d'après-guerre, ne bénéficient pas d'un traitement spécifique. Pourtant, avons-nous remarqué, ils constituent, selon nos interlocuteurs, une population à haute sensibilité criminelle. Celle-ci nous a été réaffirmée par un chercheur du CENAP que nous avons cherché à rencontrer à la suite d'une réunion que cette organisation avait tenue à Louvain-la-Neuve, à l'intention des membres de la diaspora burundaise, à laquelle nous avons participé.

3.6. Démobilisation et persistance de la criminalité sans certitude de l'implication d'ex-combattants

Ayant pris connaissance des recherches du CENAP sur les questions de sécurité, d'armement et de désarmement, nous avons décidé de rencontrer un des chercheurs de cette organisation à ce sujet. Arrivé au CENAP, on nous a proposé de nous entretenir avec un chercheur s'étant particulièrement intéressé aux questions d'armement et de désarmement. Après les présentations d'usage, notre interlocuteur est entré dans le vif du sujet en situant l'implication des ex-combattants dans la criminalité d'après-guerre dans le prolongement de la guerre.

Au fur et à mesure que la guerre se résorbait, il y a eu malheureusement persistance de la criminalité... essentiellement basée, non plus sur les actes de guerre, mais sur les actes de banditisme... Le banditisme... a coïncidé avec la démobilisation des rebelles en général mais aussi des éléments des forces de défense et de sécurité réguliers... Mais les gens continuent à se poser cette question...: est-ce que ce ne sont pas les démobilisés qui seraient à la base de tout cela ?

Pour ce chercheur sur le l'armement et le désarmement, les données recueillies auprès des démobilisés laissent penser que la persistance de l'insécurité et de la criminalité serait liée à l'échec du désarmement des combattants.

Ceci a coïncidé avec le phénomène de démobilisation,... et parmi ceux-là qui étaient démobilisés, il y a ceux qui ont reconnu qu'ils ont volé des armes, qu'ils ont pris clandestinement des armes.

Et comme nous l'a laissé entendre notre interlocuteur, c'est lors des consultations menées un peu partout dans le pays dans le cadre de la recherche sur la problématique des armes légales et illégales que ces témoignages ont été recueillis. Dans ces consultations, on voulait savoir d'où viennent les armes, pourquoi est-ce que les populations continuent à s'armer, quelles en sont les conséquences, qu'est-ce qu'il faut faire pour freiner ce mouvement d'armement ? C'est ainsi que certains démobilisés ont confiés que lorsqu'ils étaient encore sur le champ de bataille et que courait déjà le bruit selon lequel ils allaient être démobilisés, ils se sont inquiétés. Ils se sont dit qu'ils ont été à l'origine de beaucoup de malheurs dans le pays, qu'ils ont opéré beaucoup de razzias, de pillages dans le pays et que donc il n'était pas évident que, s'ils retournaient chez eux, la population n'allait pas chercher à se venger sur eux. Une inquiétude d'autant plus fondée que cette fois-ci, ils étaient censés rentrer désarmés. C'est ainsi que certains d'entre eux ont été démobilisés et sont retournés dans la vie civile avec des armes qu'ils ont dérobées et cachées. Ils n'ont pas reconnu s'être servi de ces armes-là contre la population, précise-t-il, mais ils disaient que c'était au cas où la population voulait se venger qu'il faudrait qu'ils se protègent.

Mais cela montre que certains démobilisés étaient encore armés lors de leur retour dans la communauté et qu'ils pourraient l'être encore. Ce qui est évident, c'est que la violence armée ou la criminalité à main armée a continué à faire parler

d'elle malgré la démobilisation des combattants. Et des cas parmi ces derniers, indique notre interlocuteur, ont été attrapés avec des armes, en train de recourir à la violence. Cependant, fait-il remarquer, il n'est pas sûr et certain d'affirmer une plus grande implication des ex-combattants dans cette criminalité d'après-guerre.

On ne peut pas affirmer que c'est la grande partie,... le grand pourcentage de démobilisés qui recourent ... au banditisme... Mais tout ce qu'on sait, c'est qu'il y a des cas, il y en a... beaucoup.

Des cas que notre interlocuteur affirme être reconnus et reconnaissables dans les médias, en prison..., mais qui ne sont pas cependant suffisants pour impliquer exclusivement les ex-combattants. Pour lui, il y a en effet d'autres jeunes qui sont désœuvrés et sans revenus qui s'adonneraient à la violence armée pour survivre.

Mais à côté de ceux-là, il y a aussi d'autres jeunes parce que ce sont des chômeurs, parce que le chômage est vraiment consistant dans le pays. Alors les gens, surtout certains groupes avec lesquels nous avons parlé, constitués essentiellement de jeunes, disaient qu'il est bien évident qu'on ne peut pas éviter de recourir à la violence lorsqu'on dispose d'une arme et que l'on n'a pas de quoi se mettre sous la dent ! Il faut survivre. Alors certains sont tentés par leurs armes pour avoir quelque chose à manger. Donc on ne pourrait pas affirmer, dire que c'est 80%, 60% de démobilisés qui le font, mais ce qui est sûr c'est qu'ils le font.

Une implication criminelle d'ex-combattants qui serait d'autant plus difficile à préciser si l'on se réfère au recours aux armes. En effet, les ex-combattants ne seraient pas les seuls à détenir les armes puisqu'il y a d'autres facteurs qui favoriseraient l'armement des populations civiles. Il s'agit notamment des antagonismes politiques.

Il y a aussi un autre facteur, c'est ce que nous appelons ici les antagonismes politiques que la population aime qualifier de haine entre partis politiques. Mais nous allons adopter la terminologie, disons d'« antagonismes politiques » parce qu'effectivement, il y a des partis politiques qui ne se supportent pas, ne s'acceptent pas facilement... Il y a alors ici et là dans le pays des jeunes qui se rentrent dedans parce qu'appartenant à des partis politiques adverses. Et cela fait que la population a peur et que aussi certains démobilisés ont peur ; ils se disent : ce n'est pas évident qu'on ne va pas faire un retour en arrière et qu'on aura besoin de ces armes-là, autant alors en chercher tant qu'on peut encore en trouver ou alors autant garder mon arme tant que je ne l'ai pas encore remise, donc il faut la garder. Ce qui fait que les populations restent armées dans leurs esprits, armées aussi au niveau physique.

Un armement d'autant plus facile que les sources d'armement sont nombreuses et variées, selon ce chercheur. Pour lui en effet, il ne suffit pas de vouloir une arme, mais il faut encore qu'il y ait des possibilités, des facilités pour pouvoir y accéder. Mais quelles sont alors ces sources ? Dans ses recherches, il a distingué les sources externes des sources internes. Au niveau des sources externes, ce sont les conflits dans les pays limitrophes du Burundi qui auraient favorisé l'accès facile de la population burundaise aux armes.

Sur le plan interne, notre interlocuteur a attiré notre attention sur le caractère complexe de la guerre et des rapports entre belligérants dont le trafic des armes était l'une des caractéristiques. Certains démobilisés des anciens rebelles, affirme notre interlocuteur, ont en effet reconnu avoir acheté des armes aux militaires et aux policiers burundais pendant, voire après la guerre. C'est surtout les déserteurs des forces armées régulières pour rejoindre la rébellion qui savaient où chercher des armes.

Ou bien ils partaient, ils désertaient avec leurs armes, ou bien ils restaient en contact avec d'autres personnes qui étaient restées et il était né en fait un commerce, une forme d'infiltration irrégulière des armes étatiques vers les rebelles.

Un haut gradé de la police nationale, affirme notre interlocuteur, a reconnu, pendant les discussions de groupe que ce dernier avait animées lors de ses consultations enregistrées et filmées, avoir servi dans ce trafic. Il a justement laissé entendre qu'il a été officier de l'armée régulière avant de virer vers la rébellion, si bien qu'il savait où chercher des armes. Il a ainsi souligné que des bombes, des fusils, etc. pouvaient sortir des camps militaires au profit de la rébellion. Ceci pour dire qu'il y avait un mouvement interne de vente des armes si bien que même pour la population civile, il était facile d'accéder à des armes car des combattants pouvaient aisément les donner ou les vendre aux membres de leur famille, à leurs proches...

Des armes qui, comme nous l'aurons compris, font penser à une plus grande implication d'ex-combattants dans la violence, l'insécurité ou la criminalité d'après-guerre au Burundi. Mais comment avons-nous justement compris cette criminalité d'après-guerre, d'une part, et l'implication d'ex-combattants, d'autre part, à l'issue de ces entretiens exploratoires ?

C'est dans la perspective de cette double question que s'inscrivait notre analyse soumise au comité d'accompagnement de notre thèse dans le cadre de l'épreuve de confirmation. Et dans cette analyse, nous avons mis en exergue ce qui avait le plus retenu notre attention dans cette exploration du phénomène à l'étude. Nous avons notamment fait remarquer que l'implication criminelle d'ex-combattants, tout en ne faisant pas de doute, restait imprécise mais relativement élevée.

1° Une implication qui ne fait pas de doute

Selon le président fondateur et représentant légal du CEDAC, il est logique que les ex-combattants soient toujours pointés du doigt comme perturbant la sécurité. D'une part, ce sont eux qui ont directement participé à la guerre et, d'autre part, on l'observe quelques fois dans les faits. La preuve en est qu'il y a des cas d'ex-combattants qui ont été attrapés en flagrant délit, la presse en a parlé, certains ont été tués sur le champ, d'autres sont en prison.

Cet avis est partagé par un chercheur du CENAP qui affirme que, sur le plan médiatique, on entend ici et là des démobilisés qui ont été attrapés avec des armes, en train de recourir à la violence pour vol, pour vol, etc. Seulement, précise-t-il, on ne peut pas savoir si c'est le grand pourcentage de démobilisés qui recourent au vol et au banditisme, mais tout ce qu'on sait c'est qu'il y a des cas. L'on comprend alors que, malgré l'implication certaine des ex-combattants dans la criminalité d'après-guerre, son degré reste imprécis.

2° Une implication au degré imprécis

Selon le même chercheur du CENAP, on ne pourrait pas affirmer que c'est 80% ou 60% des démobilisés qui recourent à la violence armée. Ni qu'ils ne sont pas les seuls à y recourir car il y a aussi d'autres jeunes qui non seulement posséderaient des armes, mais aussi s'en serviraient pour survivre à cause du chômage. Ce degré d'implication est d'autant plus imprécis que le fait d'être ex-combattant ne constitue pas un critère d'identification et/ou de classification des auteurs de crimes, comme l'a indiqué le psychologue de l'APRODH. Mais ce qui est sûr, affirme le chercheur du CENAP, c'est qu'il y aurait beaucoup d'ex-combattants qui commettent des crimes.

3° Une implication probablement très élevée

L'implication présumée très élevée par le chercheur du CENAP semble être partagée par le chargé de l'observation des droits de l'homme à la ligue Iteka. En effet, pour ce dernier, même si c'est un préjugé, il y a lieu de penser que parmi les auteurs des crimes commis il y aurait plus d'ex-combattants pour deux raisons. D'une part, par la façon dont ils opèrent, on voit qu'il y a une main de professionnels. D'autre part, le peu d'argent ainsi que le manque de suivi prédisposeraient à l'échec la démobilisation et surtout de la réintégration sociale des ex-combattants.

C'est entre autres le constat de cet échec de la démobilisation et de la réintégration qui aurait poussé à la création du CEDAC, comme l'affirme son président fondateur et représentant légal. Pour lui, cet échec était prévisible dès le départ pour plusieurs raisons. D'abord on aurait planifié et mis en œuvre le programme DDR sans consulter les ex-combattants pour savoir leurs aspirations. Ensuite, les ex-combattants ne disposeraient pas de formation suffisante pour démarrer des microprojets, surtout après tout le temps passé sur le champ de bataille. Enfin le passage de la vie combattante à la vie civile aurait été brusque et rapide si bien que le linguiste et professeur à l'université du Burundi considère la démobilisation comme une façon de jeter les gens dans la rue. Pour lui, il est évident que jeter à la rue des gens qui ont appris à combattre, qui ont vu mourir, qui ont tué

de sang-froid, qui sont obligés de chercher à vivre par d'autres moyens que la guerre, c'est les laisser à eux-mêmes, les livrer à la mendicité et/ou à la criminalité. Le chargé des opérations à la CNDDR-PDRT, quant à lui, tout en estimant suffisant le pécule de démobilisation, reconnaît qu'il y a certains démobilisés qui seraient mal intentionnés et qui n'arriveraient pas à se réintégrer à cause de la mauvaise gestion.

Que l'implication d'ex-combattants dans la criminalité d'après-guerre soit élevée ou pas, précise ou imprécise, cela nous importe peu. Par contre, c'est à son évidence que nous avons voulu nous intéresser davantage dans cette recherche doctorale. En effet, comme dans toute recherche en sciences sociales, nous avons voulu rompre avec les préjugés et les évidences qui donnent l'illusion de comprendre les choses (Quivy & Campenhoudt, 1995). En d'autres termes, nous n'avons pas voulu nous limiter à ces avis et considérations des observateurs, mais aller au-delà et entrer en contact avec les acteurs directement concernés, à savoir les ex-combattants eux-mêmes.

Qu'avons-nous recueilli auprès d'eux ? C'est à cette question que la présentation des données de l'enquête va tenter de répondre. Il s'agit en effet d'une enquête menée auprès d'ex-combattants burundais impliqués dans la criminalité d'après-guerre.

Chapitre IV.

Données de l'enquête auprès des ex-combattants

Comme nous l'avons évoqué dans la partie méthodologique, notre enquête qualitative auprès d'ex-combattants burundais s'est déroulée en deux phases principales. Dans la première phase, nous nous sommes entretenu à proprement parler avec sept ex-combattants dont quatre dans l'univers communautaire et trois dans l'univers carcéral. Et dans la deuxième phase, c'est exclusivement dans l'univers carcéral que nous nous sommes entretenu avec vingt ex-combattants dont treize détenus à Muramvya et sept à Gitega.

Étant donné que notre approche se veut davantage clinique et qualitative, c'est au cas par cas que nous avons opté de présenter et d'analyser les données de cette enquête. En d'autres termes, c'est une analyse ou une étude de cas entendue dans le sens d'une description de la personne, de sa situation et de ses problèmes dans la perspective d'éclairer la genèse et le développement de ces derniers (Huber, 1993). Ainsi, dans notre analyse, nous avons essayé de dégager la logique d'une histoire de vie singulière à chacun des ex-combattants que nous avons rencontrés, chaque fois en tenant compte des situations complexes auxquelles ils sont confrontés dans leur implication criminelle d'après-guerre. En d'autres termes, nous avons cherché à appréhender l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants, non seulement comme un épisode dans la vie de ces derniers, mais aussi comme une manière singulière à chacun d'entre eux de se représenter, de concevoir, de percevoir et de se positionner dans son univers psychosocial.

Mais au-delà de cette analyse verticale du cas par cas, nous avons aussi procédé à une analyse transversale. Ceci d'une part pour repérer ce qui faisait de chaque ex-combattant rencontré un cas unique, singulier voire exemplaire. Et d'autre part pour dégager les ressemblances entre les cas afin de les regrouper dans des catégories significatives dont chaque cas d'ex-combattant pouvait illustrer une facette. Et au regard des contextes mêmes dans lesquels nous avons rencontré nos sujets de recherche, deux principales catégories se dégagent d'office : celle de l'univers carcéral d'une part et celle de l'univers communautaire d'autre part.

Au sein de l'univers carcéral où nous parlons d'implication criminelle judiciaire des ex-combattants, deux grandes caractéristiques ressortent des entretiens que nous avons eus avec ces derniers. D'une part l'implication criminelle des ex-combattants apparaît comme une récurrence de leur combativité ou, en d'autres termes, une impossibilité de renoncer aux attitudes et/ou aux habitudes combattantes, notamment les missions combattantes et la détention et/ou l'usage des armes.

D'autre part, il y a une réactivation, voire une réactualisation de la méfiance ou de la crise de confiance envers les ex-combattants ou, en d'autres termes, de l'asocialité de ces derniers. Et cette dernière se décline notamment à travers la résurgence des conflits familiaux que nous considérons comme la toile de fond de la mise en accusation des ex-combattants, de la méfiance de l'univers communautaire, tremplin de la criminalisation de ces derniers et de la réceptivité de leur accusation par les instances judiciaires considérées comme étant les représentants de la réaction sociale.

Dans l'univers communautaire, c'est par le fait d'avoir trouvé mieux, ou en d'autres termes, d'avoir réussi leur réintégration, que les ex-combattants que nous y avons rencontrés justifient leur désimplication criminelle. Et si celle-ci peut être envisagée comme une absence de passage à l'acte, nous avons remarqué que, d'une part, celui-ci reste en instance et que, d'autre part, s'il n'en est pas ainsi, c'est au prix du déconditionnement combattant. C'est donc sous ces deux axes que s'articule notre analyse des données que nous avons recueillies dans l'univers communautaire où nous avons rencontrés les ex-combattants déjudiciarisés.

4.1. Univers carcéral et ex-combattants judiciarisés

Comme son nom l'indique et comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus, nous avons retrouvé dans l'univers carcéral des ex-combattants traduits en justice pour des actes antisociaux dans lesquels ils sont et/ou se sont impliqués. Et c'est parce qu'ils sont traduits en justice que nous parlons d'ex-combattants judiciarisés.

Comme nous l'avons montré dans la répartition de notre échantillon, c'est au sein de cet univers que nous avons rencontré la plupart des ex-combattants que nous avons interviewés. Et si chacun des vingt-trois ex-combattants que nous avons pu y interviewer peut être considéré comme un cas unique, nous avons opéré des regroupements en deux catégories en fonction de certaines ressemblances et dissemblances à propos de leur implication criminelle d'après-guerre. Et ces deux catégories reflètent deux principales caractéristiques de la criminalité d'après-guerre que nous avons relevé dans l'univers carcéral ou, en d'autres termes, auprès des ex-combattants judiciarisés : la récurrence de la combativité ou de l'incivilité et la réactivation de l'asocialité de ces derniers.

4.1.1. Après-guerre et récurrence de la combativité

N'avoir pas pu résister à une proposition de missions, ne pas rester les bras croisés, avoir été surpris en détention illégale d'armes, avoir continué à militer politiquement, telles sont entre autres les raisons de l'accusation des ex-combattants. Et comme nous pouvons le remarquer, ce sont des raisons qui sont en étroite

résonnance avec la lutte armée à laquelle ils s'étaient engagés, si bien que nous pouvons parler d'un difficile ou d'un impossible renoncement aux attitudes, habitudes et/ou pratiques combattantes.

4.1.1.1. EBLA ET « MISSIONS » EN SOUFFRANCE

Ebla est né en 1989 dans une province rurale du centre-est du Burundi. De père hutu et de mère tutsi, sa famille se disloque à la suite des massacres anti-tutsi de 1993. D'un côté sa mère fuit les massacres et emporte dans sa fuite les sœurs d'Ebla et ce dernier qui n'a à ce moment que 4 ans. De l'autre, les frères aînés d'Ebla et leur père restent à la maison. Le père est arrêté et emprisonné pendant 13 ans pour son implication dans les massacres anti-tutsi.

Ebla reste longtemps avec sa mère et ses sœurs qui vivent désormais dans un site de personnes déplacées sous la protection des forces de l'ordre. C'est ainsi que dès son jeune âge, il est en contact avec les militaires et développe une attirance pour la carrière militaire. Ebla a même l'occasion d'apprendre à manier les armes dès sa 1^{ère} année primaire auprès d'un des militaires qui assurent la sécurité du site des déplacés. Et petit à petit il n'a rien d'autre en tête que devenir militaire puisqu'il affirme qu'il ne voyait pas de vie meilleure que la vie militaire.

Pourtant, il ne peut pas envisager d'entrer dans l'armée puisque celle-ci était considérée comme une chasse gardée des Tutsi alors que lui se sentait plutôt Hutu. Et surtout, il avait entre-temps appris l'histoire de l'emprisonnement de son père et grandissait avec une haine contre tout Tutsi.

La mort dans l'âme, il se résigne à rester à l'école jusqu'au jour où son cousin, qui était Hutu et qui avait pu entrer dans l'armée en provenance d'un ancien groupe rebelle, est tué dans une famille Tutsi où il tentait de sauver un voleur qui allait se faire lyncher. A ce moment Ebla est en 8^{ème} année à l'école et il apprend en même temps qu'il y a un recrutement de combattants pour un autre groupe rebelle Hutu qui n'a pas encore déposé les armes. Il arrête alors ses études et, avec la complicité d'un autre cousin, il rejoint le maquis pour se venger des Tutsi.

Ainsi, il passe plus de cinq ans dans une lutte acharnée contre les militaires mais ne peut se venger de ceux qui ont tué son cousin car dans le groupe armé, on ne fait pas ce que l'on veut, il y a des ordres à suivre. Et même l'arrêt de la guerre, il l'apprend comme un ordre donné par le porte-parole du groupe armé, à la suite d'un accord de cessez-le-feu signé entre les politiques.

Et comme Ebla n'a pas un niveau d'études élevé, il a volontiers demandé d'être démobilisé puisqu'il ne peut pas prétendre accéder à un grade supérieur et un revenu meilleur dans l'armée régulière. Démobilisé, il rentre chez ses parents qui s'étaient entre-temps remis ensemble et se marie quelque temps après. Il a même pu trouver du travail comme agent de sécurité dans une société de gardiennage.

Mais un jour, dit-il, il est sollicité pour accomplir une mission et il ne peut pas résister à cause de son conditionnement combattant. En effet, accusé de vol de moto, Ebla assume pleinement sa responsabilité dans cet agir criminel qu'il affirme avoir eu du mal à éviter à cause notamment de son habitude combattante à accomplir des missions.

Souvent, celui qui a mené une vie militaire (combattante) aime beaucoup accomplir des missions. Un militaire est venu me proposer d'aller en mission. J'y ai réfléchi pendant toute une semaine et j'ai réalisé que la mission, telle qu'il me l'avait présentée, pouvait réussir. Nous sommes alors partis et nous avons tendu une embuscade à une moto... Nous avons pris la moto et nous sommes partis... Mais nous avons malheureusement pris une voie sans issue... On nous a arrêtés et conduits au cachot...

D'emblée, il y a lieu de noter que le fait qu'Ebla parle de mission n'est pas anodin. En effet, la mission laisse entendre l'idée d'une charge donnée à quelqu'un pour accomplir quelque chose. Et à l'instar d'autres combattants, en parlant de mission, Ebla laisse entendre que pendant la lutte armée, les combattants deviennent des exécuteurs réduits à de simples rouages, comme dirait Kinable (2011), toujours mieux ajustables et foncièrement remplaçables. Il s'agit en quelque sorte d'une certaine déresponsabilisation dont se prévalent souvent les combattants qui disent qu'ils n'ont fait qu'obéir et exécuter les ordres. Et Ebla a beaucoup insisté sur cette obéissance à l'autorité et sur l'exécution des ordres dans l'accomplissement des missions combattantes.

Des missions combattantes parmi lesquelles figure justement celle de voler qui était considérée comme un moyen de ravitaillement (Ndimubandi, 2012b). Et si Ebla n'a pas résisté à la tentation d'aller voler une moto, c'est entre autres parce que, d'une part, c'est une mission à laquelle il a été convié et que, d'autre part, c'est une mission parmi celles qu'il était habitué à accomplir.

En effet, le plaisir de ne plus avoir à se priver corrobore le fait que pendant la guerre, souligne Born (2003), non seulement les combattants reçoivent la permission de tuer, mais aussi qu'il est toléré qu'ils se laissent aller au pillage et au viol. C'est une véritable tolérance de la tendance antisociale dans laquelle Winnicott (1989) relève, en plus du penchant à détruire, le penchant au vol. Et celui-ci est décriminalisé parce qu'il est perçu comme une façon de se procurer ce dont on a besoin, de s'approvisionner, de se ravitailler.

Ce qui peut perdurer même après la guerre, comme ce fut le cas d'Ebla. L'impossibilité dans laquelle il s'est retrouvé de ne pas refuser d'aller voler une moto témoigne de sa difficulté, voire de son impossibilité, de faire le deuil des missions combattantes qui sont éminemment criminelles et criminogènes. Mais par ailleurs force est de constater qu'Ebla n'a que des missions non accomplies. Nous pensons notamment à deux principales missions, celle d'être militaire et celle de venger les siens.

1° Deuil en souffrance de la mission d'être militaire

Ebla est quelqu'un qui enviait dès son jeune âge la carrière militaire. Pour lui, être un militaire c'était non seulement réaliser son rêve de porter une arme mais être heureux et respecté. C'est, en d'autres termes, avoir l'objet de toute-puissance et pouvoir gagner sa vie. En effet entrer dans l'armée, la gendarmerie ou la police au Burundi, c'était entreprendre une carrière professionnelle. Être militaire, gendarme ou policier au Burundi, c'était et c'est exercer une profession en tant que fonctionnaire de l'État.

Ainsi pourrions-nous dire, à l'instar d'Uvin (2007), que c'était pour échapper à la misère, ou plus précisément pour avoir des revenus, que la plupart des jeunes Burundais voulaient rejoindre la carrière militaire. Même pendant la guerre, les FAB sont restées salariées et bénéficiaient d'autres avantages sociaux comme les soins de santé, la pension, etc. La carrière militaire a donc été, aussi bien avant que pendant la guerre, perçue comme une source de revenus. Ainsi, comme l'a si bien remarqué Debos (2011), dans un contexte de pauvreté économique, et surtout de routinisation de la violence, l'intégration dans l'armée ou de manière générale dans un métier des armes, est perçue comme une grande opportunité de revenus mais aussi comme une stratégie de survie.

Mais cette stratégie de survie n'est pas qu'économique. En effet, comme l'a souligné Uvin (2007) dans le cas du Burundi, les (ex-)combattants ont rejoint la lutte armée, aussi bien dans les FAB que dans les groupes rebelles, à cause de l'insécurité et de la colère. Et ce fut justement le cas d'Ebla qui avait une autre mission à son départ au maquis, celle de venger les siens.

2° Deuil en souffrance de la mission vindicative

Comme l'indique clairement Ebla, il avait la mission de venger son père et son cousin quand il a pris le chemin du maquis. L'un avait passé 13 ans en prison, accusé d'avoir tué des Tutsi et dénoncé par des Tutsi qu'il avait cachés et protégés, l'autre avait été tué dans une famille Tutsi. Ainsi le fait de se rebeller et de prendre les armes était en quelque sorte une incorporation à la lutte armée pour défendre et protéger sa communauté d'appartenance, tout comme des individus s'engagent dans l'armée pour défendre leur pays, comme le dit Felices-Luna (2007). Pour elle, donner sa vie, c'est le sacrifice ultime que l'on est prêt à faire pour préserver sa communauté, et donc la décision de se joindre à la lutte armée est prise de manière stoïque et avec fierté.

Ceci est d'autant plus vrai pour ce combattant pour qui il ne restait plus qu'à passer à l'offensive vindicative ; la vengeance était devenue, pour reprendre l'idée de Breton (2009), le seul cadre de référence. En effet, non seulement les exécuteurs n'imaginent pas exercer autre chose que la vengeance sur leurs ennemis, mais ils n'imaginent pas que ceux-ci puissent, eux, procéder autrement. C'est qu'ils sont enfermés dans un cadre mental, dans un a priori, où la vengeance n'a pas

d'alternative réelle (Breton, 2009). Mais Ebla affirme qu'il n'a pas pu accomplir cette mission vindicative. Et s'il semble ne pas le regretter, il n'empêche que c'est toujours une mission non accomplie, à l'instar de celle d'être un militaire.

Nous pourrions donc dire que si l'implication criminelle d'après-guerre d'Ebla peut apparaître comme un deuil en souffrance ou une impossibilité de renoncer à ses habitudes ou ses missions combattantes, ces dernières ne sont pas à considérer comme une fin en soi. Ce sont en effet des habitudes et des missions qui s'inscrivent dans un ordre de missions qu'Ebla a à accomplir et qui n'ont pas pu être accomplies et qui seraient donc à accomplir. Notamment, celle d'être heureux, d'être respecté, d'être quelqu'un ou, comme diraient certains (Gagnepain, 1992; Brackelaire, 1995; Quentel, 2011), d'émerger à la personne et de s'inscrire dans le social.

4.1.1.2. ZAO ET L'IMPOSSIBLE PASSIVITE D'APRES-GUERRE

Entré au maquis en très bas âge suite à l'insécurité généralisée et à l'échec scolaire, Zao a connu une carrière combattante criminelle et criminogène à l'instar de ses compagnons de lutte. Avec l'annonce de l'arrêt de la guerre par son groupe armé et l'offre d'entrer dans la carrière militaire régulière ou d'être démobilisé, il a choisi cette dernière option faute de diplôme scolaire. De retour dans sa famille et sa communauté, il affirme avoir essayé de tenir le coup, sans succès face au manque d'emplois et de revenus. Et c'est parce qu'il n'est pas parvenu à rester les bras croisés dans cette situation difficile qu'il s'est de nouveau adonné à son métier des armes, mais cette fois-ci, de manière non autorisée. Mais comment comprendre cette impossible passivité d'après-guerre de Zao, ou en d'autres termes, sa reprise du métier des armes ?

C'est dans la continuité de la lutte armée à laquelle Zao a adhéré à la suite de l'échec scolaire et de l'insécurité généralisée que son activisme délictueux d'après-guerre semble devoir être appréhendé. En effet, il nous semble que certaines circonstances et certains événements de la vie de Zao ont joué un rôle important non seulement dans son entrée circonstancielle dans la lutte armée, comme dirait Felices-Luna (2008), mais aussi dans la continuité ou la récurrence de son agir combattant.

1° Entrée circonstancielle dans la lutte armée

Il naît en 1987 dans une famille rurale de douze enfants dont il est le septième. Être d'une famille aussi nombreuse dans un milieu rural où la propriété foncière constitue la principale, voire la seule source de revenus, est une condition suffisante pour que Zao aille à l'école afin d'envisager d'autres opportunités. Et à sept ans justement, il va à l'école à l'instar des autres enfants de son âge. Mais en 2000, c'est-à-dire à l'âge de treize ans, il est encore en cinquième année primaire alors qu'il devrait être normalement en septième année. En d'autres termes, et tel qu'il l'exprime lui-même, mais avec une certaine exagération, il échoue tout le temps. Mais nous comprenons que ce n'est pas pour rien que Zao a tendance à amplifier

son échec scolaire. Il nous précise en effet qu'il abandonne l'école, non pas parce qu'il ne voit pas d'intérêt à continuer ses études ou à rester à l'école, mais parce que l'insécurité l'en empêche. Et cela est d'autant plus vrai que dans l'entre-temps, la guerre civile bat son plein et fait rage depuis 1993, soit à la veille de son entrée à l'école primaire.

C'est dire donc que ses échecs scolaires sont des épreuves à endurer concomitamment avec la situation de guerre qui, depuis son enclenchement, n'a cessé de s'amplifier. Et nous pourrions même dire que la maturation de la guerre a coïncidé avec la maturation combattante de Zao, dont deux concours de circonstances méritent une attention particulière : d'une part, la mort de l'enfance (Quentel, 2011) de Zao et, d'autre part, l'échec scolaire dans un contexte d'insécurité généralisée.

- La mort de l'enfance de Zao

Rappelons que c'est à treize ans que Zao s'engage dans la lutte armée. Un âge autour duquel la plupart des auteurs situent la clôture de l'enfance que Quentel (2011) qualifie de mort de l'enfance. Pour lui en effet, malgré la relativité socioculturelle de la délimitation de cette période, toute société a sa manière claire de marquer la différence entre l'enfance et les autres périodes de la vie. Il s'agit surtout de celle de l'adolescence, période durant laquelle l'individu, cet enfant d'hier que Quentel (2011) considère comme étant non participant et comme non contribuant à la société qui est la sienne, est désormais adolescent qui se trouve alors pleinement inscrit dans le social.

En effet, l'adolescence est considérée comme une renaissance ou, en d'autres termes, une nouvelle ou une seconde naissance, et cela à la suite de ce que Quentel (2011) qualifie du mourir à l'enfance. Et celui-ci se traduit par la sortie de l'enfance ou la rupture avec un mode d'être dont le type de relation dominant est celui de la dépendance infantile qualifiée de non réciproque (Quentel, 2011). Ainsi, mourir à l'enfance et naître à l'adolescence, c'est naître au social comme protagoniste des échanges sociaux, c'est, comme dirait Freud (Quentel, 2011), tuer symboliquement son père pour se détacher de la dépendance à son égard et se poser comme étant un sujet singulier et disposant d'une identité propre. C'est donc une véritable naissance à la vie sociale que Gagnepain (1992) considère comme étant une émergence à la Personne, c'est-à-dire une émergence à cette capacité générale du sujet humain de s'inscrire dans du social tout en étant au principe même de ce dernier.

Ainsi pourrions-nous envisager l'adhésion de Zao à la lutte armée comme étant une expression de sa maturation, de sa sortie de l'enfance, de sa mort à l'enfance, de sa renaissance adolescente, de sa naissance au social ou de son émergence à la personne. S'adonner aux armes et au combat constitue en quelque sorte une façon de s'affirmer, d'affirmer sa maturité et de défier tous ceux qui pouvaient prétendre avoir une autorité ou un pouvoir sur lui. Précisons justement qu'il nous a bien indiqué qu'il n'a pas eu à demander de permission à ses parents ou à quiconque pour

s'engager dans la lutte armée. Et de surcroît, c'est au maquis, dans la clandestinité, dans la rébellion, ou en d'autres termes, dans le véritable défi au pouvoir qu'il a adhéré à la lutte armée.

Ceci est un témoignage éloquent d'une prise de risques dont les adolescents sont coutumiers. Et nous pensons que le plus grand risque à prendre dans le contexte sociopolitique de l'époque de Zao était justement de prendre part à la guerre. Mais c'était en même temps une façon de s'imposer comme partenaire et protagoniste social incontournable, aussi bien sur le plan familial, social que politique. Quoi de plus honorable pour Zao que d'entrer dans le social ou d'émerger à la personne par une si grande porte ! C'est-à-dire, celle d'être combattant, d'avoir une arme ou, en d'autres termes, d'être tout-puissant, au-dessus de la mêlée et d'offrir à sa communauté et à lui-même ce qui manquait le plus mais qui était le plus important, à savoir la sécurité, voire la vie, selon ses propres termes. Nous pensons qu'il n'y avait pas mieux. La deuxième catégorie de circonstances s'inscrit donc justement dans cette logique de survie.

- *Avoir la vie pour rester en vie*

La manière dont Zao rend compte de son départ au maquis laisse entendre une certaine préoccupation pour sa survie et celle des siens.

J'échouais tout le temps à l'école et puis c'était l'insécurité permanente. Nous fuyions tout le temps, c'est à peine que nous pouvions dormir à la maison. Rester à la maison ou aller au maquis c'était la même chose, même à la maison on n'avait pas la vie.

C'est donc en outre dans cet « être en vie et ne pas avoir la vie » que nous pouvons resituer la maturation combattante de Zao. En effet, la lutte armée a été investie par Zao comme une opportunité d'avoir la vie. D'une part, Zao faisait l'épreuve récurrente d'échecs scolaires, ou en d'autres termes, de pertes répétitives de réussite dans la vie scolaire qu'il avait investie dans la perspective d'un avenir meilleur. D'autre part, la lutte armée s'était non seulement intensifiée mais aussi généralisée dans tout le pays. N'importe où et à n'importe quel moment, n'importe qui pouvait être attaqué, et le risque de perdre la vie n'était plus à écarter. La mort était tellement devenue imminente qu'on peut dire, comme Zao, que même à la maison, on n'avait plus la vie.

Nous pourrions donc dire que le contexte vital de Zao était devenu propice à une sorte de mort psychique dans laquelle Roisin (2010) distingue deux dimensions, celle de l'expérience de la perte et celle de la rencontre du néant. Et c'est dans cette expérience de la perte de la vie qui, indique Roisin (2010), accompagne habituellement la perte d'objets vitaux, que nous pouvons resituer la mort psychique de Zao. En effet, au-delà du risque même de perdre sa vie à cause de la mort imminente et inhérente à la guerre, Zao avait perdu son espoir dans la réussite scolaire et, par conséquent, dans les opportunités que celle-ci offre pour gagner sa vie.

Ainsi, le fait d'être en vie sans avoir la vie, évoqué ici par Zao, laisse entrevoir une certaine maturation combattante dans ce sens qu'il participe au processus d'insensibilisation mis en cause par De Greeff(1946) dans le devenir criminel. En effet, par l'insensibilisation affective, la personne s'adapte à une situation non seulement durable, irrémédiable à longue échéance, mais aussi particulièrement éprouvante, frustrante, anxiogène, pénible ou difficile à vivre. La personne se trouve dans une sorte de nécessité de devoir composer avec cette situation au sens où, indique Kinable (2008), l'on pourrait parler de loi de nécessité par rapport à laquelle on n'a pas le choix, on ne peut pas s'y soustraire, si bien qu'il faut bien s'y adapter. Et parvenir à s'insensibiliser soi-même, c'est une façon de s'arranger pour ne pas trop souffrir d'une telle situation, de se durcir soi-même ou de se blinder pour ne plus ressentir, ni éprouver ce qui pourrait nous toucher, nous affecter dans cette situation.

En quelque sorte l'intéressé s'ampute d'une part de sa personnalité affective, il fait le mort par rapport à tout ce qui pourrait le rendre affectivement vulnérable. Et à partir du moment où un tel processus s'est installé, la personne insensibilisée en arrive à s'adonner volontiers, ou de manière tout à fait normale et responsable, à des actes que les autres estiment anormaux. Ce qui est bien le cas de Zao qui a volontairement et délibérément opté pour la lutte armée par la voie du maquis ou de la rébellion, véritable inscription en faux contre l'ordre établi ou en place.

Et s'engager à la lutte armée ou à la guerre, c'est d'une part s'insensibiliser soi-même par rapport à la souffrance à y endurer, car c'est accepter de se sacrifier, de prendre des risques, de s'exposer à la violence, aux atrocités, aux privations comme nous l'avons déjà souligné. Mais c'est, d'autre part, s'insensibiliser à la souffrance à infliger à autrui. Et comme l'a laissé justement entendre Zao, c'est dans un contexte d'insécurité généralisée qu'il a pris le chemin de la guerre. Nous pourrions dire que c'était non seulement le sauve-qui-peut, mais aussi la loi de la jungle où survit le plus apte, ou tout simplement le plus fort. Et comme il s'agit d'une situation de lutte armée, où l'agresseur est armé, la force physique et musculaire seule n'est plus suffisante, c'est la force des armes qui fait la différence. Ainsi, l'adhésion à la lutte armée constitue une tentative d'identification à l'agresseur où de persécuté l'on devient persécuteur des persécuteurs réels, potentiels ou supposés.

Une identification à l'agresseur dans laquelle prévaut, comme nous l'avons déjà remarqué (Ndimubandi, 2009), l'idée d'assurer sa propre sécurité, sa propre sauvegarde, de se défendre soi-même. C'est donc une condition radicalement solitaire de l'individu qui se doit de voler de ses propres ailes pour sa survie. On s'identifie soi-même à son agresseur ou à l'auteur de sa persécution pour s'en défendre. Mais il convient de préciser que cet autre à qui l'on s'identifie n'est ni nécessairement celui dont on avait subi l'agression ni celui sur qui va porter l'agression. C'est comme si l'on rendait à l'autre ce que l'on a reçu de quelqu'un d'autre.

Ainsi on devient soi-même agresseur de la même façon que l'autre l'a été, soit à son égard soit à l'égard de quelqu'un d'autre. En quelque sorte on refuse d'être victime et on projette ce statut sur l'autre que l'on va persécuter pour prévenir d'être victime de l'agression potentielle. Il s'agit de se faire soi-même agresseur, pour ne pas être l'agressé.

Le recours à la violence armée constitue donc pour Zao un renversement de situation qu'il a voulu opérer en passant du statut de sujet, objet passif d'une éventuelle persécution, à sujet, agent persécuteur et/ou activement défensif. Une identification à l'agresseur dont l'adhésion au(x) groupe(s) armés, et par conséquent l'usage de(s) l'arme(s), laissent entrevoir un recours à la violence par excellence. Comme le laisse entendre leur qualificatif, le propre de ces groupes est l'usage des armes, outils employés dans le cadre de plusieurs techniques ayant en commun, estime Barraquand (2011), le rapport à la violence offensive, préventive et/ou défensive. Une violence qui, dans la lutte armée, est habituelle, quotidienne, familière, ordinaire, routinière, banale..., bref, normale comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

Cela fait partie des missions de travail des combattants pendant la lutte armée si bien que la manière dont les ex-combattants parlent de leur travail combattant reste laconique, évasive, si elle n'est pas tout simplement éludée de leur récit de la vie combattante. Zao nous a tout simplement dit qu'il faisait le travail qu'on lui demandait de faire comme n'importe quel autre combattant.

2° Un travail combattant imprécis et imprécisable

Zao est très bref et très réservé à propos de sa vie combattante :

J'ai été formé d'abord à Ruyigi, puis en Tanzanie. A la fin de la formation je suis allé sur terrain, j'ai fait le travail d'un combattant comme n'importe quel autre combattant. Je faisais ce qu'on me demandait de faire.

Des réserves raisonnées et raisonnables d'autant plus que ce travail de combattant, avons-nous déjà remarqué, n'est ni nécessairement agréable à raconter, ni forcément facile à assumer. Et l'on comprend pourquoi Zao, comme les autres (ex-)combattants, parle d'exécution des ordres que l'on lui donne ou d'accomplissement des tâches que l'on lui demande.

C'est pour insinuer qu'il n'était pas auteur mais un simple agent d'exécution des tâches dont les concepteurs sont à rechercher ailleurs, ou plus précisément dans son commandement. Un commandement réservé aux hauts gradés et normalement aux plus instruits ou aux plus diplômés à l'instar de la carrière militaire régulière. Une carrière qu'il n'a pas voulu embrasser au moment de l'arrêt de la guerre, faute de diplôme à faire valoir pour prétendre bénéficier ou monter à un grade supérieur. Raison pour laquelle, il a demandé à être démobilisé.

3° Arrêt de la guerre et démobilisation

Zao affirme que c'est lui-même qui a demandé à être démobilisé à l'instar d'Ebla, et manifestement pour la même raison de défaut de diplôme.

C'est moi qui ai voulu être démobilisé... si tu n'as pas fait des études, c'est très difficile. Je voyais que ce n'était pas du tout intéressant d'entrer dans l'armée avec mon niveau d'instruction.

Cependant la démobilisation de Zao est à resituer dans un autre registre que celui du renoncement aux missions militaire et vindicative que nous avons relevées chez Ebla. Alors que l'entrée de ce dernier dans la lutte armée était davantage vocationnelle, comme le dirait Felices-Luna (2008), celle de Zao est plus circonstancielle. C'est ainsi que la démobilisation de Zao peut aussi être envisagée comme un manque d'inclination ou de désir et de conviction à mener une carrière militaire ou au sein de la lutte armée (Felices-Luna, 2008).

Nous pourrions même dire que Zao, contrairement à Ebla, n'enviait pas la carrière militaire et que par conséquent, du moment que les circonstances qui l'avaient entraîné dans la lutte armée n'avaient plus raison d'être, sa présence ou sa continuation dans l'armée n'était plus justifiée. Bien évidemment, ceci ne signifie en rien qu'il y ait une relation linéaire de cause à effet entre le mode d'entrée et la continuité et/ou la fin de la carrière combattante. Et cela est d'autant plus vrai que la lutte armée reste un parcours accidenté, marqué des moments de doute et de reconsidération (Felices-Luna, 2008).

Mais si la démobilisation de Zao et celle d'Ebla ne s'inscrivent pas forcément dans un même registre, elles ont quand même un dénominateur commun : la conviction que la carrière militaire n'est pas également génératrice de revenus à tous ceux qui en font partie. En effet, leurs témoignages laissent entendre que les niveaux de formation influencent les bénéfices que les uns et les autres peuvent prétendre en tirer. C'est ainsi que sans niveau de formation élevé, Ebla et Zao n'ont pas imaginé pouvoir gagner leur vie dans une carrière militaire, si bien qu'ils y ont renoncé.

Et il n'est même pas rare d'entendre aujourd'hui, dans des conversations ordinaires comme dirait Winnicott (1989), de ceux qui avaient essayé en vain d'entrer dans l'armée, avant et/ou pendant la guerre, mais qui y sont parvenus via la rébellion, leur étonnement par rapport à la solde des militaires. Ils disent en effet que, vu cette solde, la carrière militaire n'offrait pas tellement de revenus à ceux qui avaient la chance d'y accéder, mais une opportunité de combattre pour leur ethnie !

Une idée que nous retrouverons bientôt chez un autre ex-combattant détenu qui nous a affirmé que s'occuper de ses champs rapporte plus que ce que perçoit mensuellement un policier qui le garde en prison. Mais toujours est-il qu'il faut avoir ces champs, ou en d'autres termes, une propriété foncière suffisante et fertile à cultiver. Ce qui a manqué à Zao lors de son retour dans la vie civile.

4° Retour au civil et néant

Démobilisé en 2004, soit après quatre ans passés dans la lutte armée au maquis, Zao est rentré chez ses parents mais il affirme que beaucoup de choses avaient entre-temps changé.

Après la démobilisation je suis rentré chez moi, chez mon père et ma mère. J'ai trouvé que beaucoup de choses avaient changé après toutes ces années que je venais de passer loin de chez moi. Il y avait beaucoup de biens détruits.

Quatre ans en dehors de chez soi, c'est normal qu'au retour les choses aient changé. Et cela était d'autant plus possible que c'était en pleine période de guerre destructrice par excellence, d'où le slogan de la reconstruction prôné par le CEDAC déjà largement discuté. Mais pouvons-nous parler de la reconstruction chez Zao ?

À partir du moment où reconstruire s'entend dans le sens de construire de nouveau, nous pensons que pour Zao, il n'y avait rien à reconstruire car tout était à construire. En effet, rien de construit n'était à son actif puisqu'il avait abandonné ses études sans la moindre qualification, il n'avait même pas décroché le plus petit des diplômes qui soit dans le système d'enseignement au Burundi, à savoir le certificat de fin d'études primaires. S'il avait à reconstruire, il aurait choisi de retourner à l'école pour finir ses études, une option qu'il n'a pas prise car il choisit l'élevage comme projet de réintégration.

J'avais choisi l'élevage comme projet de réintégration. Mais j'ai trouvé qu'en réalité je n'avais pas de place d'accueil, les biens étaient détruits à la maison, je n'avais ni parcelle ni maison, c'était très difficile dans ces conditions d'entreprendre l'élevage. Je devais alors revendre les vaches pour ne fût-ce que m'acheter une petite parcelle où cultiver du haricot... C'était comme recommencer à zéro.

C'est visiblement un véritable nouveau départ. C'est un nouveau projet de vie que Zao a entrepris et ce, sans aucun antécédent ou en d'autres termes, dans le vide, dans le néant. Nous pourrions même envisager le retour de Zao dans la vie civile comme une chute dans le vide, un saut dans le néant. Et cela est d'autant plus vrai que Zao n'avait rien de construit avant de s'engager dans la lutte armée, si bien qu'il avait non seulement à recommencer à zéro, mais aussi à compter sur ses propres et nouvelles ressources, à savoir le pécule de démobilisation.

En effet, recommencer à zéro, c'est d'abord et avant tout renoncer à ce qu'on a perdu. Et pour Zao il fallait non seulement renoncer aux biens familiaux détruits pendant la guerre, à ses études abandonnées à cause de la guerre, mais aussi au métier des armes et à ces dernières mêmes dont il avait appris à se servir pour gagner sa vie combattante. Un renoncement qui n'a pas été possible pour Zao puisqu'il a de nouveau recouru aux armes pour pallier l'insuffisance du pécule de démobilisation et le désœuvrement de l'après-guerre.

5° *Dérives délinquantes de l'impossible passivité d'après-guerre*

Comme nous l'a expliqué Zao, il a profité de son pécule de démobilisation pour s'acheter une parcelle, construire sa propre maison et se marier, mais très vite, il s'est retrouvé dans la misère car tout le pécule s'est vite épuisé. En outre, il n'arrivait pas à trouver un emploi pour avoir de nouveaux revenus. C'est ainsi que Zao, dans cette vie de misère, affirme n'avoir pas pu tenir et se retenir. Il affirme justement n'être pas resté les bras croisés car il est plutôt passé à l'action.

C'est à cause de la pauvreté que je suis en prison. Quand tu es pauvre, c'est comme tu n'es rien, tu n'as pas de mot à dire... Si tu prends le pécule de démobilisation, par rapport aux années que nous venions de passer au maquis, retourner dans la communauté et gérer seulement ça, c'est impossible. Si au moins en plus de ce pécule on continuait à penser à nous, nous ne sommes pas tous des invalides, nous avons encore la force suffisante. Il y a de l'emploi... Tu ne peux pas rester là, bras croisés, démuné, à côté de ton épouse qui te demande ceci ou cela sans pouvoir le lui donner faute d'argent... Voilà pourquoi on nous met en prison. Cela m'est arrivé.

A l'instar d'Ebla, voler est ce dont il est question dans le passage à l'action de Zao face aux manques ou aux privations de l'après-guerre. C'est une récurrence de l'agir combattant où nous avons justement remarqué que voler faisait partie des missions de travail (Ndimubandi, 2012b). En effet, pendant la lutte armée, voler était considéré comme une façon de s'approvisionner, de se ravitailler ou, en d'autres termes, de se procurer ce dont les combattants avaient besoin. Et si Zao nous dit qu'il ne peut pas rester les bras croisés dans la précarité d'après-guerre alors qu'il a encore la force suffisante et qu'il n'est pas invalide, c'est pour nous faire comprendre qu'il est encore apte au combat. En d'autres termes, il nous laisse entendre qu'il est encore capable et apte à s'adonner à ce qu'il faisait dans la lutte armée pour satisfaire ses besoins, à savoir voler. Un vol décriminalisé et légitimé comme dans la lutte armée où les pratiques violentes sont considérées comme des moyens d'accès aux richesses (Debos, 2011).

Ainsi, ne pas rester les bras croisés, c'est en d'autres termes passer à des actes qui comblent les manques et qui redorent le blason de Zao dont la toute-puissance semble être annihilée, non seulement par le désarmement et la démobilisation mais aussi par la précarité d'après-guerre. Le recours à la force, voire la reprise des armes à des fins non plus militaires mais utilitaires quoique malfaisantes, peut donc s'avérer comme une issue dramatique dans la tentative de sortie de cette précarité, comme ce fut le cas de Zao. Il est en effet accusé et incarcéré, non pas pour vol, mais pour détention illégale d'arme.

Je ne suis pas emprisonné pour un dossier de vol. Deux ex-combattants... sont venus me dire qu'ils avaient une arme non remise, ils m'ont demandé si je pouvais la conserver chez moi puisqu'ils vivaient encore chez leur mère. Ils avaient peur d'être dénoncés par leur mère. J'ai accepté et je l'ai cachée chez moi. Au moment où je m'apprêtais pour renseigner qu'il y a des gens qui ont laissé un fusil chez moi, la police m'a arrêté et m'a directement conduit en prison. Les deux autres ont pris le large quand ils ont appris que j'ai été attrapé.

Si aucune allusion n'est faite à l'usage de cette arme, il est difficile de ne pas y penser, eu égard non seulement à la faiblesse des arguments justificatifs de sa détention, mais aussi au parcours et à la situation du détenteur. Dire que c'est une arme non remise mais qu'il a accepté de cacher, et prétendre qu'il était sur le point de dénoncer ses propriétaires au moment d'être arrêté, nous semble peu convaincant. C'est pour nous une véritable dénégation dans laquelle Zao refuse de reconnaître sa responsabilité pour l'attribuer à des tiers introuvables. Et cela nous paraît d'autant plus probable que Zao passe du fait d'avoir caché une arme à celui d'avoir une arme laissée chez lui. Une incohérence du discours qui n'est pas négligeable pour quelqu'un comme Zao qui affirme que ça lui est déjà arrivé de voler pour des raisons de précarité et de désœuvrement d'après-guerre et dont la participation à la lutte armée laisse entendre l'usage de l'arme comme outil de travail.

C'est dire donc que voler et détenir les armes s'inscrivent dans une même perspective de refus de rester inactif ou passif dans l'après-guerre. Une impossible passivité qui, comme nous pouvons le remarquer, est synonyme de recours, non seulement à un agir habituel, familial, routinier, voire normalisé, mais aussi à des outils ou des moyens d'action bien maîtrisables, à savoir les armes. Nous pourrions même dire que l'impossible passivité d'après-guerre de Zao est un refus ou une impossibilité de renoncer à son métier, celui de la lutte armée ou tout simplement, le métier des armes.

Un métier dans lequel s'est engagé Zao en pleine émergence à la personne et au social. Mais force est de constater que cette naissance au social laisse à désirer chez Zao, qu'elle est toujours en souffrance. C'est ainsi que sa dérive délinquante, envisagée de son point de vue comme une impossible passivité d'après-guerre ou, en d'autres termes, comme une activité d'après-guerre, peut s'entendre comme une quête de sa naissance sociale qui reste en souffrance. C'est une tentative de (re)naissance ou de (ré) inscription au social car elle est justement envisagée par Zao comme un moyen de subvenir à ses besoins et à ceux de sa petite famille, ce qui est un minimum requis pour être un père de famille respectueux et respectable. Une naissance à la vie sociale à laquelle Zao tente en vain d'accéder étant donné son recours à des pratiques peu recommandables qui étaient non seulement tolérées mais aussi normalisées pendant la guerre, mais qui le sont moins, voire pas du tout, dans l'après-guerre. Il s'agit notamment de la détention des armes dont il est accusé, et il nous est apparu dans cette analyse que Zao n'est pas un cas isolé car les ex-combattants semblent avoir du mal à se séparer de leurs armes.

4.1.1.3. ARME ET EX-COMBATTANT, DES INSEPARABLES

Comme nous l'avons entendu dans les entretiens exploratoires, le désarmement est un préalable à la démobilisation des ex-combattants et à leur retour à la vie civile. Dès lors, la détention d'armes par les ex-combattants, à l'instar des autres civils, n'est plus autorisée, si bien qu'elle est désormais illégale. Et force est justement de constater que cette détention illégale d'armes constitue un des

principaux actes d'accusation des ex-combattants, comme nous venons de l'entendre dans le cas de Zao et il est loin d'être le seul.

En effet, les témoignages des ex-combattants sur leur détention d'armes laissent entendre la difficulté, voire l'impossibilité qu'ils ont à se séparer ou à se débarrasser des effets militaires ou du matériel de guerre dont les armes font partie. C'est ainsi que les armes sont souvent découvertes chez et/ou sur les ex-combattants, dans le cadre des enquêtes sur des crimes commis dans leur entourage. Et cette découverte d'armes est traitée par les instances judiciaires comme un acte d'accusation à part entière, une circonstance aggravante et/ou une preuve de culpabilité pour d'autres actes d'accusation à charge des ex-combattants.

Mais pourquoi les ex-combattants n'arrivent-ils pas à se séparer de ces armes illégales ? En d'autres termes, quelles sont les raisons qui empêchent les ex-combattants de se débarrasser de ce matériel de guerre dont il est désormais interdit de se servir ? Il s'agit en quelque sorte de s'interroger sur les conditions favorables à l'impossibilité de laisser tomber ou de faire le deuil des armes, voire des autres effets militaires. Il y a lieu de relever autant de raisons qu'il y a d'ex-combattants. Et chez les ex-combattants que nous avons retrouvés dans cette situation dite de détention illégale d'armes, nous pouvons dire que celle-ci découle paradoxalement de la normalisation tant publique que clandestine, de la banalisation et/ou de la fétichisation du port et/ou de l'usage des armes ou des effets militaires.

1° Codo et normalisation du port d'arme

Incarcéré depuis septembre 2008, il avait été arrêté pour des raisons d'enquête à la suite d'une grenade lancée dans un bistrot de sa colline où sept personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées. Comme il l'explique, c'était un mercredi soir, plus précisément à 18h40 que la grenade a été lancée. Codo, à l'instar des autres habitants de la localité et de la police, est accouru à l'aide des victimes, il a participé toute la nuit au transport des morts et des blessés à l'hôpital. Etant allé se coucher à deux heures, il s'est levé à huit heures et est retourné sur le lieu du drame pour constater les dégâts, comme tous les autres habitants.

Arrivé sur le lieu, il s'est vu arrêté par la police au milieu de la foule. Le gouverneur de sa province, qui s'était lui aussi rendu sur place le matin, a demandé à la foule s'il y avait au moins une personne qui aurait vu Codo lancer cette grenade, mais personne n'a levé le doigt. Et comme personne ne l'accusait, le gouverneur a dit qu'il était possible qu'il soit innocent mais que, pour des raisons d'enquête, Codo allait être arrêté, étant donné que c'est quelqu'un qui avait participé à la lutte armée. Et ce sont les policiers qui, dès l'arrestation de Codo, lui ont fait savoir qu'il avait été arrêté parce qu'il était le suspect numéro un. En effet, les premières enquêtes policières menées la nuit même du crime révélaient que le père de Codo était connu dans la localité comme étant en conflit ouvert avec le tenancier du bistrot tué dans cette attaque. Et Codo indique que, selon les témoignages que la police avait

recueillis, les gens auraient dit que son père avait même menacé le tenancier du bistrot de le tuer.

Mais dans le même temps, souligne Codo, tout le monde savait qu'il possédait une grenade. Et au moment de l'arrestation, les gens disaient que même s'ils ne l'avaient pas vu lancer la grenade criminelle, ils savaient qu'il en avait une et demandaient à la police de le vérifier. Quand la police lui a posé la question, il a confirmé qu'il en avait une qu'il possédait depuis sa démobilisation et qu'il ne cessait de la porter puisqu'il accompagnait souvent les militaires dans leurs patrouilles. Il a même exhibé sur place cette grenade puisque ce n'était un secret pour personne, et la police l'a récupérée.

Et d'après Codo, ses arguments ont été convaincants puisque la détention illégale d'armes n'a pas été retenue dans l'acte d'accusation. Précisons justement qu'il est seulement accusé d'assassinat. Comme la détention d'une grenade n'était plus suffisante pour justifier les soupçons qui pesaient sur lui, ce sont les menaces de son père à l'encontre du tenancier du bistrot attaqué qui ont servi d'indices de culpabilité de Codo. Celui-ci était justement accusé d'avoir commis ce crime à la solde de son père, lui aussi assassiné quelques temps après ce drame, en guise de revanche. Les assassins de ce dernier sont même détenus dans la même prison que Codo.

Malgré toute sa défense, la cour n'a jamais été convaincue de l'innocence de Codo à qui elle n'a cessé de rappeler et répéter que le fait qu'il ait été combattant était en soi suffisant pour croire en sa culpabilité. Cependant, pour convaincre les jurés, Codo avait fourni pas mal d'arguments. Il a notamment expliqué que, de chez lui jusqu'au lieu du crime, il faut marcher au moins dix-huit minutes. Et comme le jour du crime il s'est rendu sur le lieu du crime en partant de chez lui en compagnie du chef de sa colline et à peine deux minutes après le lancement de la grenade, il était impossible que ce soit lui qui l'ait lancée. Si c'était lui, il n'aurait pas eu le temps suffisant de retourner chez lui avant de repartir avec le chef de sa colline. Par ailleurs, a-t-il ajouté, il ne pouvait pas courir très vite pour parcourir cette distance en si peu de temps car il est handicapé de guerre.

Il a justement été blessé pendant la guerre sur le champ de bataille et c'est même la raison pour laquelle il a été démobilisé. Touché par balle à une de ses jambes, c'est à l'aide de béquilles qu'il se déplaçait au moment où la démobilisation fut décrétée. Et il s'est retrouvé contre son gré sur la liste de ceux qui devaient être démobilisés, étant donné son invalidité et son incapacité à être intégré dans les nouvelles forces de sécurité. C'est ainsi qu'il s'est résigné à rentrer, après plus de dix ans passés sur le champ de bataille.

En effet, a-t-il précisé, c'est officiellement en 1995 qu'il devient combattant à l'issue d'une formation militaire qu'il a effectuée au maquis. Mais en réalité, depuis 1994, il avait commencé à collaborer clandestinement avec les rebelles comme guetteur des militaires. Et depuis son entrée au maquis jusqu'au jour de sa démobilisation en 2005, Codo affirme qu'il n'était plus retourné chez lui. Il avait

notamment peur d'être attrapé et tué à la maison puisque les rebelles étaient considérés comme des assaillants.

C'est ainsi que Codo ne voulait pas être démobilisé car, affirme-t-il, après dix ans de vie combattante, celle-ci était devenue sa seule vie à mener. Et il voulait justement rester dans la carrière militaire, d'autant plus qu'avant d'entrer au maquis, il n'était qu'un simple paysan agriculteur. Mais étant donné son jeune âge de départ au maquis, à quinze ans précisément, nous pouvons dire qu'à l'instar de Zao, il venait de mourir à l'enfance mais n'était pas encore né au social ou n'avait pas encore connu vraiment la vie d'agriculteur. Et cela est d'autant plus vrai que c'est autour de cet âge que le jeune agriculteur est entraîné à s'occuper des travaux agricoles pour tester sa capacité à être un agriculteur digne de son nom. C'est-à-dire qui puisse s'occuper non seulement de sa terre, des ses champs... mais qui soit aussi capable de gagner sa vie ou de vivre et de faire vivre les siens de ce métier. Nous pourrions donc dire que Codo n'était pas encore véritablement né à la vie sociale, car il n'avait pas encore acquis son autonomie agricole, d'autant plus que c'est sous le toit familial qu'il vivait. Et c'est même sous ce toit familial qu'il est retourné après sa démobilisation.

Et ce fut un retour très difficile pour Codo pour plusieurs raisons. D'abord, il y a l'épreuve de son infériorité car il n'était pas encore remis de son invalidité acquise sur le champ de bataille. Il nous a notamment laissé entendre qu'il ne pouvait pas encore s'adonner aux travaux agricoles et autres activités qui nécessitent une force et une autonomie physiques, si bien qu'il devait compter sur les autres. Des propos qui laissent entendre un processus d'infériorisation chez Codo. Et l'infériorisation dont il s'agit ici est, comme dirait Kinable (2008), aussi bien une question d'infériorité réelle, de fait, objectivable et constatable qu'une question d'épreuve, d'expérience ou de prise de conscience d'une telle infériorité. Il s'agit en d'autres termes d'une épreuve de réalité décevante que Codo fait de ce qu'il en est de son Moi réel qui s'avère objectivement inférieur, d'une part, par comparaison avec l'idéal de militaire qu'il aurait aimé être et, d'autre part, par comparaison avec ce dont ses semblables, notamment ses compagnons de lutte ou ses frères d'armes, sont dotés comme avantages, privilèges, aptitudes..., mais dont il manque.

Ensuite, cette infériorité de Codo n'était pas seulement éprouvée, elle lui était aussi régulièrement rappelée par son entourage qui n'a pas été tellement bienveillant à son retour.

Les gens nous narguent en nous disant qu'on nous a trompés en nous entraînant à la guerre et en nous démobilisant par après alors que d'autres sont dans les forces de sécurité.

Des propos qui, comme nous pouvons le remarquer, laissent entrevoir un sentiment d'infériorité dans le sens où Codo éprouve l'impression pénible d'être inférieur par rapport à ceux qui ont eu la chance d'embrasser la carrière militaire. Et

cette infériorité est bien mise en exergue quand Codo parle de la manière dont il perçoit la démobilisation par rapport au rapatriement des réfugiés.

Même les rapatriés, on leur donne à manger pour au moins six mois, mais les démobilisés, uniquement le pécule de démobilisation.

Il y a donc lieu de noter à l'instar de Kinable (2008) que c'est une infériorité qui se mesure, s'éprouve ou se révèle par ailleurs, par comparaison à d'autres personnes, les rapatriés dans ce cas-ci qui, eux, paraissent privilégiés, mieux dotés ou mieux traités que les ex-combattants dont fait partie Codo. Et au-delà de cette référence ou de cette comparaison aux rapatriés, se profile un complexe d'infériorité qu'un tel sentiment d'infériorité est susceptible d'engendrer chez Codo.

En effet, la référence aux rapatriés, c'est-à-dire à ceux-là qui étaient exilés, réfugiés et qu'on a faits rentrer dans leur pays, est très évocatrice. En quelque sorte, parler de rapatriés c'est une façon de dire que ce sont des gens qui ont fui les combats, d'une part, et qui n'ont pas pu ou qui ne pouvaient pas rentrer d'eux-mêmes ou de leur propre gré, d'autre part. Ce qui contraste avec les ex-combattants de manière générale et de Codo en particulier qui au contraire, au-delà de s'être battu, d'avoir pris part au combat, s'est imposé comme acteur politique en général et acteur au rapatriement en particulier. Ainsi, dire que les démobilisés ou les ex-combattants sont traités en-deçà des conditions dans lesquelles sont traités les rapatriés, c'est en d'autres termes revendiquer une certaine supériorité des premiers sur les seconds.

Et une telle revendication est inhérente au complexe d'infériorité que De Greeff (1973) considère comme étant une complexification du sentiment d'infériorité. En effet, explique Kinable (2008), outre la situation objective d'infériorité dans laquelle souffrir d'une infériorité peut devenir le moteur du devenir, et outre le sentiment d'infériorité faisant que l'on se discrédite des ressources nécessaires à un engagement sur les voies de la socialisation, les choses peuvent se complexifier pour donner lieu au complexe d'infériorité où une part du processus peut fonctionner à l'insu de l'intéressé qui en reste inconscient.

Et c'est dans la perspective de se défendre contre cette infériorisation que De Greeff (1973) situe la prétention à la supériorité car, comme l'explique Kinable (2008), celle-ci fait partie des mécanismes qui vont à l'encontre de cette infériorisation ou de cette angoisse et de cette expérience subjective d'une atteinte de soi. En effet, comme ce processus d'infériorisation va dans le sens d'une réduction, d'une altération et/ou d'une dévalorisation de soi, les mécanismes de défense vont alors tenter de contredire une telle pente en participant notamment à l'hypertrophie du soi. C'est justement ce qui se passe quand l'intéressé va prétendre, à l'inverse de cette infériorité, à une certaine supériorité où il va avoir la nécessité impérieuse de toujours passer ou se faire passer pour supérieur, pour capable d'avoir le dessus, de dominer les situations, voire de dominer autrui.

Et ceci nous semble être le cas de Codo qui prétend à la supériorité des ex-combattants et donc à sa propre supériorité sur les rapatriés, voire sur les non combattants. C'est même par rapport à cette prétention à la supériorité que nous pouvons enfin comprendre le retour difficile de Codo à la vie civile. Et c'est une difficulté à resituer par rapport au désinvestissement des armes car Codo s'est vite réarmé à l'instar d'autres ex-combattants. En effet, nous a-t-il fait savoir, sa démobilisation est intervenue alors que la guerre battait encore son plein car un des groupes rebelles n'avait pas encore déposé les armes. C'est ainsi que Codo ainsi que les autres démobilisés, surtout des groupes rebelles ayant déposé les armes, faisaient l'objet d'attaques ciblées en provenance de leurs anciens compagnons de lutte encore au maquis. Et c'est dans cette perspective que Codo s'est réarmé, non seulement pour se défendre mais aussi pour traquer, aux côtés des forces de l'ordre, ses anciens compagnons de lutte n'ayant pas encore quitté le maquis.

C'était donc un réarmement légitime et autorisé mais qui s'inscrit à notre avis dans la logique de se défendre de l'infériorisation dont Codo faisait l'objet, à l'instar de ses compagnons de lutte démobilisés. Nous pouvons justement envisager et affirmer que ce réarmement de Codo n'avait pas seulement une prétention défensive et offensive contre les combattants encore au maquis, mais aussi celle de s'assurer d'une certaine supériorité sur tous ceux-là qui le narguaient, ces rapatriés qui avaient plus de privilèges que lui, ... Bref, c'était une façon de s'assurer de l'exercice de sa domination sur tous ces autres qui n'avaient pas l'autorisation, et donc le privilège, de porter des armes, à savoir les non combattants. Au moment où justement ce port d'arme confère une toute-puissance à Codo, ces autres qui en sont privés sont du coup diminués, dénigrés et infériorisés. Et ceci est d'autant plus vrai que, pour ne pas se retrouver soi-même infériorisé, on doit toujours l'emporter sur un autre que l'on infériorise pour mettre en évidence ou en exergue sa prétendue supériorité à soi (Kinable, 2008).

Nous pourrions donc dire que si Codo n'a pas pu se débarrasser des armes, c'est surtout à cause du droit de port d'armes dont il jouissait malgré sa démobilisation. Ce port d'armes était non seulement légitimé par la persistance de la guerre, mais aussi et surtout toléré et autorisé pour Codo comme à ses pairs qui, du fait de leur appartenance politique, jouissaient du privilège de continuer à agir comme des auxiliaires des forces de l'ordre. C'est dire donc qu'au lieu d'être normalement désarmé, démobilisé et réinséré dans la vie civile, Codo est resté normalement armé, si bien que le fait de détenir une grenade n'a pas été retenu comme acte d'accusation. Cela laisse entendre une certaine normalisation sociale de l'anormal, comme dirait Boustany (1997), ou précisément, une normalisation du port d'armes, et pourquoi pas de l'usage de ces dernières, pour une catégorie d'ex-combattants censés être désarmés, démobilisés et retournés au civil, comme cela devait être le cas de Codo.

Et cette normalisation sociale du port d'armes a d'autant plus défavorisé le renoncement à ces objets de toute-puissance dont Codo avait besoin pour s'assurer

de l'exercice de sa supériorité en souffrance depuis sa démobilisation et son retour obligatoire, voire forcé, au civil. Nous pourrions même dire que cette normalisation sociale a corroboré une normalisation psychique du port et de l'usage des armes pour cet ex-combattant dont la croyance en une supériorité des ex-combattants sur les non-combattants semble inébranlable. C'est dire donc que c'est en fonction de la normalisation, aussi bien sociale que psychique, de l'anormalité du port et/ou de l'usage des armes, que nous pouvons comprendre l'impossible renoncement de Codo aux armes, dont l'un des avatars est justement leur usage dans des actes criminels comme celui de l'assassinat dont il est accusé. Et même si sa détention d'arme n'est pas retenue comme telle comme acte d'accusation, elle tend à faire croire à sa culpabilité comme cela est explicitement mis en exergue dans le cas de Landro.

2° Landro et normalité clandestine de la détention d'arme

Dans le même ordre d'idées de cette normalisation sociale et psychique du port d'armes chez les ex-combattants, il y a lieu d'y resituer aussi le cas de Landro dont la grenade retrouvée chez lui a servi de preuve de culpabilité et attesté de la circonstance aggravante de tentative d'assassinat et de vol qualifié dont il est accusé.

En fait on nous a soupçonnés que c'est nous qui avions failli voler quelque part... En réalité, rien n'a été volé à cet endroit. Seulement il y a des gens qui avaient tenté d'y voler et nous avons été pris pour eux... On les en a empêchés, ils n'avaient encore rien pris. Mais à cet endroit, il y a quelqu'un qui a été blessé dans la même nuit au moment où les habitants criaient au secours... C'est moi et mes co-accusés qui avons été condamnés... À cause de la grenade qu'ils ont retrouvée chez moi, j'ai été reconnu coupable et j'ai été condamné à sept ans mais les deux autres, puisqu'on n'a rien retrouvé chez eux, ils ont été condamnés à cinq ans chacun. Ce qui signifie que les deux ans que j'ai de plus, c'est à cause de la détention de cette grenade.

Comme nous pouvons le remarquer, si Landro n'a pas été attrapé en flagrant délit, la grenade retrouvée en sa possession a davantage renforcé la conviction des jurés de son implication dans cette tentative de vol qualifié et d'assassinat. Un acte d'accusation qui est cependant minimisé et adouci par Landro qui parle plutôt de blessure dans une tentative de vol. Une minimisation et un adoucissement qui participent d'office à la requalification de l'acte d'accusation par Landro : lui-même et ses co-accusés ne seraient même pas les auteurs, mais des acteurs à qui est attribué l'acte.

Une attribution dont le fait d'être ex-combattant et de surcroît de détenir une arme aurait été des conditions largement suffisantes. Remarquons justement que la découverte d'une grenade chez Landro a été non seulement une circonstance aggravante mais lui a valu aussi une peine supplémentaire par rapport à ses co-accusés. Et ceci tient justement au fait que, contrairement à Codo, Landro n'avait pas l'autorisation de détenir cette grenade. En d'autres termes, c'était une détention illégale d'arme de sa part, ce qui n'avait pas été reconnu comme tel chez Codo.

En effet, Landro faisait partie du groupe rebelle qui n'avait pas quitté le maquis ou arrêté la guerre en même temps que celui de Codo. C'est dire donc que Landro faisait partie des cibles potentielles de Codo dont le port d'arme était en quelque sorte normalisé ou légalisé. Un privilège auquel ne pouvait pas prétendre Landro pour avoir appartenu, voire appartenir encore, à un ancien groupe rebelle qui ne pouvait pas jouir des mêmes avantages que celui de Codo, malgré leur participation commune, voire complice, jusqu'à une certaine période, à la lutte armée.

Ainsi, la normalisation sociale du port d'arme pour Codo et ses pairs participait en même temps à justifier ou à normaliser la détention clandestine d'arme chez Landro. En d'autres termes, le fait de ne pas se séparer ou de se débarrasser de toutes ses armes était une façon de se prémunir contre une éventuelle agression de ceux-là qui, à l'instar de Codo, jouissaient non seulement du droit de port d'arme mais aussi de celui de les utiliser pour traquer et persécuter Landro et ses pairs.

Nous pourrions donc dire que la normalisation sociale du port d'arme pour certains ex-combattants comme Codo a incité les autres comme Landro à s'autoriser eux-mêmes ce même port d'arme, mais de façon clandestine. C'est une sorte d'identification à l'agresseur, car il y a lieu de remarquer que, en tant qu'agressé potentiel, Landro s'est autorisé à garder la grenade, non seulement dans une perspective auto-défensive en cas d'agression, mais pourquoi pas aussi offensive envers des agresseurs réels ou supposés.

Ainsi, c'est la normalisation de l'attaque, de l'agression, de la persécution potentielle de Landro qui normalise sa défense, sa riposte, voire son offensive potentielle. Et comme il s'agit de la normalisation d'une agression armée, il est normal que la riposte soit également armée. Et c'est dans cette intention que nous resituons la normalisation de la détention de la grenade par Landro qui, contrairement à Codo, n'a pas le droit d'exhiber sa toute-puissance et sa supériorité sur les civils. Pourtant, il n'en manque pas de prétention, d'autant plus qu'à l'instar de Zao et/ou de Codo, il avait lui aussi adhéré à la lutte armée à quinze ans, il avait abandonné ses études à cause de la guerre à l'âge de douze ans et il voulait désormais gagner sa vie dans la carrière militaire. C'est ainsi qu'il a été démobilisé contre son gré si bien que, malgré la criminalisation d'après-guerre de la détention d'armes, Landro n'a pas pu se débarrasser, se séparer ou se passer de toutes ses armes qui, comme nous pouvons le remarquer, avaient été investies dans une perspective de survie et d'émergence à la vie sociale, ce qui n'a pu se réaliser chez Landro pour qui la détention clandestine de grenade constitue une tentative de résolution.

Mais comme nous pouvons le remarquer, au-delà de constituer un tremplin dans la dérive délinquante et criminelle, cette tentative de résolution est en soi un acte asocial. Et c'est justement pour cela que certains ex-combattants se retrouvent en prison, pour cette seule et unique détention d'arme ou d'effets militaires. C'est le cas justement de Gabo qui est accusé de détention d'armes et de stupéfiants.

3° Gabo et banalisation de la détention d'armes et de stupéfiants

À la suite des coups de feu entendus dans la localité de Gabo, une fouille-perquisition a été effectuée chez lui et il a été surpris en possession de munitions et de chanvre. C'est ainsi qu'il est poursuivi pour détention illégale d'armes et de stupéfiants. Mais Gabo estime qu'il ne s'agit même pas d'armes comme telles, mais de munitions. Gabo considère que ce ne sont pas non plus des stupéfiants découverts chez lui lors de cette fouille-perquisition, mais juste du chanvre utilisé comme médicament pour soigner la fièvre de sa vache. Mais comment pouvons-nous comprendre cette façon de Gabo de percevoir les faits qui lui sont reprochés ?

C'est dans la même logique de la normalisation de l'anormal, ou précisément de la normalisation sociale et psychique de la détention et/ou de l'usage des effets militaires, que nous pouvons envisager une telle façon de voir les choses chez Gabo. En effet, au regard de la normalisation sociale et psychique du port et de l'usage des armes que nous avons explicitée ci-dessus, cette manière de Gabo de considérer les faits qui lui sont reprochés procède, à notre avis, non seulement de la rationalisation, de la minimisation, mais aussi et surtout de la banalisation. Il s'agit en quelque sorte de faire entendre qu'il est ordinaire, courant, familier et sans aucune originalité d'être en possession des effets militaires, d'autant plus que ces derniers traînaient partout.

Ils sont entrés dans la maison, ils ont perquisitionné partout, ils n'ont rien trouvé dans la chambre principale, ils sont allés dans d'autres chambres et ils ont retrouvé les munitions... dans l'étable. C'était juste au-dessus de l'entrée de l'étable, dans les trous laissés par le support de la porte car j'avais enlevé celle-ci. La fouille n'a pas duré longtemps, ils ont retrouvé les munitions comme si c'était eux qui les y avaient déposées... Le chanvre, c'était pour soigner ma vache de la fièvre. Ce sont des restes qu'on a retrouvés devant l'étable et ils ont dit que je fumais aussi du chanvre.

Comme nous pouvons le remarquer, Gabo nous laisse entendre qu'il ne fallait pas chercher midi à quatorze heures pour retrouver les munitions et le chanvre chez lui. Ils traînaient partout, dans l'étable comme devant celle-ci. En d'autres termes, c'est au-dedans comme au-dehors, au couvert comme au découvert, à l'ombre comme à la lumière,... qu'une telle découverte peut être faite. C'est une autre façon de dire qu'aussi bien clandestinement que publiquement, les armes, les munitions ou, de manière générale, les effets militaires restent détenus et/ou portés par les ex-combattants, comme nous l'avons déjà souligné. C'est une évidence et c'est donc banal de retrouver des munitions et du chanvre traîner partout chez Gabo, comme cela serait même le cas ailleurs.

Ainsi, si Gabo considère que ce n'est pas de sa faute que des munitions et du chanvre soient découverts chez lui, c'est en partie parce que ceux-ci traînent partout. Il veut nous dire par là qu'il n'y est pour rien dans ces effets militaires qui pullulent partout et dont il voudrait se débarrasser mais n'y parvient pas, car tous les moyens sont bons pour se faire rattraper. Ce ne serait donc pas une exception de retrouver

chez Gabo ce que l'on pourrait retrouver chez d'autres ex-combattants. Autrement dit, c'est banal, voire normal que des effets de guerre soient découverts un peu partout sauf que, dans le cas de Gabo, il ignorait la présence des munitions chez lui d'une part et l'illégalité du chanvre d'autre part. Mais comment pouvons-nous comprendre cette déresponsabilisation de Gabo ?

Ne pas assumer ses responsabilités n'a rien de nouveau dans le chef de Gabo, car il lui semble qu'il est habituel, ordinaire, familier, banal, voire normal que ce qui lui arrive soit l'œuvre de quelqu'un d'autre que lui. C'est à autrui qu'il impute ce qui lui advient, comme si tout lui arrivait indépendamment de sa volonté. C'est ainsi que la responsabilité de la présence de munitions chez lui est imputable à son demi-frère et celle du chanvre à d'autres personnes qui le lui ont renseigné comme médicament pour traiter la fièvre bovine.

- *Déculpabilisation de soi et responsabilisation du demi-frère*

C'est à son demi-frère que Gabo attribue la responsabilité des munitions retrouvées chez lui.

Ce sont des munitions qu'on a retrouvées chez moi mais c'est mon frère qui les y avait amenées... J'ignorais que le mal que mon frère m'avait promis, c'était de mettre des munitions dans ma maison.

Même si Gabo parle de frère, c'est en réalité son demi-frère puisqu'ils ont le même père hutu mais deux mères différentes. En effet, la première femme hutu du père de Gabo est morte d'une maladie en laissant un seul enfant, ledit demi-frère. Le père de Gabo s'est alors remarié à une autre femme tutsi et ils ont eu trois enfants : une fille, Gabo et un autre garçon. À l'âge de cinq ans, Gabo, son frère et sa sœur deviennent orphelins de mère comme leur demi-frère. La mère de Gabo a été justement tuée lors des massacres anti-tutsi de 1993, malgré les vaines tentatives de son mari de la protéger. Celui-ci, explique Gabo, avait tout essayé pour cacher son épouse et les frères de cette dernière qui étaient venus trouver refuge chez leur sœur mariée à un hutu. Ainsi, Gabo, sa sœur et son frère ont grandi ensemble avec un demi-frère hutu et chez un père hutu, alors que leur mère tutsi avait été tuée par les Hutus.

C'est dire donc que Gabo a hérité d'une famille à dé-liaisons multiples et multiformes. Et c'est autour de la rivalité fraternelle avec son demi-frère que se cristallise le mal de vivre de Gabo dans une telle souffrance familiale. En effet, il ressort du récit de vie de Gabo que l'imputation de la responsabilité des munitions retrouvées chez lui à son demi-frère n'est pas un fait isolé. C'est plutôt une imputation parmi tant d'autres dans ce qui advient de mal à Gabo. Mais comment pouvons-nous comprendre cette projection de la responsabilité de Gabo dans le chef de son demi-frère ?

Il faudrait remonter dans l'historique même de leur parcours combattant pour se rendre compte que souvent, sinon toujours, Gabo impute sa responsabilité à son demi-frère. Celui-ci étant en effet plus âgé que Gabo, c'est lui qui a commencé à

s'engager dans la lutte armée au maquis. Et quand son groupe armé a arrêté la guerre, il n'a pas été démobilisé, il a été intégré à la police nationale et a donc commencé à percevoir un salaire mensuel. Entre-temps, Gabo n'avait pas encore eu envie de s'engager dans la lutte armée. Il était employé comme vendeur de brochettes de chèvre dans un des quartiers périphériques de la ville de Bujumbura où son demi-frère venait souvent boire et manger. Et à chaque fin du mois, explique Gabo, son demi-frère venait avec tout son salaire en poche pour étaler sa richesse.

C'est à cause de lui que je me suis engagé comme combattant puisque auparavant je ne voulais pas du tout devenir un militaire. Après son intégration dans la police,... il venait souvent là où je travaillais... Chaque fois... c'était pour s'enorgueillir sur moi de son salaire. Il me demandait tout le temps si je pourrais avoir une telle somme d'argent dans ma vie... Je me suis alors dit qu'il fallait vraiment que je parte chercher cet argent qu'il me vantait à tout moment pour lui montrer que c'est là où il s'est procuré cet argent je peux aussi y en avoir. C'est ainsi que je suis parti dans la rébellion, lui il était déjà dans la police.

Comme nous pouvons le remarquer, c'est dans la perspective de rivaliser avec son demi-frère, de l'égaliser, de s'identifier à lui, voire de le défier que Gabo s'est engagé dans le métier des armes. Et comme il le dit clairement, c'était pour avoir de l'argent comme son demi-frère, voire plus que lui, mais sans une véritable envie de faire la carrière militaire. Et vu ces conditions d'entrée de Gabo dans la lutte armée, il y avait justement lieu de s'attendre à une sortie, dès que les circonstances le permettaient. Et même si un seul élément est insuffisant pour sortir de la lutte armée ou pour mettre fin à sa carrière combattante (Felices-Luna, 2013), nous pouvons dire que les enjeux pécuniaires de la démobilisation ont été déterminants chez Gabo.

En effet, comme nous l'a expliqué le chargé des opérations au sein du PDRT, d'importantes sommes d'argent ont octroyées en espèces et en nature aux ex-combattants dans le processus DDR.

Les 18 mois qu'ils gagnent pour toute la durée de la réinsertion, on les subdivise en quatre tranches : la première tranche dès le départ, c'est neuf mois de salaire. On leur donne l'argent... en fonction de leur grade... Ils partent avec ça en poche. Celui qui part avec la petite somme a trois cent mille francs, avec vingt mille francs pour le transport... Et les neuf mois qui restent, on les divise en trois tranches... il y a aussi des appuis matériels... on a un projet (de réintégration) équivalent à six cent mille francs.

Recevoir en espèces l'équivalent de neuf mois de salaire d'un coup, s'attendre à recevoir aussi en espèces à chaque trimestre l'équivalent de trois mois de salaire pendant neuf mois et bénéficier en nature d'un appui équivalent à six cents mille francs, c'est beaucoup d'argent pour quelqu'un comme Gabo. Et ceci est d'autant plus vrai que, d'une part, il n'avait pas un tel revenu avant d'entreprendre le métier des armes car, rappelons-le, il n'était qu'un petit vendeur de brochettes dans un bistrot d'un quartier peu nanti de la ville de Bujumbura et que, d'autre part, il n'avait pas non plus de salaire pendant la lutte armée puisqu'au maquis, ou en d'autres termes dans la rébellion, il n'y avait de salaire.

Il y a donc lieu de dire qu'avec le processus DDR, il y a un vide ou un manque qui a été comblé chez Gabo, c'est celui d'argent. Celui-ci était l'objectif principal de Gabo qui voulait avoir de l'argent comme son demi-frère. Et comme Gabo ne voulait pas faire de carrière militaire, il y a lieu de penser que ces avantages pécuniaires de la démobilisation ont été des conditions suffisantes pour sa sortie de la lutte armée. Et ceci est d'autant plus vrai que le manque de Gabo à avoir et à être comme son demi-frère était comblé. En effet, la participation de Gabo à la lutte armée lui a permis en outre de s'identifier à son demi-frère, de l'égaliser et de prouver qu'il était capable de faire comme lui.

Ainsi pourrions-nous dire que le pécule de démobilisation a été le couronnement d'un processus d'identification de Gabo à son demi-frère. D'une part, l'adhésion et la participation à la lutte armée ont été des occasions de montrer que Gabo pouvait faire comme son demi-frère et, d'autre part, l'obtention de l'argent ou des avantages pécuniaires de la démobilisation ont comblé le manque à avoir de Gabo pour être comme son demi-frère. Finalement c'est le manque à être comme son demi-frère qui était comblé dans cette participation à la lutte armée, mais le manque à être lui-même restait encore à combler chez Gabo.

En effet, Gabo nous a fait savoir qu'il n'enviait pas la carrière militaire et que même son adhésion à la lutte armée n'avait qu'un objectif pécuniaire.

Chaque fois que je pensais à ce que mon (demi-)frère me disait, j'étais triste puisque je ne voyais pas comment je pouvais avoir cet argent qu'il avait. Et à ce moment je ne voyais plus mon travail comme du travail. C'est comme ça que je suis parti.

Et compte tenu de la période à laquelle Gabo part au maquis, d'une part, et ses antécédents familiaux, d'autre part, il y a lieu d'affirmer que sa participation à la lutte armée avait pour ambition le seul pécule de démobilisation.

Même si Gabo était un sympathisant d'un des groupes rebelles depuis l'année 2000, c'est en 2004 qu'il a rejoint le maquis pour être enrôlé comme combattant. Et à ce moment, certains rebelles dont son demi-frère avaient déjà été soit intégrés aux forces de défense et de sécurité (FDS), à savoir l'armée et la police, soit démobilisés et reconvertis en civils. C'est dire donc qu'en plus de son demi-frère qui venait lui vanter son salaire de policier, il y avait d'autres ex-combattants qui jouissaient déjà du pécule de la démobilisation. Ainsi, tout en ne voulant pas intégrer les FDS, être combattant était entre-temps un passage obligé pour prétendre bénéficier un jour des avantages pécuniaires de la démobilisation.

Et son entrée dans la vie combattante serait d'autant plus limitée à ces ambitions pécuniaires de la démobilisation que son appartenance familiale ne favorisait pas son choix entre le parti à prendre d'une part et celui à laisser tomber d'autre part. En effet, contrairement à son demi-frère qui est de père et de mère hutu, Gabo avait une mère tutsi. Il n'était donc pas facile pour Gabo de se ranger d'un côté ou de l'autre

dans cette lutte armée à haute connotation ethnique, comme nous avons pu le mettre en exergue.

C'était un choix d'autant plus difficile à faire que, dans ce contexte de violences ethnico-identitaires, choisir un camp supposait rejeter un autre et surtout le persécuter. C'est ce que nous avons pu entendre avec Ebla dont l'adhésion à la lutte armée était explicitement sous-tendue par une haine anti-tutsi alors qu'il est de père hutu et de mère tutsi. Mais nous remarquons que chez Gabo, ne pas vouloir faire de carrière militaire reflète son impossibilité de s'identifier comme tutsi ou comme hutu. Et ceci est d'autant plus vrai que s'engager dans les forces armées burundaises (FAB) était considéré comme une affirmation de son identité tutsi ou de sa tendance pro-tutsi et, du même coup, anti-hutu. Au contraire, s'engager dans la rébellion ou dans les PMPA, c'était affirmer son appartenance et/ou sa tendance hutu et son rejet tutsi.

Nous pourrions même dire que Gabo accuse une lacune dans la définition et la construction de soi par rapport aux autres et en relation avec eux, comme le dirait Brackelaire, (2009). Une lacune d'autant plus fondée que Gabo a une double appartenance hutu-tutsi dont il a du mal à se défaire pour n'en rester qu'avec une simple appartenance, en vertu de laquelle, dirait Brackelaire (2009), il pourrait bricoler son Soi par rapport à l'Autre et des « nous » avec des « vous » et des « eux ». En d'autres termes, c'est la personne même de Gabo qui est en souffrance dans la mesure où il apparaît qu'il n'est pas parvenu à définir implicitement *qui* il est, en termes notamment d'identité hutu ou tutsi, par rapport à tout autre, comme dirait Brackelaire (2009), pour entrer dans la relation d'échange, qui est précisément ici guerrier.

Et cela nous semble d'autant plus vrai que s'engager dans la guerre au Burundi avait une forte connotation fanatique. Et comme l'a fait remarquer Roisin (2013), deux des traits des conduites fanatiques découlent de cette définition et de cette construction de sa personne ou de Soi par rapport à l'Autre. D'une part, c'est l'amour pour l'identique : Roisin (2013) met en exergue que, dans des guerres civiles et des conflits d'épuration ethnique à l'instar du conflit burundais, les protagonistes ou les fanatiques sont animés d'une obsession pour l'identique et pour la moindre différence. C'est dire donc qu'il n'y a pas d'entre-deux ou de double appartenance comme c'est le cas chez Gabo car, explique Roisin (2013), les combattants vérifient l'appartenance absolue au groupe, examinent les traits prouvant la conformité d'identité à l'identique ou la mêmété, comme le diraient certains (Ricoeur, 1985 ; Vargas-Thils, 2013) et les différences, si petites soient-elles, qui serviraient à séparer l'individu du groupe. D'autre part, c'est la haine de l'autre : Roisin (2013) relève notamment l'agressivité et la haine meurtrière. En effet, la relation à l'adversaire est marquée par une logique de l'exclusion radicale selon laquelle un seul peut rester en vie. En d'autres termes, c'est soit le fanatique ou le combattant lui-même ou, au contraire, l'autre, mais pas les deux à la fois.

Ainsi, c'est à défaut de pouvoir définir clairement *qui* il est ou d'avoir une identité bien précise que Gabo s'est engagé dans une carrière combattante qui n'était pas sa vocation. Et s'il a pu s'engager à un certain moment, ce n'est pas parce que ce manque de définition de soi comme hutu ou tutsi avait été comblé ou résolu chez Gabo, mais parce que la connotation hutu-tutsi de la lutte armée avait perdu son importance. En effet, depuis l'arrêt de la guerre par la plupart des PMPA et l'intégration des rebelles hutu dans toutes les institutions du pays et surtout l'entrée des combattants rebelles dans les rangs des FDS, la lutte armée n'opposait plus les militaires tutsi aux rebelles hutu. Le groupe rebelle resté au maquis ne pouvait plus justifier son combat au nom de la libération du peuple hutu alors que ses anciens compagnons de lutte étaient déjà au pouvoir, notamment à partir de 2005 où c'est un ancien rebelle qui a été élu président de la république.

C'est dire alors que l'engagement de Gabo dans la lutte armée est intervenue au moment où Hutu et Tutsi pouvaient se retrouver ensemble, aussi bien dans les FDS qu'au maquis. Cette mixité ethnique rime avec la mixité familiale de Gabo, si bien que celui-ci pouvait désormais adhérer à l'une ou l'autre partie combattante sans pour autant s'identifier ni au groupe d'appartenance en soi, ni aux membres de ce dernier ou en d'autres termes, aux compagnons de lutte. Nous pourrions même dire que c'est en partie parce que Gabo n'avait pas ou plus à devoir s'identifier ou décliner son identité de hutu ou de tutsi que sa participation à la vie combattante devenait possible. C'est comme si sa participation à la vie combattante était devenue compatible avec son identité en souffrance ou avec son défaut de définition de soi ou encore avec son ipséité (Ricoeur, 1985 ; Vargas-Thils, 2013) en péril.

Et c'est justement dans cette impossibilité de Gabo de définir *qui* il est que nous pouvons non seulement resituer son identité en souffrance mais aussi sa déresponsabilisation ou son manque de responsabilité. En effet, Gabo est davantage celui qui se vit, comme dirait Vargas-Thils (2013), comme étant victime de son histoire et des figures qui comptent dans la construction de son identité. C'est ainsi qu'il a tendance à se déculpabiliser et à responsabiliser ceux-là qu'il considère comme ayant conditionné la constitution de son identité : son demi-frère serait responsable non seulement de l'adhésion de Gabo à la lutte armée mais aussi des munitions retrouvées chez ce dernier. Et c'est par ailleurs dans le prolongement de cette déculpabilisation de Gabo que nous pouvons aussi resituer la responsabilisation des autres dans le chanvre retrouvé chez lui.

- Ignorance de l'illégalité du chanvre et responsabilisation des autres

Le défaut de responsabilité est également mis en exergue chez Gabo à travers les raisons qu'il donne à la découverte chez lui du chanvre, produit illégal au Burundi et considéré comme stupéfiant. En effet, ce ne serait pas de sa faute si le chanvre a été découvert chez lui puisque, d'une part, ce sont les autres qui lui ont suggéré de l'acheter et que, d'autre part, il ignorait l'illégalité de ce produit.

Ce sont des personnes à qui j'avais posé la question de savoir comment soigner ma vache qui m'ont dit que le médicament pour cette maladie c'est bien cela (chanvre). C'est comme ça que je suis allé l'acheter. Et comme je ne savais même pas que c'était interdit par la loi, je n'ai pris aucune précaution, après l'avoir donné à ma vache, j'ai laissé le reste dans l'étable et je suis parti.

Tout en n'accusant pas directement ces autres ou ces personnes non identifiées de lui avoir conseillé d'acheter du chanvre dans une intention délibérée de nuire (comme ce fut le cas dans le dépôt des munitions par son demi-frère), il y a lieu de remarquer que Gabo les accuse indirectement de ne l'avoir pas prévenu de l'illégalité de ce produit. Pourtant, dit-on, nul n'est censé ignorer la loi et il est difficile d'imaginer qu'à son âge Gabo puisse ignorer que le chanvre est interdit au Burundi.

C'est dire donc que ce n'est pas tellement par l'ignorance ou, en d'autres termes, par le défaut ou le manque d'informations et/ou de connaissances sur l'interdit du chanvre que pourrait se comprendre la déculpabilisation de Gabo et la responsabilisation des autres que lui. Nous considérons cela comme étant plutôt chez Gabo un défaut ou un manque de capacité de prendre conscience de ses déterminations et de les assumer, comme le dirait Vagas-Thils (2013). C'est chez lui le reflet d'une carence de l'émergence à la personne que Brackelaire (2009) considère comme un processus dialectique incessant par où tout homme définit *qui* il est, en termes d'identité et de responsabilité par rapport à tout autre, dans une relation d'échange.

En fin de compte, c'est vrai que la normalisation publique et clandestine du port et/ou de l'usage des armes sert de toile de fond à la rationalisation, et surtout à la minimisation et à la banalisation par Gabo de sa détention illégale d'armes et de stupéfiants. Mais cette prétention à l'ignorance et cette projection récurrente de la responsabilité sur des autres censés être plus responsables que lui étale au grand jour son identité en souffrance et son manque de responsabilité. En quelque sorte, son impossibilité de se séparer, de laisser tomber ou de se débarrasser des effets de guerre pourtant préjudiciables à sa resocialisation témoigne d'une certaine irresponsabilité, voire d'un infantilisme dont le propre est justement la persistance dans l'ignorance et la dépendance à des images paternelles, maternelles et/ou fraternelles.

Et du moment que l'arme est elle-même considérée par ses détenteurs comme le père protecteur, la mère nourricière..., comme nous avons eu l'occasion de le souligner, cela devient d'autant plus difficile, voire impossible de s'en débarrasser dans pareille dépendance infantile. Une séparation qui peut s'avérer très difficile lorsque des croyances surnaturelles associées à l'arme semblent avoir produit des effets miraculeux comme il en est le cas chez Jano.

4° Jano et fétichisation de la balle perdue

Comme l'indique Kinable (1993), le mot « fétiche » renvoie à la sphère du « faire » ou du « fabriquer » et il dérive du latin « *facticius* » qui signifie « factice », « artificiel », mais aussi « sortilège, « objet magique » dans son usage substantif. A la lecture des dictionnaires, nous pouvons justement relever à l'instar de Kinable (1993) que le mot « fétiche » signifie un objet divinisé, c'est-à-dire qui présente ou incarne une divinité et dont un culte est rendu, ou un objet auquel sont attribués par superstition un pouvoir magique, une puissance surnaturelle et donc capable de conjurer le mauvais sort et d'attirer plutôt la chance, la bonne fortune en écartant en même temps les dangers et la mauvaise fortune.

Et c'est justement dans cette perspective que nous parlons de fétichisation de la balle perdue chez Jano. En effet, Jano est accusé de détention illégale de munitions, de consommation de stupéfiants et de menaces d'attentat contre les personnes. Et comme il nous l'a fait savoir, les accusations de détention illégale de munitions et de consommation de stupéfiants découlent d'une balle de fusil et du chanvre retrouvés dans son porte-monnaie lors d'une fouille dans les habits qu'il portait.

À la maison on n'y a rien retrouvé. Mais quand je suis arrivé à la commune, on m'a fouillé et on a retrouvé dans mon porte-monnaie des sortes de médicaments, avec une balle à fusil et un peu de chanvre.

Une balle que Jano détiendrait depuis bien longtemps en guise de protection anti-balle :

Cette balle... était par ailleurs un peu usée parce que ça faisait longtemps que je l'avais retrouvée là où elle était perdue... On disait que celui qui a sur lui une balle perdue retrouvée comme ça ne peut pas être touché par les balles ennemies pendant les combats. La preuve en est que je suis rentré sans aucun impact après six ans passés sur le champ de bataille.

Alors que pendant la lutte armée l'on s'attend à tout moment à être tué, est-il imaginable de passer six ans sur le champ de bataille et de rentrer indemne, sans aucun impact, sans aucune blessure de guerre ? En tous cas, cela ne pourrait découler que d'une protection spéciale et, pour Jano, celle-ci lui aurait été assurée par une balle perdue au pouvoir magique. C'est une véritable fétichisation de cette balle perdue car, en soi, elle n'a pas de fonction anti-balle sauf que, comme tout fétiche, c'est un objet du réel matériel investi d'un certain pouvoir par Jano. Et c'est en vertu de sa seule possession que celui-ci se sent garanti du pouvoir protecteur de cette balle perdue qui éluderait l'adversité, conjurerait le mauvais sort, éloignerait le maléfique... (Kinable, 1993).

Et si tel est le cas, comment Jano pourrait-il s'en débarrasser, même après la lutte armée ? En d'autres termes, peut-il se débarrasser, laisser tomber, se séparer, ou perdre une balle dont dépendrait sa vie saine et sauve après une lutte armée pendant laquelle d'innombrables compagnons de lutte, mais aussi des adversaires, ont péri, ou au moins ont été blessés ? C'est un renoncement, une séparation et donc un deuil

qui semble difficile, voire impossible à faire. Pourtant, c'est un indice suffisant pour être accusé de détention illégale d'arme dans un contexte d'après-guerre, où l'insécurité constitue une autre guerre et où surtout la violence armée est davantage attribuée aux ex-combattants (Pézard & De Tessières, 2009).

C'est une séparation, un renoncement ou un deuil d'autant plus difficile, voire impossible à faire pour Jano, que cette balle perdue est un fétiche parmi tant d'autres qu'il possède. Nous avons justement entendu que Jano possédait dans son porte-monnaie, aussi bien cette balle perdue que du chanvre et un « médicament » qu'un devin-guérisseur lui avait donné pour conjurer les mauvais sorts.

Je portais toujours cela sur moi (pendant la guerre) parce qu'il y avait tout le temps des gens qui nous jetaient de mauvais sorts. Par exemple, je voyais que chaque fois que je portais des chaussures à lacets, ceux-ci se coupaient en deux. J'ai alors été voir un devin-guérisseur et il m'a donné un médicament à garder sur moi. C'est cela que j'ai mis ensemble avec cette cartouche et ce chanvre. On les a retrouvés comme tels dans mon porte-monnaie.

Nous pourrions donc dire que, tout en étant liée au contexte de guerre ou de lutte armée, la fétichisation de la balle perdue s'inscrit dans une sorte de culte des fétiches, de valorisation, d'admiration et de surestimation exagérée et sans réserve, comme le dirait Kinable (1993), que Jano porte habituellement aux objets dans une perspective conjuratoire de l'adversité. Et comme le laisse entendre le récit de Jano, c'est autour du parricide ou du meurtre du père ou, en d'autres termes, du conflit œdipien que s'articule cette adversité, si bien que son fétichisme est à envisager comme un support d'une affirmation de soi, et surtout de sa propre puissance (Kinable, 1993) dans sa lutte permanente contre son père.

- *La haine du père, une lutte sans fin*

Seul garçon dans une famille de cinq enfants dont il est le quatrième, Jano est né en 1979 dans une province rurale du centre du Burundi. Fils de paysans, il a terminé l'école primaire à l'âge de quinze ans et il a arrêté les études pour s'adonner à l'agriculture comme ses parents. Mais ceux-ci étaient en conflit. Le père de Jano voulait amener une autre femme car sa première épouse et mère de Jano n'avait pas eu suffisamment d'enfants. Pire, elle n'avait eu qu'un seul garçon.

Seul garçon et donc seul héritier direct de son père ou, en d'autres termes, de tout l'héritage familial, Jano, en complicité avec sa mère, s'est farouchement opposé à son père dans son projet de prendre une autre femme et de l'amener sur la propriété familiale. Se sentant contrarié, voire menacé, le père de Jano a donc cherché à se débarrasser de son fils.

Comme la guerre civile battait déjà son plein et que les groupes rebelles recrutaient essentiellement dans la population hutu, tout hutu qui était soupçonné de collaborer ou d'appartenir à un groupe rebelle risquait la mort. Ainsi, pour se débarrasser de son fils gênant et menaçant, qui passait parfois des nuits dehors, le père de Jano aurait dénoncé ce dernier à la gendarmerie.

Ayant échappé trois fois à l'arrestation à la maison, Jano a pris la fuite vers la ville de Bujumbura, capitale du Burundi. Quelques jours après, il a été engagé comme ouvrier dans un camp militaire. Et trois ans après, à l'âge de vingt ans, il est entré dans l'armée régulière dans laquelle il est resté pendant six ans.

Suite à l'intégration dans l'armée des rebelles qu'il avait combattus pendant toutes ces années, il a volontairement demandé d'être démobilisé. Il se sentait en effet incapable de vivre ensemble avec des gens qui sortaient du maquis. Il a ainsi été régulièrement démobilisé dans le processus DDR et est rentré sous le toit familial car il n'avait pas encore construit sa maison et n'était pas marié non plus.

Mais il n'a pas tardé à le faire, d'autant plus que son père ne lui a pas mis de bâtons dans les roues. Il s'est donc marié et avait trois enfants quand nous l'avons rencontré dans la prison de Muramvya où il était en détention préventive pour détention illégale de munitions, consommation de stupéfiants et menaces d'attentat contre les personnes. Mais comme nous l'a laissé entendre Jano, c'est de son père que découle tous ses ennuis judiciaires car c'est à cause de ce dernier que les faits qui lui sont reprochés ont été découverts.

Moi j'ai des problèmes fonciers avec mon père... Il est allé... alerter la police que je voulais le tuer, que je suis un criminel, que je consomme des stupéfiants. C'est ainsi que la police m'a arrêté...

Et c'est justement à la suite de cette arrestation qu'il a été fouillé, d'où la découverte de la balle de fusil et du chanvre dans son porte-monnaie. Mais la manière dont Jano rend compte de son rapport à son père laisse entendre que cette crise n'est qu'un épisode dans un conflit sans fin avec son père.

Ce conflit a justement éclaté pour la première fois au moment où Jano venait de terminer ses études primaires. En quelque sorte, c'est à sa sortie ou à sa mort à l'enfance, et donc à son entrée dans l'adolescence ou dans sa renaissance, synonyme de naissance au social comme dirait Quentel (2011), que Jano situe le premier épisode du conflit avec son père. Et c'est Jano qui a déclenché les hostilités en s'opposant à son père qui voulait amener une deuxième femme sur la propriété familiale alors que la mère de Jano était encore en vie.

Il (conflit) remonte à mon refus de le laisser amener une autre femme... Il voulait amener une autre femme en plus de ma mère. Je le lui en ai empêché. Si tu veux, je lui avais facilité les choses, puisque je lui ai dit qu'il pouvait vendre ses vaches et aller acheter une autre parcelle. Je lui ai dit clairement qu'il était impossible d'amener une autre femme sur notre propriété, mais que s'il voulait, il pouvait amener autant de femmes qu'il voulait sur l'autre parcelle. Tant que ma mère était encore vivante, je lui ai dit qu'il était hors de question d'amener une autre femme dans notre propriété.

Comme nous pouvons le remarquer, Jano laisse clairement entendre qu'il s'est activement et ouvertement opposé à son père. Et soulignons que Jano est allé jusqu'à proposer ou à suggérer à son père de quitter la famille, de laisser tomber celle-ci et d'aller s'installer ailleurs, fonder une autre famille avec autant de femmes qu'il

voulait. Une véritable réactualisation des tendances œdipiennes d'autant plus que c'est à cette période d'adolescence que resurgit le conflit œdipien. En effet, comme l'explique Kinable (2008), au cours de la genèse et du développement historique, le conflit œdipien vient se nouer avec sa plus grande acuité à un âge qui est situé entre trois et cinq ans, pour ensuite être refoulé, dépassé et suspendu provisoirement, et pour resurgir à l'adolescence. Et au moment de l'adolescence, précise-t-il, il s'agira alors de le liquider, le dépasser ou lui trouver une solution.

Ainsi, comme le propre de ce conflit œdipien est d'être transgressif à l'endroit des deux interdits fondamentaux, d'une part l'interdit de l'inceste, ou primordialement de la fusion avec la mère ou d'une vie en union symbiotique avec elle, et d'autre part l'interdit du meurtre qui est essentiellement l'interdit d'éliminer le père en tant qu'il est un obstacle ou un rival ou un représentant de la loi (Kinable, 2008), il s'agissait pour Jano de liquider, dépasser ou trouver une solution aux tendances incestueuses envers sa mère et meurtrières envers son père.

Cependant, comme nous pouvons le constater, le récit de Jano témoigne d'une persistance, d'une reviviscence ou d'une impossibilité de renoncer, de dépasser ou de se débarrasser de ses tendances meurtrières envers son père. Et comme nous l'a fait savoir Jano, son opposition à son père a même été vécue par ce dernier comme une menace si bien qu'il aurait même cherché à se débarrasser de son fils.

Il a compris que je le menaçais dans son projet d'amener une autre femme. Il a alors cherché comment se débarrasser de moi. C'est ainsi qu'il est allé dire à la gendarmerie... que je ne logeais plus la nuit à la maison, que j'étais un rebelle. Ayant échappé trois jours de suite à des arrestations à la maison et sachant que dans cette période, si tu étais arrêté, accusé d'être un rebelle et étant un hutu, on te tuait, j'ai décidé de fuir.

Précisons justement que c'était en pleine guerre civile que ce conflit entre Jano et son père a éclaté et que les groupes armés avaient intensifié les recrutements de combattants parmi les jeunes essentiellement hutu. Et comme le dit bien Jano, tout (jeune) hutu qui était suspecté de collaborer avec les rebelles risquait la mort. C'est dire donc qu'en fuyant son domicile parental, et surtout son père, Jano fuyait en quelque sorte la mort. Une mort qu'il ne voulait pas donner physiquement à son père mais qu'il aurait aimé infliger symboliquement en lui suggérant d'aller se marier avec une autre femme sous un autre toit et sur une autre propriété.

C'est dans cette fuite de la mort que Jano ne voulait ni infliger ni subir qu'il a pu résoudre ce premier épisode du conflit l'opposant à son père. En effet, Jano nous a fait savoir qu'il a eu la chance de trouver un emploi durant cette fugue.

J'ai eu la chance d'être engagé comme TCM¹ à l'ISCAM². Après trois ans à peu près, je suis entré dans l'armée... Ce sont les élèves de l'ISCAM qui m'ont fait

¹ Technicien Civil Militarisé, c'est-à-dire les civils qui sont employés pour préparer à manger aux militaires dans leurs casernes.

entrer puisqu'ils m'observaient tout le temps et me disaient que je devais entrer dans l'armée puisque j'étais fort. C'est comme ça qu'ils m'ont fait entrer dans les hommes de troupe.

Si cet emploi et cette entrée dans l'armée ont permis de résoudre cet épisode conflictuel, c'est d'abord en raison de l'éloignement géographique entre Jano et son père. En effet, entre le domicile familial et le premier lieu de travail, à savoir l'ISCAM, aussi bien la distance à parcourir que les moyens de déplacement et de transport disponibles rendaient très rares les éventuels retours de Jano en famille. Et l'entrée de Jano dans l'armée, en pleine guerre civile, rendait plus rares ces retours. Nous pourrions donc dire que grâce à cet éloignement géographique, rendu possible par les conditions de travail, Jano était parvenu non seulement à se libérer, à se dérober ou à se soustraire du joug familial, de l'autorité parentale, des contraintes de la vie familiale, du conflit avec son père, mais aussi à s'adonner à la jouissance de sa pleine liberté, de son libre arbitre, de son indépendance, de son autonomie... dont il avait besoin de faire l'expérience à l'instar des autres adolescents.

D'autre part, l'emploi en soi comme TCM et comme militaire par la suite a permis à Jano de désinvestir son énergie dans une vie familiale conflictuelle pour la réinvestir dans une vie professionnelle épanouissante. En effet, travailler comme TCM, étant logé, nourri, habillé par l'armée et payé à chaque fin de mois, c'était une aubaine pour quelqu'un comme Jano qui n'était qu'un simple agriculteur. Et c'était encore mieux une fois devenu militaire, si bien que ce n'est pas pour rien que Jano parle de la chance qu'il a eue de trouver un emploi. C'est dire donc que ce dernier a servi à créer des conditions favorables à une émergence à la personne et au social qui était en souffrance chez Jano au moment de sa fugue.

En accédant à l'emploi de TCM et en étant recruté ensuite comme militaire, Jano a pu trouver une autre manière de s'affirmer et d'acquérir son identité sans devoir s'identifier à son père. En d'autres termes, il a pu avoir un autre modèle d'identification et renoncer avec succès au modèle de son père pour une issue positive au conflit œdipien. Celui-ci suppose justement, dans la perspective d'une résolution positive, une identification du garçon, dans le cas d'espèce Jano, à son père et un autre choix amoureux que sa mère.

Ainsi, même si durant toute cette période d'absence de Jano le conflit avec son père s'était apaisé, il n'était pas résolu pour autant et semble même loin d'être résolu. Et dans cette lutte sans fin contre son père, le deuxième épisode du conflit a éclaté six ans après la démobilisation et le retour à la maison de Jano. Mais durant tous ces six ans de latence, tout comme pendant l'absence de Jano, le conflit n'avait cessé de couvrir.

² Institut Supérieur des Cadres Militaires, c'est là où les officiers militaires sont recrutés et formés au Burundi.

D'abord, indique Jano, tout en renonçant à son projet d'amener une autre femme sur la propriété familiale, le père de Jano a eu un enfant en dehors du toit conjugal.

Il a abandonné d'amener une autre femme, mais il a eu une enfant avec une autre femme en dehors du toit conjugal. Et là aussi, il a voulu amené cet enfant à la maison mais nous nous y sommes opposés. Nous avons prévenu la personne qui devait amener cet enfant... Nous l'avons même mise en garde que si elle osait venir avec un tel objet de visite, il allait y avoir des problèmes. Les gens lui ont alors déconseillé d'amener cet enfant et ce dernier est resté chez sa mère. C'est comme ça que le drame a été évité.

Ensuite, tout en restant sous le toit conjugal, le père de Jano s'est séparé de son épouse et mère de Jano.

Ils (père et mère de Jano) vivent ensemble mais ils ne s'entendent pas. Ils ne s'entendent pas du tout. Quand tu vois qu'ils vivent dans une même maison mais que chacun d'entre eux passe la nuit dans sa chambre, c'est une preuve suffisante ! C'est mon père qui a changé de chambre, ma mère est restée dans la même chambre qu'avant. C'est comme ça que les choses se présentent aujourd'hui.

En d'autres termes, même si les parents de Jano ne sont pas divorcés et continuent à cohabiter sous un même toit conjugal, ils vivraient en séparation de corps.

Enfin, depuis le retour de Jano à la maison, les relations avec son père n'ont jamais été au beau fixe même si au début Jano essayait de caresser son père dans le sens de ses poils.

Je suis rentré à la maison mais je n'étais pas encore marié, c'est chez mes parents que je suis rentré. J'essayais de le (son père) caresser dans le sens de ses poils en lui offrant souvent à boire, jusqu'à ce que je fonde mon propre foyer... Mais je voyais qu'il ne voulait pas que je puisse m'épanouir. Il a tout fait pour m'influencer à revendre la vache que je venais d'acquérir dans le cadre du projet de réintégration. Mais je ne l'ai pas vendue.

C'est dans cette ambiance familiale conflictuelle que Jano est rentré après sa démobilisation. Etant célibataire et n'ayant pas encore construit sa propre maison au moment de la démobilisation, c'est justement sous le toit familial qu'il est rentré après près de neuf ans passés en dehors de sa famille, dont trois comme TCM et six comme militaire. Et comme il nous l'a indiqué, c'est lui-même qui a volontairement demandé d'être démobilisé puisque, dit-il, il ne voyait pas comment cohabiter au sein d'une même armée avec des gens qui venaient du maquis et contre lesquels il avait combattu autant d'années.

Je voyais qu'il était impossible de cohabiter avec des gens qui venaient du maquis. Ils avaient leurs propres mœurs, je ne voyais donc pas comment je pouvais vivre avec eux. Et comme dans l'entre-temps, on a annoncé que les volontaires...pouvaient demander d'être démobilisés, je me suis alors manifesté et on m'a inscrit sur la liste de ceux qui allaient être démobilisés. Je suis donc rentré parmi les volontaires.

Une rentrée volontaire qui, comme nous pouvons le remarquer, témoigne une fois de plus de la difficulté, voire de l'impossibilité de Jano à supporter, à tolérer l'adversité. Il y a même lieu de dire que tout en étant un retour en famille ou au bercail, le départ volontaire de Jano de l'armée n'en est pas moins une nouvelle fugue. C'est de nouveau une fuite, une tentative d'échapper à l'adversité, mais cette fois-ci de l'univers professionnel où il était désormais question de cohabiter, collaborer, vivre ensemble avec ses anciens adversaires, à savoir les maquisards ou les rebelles.

Nous pourrions même dire que ce n'était pas à cœur joie que Jano est retourné revivre avec son père. C'était à défaut d'avoir un autre chez soi, si bien qu'il s'est résigné à retourner sous le toit paternel. C'était en quelque sorte un passage obligé pour Jano qui, avant de fonder son propre foyer avait besoin, à l'instar d'autres jeunes paysans burundais, d'un lopin de terre sur la propriété familiale pour construire sa propre maison. Et comme c'est le père qui octroie à son fils ce lopin de terre, Jano avait aussi intérêt à regagner la confiance de son père.

C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre pourquoi Jano devait caresser son père dans le sens de ses poils. Et ce n'est pas pour rien qu'il offrait régulièrement à boire à son père puisque, dans la société burundaise, la bière est quasi présente dans toutes les rencontres interpersonnelles, toutes les sortes de cérémonies (à l'occasion d'une visite, lors des sorties, au bistrot) (Ndimubandi, 2001). Offrir un verre ou à boire est une manière rituelle de signifier qu'une circonstance chargée de signification sociale survient, qu'il va y avoir de la communication, de l'échange, de la conversation ou autre chose (Caro, 1990). Et se voir offrir publiquement à boire de la part de son fils témoigne de son respect, de sa loyauté, mais aussi de sa demande d'être promu au rang des autres pères de famille et par le meilleur des promoteurs, à savoir son père, chef de famille et propriétaire d'office de tous les biens de celle-ci : la terre, le bétail,...

C'est donc pour pouvoir bénéficier de cette noble promotion que Jano avait intérêt à plaire à son père, à qui reviennent tous les pouvoirs, y compris celui de donner ou de refuser une portion de terre à l'un ou l'autre de ses enfants. Mais Jano affirme qu'il a pu bénéficier de cette promotion de son père, car il reconnaît que ce dernier l'a très bien aidé à fonder son foyer.

Jano : Actuellement j'ai mon propre ménage, j'ai quatre enfants.

Alexis : Ton père t'avait aidé ?

Jano : Oui, oui. Il m'a bien aidé à sortir de son toit familial.

C'est dire donc que tout n'est pas conflictuel entre Jano et son père. Et plus particulièrement, il y a lieu de souligner le plaisir partagé que le fait de fonder un foyer procurait aussi bien chez Jano que chez son père. D'une part, c'était la fierté du père d'avoir un fils marié et qui allait ainsi se reproduire et perpétuer le nom de la famille. En quelque sorte, dans cette maturité ou ce mariage de Jano, son père y projetait ses désirs inassouvis d'enfants et surtout de garçons que la mère de Jano

n'avait pas pu lui procurer. C'était donc pour le père de Jano un manque d'enfants qui allait être comblé. D'autre part, c'était la fierté, le plaisir et la satisfaction d'autoréalisation de Jano qui venait de s'affranchir véritablement de son père et surtout sur la propriété familiale dont il prétend l'héritage sans partage.

Et c'est justement sur fond de litiges fonciers que le conflit entre Jano et son père a de nouveau explosé, six ans après le retour de Jano en famille. En effet, l'incarcération de Jano, que nous pouvons considérer comme une nouvelle fugue, une nouvelle échappée, une nouvelle absence à la famille, découle des problèmes fonciers, deuxième épisode dans la lutte sans fin de Jano contre son père.

Moi j'ai des problèmes fonciers avec mon père. A propos de mon incarcération, tout a commencé par son refus à ma sœur cadette d'aller se marier. Il l'a obligée d'accoucher à la maison et il est allé, juste le lendemain de la naissance, faire enregistrer l'enfant parmi les siens. J'ai contesté cela et je demandais que l'enfant aille vivre chez son père... Et puis, il a offert une parcelle à son gendre prétextant une vente... J'ai refusé cette vente et j'ai même empêché toute exploitation de cette parcelle. Au moment où j'allais appeler les voisins pour dénoncer tout cela et porter plainte, mon père est allé quant à lui alerter la police... que j'ai voulu le tuer à la machette.

Comme nous pouvons le remarquer, ce sont deux manques ou deux deuils en souffrance qui s'affrontent dans ce conflit foncier entre Jano et son père. D'une part, nous avons un père dont le manque, le désir d'avoir beaucoup plus d'enfants, et qui surtout pourraient perpétuer son nom, son héritage, c'est-à-dire, des garçons, reste toujours en instance. C'est ainsi qu'il a non seulement voulu faire venir son autre fils qu'il a eu avec une autre femme mais aussi qu'il a adopté le fils naturel de sa fille, malgré les contestations de Jano. Des contestations d'autant plus virulentes, voire violentes que Jano voit venir des prétendants au partage de l'héritage familial dont il était jusqu'alors le seul héritier.

D'autre part justement, nous avons un fils unique, à savoir Jano, qui aurait donc à garder tout pour lui. En d'autres termes, il n'aurait à renoncer à rien, il n'aurait à perdre aucune part puisqu'il n'y a pas de partage à faire. C'est-à-dire qu'il n'y a ni répartition entre plusieurs de la part qui leur revient en propre, ni séparation entre les entités afin de discerner et de repérer ce qui serait de l'ordre de l'individuel, distinguable tant du reste que de l'ensemble dont il fait partie, comme dirait Kinable (1993 ; 2008). En effet, en tant que fils unique, Jano voit l'ensemble de l'héritage comme un tout unique, indivisible, inséparable puisqu'il lui appartient dans son entièreté. C'est, comme dirait Kinable (1993 ; 2008), ce qui revient et relève de Jano lui-même comme appartenance propre, ce qui est de son apanage et le concerne, ce qui est de sa compétence et en son pouvoir, et donc qui doit rester tenu hors de portée de la libre disposition d'autrui, plus spécifiquement ici, des autres fils que le père de Jano voudrait amener sur cette propriété familiale.

Ce sont ces deux deuils en souffrance qui s'affrontent dans ce deuxième épisode de la lutte sans fin entre Jano et son père qui semblent déjà nourrir les épisodes à

venir. En effet, Jano nous a laissé entendre que dès sa sortie de prison, il ne tardera pas à porter plainte en justice pour récupérer la parcelle que son père prétend avoir vendu à son gendre.

J'ai été jeté en prison avant que je n'engage le procès. Je ne tarderai pas à le faire dès ma sortie. Si c'est réellement prouvé que cette vente a eu lieu, nous rembourserons l'argent à l'acheteur pour récupérer la parcelle.

Comme nous pouvons le remarquer, de la rupture plane entre Jano et son père. En effet, faire appel ou en appeler à la justice, c'est demander en quelque sorte aux instances judiciaires de trancher, c'est-à-dire de résoudre le conflit ou, en d'autres termes, de le terminer par une décision ou un choix judiciaire. Et dans la perspective de Jano, la décision à prendre ou le choix à faire ne pourrait l'être qu'en sa faveur et en défaveur de son père ou vice-versa mais pas les deux à la fois. C'est dire donc qu'il s'agit bien d'une demande que Jano formulerait dans l'attente d'une décision judiciaire qui tranche ou qui sépare, divise, rompt, brise, d'une manière nette, fine, franche, catégorique voire énergique, qui empêche toute possibilité de partage de la propriété familiale avec quelqu'un d'autre, quel qu'il soit, y compris même son propre père.

C'est ainsi que par ailleurs c'est une nouvelle fugue de Jano qui se profile à l'horizon puisqu'il envisage de déménager avec toute sa petite famille, à savoir son épouse et ses enfants, pour aller vivre loin de son père.

J'envisage de déménager et aller vivre loin de mon père puisque je vois que c'est impossible de continuer à vivre/habiter ensemble. Je vais chercher une autre parcelle... là où il ne me verra pas, je partirai même avec toute ma famille.

La cohabitation ou le vivre ensemble de Jano avec son père n'étant plus de l'ordre du possible, son déménagement s'avère de nouveau comme une fuite, une échappée ou une absence de la conflictualité avec son père. C'est de nouveau une façon de se dérober, de se soustraire, de se débarrasser momentanément de l'adversité que représente le voisinage de son père, car c'est dans une lutte sans fin contre ce dernier que semble être engagé Jano.

C'est donc en définitive dans cette lutte sans fin contre son père que Jano assimile à l'adversité, que s'inscrit la fétichisation de la balle perdue retrouvée dans son porte-monnaie. Et si rien ne nous permet de parler des intentions de Jano par rapport à cette balle ou à d'autres armes à des fins criminelles, nous admettons qu'il s'agit d'une détention illégale. Par ailleurs, nous avons compris que cette balle perdue est détenue comme fétiche, à l'instar d'autres fétiches que Jano détient ou porte pour s'assurer une protection, voire une toute-puissance contre l'adversité. Et ceci est d'autant plus vrai que non seulement dans cette adversité c'est le père tout-puissant qui est la figure emblématique, mais aussi que cette adversité rime avec une croyance fétichique très enracinée dans l'univers socio-familial de Jano.

- *Croyance fétichique très ancrée*

La fétichisation de la balle perdue n'est pas un fait divers chez Jano car elle s'inscrit dans une logique de perception de l'univers comme étant maléfique, persécuteur, malveillant, envoûtant, ensorcelant... Deux autres situations évoquées par Jano en plus de la balle perdue, celles des lacets coupés en deux et de la consultation du devin-guérisseur, constituent d'autres pièces à conviction.

D'une part, Jano est persuadé que la mort d'une de ses vaches n'est pas naturelle, accidentelle ou malade, mais intentionnelle, infligée, provoquée.

J'avais eu deux vaches (dans le projet de réintégration) mais une d'entre elles est morte et il y avait bel et bien des indices qui ne trompent pas qu'elle avait été tuée. Je les attachais à la corde dans le pâturage pour aller aider mon épouse dans les travaux agricoles, et quand je revenais les reprendre, les cordes étaient découpées. Plus tard, l'une des vaches a peu à peu maigri et a fini par mourir. Il ne me reste qu'une seule.

D'autre part, Jano laisse entendre que le fait que cette vache qui reste ne mette pas bas découle de l'ensorcellement.

Il (mon père) m'accuse que je voulais le tuer à la machette. La raison de ce meurtre serait que moi, je prétendrais que c'est lui qui a ensorcelé ma vache et que donc, si cette dernière ne met pas bas, je le tuerais.

Que ce soit donc dans ce que croit Jano ou dans les intentions ou les croyances qu'on lui prête, nous remarquons une croyance dominante dans l'ensorcellement et/ou l'empoisonnement. Une croyance selon laquelle le sorcier, cet être malfaisant, est susceptible de provoquer par des procédés magiques la maladie, la mort, la stérilité des hommes, des troupeaux et des champs, ou d'autres malheurs alors que, pour les mêmes effets, un empoisonneur utiliserait des poisons d'origine naturelle (Barancira, 2008). Et dans ce cas de Jano, il y a lieu de penser qu'il croit aussi bien à l'ensorcellement qu'à l'empoisonnement de ses vaches.

Quoi qu'il en soit, c'est une croyance qui semble fort enracinée dans l'imaginaire de Jano. C'est dire alors que l'impossibilité chez Jano de se séparer, de se débarrasser ou de faire le deuil de cette balle perdue est à comprendre comme une impossibilité de renoncer ou de faire le deuil d'une arme fétiche ou, en d'autres termes, au pouvoir magique. Et si ce fétiche a fait ses preuves pendant l'adversité de la guerre ou de la lutte armée, il est difficile, voire impossible de le laisser tomber dans l'après-guerre où est récurrente non seulement l'adversité de la lutte armée comme nous l'avons déjà souligné, mais aussi celle d'avant-guerre, à savoir l'adversité familiale où la lutte de Jano contre son père semble être une lutte sans fin. La fin ou du moins l'arrêt de la guerre ne signe donc pas la fin de la lutte chez Jano puisque son retour en famille réactive et réactualise le meurtre en souffrance de son père. C'est, une véritable réactivation du conflit familial de Jano, qui est par ailleurs largement mise en cause par d'autres ex-combattants dans leur mise en accusation d'après-guerre.

4.1.2. Après-guerre et (ré)activation de l'asocialité d'ex-combattants

En scrutant les raisons de l'accusation données par les ex-combattants, nous pouvons relever trois niveaux complémentaires sur lesquels ces ex-combattants situent leur implication criminelle d'après-guerre. Le premier niveau est celui de l'univers communautaire que les ex-combattants considèrent comme méfiant et rejetant à leur égard. Et ce premier niveau sert de tremplin à l'expression du deuxième, celui de la sphère familiale dominée par des conflits fonciers, toile de fond de l'implication familiale dans la charge contre les ex-combattants auprès des instances judiciaires, tenant lieu de la société globale. Et cette dernière, que nous considérons comme troisième et dernier niveau sur lequel les ex-combattants situent leur implication criminelle, est perçue par ces derniers comme étant réceptive, voire favorable à leur accusation.

4.1.2.1. UNIVERS COMMUNAUTAIRE MEFIANT

La lecture que font les ex-combattants du regard porté sur eux par leur entourage immédiat ou leur univers communautaire est dominée par la méfiance. En effet, c'est en termes d'image négative, de calomnie, de doute, de suspicion, de jalousie... que les ex-combattants rendent compte des sentiments qui prévaudraient à leur égard au sein de la population avoisinante et de l'administration locale.

C'est donc en fonction de ce regard méfiant que les ex-combattants se sentent davantage incriminés par la communauté qui, comme le laissent entendre certains de nos interlocuteurs, les considère comme dangereux. C'est le cas notamment de Minos qui est accusé de tentative de vol.

1° Minos, seul contre tous

Né en 1980 d'une famille rurale et paysanne, Minos est le 6^e enfant et 4^e garçon dans une fratrie de neuf enfants, dont un garçon mort et huit encore en vie, c'est-à-dire deux frères et deux sœurs aînés et trois petites sœurs. Après l'école primaire qu'il a terminée à l'âge de 18 ans, c'est-à-dire plus de cinq ans après l'âge réglementaire, il avait commencé à cultiver comme ses parents. Comme c'était en pleine guerre civile, Minos a été engagé comme garçon de ménage (boy) par un lieutenant qui était chef de poste à la position militaire près de chez lui. C'est ce lieutenant qui a conduit Minos dans le centre d'instruction militaire pour que ce dernier aille se battre pour le pays. Et comme à ce moment d'autres jeunes partaient sans distinction d'ethnie, Minos a aussi accepté de les rejoindre, sans avoir peur bien qu'il soit hutu. Cependant, un de ses deux grands frères avait rejoint la rébellion hutu au maquis depuis 1994, c'est-à-dire six ans avant l'entrée de Minos à l'armée.

C'est dire donc qu'en s'engageant dans l'armée, Minos s'engageait dans la lutte armée contre son frère. En s'adonnant au travail ou au service militaire, il risquait de s'attaquer à son frère sur le champ de bataille et de lui donner éventuellement la

mort ou vice-versa. C'est ainsi que Minos a connu une vie militaire difficile car, avant d'être blessé par balle au genou lors d'une bataille, il avait eu beaucoup de conflits avec ses chefs qui l'accusaient entre autres d'absentéisme au service. Il avait en effet été mis au cachot militaire à deux reprises pour indiscipline et manquement au service militaire. Et lorsqu'il a été blessé, son commandant a refusé de lui signer les documents lui permettant de bénéficier des indemnités des blessés de guerre.

Handicapé de guerre et mécontent de cette injustice de son chef, Minos a volontairement demandé d'être démobilisé. Et contrairement aux autres militaires reconnus comme handicapés de guerre qui continuent à percevoir leurs indemnités, Minos ne percevait rien. Il a seulement reçu son pécule de démobilisation et s'est lancé dans le commerce qu'il avait choisi comme projet de réintégration.

Dès son retour à la maison, il a en effet ouvert sa propre boutique où il vendait divers articles de première nécessité : haricot, riz, maïs, sel, savon, huile... Du moins, précise-t-il, les articles que l'on retrouve habituellement dans les autres boutiques. C'est dire donc que c'était un concurrent des autres commerçants de sa localité.

Comme Minos n'était pas marié au moment de sa démobilisation et que ses deux parents étaient encore en vie, il est rentré sous leur toit et affirme n'avoir connu aucun problème, ni avec ses parents, ni avec ses frères et sœurs. Et c'est même à ses parents qu'il confié les clés de sa boutique au moment de son arrestation et de son entrée en prison.

En effet, depuis 2010, soit cinq ans après sa démobilisation, Minos est incarcéré, accusé de vol.

On m'accuse de vol... On a volé quelque part et on m'a accusé comme quoi c'est moi qui avais tenté de commettre ce vol... Rien n'y a été volé. Non. On a écrit dans ma condamnation que j'avais tenté de voler... Il n'est écrit nulle part ce qu'on avait tenté de voler à cet endroit parce que rien n'a disparu. Il n'y a aucun objet volé à ma charge... Personne ne s'est présenté contre moi à la barre. C'est la police qui m'a arrêté, elle m'a conduit au parquet, le parquet m'a emprisonné et m'a condamné... à 5 ans.

Mais quelle serait la raison d'une telle accusation, voire d'une telle condamnation ? Pour Minos, c'est tout simplement à cause de la méfiance à l'égard des ex-combattants en général et de la jalousie des commerçants de son entourage en particulier qu'il est impliqué, à tort selon lui, dans des actes de banditisme.

C'est plutôt les autres commerçants qui ont commencé à me jalouser. Ils disaient que j'avais repris leurs clients. C'est comme ça qu'ils ont commencé à me calomnier en disant que je possède des armes (à feu). La police est alors venue fouillée chez moi mais elle n'a rien trouvé. Mais les habitants ont continué à se méfier de moi, tout le temps ils donnaient des rapports à la police comme quoi je tendais des embuscades aux gens quelque part dans un bois, ils menaient des fois des rondes pour m'attraper mais en vain. A la police on enregistrerait tels quels ces rapports et c'est comme ça que j'étais perçu. Chaque fois qu'il y avait un problème

sur la colline, les enquêtes commençaient toujours sur moi. Et c'est cette image qui m'a été collée jusqu'à m'accuser des faits actuels.

Comme nous pouvons le remarquer, il s'agit d'une image de dangerosité ou, en d'autres termes, d'une prédisposition, d'une capacité, d'une potentialité à être auteur des vols commis, des embuscades tendues, et donc à commettre des infractions de nature criminelle ou délictuelle aussi bien contre les biens que contre les personnes (Vacheron-Trystram, Cornic, & Gourevitch, 2010). Et cette image est d'autant plus collée à Minos qu'il est le seul démobilisé de sa localité.

Alexis : Il n'y a pas d'autres démobilisés dans cette localité ?

Minos : Il n'y a en pas un seul.

C'est dire alors qu'au moment où l'après-guerre est marqué par la persistance de l'insécurité armée, que De Tessières et Pézard (2009) considère comme une autre guerre, Minos est le mieux indiqué pour représenter cette dangerosité associée aux ex-combattants, en l'absence de personne d'autre susceptible d'en être responsable. En effet, selon Minos, il est perçu par son entourage comme les autres ex-combattants, qualifiés de tous les maux.

Ils disent que les démobilisés sont des gens qui ont participé à la guerre, qui savent utiliser les armes à feu, qui sont habitués à manger gratuitement, dont les estomacs ont grossi, que ce sont eux qui volent.

Et c'est en vertu de cette image que Minos affirme avoir été la cible privilégiée des enquêtes, à la suite des actes criminels commis dans sa localité.

La première fois, c'était à la suite d'une grenade qui avait été lancée sur le lieu où sont situées nos boutiques. Ils ont dit que c'est moi qui l'ai fait. On m'a incarcéré deux mois, dans le cachot de la province, j'ai été blanchi et je suis rentré. Par après... il y a eu un vol dans un ménage sur ma colline, ils sont venus m'arrêter à la maison sous prétexte qu'une personne dans ce ménage avait dit qu'elle m'avait reconnu parmi les voleurs. J'ai demandé au tribunal que cette personne puisse se présenter pour une confrontation, mais elle n'est jamais venue une seule fois... Mais cette fois, dans l'instruction de mon dossier on s'est référé aux antécédents, on s'est dit que c'était probablement vrai, que les habitants ne me calomniaient pas, d'autant plus que je venais de sortir du cachot. Je crois que c'est cela qui les a fait penser à ma culpabilité.

Il ressort donc que l'image que Minos a de lui, telle qu'elle lui est renvoyée par son entourage, est celle d'un sujet dangereux, asocial, malfaisant, antipathique ou, comme diraient certains, animé d'intentions hostiles (Debuyst, 1985). Une image qu'il véhiculerait seul contre tous dans sa localité où il est le seul ex-combattant à s'y trouver, à l'instar de Musa que nous avons trouvé dans la prison de Gitega.

Seul démobilisé dans sa localité, Musa affirme justement que tous les crimes commis sur sa colline lui ont été attribués. Arrêté par la population venue en masse à la suite d'un vol commis dans le voisinage de Musa, celui-ci s'est vu accusé sur place de vol et de viol par deux familles différentes. Arrivé au poste communal de police, une autre femme l'a accusé de vol et tous les ménages où un vol avait été

commis sont venus porter plainte à la police qui a procédé à un interrogatoire public que Musa a subi agenouillé devant la population. Condamné à 23 ans d'emprisonnement, Musa affirme qu'il s'est résigné, puisqu'il y en a d'autres qui sont condamnés à la servitude pénale à perpétuité.

Comme nous pouvons donc le remarquer, Musa comme Minos se sentent non seulement seuls contre tous, mais aussi ceux à qui l'on prête ou impute des intentions hostiles dans leur voisinage, leur entourage ou leur communauté. Mais même ceux qui ne sont pas seuls dans leur localité partagent le même sentiment d'imputation d'intentions négatives et hostiles par la communauté. C'est le cas notamment de Sozi, un codétenu de Minos.

2° Sozi et auto-condamnation d'avance

Accusé de vol de vaches et étant encore prévenu au moment de notre entretien, Sozi nous a exprimé son désespoir et son pessimisme d'être acquitté pour la simple raison qu'il est un ex-combattant.

Si tu es connu sous ce nom de démobilisé, si tu es connu,... (Il secoue la tête à gauche et à droite en tapant doucement trois fois sur la table). Ce nom est mauvais, il nous déshonore dans la population, surtout dans le voisinage... Quand ils te voient, ils croient que tu es un animal (sauvage). Et s'ils apprennent que tu étais au maquis, c'est le pire. Vous ne pouvez jamais émettre sur la même longueur d'ondes.

Pour lui justement, ce ne sont pas les jurés qui sont les premiers responsables du mauvais sort des ex-combattants, mais les voisins de ces derniers, leur entourage immédiat.

Normalement une autorité (judiciaire) ne peut pas être mauvaise puisqu'elle se base sur ce que la population lui rapporte. Si ton voisin va dire de toi de mauvaises choses et lorsqu'on sait que tu es un démobilisé, l'autorité en conclut que ce que les démobilisés faisaient là où ils étaient, c'est ce qu'ils continuent à faire... Il suffit d'un rien du tout, on peut même t'arrêter sur la route ou dans un bistrot pendant que tu prends une bière.

Et pour Sozi, cela n'est pas le cas des non-combattants qui eux ne sont pas aussi facilement et légèrement arrêtés et incarcérés comme le sont les ex-combattants. Pourtant, affirme-t-il, ils ne sont pas moins voleurs ou malfaiteurs que ces derniers. La preuve, voire la chance que Sozi a, à l'instar de ses anciens compagnons de lutte qui sont très négativement connotés de criminels, c'est que les faits qui leurs sont reprochés, notamment le vol, continuent à s'observer malgré son incarcération.

Maintenant que nous sommes ici, nous avons des fois de la chance d'entendre souvent qu'il y a toujours des vols de vaches. Cela atténue la situation. Les gens se rendent compte que, même si nous sommes emprisonnés, le vol continue à s'observer. Cela nous aide beaucoup. Ils finiront par constater que nous ne sommes pas des voleurs plus que les autres.

Si de tels propos ont le mérite de nous rappeler la tendance à la normalisation sociale de l'anormal, ils nous interpellent par ailleurs par leur caractère intentionnel.

En quelque sorte, Sozi, à l'instar de Minos et Musa, nous laissent entendre que leur mise en accusation découle, non pas tellement des faits qu'ils auraient commis, mais de ceux qu'ils sont censés ou réputés commettre. En d'autres termes, c'est une inculpation qui découle des intentions hostiles qui leur sont imputées par la population, les voisins, l'administration, la police...

C'est donc une inculpation, une criminalisation qui est vécue comme une disposition hostile à leur égard d'autant plus que le fait de leur imputer des intentions hostiles suppose non seulement que la menace qu'ils représentent est ressentie comme l'effet d'une volonté délibérée de nuire de leur part, mais aussi et surtout que la communauté réplique sur ce même mode hostile (Debuyst, 1985 ; Kinable, 2008). Ainsi, aussi bien Minos et Musa, qui se sentent seuls contre tous dans leur localité, que Sozi qui se dit condamné d'avance par le simple fait d'être un démobilisé ou un ex-combattant, expriment leur hostilité envers leur voisinage, leur entourage ou leur communauté civile d'accueil. Ils se sentent en effet réduits à être des sujets dangereux, menaçants, hostiles et contre qui la communauté devrait se défendre, dont elle devrait se débarrasser, qu'elle devrait rejeter, excommunier, mettre hors état de nuire, voire persécuter.

Mais cette dangerosité, cette menace ou cette hostilité imputée aux ex-combattants n'est pas seulement ressentie dans leur voisinage mais aussi et surtout au sein de leur entourage familial. En effet, comme nous l'avons déjà remarqué chez Jano, c'est autour du partage des richesses familiales, notamment les parcelles, que se polarisent les conflits familiaux, toile de fond de l'hostilité familiale.

4.1.2.2. *CONFLITS FONCIERS, TOILE DE FOND DE L'HOSTILITE FAMILIALE*

Les conflits familiaux dominés par la question foncière, c'est-à-dire relative à la terre, à la propriété ou, en d'autres termes, au domaine qu'on exploite ou au sol sur lequel on vit et/ou exerce ses activités, sont au cœur de l'hostilité ressentie par les ex-combattants au sein de leur univers familial. Et si la plupart des ex-combattants que nous avons rencontrés ont soulevé cette dimension familiale et/ou foncière de leur mise en accusation, comme dans le cas de Jano que nous avons déjà largement évoqué, certains en font l'objet principal de l'hostilité éprouvée.

1°. Rei et revanche familiale

Accusé d'avoir violé sa cousine, Rei rejette cette accusation qu'il considère comme montée de toutes pièces. Il s'agirait pour lui d'un montage pour prendre une revanche dans un conflit foncier familial où la mère de Rei avait eu le dessus contre ses frères ou, en d'autres termes, les oncles de Rei.

Né en 1979 dans une famille rurale, Rei est l'aîné dans une fratrie de 5 enfants dont deux garçons et trois filles. A 14 ans, il perd son père dans les massacres anti-tutsi et il se réfugie avec le reste de sa famille dans un camp de déplacés d'où il partira pour rejoindre l'armée. En effet, l'observation du train de vie des militaires

qui gardaient le camp des déplacés où il se trouvait, était devenu d'autant plus stimulante pour lui qu'il ne voyait pas d'autres opportunités de vie et de survie :

Quand la guerre a éclaté en 1993, nous avons fui vers le site des déplacés. A ce moment je ne voyais pas d'autres opportunités de survie que l'armée. ... Je suis... entré... à 18 ans, je venais d'échouer trois fois en 6e primaire... C'est comme ça que je suis entré, surtout que la plupart des co-déplacés entraient en masse dans l'armée. Dans le site des déplacés nous étions gardés par les militaires. Nous les voyions à chaque fin du mois percevoir leur solde. C'est comme si c'était la meilleure vie à mener. A cette époque nous ne nous imaginions pas encore qu'il y aura une guerre avec des armes à feu, qu'on allait se retrouver au front, qu'on pouvait recevoir une balle... On voyait plutôt que c'était la meilleure des vies. On voyait même ceux qui venaient nous garder alors qu'ils étaient entrés en partant du même camp de déplacés. On les regardait et parfois on se disait que tel n'avait pas plus de force, qu'il n'était pas plus intelligent et qu'il n'y a donc pas de raison de ne pas y aller aussi... C'était la profession que je voyais à la hauteur de mes capacités mentales. Car, on ne pouvait pas prétendre faire du commerce sans capital, on ne voyait pas d'autre chose à faire. Pour moi c'était une profession qui allait me procurer un salaire très rapidement, comme ça je pouvais envoyer du sel sans délai à ma famille en situation de déplacement, parce que nous ne savions pas combien de temps nous allions rester dans le camp de déplacés.

Comme nous pouvons le remarquer (Ndimubandi, 2012), entrer dans l'armée, la gendarmerie ou la police, c'était entreprendre une carrière professionnelle. Être militaire, gendarme ou policier au Burundi, c'était et c'est exercer une profession en tant que fonctionnaire de l'État. Ainsi pourrions-nous dire, à l'instar d'Uvin (2007), que c'était pour échapper à la misère, ou plus précisément pour avoir des revenus, que la plupart des (ex-)combattants des FAB avaient rejoint la lutte armée, les FAB étant le seul belligérant où les combattants étaient salariés et bénéficiaient d'autres avantages sociaux comme les soins de santé, la pension, etc. De quoi faire rêver de jeunes Burundais dont des milliers, souligne Uvin (2007), voient les portes vers un avenir meilleur se fermer brutalement en 6^e année primaire, à cause de l'échec au concours national qui y est organisé pour accéder à l'école secondaire.

Ainsi, la carrière militaire, que l'on peut choisir d'embrasser dès la fin de l'école primaire à condition d'avoir l'âge requis³ et de réussir le concours d'entrée, constitue aussi une alternative en situation de non accès à l'école secondaire, comme ce fut le cas de Rei. La carrière militaire a donc été, aussi bien avant que pendant la guerre, perçue comme une source de revenus. Ainsi, comme l'a si bien remarqué Debos (2011), dans un contexte de pauvreté économique, et surtout de routinisation de la violence, l'intégration dans l'armée ou de manière générale dans un métier des armes, est perçue comme une grande opportunité de revenus, mais aussi comme une stratégie de survie. Et cette stratégie de survie n'est pas qu'économique.

³ Il faut normalement avoir 16 ans au moins mais à cause de la guerre, l'on a assisté à des recrutements massifs des moins de 16 ans, « les enfants-soldats », pour augmenter les effectifs, combler les pertes subies, élargir le champ de recrutement, etc.

En effet, comme l'a souligné Uvin (2007) dans le cas du Burundi, les (ex-) combattants ont rejoint la lutte armée, aussi bien dans les FAB que dans les groupes rebelles, à cause de l'insécurité et d'un sentiment de colère. Une raison d'adhésion à forte connotation vindicative, de sorte qu'au-delà de ses enjeux économiques, l'adhésion aux FAB pendant la guerre ne manquait pas de dimension ethnico-vindicative. Rei nous a effectivement laissé timidement entendre que, dans les conditions qui étaient les siennes, l'idée de vengeance ne pouvait pas manquer.

Ce n'est pas tout... Tu vois, à cette époque nous vivions dans un site de déplacés, nous avions eu la chance d'avoir la vie sauve en échappant aux massacres. Mais même dans le site nous n'étions pas en sécurité, nous fuyions tout le temps, parfois nous passions la nuit dans la brousse et dans les marais. Mais mon père avait été tué et moi-même on m'avait laissé comme mort. Tu comprends alors que dans ces conditions on ne peut pas rester sans vouloir faire la même chose.

Ce « vouloir leur faire la même chose » véhicule bien de la vengeance contre les Hutu massivement impliqués dans les massacres anti-tutsi de 1993 au Burundi. Une entrée dans l'armée qui n'est pas finalement très différente de l'entrée dans la rébellion puisqu'il s'agit, dans un camp comme dans l'autre, d'entrer dans la lutte armée. Une entrée à haut potentiel criminogène eu égard aux circonstances violentes et meurtrières qui l'ont fortement déterminée. Ainsi, la vie combattante de Rei ou, en d'autres termes, sa carrière militaire, ne lui a finalement pas offert une opportunité de gagner sa vie, mais un risque de la perdre.

En effet, malgré la désillusion et la déception de Rei par rapport à ses attentes, il a été condamné à rester dans l'armée d'autant plus que le militaire n'a pas la liberté de la quitter à volonté en temps de guerre.

... J'ai été déçu parce que j'ai trouvé que le salaire d'un militaire était en réalité ce que je ne m'imaginais pas... Il s'habillait bien, il s'achetait le jeans (pantalon) à la mode, il s'asseyait à côté de l'administrateur et du gouverneur, il buvait de la bière, si bien qu'on se disait que quoi qu'il en soit, il devait toucher un grand salaire. Mais arrivé là-bas, tu étais surpris de ne toucher rien d'autres que quelques 11 000 et des centaines de FBU. A ce moment tu n'as plus d'illusion de réaliser tes projets. Pire, tu reçois ce salaire pendant la guerre, fatigué, etc., c'était vraiment difficile d'avoir un projet. Entre-temps tu ne pouvais pas à ce moment te désengager, tu devais rester dans ces conditions.

Des conditions de guerre qui, faut-il le rappeler, aliènent l'individu à une violence collective, qui l'absorbe et le dépasse. Une violence agressive et destructrice dans la mesure où la guerre est une véritable catastrophe éthique qui introduit dans un autre univers moral, où tout se passe comme si la prohibition de l'homicide se trouvait soudainement levée et les actes de cruauté rationalisés par la nécessité de se défendre, trop facilement confondue avec l'opportunité d'attaquer le premier, et d'y prendre du plaisir (Albernhé, 1997).

Ainsi, pendant la lutte armée, les combattants deviennent des exécuteurs réduits à de simples rouages, comme le dirait Kinable (2011), toujours mieux ajustables et foncièrement remplaçables, pour accomplir cette mission de tuer qui, comme le

dirait Welzer (2007), scandalise profondément de l'extérieur parce qu'il s'agit de tuer des êtres humains, alors que dans la perspective interne des exécuteurs, il s'agit bien d'un travail à accomplir. Une inversion du sens qui découle de l'atmosphère de la guerre qui, selon Boustany (1997), crée un univers psychologique particulier où les concepts moraux, les notions de valeur, les normes sociales subissent des modifications de façon à rendre leurs représentations mentales et leur usage conformes aux besoins de la cause. L'individu, affirme-t-il, conditionné à vivre selon certains principes, à suivre certains idéaux, à appliquer certaines règles dont l'ensemble constitue un mode de vie et une éthique, se voit invité à geler cette vision des choses, voire à l'inverser.

D'où tuer devient travailler, et voler, se ravitailler, prendre sans avoir à se priver de rien. Des habitudes qui sont, non seulement criminelles, mais aussi criminogènes. Voilà en quoi consistaient les conditions de vie combattante dont nous parle Rei, au-delà de sa désillusion par rapport aux revenus qu'il escomptait avoir en entrant dans l'armée. Et c'est dans cette perspective que nous pouvons aussi resituer sa satisfaction mitigée par rapport aux conditions et aux circonstances de sa démobilisation.

Démobilisé à cause de son invalidité acquise pendant la guerre, il estime qu'il n'avait pas d'autre choix. Il regrette la promesse rassurante mais non tenue de continuer à percevoir le salaire.

J'ai eu un accident, j'ai marché sur une mine et j'ai perdu ma jambe... Par après on a dit que les blessés de guerre doivent être démobilisés... Nous devons comprendre parce que nous n'étions plus en mesure d'exercer les fonctions militaires. On nous avait dit que nous allions continuer à percevoir nos salaires. Cela nous donnait un peu d'espoir parce qu'il y en a qui n'avaient pas du tout d'endroit où rentrer une fois démobilisés... Nous avons continué à percevoir nos salaires mais sans les indemnités. Nous avons eu la chance de garder nos cartes d'assurance maladie.

Tout en comprenant qu'il devait être démobilisé, il n'a pas pour autant bien accueilli cette nouvelle parce qu'il n'avait pas d'endroit où rentrer.

J'étais célibataire, je n'avais pas de maison, j'allais rentrer dans la maison de ma mère, et dans l'entre-temps, je n'avais pas de parcelle où j'allais construire ma maison, rien... C'est difficile dans le camp des déplacés car les parcelles sont distribuées à ceux qui y résident, or nous n'étions pas là la plupart du temps... Tu comprends que nous ne pouvions pas bien accueillir cela mais nous n'avions pas d'autre choix, nous ne pouvions pas faire autrement.

N'est-ce pas là se contenter de ce que l'on a, à défaut de ce que l'on aime ? Si la démobilisation de Rei peut paraître choisie, elle est loin d'être véritablement volontaire. Nous pourrions même dire qu'il s'agit d'une véritable résignation pour un garçon comme Rei qui avait non seulement choisi la carrière militaire pour subvenir aux besoins de sa famille, mais aussi pour gagner sa propre vie. Et gagner sa vie pour quelqu'un comme lui, qui est né et a grandi dans la campagne, sans

diplôme, c'est construire sa propre maison, se marier, avoir des enfants et subvenir à leurs besoins.

Mais voilà qu'il est contraint de retourner sous le toit, non pas de son père mais de sa mère, dans une société où c'est l'homme qui est pourtant chef de famille. Quelle chute pour ne pas dire quelle honte ? C'est une véritable émasculatation, une perte d'idéal masculin dont le deuil est difficile, voire impossible à faire. Un véritable deuil en souffrance et criminogène dans la mesure où, estime Kinable (1990), l'activisme délictueux est à ressaisir dans la logique d'un travail de deuil à faire, mais qui ne parvient pas à s'effectuer. Un deuil d'autant plus impossible que la communauté d'accueil de Rei est non seulement jalouse, mais aussi méfiante par rapport aux démobilisés.

J'ai eu le pécule de démobilisation comme les autres. Cela nous attirait la jalousie des gens qui nous voyaient de la sorte devenir très riches. Quelqu'un qui a de la peine à avoir un billet de 10 et qui entend que tu as 600 000 ne peut pas manquer de jalousie. Arrivés chez nous, nous avons retrouvé des gens qu'on n'avait pas du tout, ou très peu revus depuis beaucoup d'années. Ils ne nous voyaient donc pas d'un même œil comme avant. C'est comme si nous étions des criminels. Et pour nous c'était comme une nouvelle vie que nous allions commencer. Alors si quelqu'un avait une dent contre toi, s'il avait gardé une haine ou s'il y avait un conflit foncier par exemple, c'était comme s'il recevait par la même occasion plus de force pour t'avoir.

Et c'est justement dans cette perspective d'antécédents conflictuels que Rei situe son implication criminelle d'après-guerre. Une implication qu'il qualifie de vindicative à cause d'un conflit foncier familial.

A peine trois semaines après avoir reçu cet argent, on m'a accusé d'un crime grave, le viol d'une fille de mon oncle. C'était en 2006, au mois de novembre. Je suis accusé... par des membres de ma famille à cause d'un vieux conflit foncier... Il y a longtemps que le procès contre mes oncles a été jugé en leur défaveur. C'est ma maman qui a gagné ce procès et depuis lors c'est comme s'ils avaient gardé une haine, une envie de nous faire du mal, ils ne se regardaient pas du tout d'un bon œil. Même avant qu'on ne m'accuse de viol, j'ai une sœur qu'on a voulu empêcher de se marier. C'est la femme à mon oncle qui a raconté beaucoup de mauvaises choses sur elle pour que son fiancé l'abandonne... Elle essaie tout le temps de faire des montages... C'est comme ça qu'elle m'a accusé d'avoir violé sa fille.

Et s'il ne nous appartient pas d'apprécier s'il s'agit d'un montage ou pas, il nous semble tout de même non négligeable de souligner qu'une aussi grave accusation et, surtout, l'étalage en public par une mère du viol de sa propre fille, a peu de chances d'être instrumentalisé si cette mère n'espère pas obtenir gain de cause. Celui-ci est d'autant plus facile à obtenir quand, d'une part, l'accusation est portée contre des démobilisés ou des ex-combattants dont la criminalisation ou l'incrimination est facile si l'on en croit Minos, Musa et Sozi et quand, d'autre part, ce sont les membres de la famille de l'accusé qui accusent, comme dans le cas de Rei, ou qui témoignent, comme dans celui de Pango.

2° Pango et témoignage vindicatif du frère

Entré dans l'armée régulière en 1999 en pleine guerre civile à l'âge de 18 ans comme Rei, il a subi une formation militaire dans un camp militaire de l'Est du Burundi avant d'aller sur le champ de bataille à travers tout le pays. Blessé lors d'une bataille contre les rebelles, il a décidé de quitter l'armée en 2004 de peur de devoir refaire la formation militaire dont il entendait dire qu'elle allait reprendre avec l'accession au pouvoir d'un président issu de la rébellion. Ainsi, après cinq ans passés sur le champ de bataille, il a été démobilisé et est rentré chez lui. Il s'était entre-temps marié et vivait dans la propriété familiale au côté de son frère aîné qu'il considère comme son ennemi juré.

C'est mon frère, de même père et de même mère... C'est mon aîné... Mais à te dire vrai, nous sommes des ennemis jurés... Franchement, nous nous regardons en chien de faïence.

Et ceci est d'autant plus vrai que Pango affirme que c'est à cause de son frère qu'il est en prison.

Si ce n'était pas lui, je n'aurais pas été emprisonné.

Accusé justement de vol qualifié et d'assassinat, et condamné à la servitude pénale à perpétuité, Pango estime que n'eût été le témoignage de son frère, il n'aurait été ni traduit en justice, ni condamné. En effet, les faits s'étaient d'abord passés la nuit, aucun agresseur n'avait été identifié et personne n'avait évoqué le nom de Pango comme suspect.

Une nuit, on a attaqué un ménage tout près de chez moi, on a volé 80.000 francs, du haricot et on a blessé une personne, on lui a tiré une balle au genou. Elle n'est pas morte, c'était le chef de famille, il est toujours en vie mais il est devenu handicapé. Comme tous les voisins, je suis allé au secours du ménage attaqué. Dès le lendemain, les enquêtes policières ont commencé, personne n'a parlé de moi.

Soulignons que, même si Pango parle de vol et de blessure seulement, il y avait eu un mort dans cette attaque. C'est pourquoi il est aussi poursuivi pour assassinat. Et lors de notre entretien, nous avons justement cherché à en savoir un peu plus sur cet assassinat qui, comme nous pouvons le remarquer, n'apparaît pas dans cette version des faits alors qu'il figure parmi les accusations à la charge de Pango :

Alexis : Tu m'as dit que la personne qui a été fusillée n'est pas morte.

Pango : Non elle n'est pas morte, elle est en vie.

Alexis : Mais... je vois que tu es poursuivi entre autres pour assassinat.

Pango : Moi je ne sais pas comment on a écrit cela.

Alexis : C'est vrai que je n'ai pas vu ton dossier mais je vois ici que tu es accusé d'assassinat.

Pango : Et on m'a condamné à la prison à vie.

Alexis : Et on t'a accusé d'assassinat ?

Pango : Oui.

Alexis : Alors que la personne en question n'est pas morte ?

Pango : Oui, l'affaire est encore à la cour d'appel.

Alexis : Dans cette attaque dont on parle, il n'y aucune personne qui aurait été tuée ?

Pango : Oui, (comme pour s'en souvenir), il y en a un qui est mort.

Alexis : Quelqu'un d'autre que celui qui a été touché au genou ?

Pango : Oui.

Alexis : Qui était-il ?

Pango : C'était son fils.

Un meurtre dont le déni flagrant dans le récit de Pango donne à penser à une éventuelle part de responsabilité qu'il aurait du mal à avouer et à assumer. Et ceci nous semble d'autant plus vrai que ce n'est pas un simple oubli que d'évoquer le mort dans les faits, à l'instar du vol et de la blessure. En effet, si c'était le cas, nous pensons qu'il ne nous aurait pas fallu lui poser autant de questions directes pour qu'il se souvienne qu'il y a eu mort dans cette attaque. Et surtout que Pango avait gardé de bonnes relations avec la famille éprouvée, si bien qu'il ne pouvait donc pas ignorer ou ne pas se souvenir de tout ce qui s'était passé, notamment le plus dramatique, à savoir la mort d'une personne.

C'est pour nous un élément non négligeable dans la compréhension de la culpabilité ou de la responsabilité de Pango. Cette omission de détails témoigne pour nous d'un refoulement et/ou d'une volonté délibérée d'éviter le rappel et l'évocation des faits graves ou des souvenirs, voire des stimuli nocifs. Et ce sont justement des détails d'autant plus inutiles que Pango est en lutte pour sa déculpabilisation, sa désincrimination, son blanchiment et par conséquent son acquittement dans cette dramatique attaque, dans laquelle son frère l'aurait impliqué dans une intention délibérée de nuire car c'est ce dernier qui a pris l'initiative d'aller témoigner à l'encontre de Pango.

Par la suite en effet, Pango affirme qu'il avait gardé de très bonnes relations avec la famille éprouvée après l'attaque.

Lors d'une fête de mariage d'une fille de ce ménage, trois mois après les faits, j'y suis allé et j'ai été bien accueilli. On m'a installé dans la tribune... Dis-moi, si je viens chez toi, dans une fête que tu as organisée, est-ce que tu peux me laisser entrer dans la tribune d'honneur en sachant bien que j'ai tué un des tiens ?

Bien sûr que non, avons-nous répondu à Pango, d'autant plus que la tribune est habituellement réservée aux hôtes de marque, aux invités d'honneur, aux personnes chères et respectueuses dans la famille... Il est donc hors de question qu'un assassin d'un membre de la famille puisse prendre part à une fête aussi prestigieuse que la dot, moins encore prendre une place d'honneur, sauf si le contentieux a été réglé ou

si l'assassin reste non identifié, inconnu, insoupçonné au niveau de la famille en question. Ce qui était le cas jusque-là de Pango car, affirme ce dernier, c'est son frère qui l'a dénoncé lors de cette fête.

J'ai un frère avec qui nous sommes en conflit foncier depuis longtemps. C'est lui qui est allé, lors de cette fête, dire aux membres de cette famille qu'il a déjà entendu dire que j'étais parmi ceux qui ont attaqué cette nuit-là.

C'est ainsi qu'enfin Pango a été traduit en justice par cette famille, à la suite notamment des promesses rassurantes dudit frère de venir témoigner lui-même contre Pango.

Ils lui ont dit qu'ils ne voyaient pas comment ils pouvaient évoquer mon nom puisqu'ils ne m'avaient pas vu et que j'étais là depuis que les faits s'étaient produits. Mon frère leur a dit que s'ils acceptaient de m'impliquer dans le dossier, il viendrait lui-même témoigner à ma charge. J'ai été convoqué à la police, après interrogatoire, on m'a laissé en liberté... Quelques jours plus tard, j'ai subi un autre interrogatoire... mais c'est au parquet que mon frère est venu témoigner... J'ai été arrêté et incarcéré le même jour... Et au tribunal, le procureur a expliqué à la cour que je suis un ancien militaire et que par conséquent le parquet pense que c'est moi qui serais l'auteur des coups de feu puisque je savais bien tirer à l'arme à feu et que je ne devrais plus rien dire. Quand je levais le doigt pour demander la parole, on ne me regardait même pas. On a requis contre moi une servitude pénale à perpétuité.

Si ces derniers propos de Pango témoignent une fois de plus de l'étiquette d'hostilité, de dangerosité, de menace que portent les ex-combattants et en vertu desquelles l'entourage témoignerait contre eux, ils retiennent par ailleurs notre attention quant à l'importance accordée aux conflits familiaux et, dans le cas présent, au rôle que Pango attribue à son frère dans cette dramatique mise en cause dont il fait l'objet.

Comme nous pouvons le remarquer, c'est un rôle de dénonciateur et surtout de témoin à charge. Et contrairement à Rei où c'est un membre de sa famille qui a porté plainte, dans le cas de Pango, c'est un membre de la famille qui incite à porter plainte et qui se porte témoin à charge. Et dans un cas comme dans l'autre, c'est dans la perspective d'un règlement de compte pour des conflits familiaux surtout fonciers, préexistant à leur départ à la lutte armée et/ou à leur retour à la maison après la démobilisation.

Nous pourrions donc dire qu'au niveau familial, si ce ne sont pas les membres de leur famille qui traduisent les ex-combattants en justice, ce sont souvent les témoignages de ces derniers qui jouent un rôle important dans leur inculpation. Et celle-ci est d'autant plus fondée que ce sont souvent les proches parents des ex-combattants qui sont impliqués dans leur mise en accusation. Les cas de Jano, de Rei et de Pango sont suffisamment éloquents. Une implication familiale dont les conflits familiaux, essentiellement fonciers, servent de toile de fond.

En effet, nous remarquons une importante mise en cause des conflits fonciers par les ex-combattants dans leur mise en accusation par leurs proches parents si bien qu'il y a même lieu de craindre une certaine instrumentalisation de ces conflits fonciers par certains. C'est ce que nous avons cru comprendre chez Jicé dont l'évocation des conflits fonciers reste très évasive, laconique et lacunaire.

3° Jicé et l'instrumentalisation des conflits fonciers

Avec un regard fuyant, les yeux tout rouges et un air fatigué, Jicé s'est illustré par un entretien très évasif, approximatif et plein d'imprécisions. Il est le premier des trois ex-combattants que nous avons interviewés dans le 2^e hall d'entrée en prison. Il était entré juste après la sortie de Gabo mais nous avons décidé de changer de place avant l'entretien. Nous lui avons demandé de nous attendre un instant, juste le temps de demander la permission de nous installer dans ledit hall. Une fois installé, nous lui avons demandé de s'asseoir en face, mais comme il ne restait qu'une chaise, il nous a demandé où nous allions trouver un autre support pour écrire. Nous lui avons expliqué que nous pouvions prendre des notes sur nos genoux. Et dès l'entame de l'entretien, alors que nous nous attendions à un récit détaillé du motif de son incarcération à l'instar de ses prédécesseurs, Jicé s'est illustré par une brièveté et un manque de précisions notables.

Alexis: Quel est le motif de ton emprisonnement ?

Jicé: On m'accuse de vol d'arme à feu/avec arme à feu⁴. Mais ils m'ont soupçonné puisqu'ils n'ont rien trouvé en ma possession.

Alexis : On te soupçonne d'avoir volé une arme à feu ?

Jicé : Non, que j'ai volé avec une arme à feu. Mais ils ne m'ont pas attrapé avec cette arme. Ils m'ont arrêté malgré tout.

Alexis : Qu'est-ce qui aurait fait qu'on t'accuse sans preuve d'avoir volé avec une arme à feu ?

Jicé : Ca peut être dû à tes ennemis qui te haïssent. Par exemple des voisins qui te haïssent, qui sont tes ennemis.

Face à ces réponses plutôt évasives, nous avons tenté de le rassurer en lui rappelant et en lui indiquant davantage qui nous étions et l'objet de notre entretien. Et nous avons reposé la question du motif de son incarcération pour avoir plus de précisions.

Alexis : Nous allons donc commencer par ce qui est récent, à savoir ce qui s'est passé pour qu'on t'arrête et qu'on te mette en prison.

Jicé : Moi on m'accuse de vol à main armée, mais aucune arme n'a été retrouvée en ma possession. On n'a jamais retrouvé cette arme, ça a été de la haine contre moi. Tu sais très bien comment les gens sont, ils te soupçonnent tout le temps de

⁴ En kirundi : « *Ubusuma bw'inkoho* » que l'on peut traduire de ces deux manières.

posséder une arme à feu même quand tu as été démobilisé. Ils disent chaque fois, tel doit avoir une arme.

Cette imprécision, voire ce refuge dans l'impersonnel que véhicule l'usage du « on », du « ils », du « des... », du « les... », est resté récurrent tout au long de notre entretien. Il nous a fallu procéder à une sorte d'entretien dirigé avec parfois des questions quasi fermées pour avoir des précisions.

Alexis : Qui sont ces gens qui te haïssent et qui t'accusent ?

Jicé : Ce sont mes voisins.

Alexis : Quel est l'objet de votre conflit ?

Jicé : Les parcelles, rien d'autre.

Alexis : Qui sont-ils ? Est-ce des membres de ta fratrie ?

Jicé : Non. (Il semble réfléchir et hésiter un peu et se tient par une main la tête). Ce sont les fils du frère de mon père. C'est contre eux que le conflit foncier nous oppose. Mon père est mort, j'étais déjà ici, je n'ai rien su.

Voilà que difficilement et à peine le conflit foncier évoqué, il est vite abandonné au profit d'un autre sujet, celui de la mort de son père. Nous n'avons pas négligé pour autant ce dernier sujet, nous l'avons plutôt directement abordé avec Jicé avant de rebondir sur son incarcération. Il nous a justement appris que son père était mort depuis trois mois à peu près, soit neuf mois après son épouse, la mère de Jicé. Et ni à la mort de sa mère ni à celle de son père, Jicé n'a pu participer à la levée de deuil puisqu'il était déjà en prison.

En effet, c'est en 2006, année de sa démobilisation de l'armée où il s'était engagé depuis 2001 à l'âge de 22 ans, en provenance du site de déplacés où il vivait depuis 1993, que Jicé a été arrêté et incarcéré, accusé de vol à main armée.

On m'a pris à la maison... J'ai entendu le tribunal m'accuser de vol d'habits, de chaussures et de chapeau, comme ça. Et d'argent aussi, 50.000 francs... On m'a demandé de dire qui étaient ces personnes non encore identifiées avec qui j'étais en volant... avec des armes... Mais moi je ne pouvais pas donner des noms des gens que je ne connaissais pas, puisque c'était en réalité une histoire de haine, comme je te l'ai dit.

Et comme nous l'avons justement entendu, ce sont ses voisins et, plus précisément, les fils du frère de son père, ou tout simplement ses cousins, qui haïraient Jicé à cause d'un conflit foncier qui les oppose. Mais le manque de précisions et de conviction avec lequel ce conflit foncier est évoqué nous laisse perplexe quant à son véritable enjeu dans cette mise en accusation. Nous pensons même qu'il s'agit d'une véritable instrumentalisation ou, en d'autres termes, d'une utilisation à des fins détournées par Jicé de ces conflits fonciers afin de masquer les autres raisons de sa mise en accusation par ses voisins souvent si pas toujours confondus avec ses voisins. Et ces conflits fonciers sont d'autant plus instrumentalisés que les ex-combattants et leurs familles n'en ont pas le monopole puisqu'ils font l'objet de plus de 70% des affaires traduites en justice au Burundi

(Kohlhagen, 2009). Seulement les ex-combattants considèrent leur incrimination par les membres de leur famille comme une opportunité saisie par ces derniers pour prendre leur revanche sur un autre terrain, celui de l'insécurité, de la violence ou de la criminalité d'après-guerre.

Sur ce terrain justement, où non seulement les actes commis mais aussi le mode opératoire rappellent ceux de la guerre, les ex-combattants sont davantage susceptibles d'être considérés comme des auteurs privilégiés, vu la dangerosité, la menace ou l'hostilité imputées aux ex-combattants, comme nous l'avons souligné plus haut. Ainsi, à l'instar du chien accusé de rage par son maître qui veut le noyer, les ex-combattants considèrent leur implication criminelle comme l'œuvre de leur entourage familial désireux d'en découdre avec eux dans les conflits qui les opposent. Une option d'autant plus prisée que les ex-combattants ont peu de chance d'avoir gain de cause dans cette bataille où, laissent-ils entendre, le combat semble perdu d'avance.

En effet, qui d'autre pourrait donner raison aux ex-combattants quand ils sont accusés par la population et/ou chargés par les membres de leur famille ? Même la société globale a du mal à croire en leur innocence si bien qu'ils estiment devoir se résigner devant l'injustice de la justice, accusée de réceptivité aux accusations portées contre les ex-combattants.

4.1.2.3. RECEPTIVITE SOCIALE DE L'ACCUSATION D'EX-COMBATTANTS

Si les instances judiciaires ne sont pas traitées de complices par les ex-combattants, elles sont au moins considérées comme facilement réceptives aux accusations portées contre eux. Et cette réceptivité est notamment mise en cause par les ex-combattants à travers les raisons qu'ils donnent à leur accusation et surtout à leur inculpation par les instances judiciaires qu'ils accusent notamment d'apriorisme.

En effet, la manière dont les ex-combattants parlent de la réaction sociale laisse entrevoir l'impression d'apriorisme qu'ils éprouvent à l'endroit des instances judiciaires, notamment celles qui sont chargées de les traduire en justice, à savoir la police judiciaire et le parquet. Et cet apriorisme ou, en d'autres termes, cette condamnation d'avance ou d'office par ces instances du ministère dit public est notamment mis en exergue à travers l'enquête judiciaire ressentie par les ex-combattants comme une recherche de preuves à charge.

C'est dire donc que la culpabilité des ex-combattants semble acquise d'avance, comme l'illustre bien Gabo dans le récit de son arrestation :

J'ai entendu le chef de cellule de ma circonscription m'appeler par mon prénom, j'ai répondu et il m'a demandé de venir les aider parce qu'il y avait un problème. Moi je croyais à ce moment que c'était un voisin malade à amener à l'hôpital. J'ai été surpris de voir qu'il était avec des policiers et des militaires. Mais ce jour-là, je ne m'étais disputé avec personne, rien du tout. On m'a pris, on m'a mis des

menottes, j'ai passé toute la nuit menotté dehors, chez moi, devant ma maison. Le matin, ils ont téléphoné à un chef de poste militaire à la commune pour venir fouiller dans ma maison. Jusqu'à là je ne savais rien, je ne comprenais pas du tout ce qui se passait, j'ai commencé à comprendre quand le chef de poste est arrivé vers 9h du matin alors que j'étais menotté depuis 20h. Dès son arrivée il m'a demandé de lui donner l'arme que je possédais sans devoir fouiller.

Comme nous pouvons le remarquer, la question n'est pas de savoir si Gabo possède une arme ou pas, c'est connu d'avance qu'il en a une, même si on ne l'a pas encore vue. Et dans ces conditions, il ne reste qu'à découvrir des preuves pour confirmer l'hypothèse ou l'accusation formulée d'avance, celle de la détention d'arme, et par conséquent de l'implication dans la criminalité armée. Et comme l'indique Gabo, ces preuves n'ont pas tardé à être découvertes :

Je lui ai répondu que, quand je suis rentré, j'avais remis l'arme à l'État, qu'ils pouvaient fouiller comme ils voulaient partout dans ma maison, qu'il n'y avait rien... et que j'étais prêt à assumer ce qu'ils y trouveraient. Mais j'ignorais que le mal que mon frère m'avait promis, c'était de mettre des munitions d'arme dans ma maison. La fouille n'a pas duré longtemps, ils ont retrouvé les munitions comme si c'était eux qui les y avaient déposées. Je n'en savais rien.

Une découverte de munitions et d'autres effets militaires qui est loin d'être une exception, comme nous avons pu nous en rendre compte dans les récits de l'implication criminelle d'ex-combattants. Et cette découverte conforte l'hypothèse de l'implication d'office des ex-combattants dans la violence armée, principale caractéristique de la criminalité d'après-guerre au Burundi.

Ainsi, l'apriorisme judiciaire ou la croyance judiciaire en la culpabilité d'office des ex-combattants se trouve-t-elle renforcée et renforce du coup la réceptivité des accusations à leur encontre. En quelque sorte, l'on assiste à deux processus parallèles: d'un côté, la crédibilisation de l'accusation d'ex-combattants et, de l'autre, la dé-crédibilisation de leur défense. D'où, une plus grande facilité des instances judiciaires à incriminer les ex-combattants d'un côté et une plus grande disposition de ces derniers à dénoncer leur inculpation de l'autre. Et dans cette lutte pour la déculpabilisation des ex-combattants, ceux-ci mettent notamment en cause la qualification et l'objectivité des accusations portées contre eux.

1° Des actes d'accusation à requalifier

De manière très simple et simplifiée, en parlant d'actes d'accusation, nous voulons dire les faits répréhensibles pour lesquels les ex-combattants ont été traduits en justice, des faits qu'ils ont ou sont supposés avoir commis dans l'après-guerre ou après leur démobilisation. En d'autres termes, de quoi les ex-combattants sont-ils accusés en période d'après-guerre au Burundi ?

Ce sont des actes que nous pouvons résumer et regrouper en cinq grandes catégories : meurtre, vol, détention d'arme, atteinte à l'intégrité d'autrui, détention et consommation des stupéfiants. Des actes d'accusation qui, sans toutefois constituer

des objets d'analyse à proprement parler de notre part, mérite une attention non négligeable.

En effet, comme nous pouvons le remarquer, il s'agit d'actes à forte connotation combattante. D'abord ce sont des actes qui rappellent le travail combattant car, comme nous l'avons déjà entendu, tuer et voler constituaient, si pas les principales, au moins des missions de travail pendant la lutte armée.

Ensuite, ce sont des actes à dominante violente. Parler justement de vol qualifié, de coups et blessures volontaires et/ou graves, d'attentat aux personnes et/ou aux biens, insinue la violence avec laquelle auraient agi les auteurs de tels actes. Une violence qui, comme nous l'avons déjà mis en exergue, est non seulement inhérente à la lutte armée (Mayer, 2002), mais y est aussi normalisée (Boustany, 1997).

Puis ce sont des actes où les armes, plus particulièrement les armes à feu, font de nouveau parler d'elles. Et si les ex-combattants ne sont pas purement et simplement accusés de s'en être servi dans leur agir d'après-guerre, ils sont au moins poursuivis pour les détenir. Des armes qui avaient été érigés en outils de travail, en sources de revenus et en moyens de survie et de subsistance pendant la lutte armée.

Enfin ressort aussi de ce relevé des actes d'accusation l'usage de stupéfiants dont la consommation était réputée répandue au sein des groupes armés, même si aucune étude ni aucune donnée ne nous permet de l'affirmer. Ce qui est sûr, c'est que pendant la guerre, lorsque quelqu'un d'inconnu était attrapé dans un village et suspecté d'être un assaillant, ou en d'autres termes, un maquisard, un rebelle ou un combattant, on lui demandait de cracher par terre pour vérifier s'il avait de la salive. Si celle-ci faisait défaut, cela constituait une preuve suffisante pour confirmer son appartenance rebelle car, disait-on, les rebelles fumaient beaucoup de chanvre, et il paraît que les fumeurs de chanvre manquent par la suite de salive ! Qu'à cela ne tienne, ce n'est ni notre objet, ni notre intention de vérifier si cela correspond à la réalité puisque ce ne sont pas ces actes en soi qui nous intéressent. C'est plutôt le sens que leur donnent les ex-combattants qui en sont des auteurs réels ou supposés.

- Le vol, une accusation à requalifier

Si tous les ex-combattants interviewés impliqués dans un vol nient l'avoir commis ou en être des complices, force est de constater qu'ils ne contestent pas l'existence du vol en question. Seulement, c'est la qualification de leur implication ou de leur accusation qui mériterait à leurs yeux d'être revue et corrigée, car le vol dont ils sont accusés apparaît à leurs yeux comme un risque de métier.

Pour Carol, accusé de complicité de vol de vaches, il s'agit plutôt d'un achat de vaches volées :

J'ai acheté des vaches au marché mais c'était des vaches volées... Tu vois, on dit souvent que ce que quelqu'un fait, c'est cela qui est source de problèmes⁵. Nous achetions par exemple de vieilles vaches et nous les amenions à la maison pour les entretenir jusqu'à ce qu'elles reprennent du poids et nous les revendions. Nous consommions le bénéfice et nous achetions d'autres vaches avec le capital. Et voilà, ce sont ces vaches que nous avons achetées qui ont été nos malédictions⁶.

Il en est de même de Bruno, accusé de vol de bananes mais qui parle plutôt d'achat de bananes volées :

J'ai acheté des bananes à quelqu'un, je les ai amenées chez moi. C'était ma principale activité, je faisais d'habitude du commerce de bananes, je les achetais pour les revendre. Parfois, j'achetais même des champs de bananes non encore prêtes à être récoltées et j'attendais le moment venu pour les récolter. Il s'est fait que les bananes que j'avais achetées ce jour avaient fait l'objet d'un vol... Je ne sais pas comment ils ont menés les enquêtes, ils ont su que c'était moi qui les avais achetées. J'ai été surpris de les voir venir m'arrêter... Ils m'ont dit que ce qu'ils cherchaient c'était des bananes, des bananes volées que j'ai achetées et que des bananes sont volées tout le temps et que c'est moi qui les achète régulièrement. Ils m'ont demandé de les accompagner simplement chez moi à la maison et de leur ouvrir la porte de la maison pour qu'ils voient eux-mêmes ces bananes. Je n'ai pas résisté, les bananes étaient là, ils les ont reprises. Comme les bananes venaient d'être retrouvées chez moi, je n'ai pas refusé, j'ai avoué que c'est moi qui les avais achetées.

C'est aussi le cas de Merino, accusé de vol de pommes de terre mais qui, à l'instar de Bruno, parle de pommes de terre volées :

Ce sont des pommes de terre que j'avais achetées et on m'a accusé de les avoir volées. C'est le propriétaire en personne des pommes de terre volées qui est venu me prendre. Il m'a trouvé à la maison et m'a demandé si je savais quelque chose à propos de ces pommes de terre. Je lui ai directement dit comment je les avais achetées. Je lui ai même précisé que je les avais payées 12.000 francs. Il m'a dit que si je ne lui montrais pas celui à qui je les avais achetées, ce serait alors moi le voleur puisque, me disait-il, on avait récolté ses deux champs maraîchers de pommes de terre. Je lui ai demandé d'apporter des témoins qui m'auraient vu en train de récolter ses pommes de terre. On m'a mis au cachot et il est allé chercher ceux qui pouvaient venir témoigner à ma charge, il a donné 10.000 francs à deux garçons à cette fin. Un seul a accepté de venir témoigner mais l'autre a refusé.

Quant à Ernesto, accusé de complicité de vol de chèvres, ce n'est qu'un job ou une tâche qui aurait mal tourné. En effet, il affirme qu'il aurait conduit, de retour du marché, des chèvres achetées aux voleurs et que lui avait confiées le trafiquant :

Quelqu'un m'a proposé un job, il m'a dit d'aller l'aider à conduire les chèvres, c'était au marché. On nous a alors arrêtés en milieu de chemin, on nous a dit que nous conduisions des chèvres volées... En fait, il allait acheter des chèvres, nous avons alors rencontré en cours de chemin des gens qui amenaient les chèvres au

⁵ Nous ne sommes pas sûr d'avoir bien traduit cette idée de Carol : « Ico umuntu akora nico kimukora ».

⁶ Idem pour cette idée : « Nizo zacye ziduhumira ».

marché, il les a achetées et en revenant nous sommes passés par là où les chèvres avaient été volées par ceux-là à qui nous les avons achetées. On nous a directement conduits en prison.

Comme nous pouvons le remarquer, le vol de vaches, de bananes, de pommes de terre ou de chèvres est loin d'être remis en cause. C'est plutôt la mise en cause des accusés qui est remise en cause, et surtout la qualification de leur implication. Et si nous comprenons bien, Carol, Bruno, Merino et Ernesto pour ne nous limiter qu'à ceux-là puisque nous avons retrouvé le même argumentaire chez Momo⁷, Soso⁸ et Toto⁹, ne devraient être accusés ni de vol, ni de complicité de vol, mais être pris pour des commerçants ou des trafiquants de vaches, de bananes, de pommes de terre ou de chèvres. Un trafic qui, comme nous l'avons entendu, constitue une de leurs activités, voire leur métier de l'après-guerre même s'ils ne l'avouent pas non plus d'office.

Nous pourrions même dire que, du point de vue de Carol, Bruno, Merino et Ernesto, l'accusation de vol ou de complicité de vol portée à leur rencontre ne serait qu'un incident ou un accident de travail, un risque du métier et non une intention délibérée de nuire. Ainsi, il ressort de leur logique qu'au lieu d'être traités d'auteurs ou de complices de vol, ils devraient plutôt être envisagés comme des victimes de leur métier ou de leur travail d'après-guerre. Un travail où on ne peut plus se permettre de voler mais où l'on achète et revend des biens, aussi longtemps qu'il n'est pas encore avéré que ces derniers sont issus d'un vol. Et même s'il y a eu vol, il ne suffit pas d'impliquer les ex-combattants à volonté, mais bien de prouver leur culpabilité.

- Le vol, une accusation imaginaire

Jicé est accusé de vol à main armée, une accusation qu'il qualifie plutôt d'imaginaire puisqu'aucune arme n'a été retrouvée chez lui :

Moi on m'accuse de vol à main armée, mais aucune arme n'a été retrouvée en ma possession. On n'a jamais retrouvé cette arme... Tu sais très bien comment les gens sont, ils te soupçonnent tout le temps de posséder une arme à feu même quand tu as été démobilisé. Ils disent chaque fois, tel doit avoir une arme... Moi j'ai entendu au tribunal m'accuser de vol d'habits, de chaussures et de chapeau, comme ça. Et de l'argent aussi, 50.000 francs.

Une accusation imaginaire qui serait aussi en cause dans le cas de Minos. Accusé de tentative de vol, il reconnaît l'existence de celle-ci mais rejette son implication qui n'est pas prouvée. Aucun objet volé n'aurait en effet été retrouvé chez lui lors de la fouille :

⁷ Il a été surpris en possession d'un sac de ciment volé qu'il gardait sur son lieu de travail où il est employé comme menuisier le jour et sentinelle la nuit.

⁸ Il a été attrapé en possession des marchandises qu'il avait rachetées à des voleurs.

⁹ Il a été attrapé en possession d'une vache rachetée à des voleurs.

On a volé quelque part et on m'a accusé, comme quoi c'est moi qui avais tenté de commettre ce vol... Rien n'y a été volé. Non. On a écrit dans ma condamnation que j'avais tenté de voler... Il n'est écrit nulle part ce qu'on avait tenté de voler à cet endroit parce que rien n'a disparu. Il n'y a aucun objet volé à ma charge.

Sozi quant à lui ne nie pas le vol de vaches dont il est accusé d'être complice, mais rien ne prouve sa culpabilité. Seulement, il avait des liens d'amitié avec un des voleurs qui a pris le large :

Je suis parmi 9 personnes, c'est suite au vol des vaches... Ils (voleurs) les ont abattues... Les policiers sont venus me trouver à la maison... et ils m'ont dit que j'étais impliqué dans cette affaire de vaches. J'avais ma propre vache à la maison, ils m'ont arrêté et amené au cachot. Le lendemain, ma femme est venue me voir et m'apporter à manger. Ils sont rentrés avec elle pour fouiller à la maison et voir si les viandes des vaches abattues pouvaient s'y trouver. Ils y ont retrouvé ma vache et ils ont cru que c'est une vache que j'aurais volée. Ils l'ont prise et ramenée avec eux jusqu'à la brigade.

Ils ont aussi emmené ma femme parce qu'elle avait refusé qu'ils emportent cette vache mais elle a été relâché par après. J'ai revendiqué ma vache, ceux à qui je l'avais achetée sont même venus témoigner. Quand j'ai amené ces témoins, ils (policiers) n'ont pu avoir d'arguments pour la garder, ils me l'ont remise mais ils m'ont gardé en détention... Ils affirment que j'en sais quelque chose puisqu'ils prétendent que je suis d'habitude ensemble avec ces gens (voleurs), ils disent qu'ils nous voyaient souvent ensemble avec ces gens qui ont été attrapés avec ces vaches...

Je n'en connais qu'un seul parce que nous habitons dans la même localité... C'est plutôt celui-là qui a pris le large avec qui nous nous connaissions. C'est juste parce que souvent, quand quelqu'un a été à la guerre comme toi, vous aimez vous rencontrer pour échanger, boire une bière ensemble. C'est pour cela qu'ils m'accusent mais sinon, lui, il s'est enfui à vive allure... Il n'a toujours pas été appréhendé.

Comme nous pouvons le remarquer, ce n'est pas en soi l'acte d'accusation qui est remis en cause, mais la qualification de l'implication des accusés. En effet, si Jicé, Minos et Sozi ne disconviennent pas que le vol à main armée, la tentative de vol ou le vol de vaches, ont eu lieu, la preuve qu'ils sont auteurs ou complices fait défaut.

Ainsi, d'un point de vue factuel, matériel et objectif, Jicé, Minos et Sozi trouvent leur accusation insuffisamment, ou pas du tout fondée, mais bien enracinée dans l'imaginaire. D'abord, c'est sur base de l'image socialement dominante de l'ex-combattant, encore détenteur et usager de l'arme à feu, que serait envisagée l'accusation de Jicé. Ensuite, c'est en fonction de l'idée communément admise du plus grand penchant au vol des ex-combattants que se justifierait l'implication de Minos dans la tentative de vol sur sa colline voisine. Enfin, c'est en vertu de la croyance, largement véhiculée, d'une complicité et/ou d'une connivence réelle ou supposée entre anciens compagnons de lutte que la complicité de vol aurait été retenue, en lieu et place de l'amitié entre Sozi et le voleur en cavale.

Ainsi, dans la logique de Jicé, Minos et Sozi, ce n'est pas tellement la preuve de leur culpabilité qui prévaudrait dans leur accusation, mais l'image que la communauté a d'eux. Une image négative d'ex-combattants où domine, comme nous l'avons déjà évoqué, la méfiance, la défiance, la suspicion, la jalousie, la crainte, la peur, la discrimination, la stigmatisation... C'est dire donc qu'à défaut de preuves de leur culpabilité, Jicé, Minos et Sozi considèrent leur accusation comme imaginaire, voire identitaire. Il s'agirait en quelque d'un vol qui leur serait attribué, plus pour ce qu'ils seraient que pour ce qu'ils auraient fait.

En d'autres termes, ils seraient davantage impliqués dans le vol en raison de leur identité d'ex-combattant, étant donné l'absence d'autres preuves ou d'autres faits prouvant leur culpabilité. Ce serait une implication ou une accusation de fait, pour reprendre ce que nous avons déjà évoqué dans le parcours d'ex-combattants. Une accusation de fait dont les faits l'inciteraient facilement la communauté à accuser les ex-combattants dont les preuves de culpabilité, tout en faisant défaut chez certains, sont flagrantes chez d'autres.

C'est le cas notamment d'Ebla et de Zao que nous avons déjà évoqués, mais aussi de Landro dont les armes à feu retrouvées chez lui ont servi de preuve de culpabilité et attesté de la circonstance aggravante de tentative d'assassinat et de vol qualifié :

En fait on nous a soupçonnés que c'est nous qui avons failli voler quelque part... En réalité, rien n'a été volé à cet endroit. Seulement il y a des gens qui avaient tenté d'y voler et nous avons été pris pour eux... On les en a empêchés, ils n'avaient encore rien pris. Mais à cet endroit, il y a quelqu'un qui a été blessé dans la même nuit au moment où les habitants criaient au secours. Mais au lieu de porter toutes ces accusations sur ceux-là qui l'ont fait, c'est moi et mes co-accusés qui avons été condamnés... À cause de la grenade qu'ils ont retrouvée chez moi, j'ai été reconnu coupable et j'ai été condamné à sept ans mais les deux autres, puisqu'on a rien retrouvé chez eux, ils ont été condamnés à cinq ans chacun. Ce qui signifie que les deux ans que j'ai de plus, c'est à cause de la détention de cette grenade... Eux (les deux co-accusés) non plus ne pouvaient pas réfuter les accusations, ils ont eux aussi été contraints d'avouer... On (la population) était en train de nous battre.

Comme nous pouvons le remarquer, si Landro n'a pas été attrapé en flagrant délit, les grenades retrouvées en sa possession ont davantage renforcé la conviction de son implication dans cette tentative de vol qualifié et d'assassinat. Un acte d'accusation qui est cependant minimisé et adouci par Landro qui parle plutôt de blessure dans une tentative de vol. Une minimisation et un adoucissement qui participent d'office à la requalification de l'acte d'accusation dont Landro et ses co-accusés ne seraient même pas les auteurs, mais des acteurs à qui est attribué l'acte. Une attribution dont le fait d'être ex-combattant aurait été une condition largement suffisante.

L'identité d'ex-combattant, à force d'être associée aux actes de vol, aurait fini par se confondre, voire par s'assimiler, de telle sorte qu'à la suite de tout vol, ce sont les ex-combattants qui constitueraient les cibles privilégiées des enquêtes. Cette

présomption criminelle favoriserait la mise en accusation des ex-combattants, surtout en cas de non-identification des auteurs et/ou d'usage d'arme à feu. C'est ainsi que certains ex-combattants considèrent l'accusation dont ils font l'objet comme une manière de combler le vide que laisserait la non-identification des auteurs. Une accusation bouche-trou dont se sont particulièrement prévalus deux ex-combattants impliqués dans des actes meurtriers.

2° Meurtre, une accusation bouche-trou

Comme le disent certains, même la nature a peur du vide. C'est pourquoi, face au meurtre, les humains supportent difficilement l'absence ou la non-identification du (des) meurtrier(s). Pourtant, celle-ci s'avère comme l'une des caractéristiques majeures de la criminalité d'après-guerre au Burundi. Mais l'on entend très souvent parler d'ouverture d'enquête pour identifier le(s) meurtrier(s) et le porter à la connaissance de la communauté.

En effet, ce n'est plus le temps de guerre où, dans la non-identification quasi-systématique des auteurs, les massacres et les assassinats étaient attribués, à tort ou à raison, aux combattants qui étaient justement assimilés à des meurtriers. Les noms d'assaillants, de bandes armées, de bandes criminelles, de groupes tribalo-terroristes..., utilisés pendant la guerre pour désigner ceux qui sont aujourd'hui appelés des combattants, suffisent à rendre compte de cette connotation meurtrière. Et celle-ci est loin d'être évacuée dans un contexte d'après-guerre où non seulement la non-identification des meurtriers reste une réalité mais aussi où le mode opératoire des meurtriers rappelle celui de la guerre, celui de l'usage des armes à feu et des attaques nocturnes.

Ainsi, les ex-combattants restent des auteurs présumés et facilement mis en accusation pour combler ce vide laissé par l'absence des auteurs. C'est du moins ce que laisse entendre notamment Meta :

La personne qu'on m'accuse d'avoir assassinée, était morte au mois de décembre. J'étais à la maison, je n'avais jamais fui... Tout le mois de décembre s'est écoulé. Par après, on est venu voler chez cette personne morte, c'est un voisin à moi. Le même mois du vol, je suis descendu travailler à Bujumbura... A peine arrivé, c'était trois jours après, j'ai entendu qu'il y avait un mandat de recherche à mon nom... Comme je ne m'accusais de rien, j'ai pris le bus et je suis remonté... Je me suis directement présenté à la commune pour répondre à la convocation. Aussitôt arrivé, j'ai été directement conduit au cachot. Et jusqu'à ce jour, je ne suis plus sorti...

Mes co-accusés ne sont plus ici, l'un d'entre eux a été libéré mais les deux autres se sont évadés. Je reste tout seul ici sur ce dossier mais nous étions à quatre au départ... J'avais été condamné à 15 ans de prison. Je me suis opposé et j'ai fait appel pour casser le jugement. J'ai récemment plaidé au tribunal, ... je n'ai pas encore eu de réponse. On a encore une fois requis contre moi 15 ans de prison...

En tous cas, des gens avaient témoigné qu'il avait été tué par des gens qui venaient d'une autre commune à cause d'un conflit de vélo qui les opposait. Moi, je ne suis

qu'un bouc émissaire... Ce qui a motivé mon arrestation, selon ce que j'ai entendu dire, il y a deux parmi mes prétendus complices que j'avais rencontrés dans un bistrot près de chez moi et qui m'avaient offert de la bière. Ils m'ont appelé et m'ont offert de la bière, nous avons bu ensemble. Au moment de leur arrestation après le meurtre, les proches de la personne tuée ont alors dit que j'étais avec eux puisqu'ils m'avaient vu partager la bière avec ces derniers...

Et ce sont justement ces derniers qui se sont évadés de la prison, laissant ainsi croire à de fortes raisons de penser à leur culpabilité dont Meta se sent finalement chargé à défaut des véritables auteurs. Une non identification d'auteurs d'autant plus fréquente que c'est surtout la nuit que ceux-ci opèrent, comme le laisse entendre Pango dont nous avons déjà parlé.

Ainsi, face à la difficulté ou à l'impossibilité d'identifier d'autres auteurs, il est plus facile d'incriminer des ex-combattants comme Meta et Pango dont un témoignage très légèrement tenu peut s'avérer suffisant. Une mise en accusation qui, aux yeux des accusés, n'est qu'un bouche-trou en l'absence des vrais coupables et d'indices sérieux de culpabilité. En effet, la mise accusation des ex-combattants serait par ailleurs faiblement motivée dans la mesure où la moindre découverte d'indices de culpabilité suffirait pour inculper les ex-combattants, comme c'est le cas de la détention illégale d'armes comme nous avons pu le relever chez Jano et Gabo. Ceux-ci nous ont en effet fait comprendre que l'accusation de détention illégale d'arme dont ils font l'objet repose sur de faibles indices. Cependant, il s'avère que ces indices sont en soi suffisants, eu égard au contexte, à l'identité et à l'image sociale dont jouissent Gabo et Jano, à l'instar d'autres ex-combattants.

Il ressort justement de cette analyse que les ex-combattants inspirent et reflètent de la menace, de la dangerosité et de l'hostilité dans leurs familles, dans leur communauté et/ou dans la société burundaise de manière globale. Et ces intentions hostiles vis-à-vis des ex-combattants participent à l'activation et/ou la réactivation de leur asocialité que nous envisageons comme étant le fait de se désengager ou de se couper de soi-même et de l'autre pour garder la distance nécessaire et incarner la froideur suffisante, comme dirait Adam (2009).

Un désengagement et une insensibilisation vis-à-vis de soi et/ou d'autrui que De Greeff (1973) considère comme étant des processus éminemment criminogènes. Et dans le cas des ex-combattants au Burundi, ce désengagement et cette insensibilisation sont d'autant plus criminogènes qu'ils découlent de l'imputation d'intentions hostiles. En effet, pour bien résister à de telles intentions ou, en d'autres termes, ces mauvaises intentions, rester à une bonne distance ou à l'écart de la famille, de la communauté et de la société, il s'agit dans le cas des ex-combattants de renoncer, de se défaire, de laisser tomber, de se couper des bonnes intentions, des liens familiaux et sociaux.

Nous pourrions même dire qu'en se sentant victimes d'intentions hostiles aussi bien en famille, dans la communauté que dans la société, les ex-combattants se sentent amputés de leurs bonnes intentions de renoncer à la lutte armée, à la

violence, à la vie combattante, aux actes antisociaux... En d'autres termes, ce sont leurs bonnes intentions de revivre ensemble, de se réinsérer socialement, de se réintégrer, de se ré-humaniser et de se resocialiser qu'ils se voient niées. C'est en quelque sorte toute leur image positive qui leur apparaît remise en cause ou ternie, ce sont leurs efforts de recouvrer la bonne image qui ne sont pas reconnus et tout cela au profit de la persistance ou de la récurrence de la seule image négative.

Ainsi, tout en les dénonçant, les ex-combattants en arrivent à partager les perceptions négatives de leur entourage socio-familial qui les traite de tous les maux : tueurs, voleurs, vauriens, malfaiteurs,... En effet, comme nous pouvons nous en douter, de telles perceptions négatives ne peuvent pas laisser indifférents les ex-combattants car elles agissent inévitablement sur la représentation qu'ils peuvent se faire d'eux-mêmes, ou tout simplement sur leur image de soi.

En effet, à l'instar de la privation d'amour qui n'affecte pas uniquement chez l'intéressé sa perception du monde, mais altère aussi l'image de soi (Chartier & Chartier, 1993), cette assimilation des ex-combattants à des malfaiteurs affecte la perception, la représentation d'eux-mêmes et de leurs congénères. De telles perceptions viennent ressasser les souvenirs de la malversation combattante et favoriser ainsi le développement d'une image négative de soi des ex-combattants, lesquels se jugent de plus en plus, comme diraient Chartier & Chartier (1993), mauvais, pleins de hargne et incapables d'accomplir du bien dans leur existence d'après-guerre. Et c'est dans cette perspective qu'il nous semble pertinent d'inscrire l'agir criminel d'ex-combattants, car c'est un agir conforme aux attentes sociales, d'une part, et qui reflète leur image de soi, d'autre part.

Nous rejoignons à ce propos ceux qui, à l'instar de Mailloux (1989)¹⁰, situent l'agir criminel dans le lien à autrui ou dans le rapport interpersonnel et donc dans l'interaction qui se joue entre l'intrapsychique et l'inter-psychique. Il nous semble en effet que ce qui est davantage perturbé chez les ex-combattants et qui est à l'origine de leur agir criminel, concerne entre autres la sphère relationnelle ou psychosociale, celle des relations à autrui ou des relations sociales. Une perturbation qui découle, non seulement de la récurrence des habitudes combattantes que nous avons déjà mises en exergue, mais aussi de cette image négative que leur renvoie la société.

Ainsi, à l'instar de l'enfant dont les parents lui renvoient une image négative et qui peut s'identifier aux attentes parentales en empruntant une identité conformiste (Winnicott, 1989), l'agir criminel d'ex-combattants s'avère comme une conformité aux attentes sociales. Nous avons justement remarqué que les ex-combattants voient dans les attentes des différents acteurs sociaux des images directrices négatives dominées par la défiance, la jalousie, la haine, la dangerosité, ...

Cet agir criminel est donc à comprendre dans la suite logique d'une

¹⁰ Dont les travaux ont été repris à bon escient par Jean Kinable (2008) dans le cours de criminologie psychologique que nous avons suivi durant l'année académique 2008-2009.

intériorisation par les ex-combattants d'une pareille représentation de soi-même à dominante négative. Et ceci nourrit, chez les ex-combattants, l'impression que quoi qu'ils fassent, leur agir risque de ne jamais être compris, reçu et interprété que comme venant confirmer cette mauvaise image ou cette représentation défavorable.

Nous envisageons donc l'agir criminel d'ex-combattants comme une adhésion à cette identité négative. En d'autres termes, il est à comprendre comme une intériorisation par les ex-combattants de la définition de soi par autrui ou par la société, selon cette image négative qui leur est renvoyée. Nous pourrions même dire qu'il s'agit pour eux d'une façon d'assurer la fonction qui leur est dévolue dans la dynamique sociale, en prenant activement part à la criminalité qui a toujours été, qui est et qui restera une production sociale.

Et ceci est d'autant plus vrai que ce ne sont pas nécessairement ceux qui sont incarcérés ou judiciarisés qui peuvent être considérés comme étant plus criminels que les autres. Seulement, et c'est le moins que nous puissions dire, ce sont différents concours de circonstances qui ont rendu possible leur mise accusation ou leur traduction en justice. Et à y regarder de plus près, c'est l'absence ou la non-advenue de l'une ou de l'autre de ces circonstances qui fait que les ex-combattants que nous avons rencontrés dans l'univers communautaire ne sont pas eux aussi judiciarisés.

4.2. Univers communautaire et criminalité dé-judiciarisée

Si tous les quatre ex-combattants que nous avons rencontrés dans l'univers communautaire peuvent paraître peu ou pas du tout pertinents par rapport à notre recherche, ils n'en sont pas moins instructifs. En effet, même si leur implication dans la criminalité n'est pas avérée, elle n'en est pas moins en instance comme l'illustrent les cas de Yuric dont l'agir criminel est simplement inhibé, celui de Gogo dont seul le passage à l'acte fait défaut et celui de Dudu qui reste intouchable. Même son absence n'est pas sans importance car elle nous permet de nous rendre compte du possible renoncement aux conditions criminelles et criminogènes, comme c'est le cas de Mimi.

4.2.1. Yuric et inhibition de l'agir criminel

Né en 1977 dans une famille rurale, d'un père burundais et d'une mère rwandaise, il a grandi chez sa mère qui ne vivait pas tout le temps ensemble avec son mari polygame. Celui-ci aurait en effet eu une trentaine de femmes si bien Yuric ne connaît pas tous les membres de sa fratrie. Seulement, précise-t-il, ils sont trois de même père et de même mère mais au total ils sont vingt-huit enfants à avoir le même père que Yuric.

Dès son jeune âge, Yuric rêvait de porter une arme comme les gendarmes qu'il voyait dans son village. Cependant, ces gendarmes étaient tous très âgés et Yuric ne s'imaginait pas qu'il pouvait y avoir des jeunes dans l'armée. Et comme Yuric était en contact avec les combattants et les militants du FPR encore au maquis et en exil, il a directement rejoint, en compagnie de ses cousins, le FPR en 1989, c'est-à-dire dès l'âge de douze ans. Un âge autour duquel, avons-nous déjà fait remarquer, s'opèrent des transformations notables, notamment la fin ou le mourir à l'enfance et la naissance ou l'émergence à la personne et au social.

Et à en croire Yuric, c'était une traversée réussie car son rêve d'enfance, celui de porter une arme comme les gendarmes qu'il enviait, avait été réalisé avec son entrée au FPR dans le maquis, et surtout grâce à la victoire de ce dernier dont la branche armée était devenue l'armée régulière avec, en son sein, Yuric.

Nous avons libéré le Rwanda en 1994 et je suis resté comme sous-officier dans l'armée rwandaise...

C'est une véritable atteinte de l'Idéal du Moi de Yuric dont le gendarme, à défaut du militaire, constituait le modèle auquel il voulait se conformer. C'est donc l'idéalisation de la vie militaire considérée par Yuric à l'instar de Rei et Ebla, comme dispensateur de toutes les satisfactions, de toutes les gratifications ou, en d'autres termes, comme source de tout ce qui peut être bon et satisfaisant, comme le dirait Klein (1980), qui était à son comble grâce à cette libération du Rwanda et la métamorphose des libérateurs ou des combattants du FPR en militaires de l'armée régulière, jouissant de multiples dividendes de la guerre.

Cependant, cette jouissance a été de courte durée pour Yuric qui s'est vu, à l'instar d'autres Burundais, démobilisé et rapatrié au Burundi en pleine guerre civile.

...En 1998, c'est à ce moment que la ségrégation a commencé, les Rwandais sont restés dans l'armée et nous les Burundais, on nous a dit qu'il fallait rentrer chez nous. Arrivés au Burundi nous avons été directement intégrés dans l'armée puisque la guerre battait son plein et les autorités ne voulaient pas que nous soyons récupérés par les groupes rebelles.

Il est en effet revenu au Burundi en 1998 et c'était en pleine guerre civile enclenchée à la suite du coup d'État politico-militaire sanglant orchestré par certains éléments tutsi contre le premier président hutu élu au suffrage universel et des massacres anti-tutsi opérés par des bandes hutu. Et c'est lors de ces massacres que la mère de Yuric fut tuée.

C'est donc pour reprendre la guerre que Yuric va entrer dans l'armée régulière burundaise. Et comme il l'a clairement exprimé, c'est une vie militaire aux antipodes de celle dont il avait tant rêvé qu'il va connaître car c'est seulement la guerre qui a caractérisé cette dernière.

La vie militaire est très bonne en période de paix. Mais pendant la guerre, puisque c'est seulement celle-ci que j'ai connue, on vit dans l'imminence de la mort. Quand

on voit combien de compagnons sont morts, l'on s'attend à tout moment que son tour arrive car pendant les combats, soit on tue ou on est tué.

C'est dire donc que Yuric a dû déchanter en ne connaissant que la situation de guerre qui est toujours menaçante pour tout un chacun et qui implique justement pour le combattant la survenue de risques nouveaux comme celui d'être blessé ou tué, celui d'être exposé à des situations émotionnelles éprouvantes (Crocq, 1999). Et Yuric a d'autant plus connu une vie militaire décevante et désillusionnante que ce sont les ennuis qu'il y a connus qui ont motivé sa demande forcée d'être démobilisé.

Accusé en effet de trafic de bombes entre l'armée dont il faisait partie et la rébellion qu'il était censé combattre, il a été traduit en justice mais a été acquitté après trois ans d'emprisonnement et a réintégré l'armée. Malgré cet acquittement, il n'a pas été indemnisé et a même passé sept mois sans percevoir son salaire. Entretemps, l'armurier du camp militaire de Yuric le menaçait tout le temps de le renvoyer en prison puisque l'arme individuelle dont il avait été doté n'avait pas été récupérée et remise dans le magasin d'armement au moment de son arrestation et de son incarcération.

Ne percevant donc plus de solde et menacé de devoir retourner en prison, Yuric a décidé malgré lui d'être démobilisé alors qu'il figurait parmi ceux qui devaient rester dans l'armée.

J'ai alors été démobilisé contre mon gré parce que j'étais persécuté... Pour être démobilisé, c'est moi qui ai fait des magouilles parce que je devais rester dans l'armée.

Il s'est en effet rendu dans un camp de démobilisation où il a expliqué aux démobilisateurs, son problème ou, en d'autres termes, la persécution dont il faisait l'objet. Comme il ne parlait pas français alors que la plupart des agents de la démobilisation étaient des fonctionnaires des organismes internationaux ayant financé le processus de démobilisation, ils ont demandé qu'on leur traduise en français ce que Yuric disait en kirundi. Ayant présenté les documents attestant ses dires, notamment son numéro matricule de l'armée, la copie du jugement et l'attestation d'acquiescement grâce à laquelle il était sorti de prison, ils ont compris et ont dit qu'il ne pouvait être si injustement traité et ont décidé sur place de le démobiliser. Ainsi a-t-il directement remis sa tenue militaire et est-il parti dans le centre de démobilisation.

Quand il a été démobilisé, il n'est pas rentré dans son village natal, mais dans un camp de déplacés alors que, affirme-t-il, il n'a jamais été un déplacé. Seulement il s'était approprié une maison dans ce camp de déplacés où il avait même pris par force son épouse avant d'être démobilisé. Marié et père de deux enfants au moment de notre rencontre, il nous a en effet expliqué que c'est lorsqu'il était encore militaire qu'il est allé terroriser les parents de son épouse qui ne voulaient pas qu'elle se marie avec lui, l'a prise contre leur gré, l'a amenée chez lui, l'a enfermée et engrossée avant de la laisser rentrer.

J'ai même pris ma femme par force. Je suis allé chez elle, armé de ma mitrailleuse, je les ai terrorisés, je l'ai prise et je suis parti avec elle... J'ai usé de la force pour la prendre. Arrivé chez moi... je l'ai enfermée pendant près de deux semaines (sourire). Entretemps, elle est tombée enceinte. À ce moment je lui ai laissé la liberté de sortir et même de retourner chez elle si elle le voulait.

Et voilà que c'est dans ce site qu'il est rentré habiter après sa démobilisation. Certes, il est rentré chez lui, dans sa maison, auprès de son épouse et de son premier enfant né la veille de son arrestation et de son emprisonnement évoqué ci-dessus. Mais, comme nous pouvons nous en douter, ce n'était pas dans un univers communautaire où sa venue était chaleureusement attendue. Et la revanche de cette communauté ne s'est pas fait attendre, si l'on en croit Yuric.

J'y ai entrepris du commerce. Les gens venaient prendre des marchandises à crédit et me disaient par après que c'est Mac Aski¹¹ et les Blancs qui m'avaient donné cet argent, qu'il n'y avait donc pas de problème même si je travaillais à perte, que j'allais en avoir encore. Certains me menaçaient même de me battre si je continuais à leur demander de me rembourser.

N'est-ce pas là une revanche de cette communauté au sein de laquelle Yuric avait abusé de la force militaire pour satisfaire, au gré des circonstances, ses appétits sexuels ? Cela nous semble d'autant plus vrai que Yuric était désormais désarmé, démobilisé et donc diminué et dépourvu de toute la force dont il disposait auparavant. Il n'était plus doté ni des outils, ni de la légitimité d'exercer sa toute-puissance au nez et à la barbe de ses contemporains. Nous pourrions même dire qu'il était désormais à la merci de ses derniers, seul contre tous comme dans les cas de Minos et Musa, victime d'intentions hostiles, à l'instar des autres démobilisés, et surtout vulnérabilisé par ailleurs par ses antécédents judiciaires.

Ainsi, contrairement à Ebla qui n'a pas pu résister à la tentation ou à Zao qui n'est pas resté les bras croisés, Yuric s'est recroquevillé sur lui-même, a affiché un profil bas et n'a pas cédé à la provocation.

Au début, je ne sortais même pas de chez moi pour éviter qu'on me taxe de faire partie de ces démobilisés qui allaient régulièrement tuer des gens... Je n'avais même pas d'amis dans ce camp de déplacés... Mais comme j'ai fait une formation commando, j'ai utilisé la tactique apprise de savoir vivre avec les gens et si possible de s'imposer à eux. Je les ai laissés tout en les observant, petit à petit nous nous sommes habitués mutuellement mais une partie de mes biens était déjà perdue...

Mais c'est au prix de beaucoup d'efforts qu'il est parvenu à contenir sa frustration et à inhiber son passage à l'acte criminel car, affirme-t-il, ce ne sont pas les idées meurtrières qui lui manquaient face à la persécution dont il faisait l'objet.

Dans les premiers jours, il m'est venu à plusieurs reprises à l'esprit l'idée de tuer au moins une personne parmi ces gens-là. Si j'osais réclamer mon argent auprès de

¹¹ Mac Aski était représentante du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au Burundi. Et c'est l'ONU, via la Banque Mondiale, qui finançait le programme DDR.

mes créanciers qui avaient pris mes marchandises à crédit, tout le monde se levait comme un seul homme pour me battre. Heureusement cela ne m'est jamais arrivé, je ne me suis même battu avec personne puisque cela allait retourner contre moi à cause de ce nom de démobilisé.

Pour lui justement, au-delà de ce qu'individuellement il avait à craindre, le fait d'être démobilisé suffisait pour être stigmatisé et incriminé car, indique-t-il, être un démobilisé, c'est comme porter l'étiquette de la honte.

... On te demande de présenter ton badge, c'est comme notre identité mais je me demande si ce n'est pas une étiquette de la honte que nous portons! (sourire).

Une stigmatisation et une jalousie, voire une provocation auxquelles Yuric était préparé depuis le centre de démobilisation :

Au moment de la démobilisation, on nous disait que ce n'était pas pour aller nous souler qu'on nous donnait de l'argent. On nous disait que comme un animal qui sort de forêt fuit les humains, de même tout homme qui a appris à se comporter comme un animal sauvage peut ne pas se comprendre avec ceux qui sont restés dans la communauté. On nous recommandait alors d'être prudents, de ne pas céder aux provocations.

Et comme nous pouvons le remarquer, ce ne sont pas les provocations qui ont manqué chez Yuric, si bien qu'il affirme que c'est par la grâce de Dieu qu'il n'a pas commis de crime, contrairement à ses pairs qui n'ont pas eu cette chance et dont l'agir criminel ne serait même pas condamnable parce qu'il semble aller de soi et justifié.

La plupart des démobilisés qui commettent des crimes ont faim. Tu peux entendre un appel d'offre d'emploi mais si tu n'as personne pour faire passer ton dossier, tu ne peux pas être embauché. On peut même spécifier qu'on a besoin des démobilisés. Tu y vas... Tu déposes ton dossier parmi tant d'autres et tu apprends qu'on a seulement retenu quelques-uns... Il y a beaucoup de mécontentements à ce propos puisque seuls ceux qui ont des pistons¹² sont engagés.

Mais comment pouvons-nous alors comprendre cette désimplication criminelle de Yuric ? En d'autres termes, quelles sont les conditions qui auraient favorisé sa retenue face à toutes ces provocations et à toutes ces tentations ? Il nous semble que c'est davantage par peur de retourner en prison que son agir violent et criminel est inhibé. Une inhibition criminelle qui n'est pas gratuite pour quelqu'un qui a déjà l'expérience de la prison et dont les poursuites judiciaires restent en instance. Et si nous parlons d'inhibition, c'est parce que son parcours laisse entrevoir des conditions favorables à son passage à l'acte criminel. Nous pouvons en relever trois qui nous semblent mériter une attention particulière.

Premièrement, c'est ce que Yuric met en exergue lui-même en évoquant la jalousie, la discrimination et la stigmatisation dont il fait l'objet dans sa

¹² Terme utilisé pour désigner la personne qui agit officieusement pour influencer, voire imposer le recrutement d'un candidat dans une offre d'emploi.

communauté. Comme l'ont déjà fait remarquer différents chercheurs (Josse & Dubois, 2009 ; Dzinesa, 2008), cela constitue une entrave majeure à la réinsertion et à la réintégration sociale d'ex-combattants. Un échec de la réintégration qui, comme nous l'avons déjà souligné, est criminogène. Une criminogénèse qui n'est pas le propre des ex-combattants dans la mesure où la désintégration sociale a été depuis longtemps mise en cause dans la dérive criminelle. Seulement, cette désintégration nous semble d'autant plus en cause chez les ex-combattants que leurs antécédants font penser à une plus grande prédisposition criminelle.

Et c'est justement cette prédisposition criminelle que nous entrevoyons dans le parcours de Yuric et que nous aimerions mettre en évidence comme deuxième condition favorable à son implication criminelle. En effet Yuric nous a fait entendre que tuer ou mourir est normal pour un combattant. En outre il nous a fait savoir qu'il a déjà connu en toute impunité une expérience éminemment anti-sociale, celle du vol et du viol de sa femme. Une normalisation du meurtre et une banalisation du vol et du viol qui ne peuvent pas passer inaperçues dans une analyse de l'agir criminel. En effet ces habitudes violentes normalisées et banalisées pendant la guerre sont récurrentes dans l'après-guerre (Ndimubandi, 2012b), comme nous avons eu l'occasion de le mettre en exergue. Elles constituent en quelque sorte un conditionnement à l'agir criminel auquel les ex-combattants ont du mal à renoncer, d'autant plus que l'après-guerre au Burundi nous semble être plus une façon de dire qu'une réelle manière de vivre (Ndimubandi, 2012b).

Troisièmement enfin, les quelques renseignements sur son enfance et sa famille laissent planer l'ombre d'un univers familial que nous pourrions considérer comme milieu à risque. Un univers familial d'autant plus à risque que des éléments mis en cause dans le devenir délinquant ou criminel ne sont pas négligeables dans le cas de Yuric. Il s'agit notamment de l'absence du père pour cause de polygamie, du meurtre de la mère en raison de la guerre et de l'indifférence affective due à l'importance en nombre et à l'éloignement géographique de la fratrie.

Si toutes ces conditions ne sont pas pour autant suffisantes et nécessaires pour que Yuric soit impliqué dans la criminalité d'après-guerre, elles en constituent néanmoins des conditions favorables. Mais toujours est-il que d'un autre côté, d'autres conditions participent à l'inhibition des tendances violentes, agressives et criminelles toujours en instance chez Yuric, et par conséquent à sa désimplication criminelle. Nous pouvons relever trois de ces conditions qui nous semblent jouer un rôle non négligeable.

D'abord, c'est la honte et donc la culpabilité qu'il éprouve vis-à-vis de son entourage à cause de ses agissements pendant la guerre. C'est donc pour soigner son image, témoigner d'un mea-culpa, comme il l'a déjà fait ouvertement auprès de ses beaux-parents et ainsi se faire pardonner, qu'il évite d'ajouter le drame au drame.

Ensuite, nous pouvons noter le rôle de l'expérience de la prison, la peur d'y retourner et les poursuites judiciaires en cours. En effet, malgré sa démobilisation,

les poursuites judiciaires à l'encontre de Yuric n'ont pas cessé. En effet, après sa démobilisation, il a été traduit devant le conseil disciplinaire de l'armée par l'armurier de son ancien camp militaire qui l'accusait de n'avoir pas remis l'arme individuelle dont il était doté. Yuric a de nouveau gagné le procès mais son accusateur projetait de faire appel. L'auditorat militaire a alors laissé en liberté Yuric à la condition qu'il reste à sa disposition pour le moment où il aurait besoin de lui. N'ayant pas fait appel à temps et le bataillon militaire auquel appartenaient aussi bien Yuric que son accusateur ayant entretemps été démantelé à la suite de la réforme des forces de l'ordre, l'affaire semble être close, selon Yuric, même si dans le chef de ce dernier elle reste en instance.

Des fois je rencontre mon accusateur mais je ne peux pas lui manifester mon hostilité... Si jamais je me laissais emporter par la colère et que par mégarde nous nous battions, ce serait de nouveau la prison dont j'ai la chance d'être épargné aujourd'hui puisque nous sommes tout le temps appelés des révoltés.

Comme nous pouvons le remarquer, l'ombre de la prison plane toujours sur Yuric comme une épée de Damoclès suspendue sur sa tête. Et pour ne pas y succomber, c'est par la stratégie du profil bas, du faire semblant ou du faire comme s'il ne voulait ou ne pouvait pas répliquer, qu'il procède. C'est une inhibition réfléchie, un renoncement raisonné à un agir violent, agressif et criminel auquel il ne manque pas pour autant de penser.

Enfin, cette inhibition serait d'autant plus favorisée par la réintégration de Yuric qui semble réussie. En effet, même s'il a dû abandonner son projet initial de réintégration, Yuric se montre plutôt fier de lui-même et de ses réalisations d'après-guerre.

J'avais choisi l'élevage de chèvres comme projet de réintégration. Mais c'est à l'endroit et au jour même de réception de ces chèvres que je les ai revendues. Je m'étais convenu avec quelqu'un de me donner 550.000 FBU et de les reprendre directement après réception. On m'a aussi donné les médicaments pour ces chèvres d'une valeur de 27.000 FBU et je les ai revendus à 15.000 FBU. J'ai pris tout cet argent, j'y ai ajouté le peu que j'avais et j'ai acheté le premier salon de coiffure, c'est là où mon épouse travaille depuis. Entretemps j'ai commencé à travailler comme aide-maçon et j'ai pu avoir de l'argent pour ouvrir un autre salon de coiffure. Avec les bénéfices, j'ai investi dans des bistrots. Plus tard j'ai acheté une parcelle où je suis en train de construire une maison... J'ai même bénéficié d'un suivi régulier pendant six mois de la part des Blancs qui ne cessaient de me prodiguer des conseils. Eux aussi m'ont demandé pourquoi je n'ai pas continué avec le projet que j'avais choisi lors de la démobilisation et je leur ai répondu que c'est ce que je fais qui était à la hauteur de mes possibilités. Ils m'ont encouragé à continuer et m'ont révélé que les autres n'avaient plus rien. Je suis même cité comme modèle dans ma commune.

Ainsi pourrions-nous dire que c'est aussi bien pour éviter d'ajouter le drame au drame ou de se conformer à l'image négative que l'entourage a de lui que par peur des poursuites judiciaires en instance et/ou grâce à la réussite de la réintégration, que Yuric parvient à inhiber son agir violent, délinquant ou criminel. Ce qui n'est pas le

cas chez Gogo dont la désimplication criminelle n'est que formelle puisqu'elle a déjà fondamentalement été impliquée par son entourage. Elle-même avoue avoir évité de justesse le passage à l'acte criminel, d'autant plus que la violence armée reste à sa portée physique et mentale.

4.2.2. Gogo et violence armée à portée

Aussi bien en pensées, en paroles qu'en actions d'après-guerre, Gogo reconnaît une dominante violente. Une violence agressive et destructrice dans la mesure où elle a du mal à renoncer au recours à l'arme portée qui reste à sa disposition. Ainsi c'est de justesse qu'elle n'est pas encore formellement impliquée dans la criminalité d'après-guerre.

Née dans une province rurale, elle est l'aînée d'une fratrie dont tous les garçons sont morts. Mariée et mère de cinq enfants dont deux qu'elle a eus au maquis et un troisième au moment de la démobilisation, elle avait rejoint le maquis pour rejoindre son fiancé qu'elle a connu au cours de sa scolarité, alors que lui était déjà au maquis.

Quand on a assassiné (le président) Ndaye, j'étais en 6^e année primaire, mais j'ai réussi au concours national la même année scolaire et je suis entrée à l'internat...En 9^e année, j'étais fiancée à un maquisard...Grâce à un de mes enseignants, qui connaissait bien ce secret, le contact avec mon fiancé était facile. C'est lui qui venait à l'école me dire l'heure et le lieu où je devais me rendre pour rencontrer mon fiancé. Je partais sans avertir personne, seul cet enseignant le savait.

Au moment où nous l'avons rencontrée, elle vivait justement avec son mari et ses enfants à Bujumbura, dans un quartier très populaire et périphérique où elle a trouvé une place d'institutrice car elle en avait obtenu le diplôme avant de rejoindre son mari au maquis.

Mais au-delà de son regroupement familial avec son mari, Gogo évoque trois motivations à son adhésion combattante. D'abord, c'est la conviction idéologique.

Je suis allée à l'internat à l'école secondaire. Je me souviens qu'il y avait des divisions ethniques à l'école. Il y avait des chaussures en pantoufle marquées DH. On nous faisait comprendre que ce DH signifiait « Démocratie Hutu ». C'est à ce moment que j'ai commencé à être sensibilisée et j'ai même adhéré à cette idéologie si bien que je n'ai plus accepté de porter d'autres chaussures que celles-là. A partir de la 3^e année du secondaire, j'étais fiancée à un maquisard. Il s'arrangeait pour venir me voir clandestinement, c'est lui qui me fournissait de temps en temps du matériel et des frais scolaires, pendant les vacances j'allais lui rendre visite dans la Kibira¹³. C'est ainsi que j'ai davantage adhéré à l'idéologie rebelle... A la fin de mes études en 1999, j'ai alors directement regagné le maquis

¹³ La plus grande forêt naturelle du Burundi, qui est longtemps restée le fief des rebelles.

Ensuite, elle était animée de sentiments de vengeance intrafamiliale, notamment contre ses oncles qu'elle accusait d'avoir ensorcelé ses frères tous morts.

J'avais aussi envie de me venger contre ceux-là qui ont tué mes frères. Nous sommes cinq filles dans ma famille, je n'ai pas un seul frère. Mais ce n'est pas parce que ma mère ne les a pas mis au monde, ils ont plutôt été tués. Ils ont été empoisonnés par ceux-là¹⁴ qui voulaient hériter seuls de la propriété foncière familiale...

Enfin, elle avait une admiration pour les combattants auxquels elle voulait s'identifier.

En outre, je voyais comment tout le monde craignait les combattants. Je voulais alors qu'on me craigne également comme ça.

C'est donc une entrée de Gogo dans la lutte armée qui peut être considérée comme étant à dominante vocationnelle, comme dirait Felices-Luna (2013) même si la dimension circonstancielle n'est pas non plus négligeable. C'est dire alors que c'est en homme averti ou plutôt en femme avertie que Gogo a pris le chemin du maquis où elle a retrouvé une vie dont la qualification qu'elle en fait laisse entendre une certaine ambivalence.

En effet, elle qualifie la vie au maquis d'esclavagiste et de sauvage d'une part.

Quand je suis arrivée au maquis, j'y ai trouvé une vie difficile. Il y avait de la mobilité tout le temps, nous pouvions passer toute la nuit à marcher, il y avait une organisation quasi esclavagiste... Rien ne nous plaisait, notre vie était sauvage. Une fois j'ai passé trois jours sans savoir où étaient partis les autres... J'ai passé trois jours sans entendre une voix humaine, sans voir un être humain, je mangeais des herbes de la forêt, j'entendais seulement les bruits des animaux sauvages et des crépitements d'armes...

Mais d'autre part, c'est une vie qu'elle qualifie de bonne quand on s'y habitue parce qu'on ne manque de rien, on ne se prive de rien et tous les moyens sont bons.

Pour rester dans cette vie, il suffit de s'y habituer, c'est une bonne vie. Nous avions de quoi satisfaire nos besoins, nous mangions, nous buvions ; ce que l'on voulait, on l'obtenait... Il pouvait arriver que nous n'ayons pas à manger puisque les militaires nous avaient délogés par exemple. Dans ces conditions, pour manger, en ce qui me concerne, je prenais quelques combattants, nous nous introduisions dans un ménage à l'heure du repas, armés jusqu'aux dents, nous intimions l'ordre aux habitants de tout déposer et de se lever. Nous prenions toute la nourriture, nous mangions et nous partions.

Même voler faisait partie des missions de travail, c'était aller prendre.

¹⁴ Il s'agit des membres de la famille du père, notamment ses frères et ses neveux qui, selon la coutume, sont censés hériter de la propriété de leur frère ou d'un oncle qui ne laisse pas de fils. Ni les filles ni leur mère ne peuvent d'office hériter de la propriété foncière de leur époux ou père. De manière générale par ailleurs, seuls les garçons ont, dans la tradition burundaise, droit à l'héritage, un droit pour lequel les organisations féminines combattent depuis quelques années afin qu'il soit reconnu aux filles aussi.

J'ai beaucoup travaillé sur la route B-R où j'étais chargée de tendre des embuscades et de piller les véhicules transportant les marchandises. Il y en a d'autres qui étaient affectés sur l'itinéraire B... Chacun devait aller là où on l'envoyait. Une fois j'ai été attrapée à la périphérie de Bujumbura, nous venions prendre des vaches, c'était en pleine journée, à 15 heures. J'ai pu m'échapper et je ne suis plus revenue dans la ville de Bujumbura.

C'est l'exception qui faisait la règle.

A cette époque, dans la forêt, nous avions des quartiers militaires, il y avait un état-major, etc. J'ai mis au monde deux enfants au maquis mais je n'ai allaité aucun d'entre eux. Dès la naissance, mon mari prenait le nouveau-né et l'amenait chez lui... où il affectait deux filles rebelles avec la mission de s'occuper de l'enfant. Il y avait aussi ceux qui étaient chargés de trouver du lait pour ravitailler l'enfant, et ce, coûte que coûte... Plus tard, une décision interdisant à toutes les combattantes d'être enceintes a été prise...

Une mesure qui a été levée ou assouplie autour de la période de la signature des accords de cessez-le-feu et donc à la veille de la démobilisation. C'est ainsi qu'au moment de la démobilisation, Gogo était enceinte du troisième enfant. Et comme toutes les autres femmes de son groupe armé, Gogo a effectivement été démobilisée mais elle a vécu cela comme une dégradation.

Dans le site de cantonnement nous étions sous la protection de l'ONUB mais nous étions régulièrement attaquées. On a alors décidé de démobiliser toutes les femmes quel que soit leur grade... On disait que c'était pour se débarrasser des problèmes... On nous a toutes embarquées vers le centre de démobilisation où nous avons passé deux mois avant de rentrer chacune chez elle... Je n'ai pas été démobilisée à mon grade de sergent... Nous avons été toutes démobilisées au grade de caporal, indépendamment de nos grades respectifs.

Une démobilisation qui est intervenue au moment où son mari vivait des conditions difficiles dans l'attente de sa propre démobilisation.

C'est moi qui ai commencé à rentrer, mon mari attendait encore sa démobilisation dans le site de cantonnement. Mais comme il vivait dans des conditions très difficiles, tout l'argent que j'ai reçu au moment de la démobilisation ne m'a servi à rien, je le lui ai donné pour qu'il s'en serve en attendant sa démobilisation... nous n'avons même pas pu réaliser le commerce que nous avons choisi comme projet de réintégration, on ne nous a pas donné les marchandises tel que promis, et nous n'avons nulle part où porter plainte.

Et nous pensons que c'était d'autant plus difficile pour les ex-combattants de porter plainte qu'à ce moment, non seulement c'était la première fois que l'on entendait parler de démobilisation au Burundi, mais aussi et surtout, les démobilisés étaient traités de tous les maux. Et ce fut le cas de Gogo à son retour dans la communauté, ou plus précisément quand elle est rentrée dans sa belle-famille pour y retrouver ses enfants et pour y vivre, à l'instar d'autres femmes burundaises qui vivent habituellement chez leurs maris et donc au sein de leurs belles-familles, sur leurs propriétés.

Gogo est en effet rentrée dans la famille de son mari alors que celui-ci était encore dans le site de cantonnement. Mais elle n'a pas bénéficié d'un accueil digne d'une belle-fille.

... Entretemps j'étais rentrée dans sa famille qui ne voulait pas de moi, tout le monde me chassait, c'était impossible pour eux qu'une femme soit combattante. Ils voyaient en nous des assaillants, des voleurs, d'autant plus que c'est une province où la guerre a fait beaucoup de victimes, beaucoup de gens y ont été tués par les assaillants.

Elle était directement ciblée par la population qui disait l'avoir vue en personne poignarder quelqu'un lors d'une attaque nocturne.

J'ai eu des problèmes, je ne pouvais même pas avoir où demander du feu, ma belle-mère était isolée pour avoir une belle-fille sauvage, voleuse, meurtrière. Quand j'allais puiser de l'eau, tout le monde fuyait, partout où j'allais, on voyait en moi une assaillante. Les gens ne me connaissaient pas dans cette localité puisque pendant la guerre, pour nous rendre à la maison, nous profitons de la nuit. Mais à un certain moment, les gens ont commencé à dire qu'ils m'avaient vue personnellement les attaquer la nuit..., qu'ils m'ont même vue poignarder quelqu'un...

Une méfiance et une suspicion ravivées et entretenues par des actes criminels qui ont persisté malgré la démobilisation des combattants.

Malgré la démobilisation, le banditisme a persisté. Il suffisait que quelqu'un crie au secours la nuit, les gens passaient d'abord chez moi pour vérifier si réellement j'étais à la maison. Des fois ils pouvaient m'accuser d'être impliquée dans cette attaque alors que je dormais à la maison. A tout crépitement d'arme, j'étais pointée du doigt par tout le monde puisqu'il n'y avait pas beaucoup de femmes démobilisées. On se méfiait de moi, mes enfants étaient discriminés, ils ne pouvaient pas jouer avec les autres, c'est comme si nous avions une marque d'assaillant sur nous. Et nous en avons vraiment marre, nous éprouvions une haine terrible.

Avec son mari également démobilisé, c'est toute la belle-famille qui faisait l'objet de menace. Gogo devenait bouc émissaire.

Mon mari et moi étions également recherchés. A un certain moment, les gens ont même failli faire du mal à ma belle-mère à cause de son fils et de sa belle-fille tout le temps considérés comme impliqués dans n'importe quel acte criminel. Mes belles-sœurs ont elles aussi commencé à me persécuter en m'accusant de ne pas cultiver, en me disant que je ne connais que manier l'arme.

Dans cette ambiance de menace, d'hostilité, voire de persécution, Gogo a envisagé une autoprotection. C'est ainsi que depuis sa démobilisation elle affirme qu'elle n'a cessé d'être tentée de se réarmer. Seulement, estime-t-elle, elle parvient encore à éviter de passer à l'acte criminel. Elle n'était pas rentrée avec les armes même si elle n'a pas tardé à se réarmer :

J'étais rentrée sans aucune arme car c'était impossible à ce moment. Je me souviens que c'est par après que je suis allée chercher des armes d'autodéfense. Je te dis la vérité en espérant que, quand nous nous rencontrerons ailleurs, dans la rue ou dans un bureau, tu ne vas pas commencer à me pointer du doigt et à dire que je

suis ceci ou cela. Je te dis cela parce nous qui sommes passés par là (maquis), nous avons beaucoup de problèmes. Dans mon quartier, dès que nos voisins ont appris que nous sommes des démobilisés, c'est la seule image qu'ils ont gardées de nous. Dès qu'il y a un problème, tout le monde nous soupçonne beaucoup.

Nous retrouvons de nouveau l'étiquetage négatif, l'imputation d'hostilité, de dangerosité, de menace,... dont se sentent faire l'objet les ex-combattants. Et dans le cas de Gogo, cela s'est traduit dans les faits puisqu'elle a été séquestrée, persécutée, accusée ouvertement de criminalité dans sa communauté d'accueil, mais sans être traduite en justice. Un étiquetage qui ne fait que raviver les tendances antisociales des ex-combattants car, comme le reconnaît Gogo, c'est difficile, voire impossible pour ces derniers de changer, même s'ils sont censés redevenir des citoyens ordinaires.

Les gens devraient comprendre que nous sommes désormais des citoyens ordinaires même si nous ne pouvons pas complètement changer. C'est impossible puisque nous supportons très mal que quelqu'un nous énerve... Un jour, je suis allée chercher des grenades. Mon mari me trompait, il aimait une autre femme et j'entendais dire qu'il lui aurait acheté un poste de télévision. Me souvenant des conditions difficiles que nous avons connues ensemble, j'ai pris une grenade, en pleine journée, accompagnée de deux personnes, je suis allée prendre le poste de télévision. Arrivée chez la maitresse de mon mari, je lui ai montré la grenade et je lui ai demandé de choisir le poste de télévision ou la mort en lui signifiant qu'elle n'était pas la première à qui j'aurais fait du mal. Rien ne s'est passé puisque je me suis rendu compte que cette histoire de télévision fut une erreur. Mais sans te mentir, même aujourd'hui je ne peux pas me sentir tranquille sans arme. Seulement, ces derniers jours j'ai remis toutes les armes que je m'étais procurées après, et j'en avais tout un tas! C'est le CENAP qui m'a doucement convaincue de les remettre et j'ai accepté moyennant la promesse de me donner en retour des tôles. J'attends que la promesse soit tenue sinon j'irai au Congo ou je donnerai un verre à des gens ici même et j'en aurai.

Le recours à ces armes portées qui restent à la portée de la main est d'autant plus fréquent qu'au-delà des menaces réelles ou supposées, l'esprit combattant est toujours en instance :

Il m'arrive très souvent d'avoir des idées meurtrières puisque celui qui est passé par là a toujours un cœur dur... C'est surtout quand je suis frustrée que ce cœur dur resurgit. Par exemple je me souviens qu'au moment où je cherchais encore du travail, on me proposait tout le temps des coins très reculés, des localités difficilement accessibles où tous les enseignants ne voulaient pas aller travailler. Entretemps j'avais trois enfants, je ne pouvais pas abandonner ma famille pour aller là où on m'envoyait... Pour avoir une place ici (Bujumbura), je suis entrée au parlement, j'ai trouvé les parlementaires dans leur bureau et je leur ai dit qu'il nous faut une autre rébellion pour nous rassembler, nous saurons alors où commencer. Mon mari aussi a commencé à les menacer au téléphone en leur rappelant les dures conditions du maquis qu'ils ont connues ensemble. Ils ont fini par me donner du travail, mais c'est parce que je les avais menacés... On ne peut donc pas manquer de cœur dur dans ces conditions. Tenez, la plupart des femmes des dignitaires ont quitté leurs anciennes fonctions, par exemple, celles qui étaient des enseignantes travaillent maintenant dans des banques. Mais pourquoi ne pas

tenir compte de ce que chacun a fait?... Ce qui fait davantage mal, c'est que nous nous avons combattu, nous avons suffisamment souffert, mais ce sont les autres qui en profitent (kwimyoza)... Evidemment on nous avait prévenus qu'il faut essayer de surpasser cela. Nous voyons que même parmi les dignitaires il y en a qui n'ont jamais été sur le champ de bataille, qui se la coulent douce, y compris ceux qui nous combattaient. Des gens qui nous combattaient mais qui sont au pouvoir!

Ces dividendes de la guerre auxquels prétend et s'attend Gogo constituent une justification de sa menace de retourner au maquis d'autant plus que les sollicitations dans ce sens ne manquent pas :

Il y a beaucoup de gens qui viennent nous chercher pour retourner au maquis, j'en ai déjà eu plusieurs. Les idées combattantes reviennent tout le temps, tout resurgit. Même si nous sommes des démobilisés bien identifiés et enregistrés, celui qui veut retourner au maquis peut y aller sans problème. Il suffit de changer ses pièces d'identité ; les gens peuvent se ressembler mais s'appeler différemment!

Un retour au maquis qui n'est pas à écarter pour des gens comme Gogo dont la démobilisation a été ressentie comme une chute libre :

J'ai eu une très bonne vie à un certain moment, c'est peut-être même à ce moment-là que j'ai commencé à avoir ce début de bonne santé physique. C'est quand j'avais la 3^e grossesse : j'étais nourrie par l'ONU, ma sécurité était assurée par les casques bleus... Les gens des environs venaient voir l'assaillant qui avait volé leurs vaches, à quoi ressemble une femme assaillante. C'est pourquoi je dis que ce n'est pas facile et ce n'était pas non plus facile. Tu comprends qu'il faut y aller doucement.

Oui, y aller doucement parce que ce n'est pas facile de vivre avec des gens qui sont passés par la forêt :

Avec mon mari, nous avons fini par nous entendre, nous sommes bien ensemble maintenant parce que, euh, vivre avec des gens qui sont passés par la forêt, c'est une autre guerre. Ce n'est pas facile (sourire)! Ce n'est pas facile, chef ! Tu crois qu'un civil pourrait me maîtriser? Oooh! (Sourire). C'est comme mon mari aussi, heureusement qu'il est lui aussi passé par là.

Comme dans le cas de Yuric, nous remarquons les mêmes conditions criminogènes chez Gogo et, pourrions-nous même dire, de manière beaucoup plus prononcée. En effet, au-delà de la discrimination, de la stigmatisation et de la jalousie de l'entourage après la démobilisation, Gogo s'est vue menacée, persécutée, fuie et même impliquée dans la criminalité d'après-guerre. Une implication présumée dans la mesure où elle n'a pas été formalisée sous forme de poursuite judiciaire.

En outre, elle a un sentiment d'injustice subie par rapport à sa démobilisation, d'une part, et aux dividendes de la guerre, d'autre part. S'agissant de la démobilisation, celle-ci a été vécue par Gogo comme une dégradation, une chute libre. Et cela nous a fait dire (Ndimubandi, 2012) que la démobilisation, loin de favoriser le renoncement à la violence agressive, destructrice et criminelle de la lutte armée, contribue à la raviver car il s'agit d'une expérience violente qui vient

s'ajouter à tout un parcours violent. C'est comme dans l'après-coup (Fohn, 2011) où des expériences, des impressions, des traces mnésiques sont remaniées ultérieurement en fonctions d'expériences nouvelles. Et étant donné que les événements présents nous font relire, « rétro-dire », dire autrement nos souvenirs du passé, l'après-coup engendre une réorganisation et une reconstruction de la réalité historique.

C'est ainsi que, par rapport aux dividendes de la guerre, l'autre condition favorisant le sentiment d'injustice subie chez Gogo, elle envisagerait une rébellion contre ses anciens compagnons d'arme. En effet, n'ayant pas pu être engagée dans un emploi prestigieux et bien rémunérateur comme certains de ses anciens compagnons de lutte actuellement bien placés dans les différentes sphères politico-socio-économiques, elle leur aurait fait savoir que, si elle réintégrait une nouvelle rébellion, elle saurait où commencer sa bataille. En quelque sorte, il s'agirait d'un avertissement que c'est à leurs avantages, à leurs privilèges, à leurs biens ou tout simplement aux dividendes de la guerre dont ils jouissent seuls qu'elle s'attaquerait.

Une menace qu'elle avertit même qu'elle va mettre en exécution. Et cela est d'autant plus possible que ce ne sont pas les opportunités de retourner au maquis qui manquent. Elle-même nous l'a fait savoir et nous l'avons aussi mis en exergue à propos du concept de l'après-guerre au Burundi. Et à toutes fins utiles, il nous semble important de souligner que la démobilisation de Gogo est intervenue avant que toutes les factions n'aient déposé les armes. C'est ainsi qu'il y avait persistance de l'insécurité et de la criminalité dans laquelle son entourage l'impliquait à son retour dans la communauté. Une implication qui, tout en étant présumée, n'en a pas moins été ressentie comme menaçante.

En effet, c'est parce que Gogo se sentait en insécurité qu'elle se serait réarmée. Un réarmement qui, comme nous pouvons nous en douter, va de pair avec la récurrence des habitudes combattantes. Des habitudes que Gogo qualifie elle-même de sauvages, et donc d'antisociales, d'inhumaines et pourquoi pas de criminelles. Il ressort justement de son expérience combattante que tuer n'était pas exceptionnel mais aussi et surtout que voler était une mission de travail, un moyen de ravitaillement, que ce n'était même pas considéré comme criminel ou antisocial. C'était plutôt aller prendre. Un plaisir de ne plus avoir à se priver qui, comme nous l'avons fait remarquer (Ndimubandi, 2012b), corrobore le fait que, pendant la guerre, non seulement les soldats reçoivent la permission de tuer, mais aussi qu'on tolère qu'ils se laissent aller au pillage et au viol. Une véritable tolérance de la tendance antisociale dans laquelle Winnicot (1989) relève, en plus du penchant à détruire, le penchant au vol.

Un vol que nous voyons ici décriminalisé et institué comme organisateur de l'environnement, d'autant plus qu'il était davantage perçu comme une façon de se procurer ce dont on avait besoin, de s'approvisionner, de se ravitailler, plutôt qu'une action de prendre ce qui appartenait à quelqu'un d'autre contre son gré et/ou à son

insu. Un vol qui, comme nous l'avons entendu, n'avait pas de limite : restauration forcée et sans partage dans un ménage, vol de gros bétail, embuscades aux véhicules et vol de marchandises sur des axes routiers...

Des habitudes criminelles normalisées dans la mesure où c'était l'exception qui était la règle dans le maquis. Ne pas allaiter son enfant pour une femme qui accouche, n'avoir plus le droit de tomber enceintes pour les femmes : voilà entre autres des règles auxquelles devait se soumettre Gogo à l'instar d'autres femmes combattantes. Et comme nous le verrons avec Mimi, sa compagne de lutte, la transgression de ces règles étaient punissables de la peine de mort. Des règles qui, comme nous le constatons, sont en soi criminelles et criminogènes. En effet, elles sont non seulement exceptionnelles mais aussi elles nourrissent et entretiennent le syndrome d'exceptionnalité (Freud, 1996) dont le propre est de prétendre à une soustraction à tout lot commun avec d'autres, à une supériorité aux autres, et donc à de ne pas se plier aux lois qui ne sont bonnes que pour les autres (Kinable, 2008). Et c'est justement ce que Gogo insinue quand elle nous fait savoir qu'il n'est pas facile de s'entendre avec quelqu'un comme elle qui est passée par la forêt.

Un passage par la forêt d'autant plus exceptionnalisant qu'elle va de pair avec l'ensauvagement des combattants, comme nous l'a laissé comprendre Gogo. Un ensauvagement qui, tout en paraissant se rapporter à la bestialité sauvage, n'est pas moins évocatrice du devenir inhumain des combattants. Un devenir inhumain qui ne consiste pas en un comportement régressif menant à une animalité primitive de l'homme, ou en une résurgence de sa bestialité, mais en une contestation ou un refus de l'humanité d'autrui allant jusqu'à chercher à l'exterminer (Grimaldi, 2011 ; Kinable, 2011). Ce qui est le cas de Gogo quand elle évoque l'attaque des militaires à la suite de laquelle elle a passé trois jours cachée, coupée de tout contact humain, mangeant des herbes et n'entendant que des bruits des armes. Nous sous-entendons en quelque sorte un refus de l'humanité des rebelles par les militaires, et vice-versa.

Un ensauvagement ou une deshumanisation d'autant plus criminogènes chez Gogo qu'ils ravivent et entretiennent ses antécédents socio-familiaux violents et criminels. Il suffit de jeter un regard rétrospectif sur son adhésion à la lutte armée pour se rendre compte des blessures criminelles et criminogènes qui la sous-tendaient. Aussi bien le fanatisme politico-ethnique que la vengeance intrafamiliale qui ont favorisé son départ au maquis pour rejoindre son fiancé découlent des meurtres d'êtres qui lui étaient chers. Ainsi avons-nous mis en exergue une dominante vindicative (Ndimubandi, 2012a) dans son adhésion à la lutte armée.

Une adhésion à la lutte armée criminelle et criminogène dans la mesure où elle n'est pas comme un coup de tonnerre dans le ciel bleu, mais une adhésion à un principe vindicatif qui mobilise, dans le cas de Gogo, d'une part, un sentiment d'appartenance à une communauté agressée (Breton, 2009) et, d'autre part, un deuil en souffrance lié à la perte de ses frères.

En effet, comme nous l'avons fait remarquer (Ndimubandi, 2012a), c'est une adhésion qui entretient un lien étroit avec un fanatisme politico-ethnique violent et vindicatif, comme dans les situations de génocide ou de crime de masse. Des situations où le mécanisme de vengeance s'enclenche lorsqu'une personne, un groupe de personnes se trouve(nt) confronté(es) collectivement à une agression ou une menace d'agression réelle, imaginaire et/ou instrumentalisée. Des situations d'autant plus criminelles et criminogènes que les exécuteurs doivent être convaincus a priori qu'ils sont victimes d'une agression si terrible que la vengeance doit s'exercer en proportion (Breton, 2009).

Et, d'autre part, ce principe vindicatif mobilise chez Gogo un deuil en souffrance lié à la perte de ses frères. Il nous a alors semblé évident que le discours et la lutte politico-ethniques auxquels elle a été appelée à adhérer, à l'instar d'autres combattants, n'altèrent pas pour autant les enjeux vindicatifs individuels où l'on retrouve un désir vindicatif, cette énergie passionnelle de la colère, tendue vers la décharge émotionnelle plus ou moins violente par laquelle un sujet se libère de l'affect attaché à un souvenir d'un traumatisme (Courtois, 1984). Or, plus le traumatisme est intense, plus la réaction adéquate doit être forte. Et comme du point de vue du sujet la meilleure réaction est de l'ordre de l'agir, la réaction du sujet qui subit quelque dommage n'a d'effet réellement cathartique que lorsqu'elle est vraiment adéquate, comme dans la vengeance qui est à la mesure de la mutilation incalculable qu'éprouve le sujet. C'est la fameuse loi du talion, œil pour œil, dent pour dent, car, sur le plan imaginaire, la vengeance se présente comme une reproduction pure et simple de l'offense subie.

Toutefois cela reste de l'ordre du désir puisque ce qui est imaginé, pensé, rêvé n'est pas traduit comme tel dans la réalité. Il est en effet illusoire de prétendre reproduire dans le présent un fait déjà passé. En outre la vengeance se découvre toujours en fait, dans l'expérience des peuples qui la pratiquent, en référence à une loi qui fixe, en face d'une hiérarchie des outrages, celle des réponses signifiantes autorisées. Par ailleurs tout vengeur se trouve confronté à des limites qui font que la vengeance désirée n'est pas celle agie, d'autant plus que, pour accomplir ce qu'il désire, il a besoin de l'aide et du soutien d'autrui (Courtois, 1984).

Il y a donc lieu de remarquer que la vengeance désirée n'est pas nécessairement celle qui est socialement acceptée ou réalisable et, par conséquent, agie, ce qui a été le cas de Gogo. Un agir en souffrance qui laisse penser que Gogo n'est pas encore allée au bout de sa lutte malgré la fin de la guerre. Une fin de la guerre qui, comme nous l'avons déjà souligné, est plus une façon de dire qu'une réelle manière de vivre réelle manière de vivre (Ndimubandi, 2012b) si bien que les habitudes violentes et criminelles restent en instance chez Gogo.

Ainsi sa désimplication criminelle nous semble davantage une question de formalité. Au fond, par contre, elle est non seulement socialement impliquée mais aussi mentalement disposée à se ré-impliquer. Une ré-implication qui semble

révolue chez son ancienne compagne de lutte Mimi, dont la réintégration sociale serait une réussite d'autant plus qu'elle ferait partie des démobilisés gâtés.

4.2.3. Mimi, la démobilisée gâtée

Elle est née dans un quartier très populaire et périphérique de Bujumbura, dans une famille nombreuse de sept enfants. Dès son entrée dans l'adolescence, les violences politico-ethniques de 1993 éclatent ; elle abandonne alors ses études pour suivre les autres jeunes du quartier qui vont se laisser emporter dans ces violences.

Tout a commencé à Kinama et à Kamenge. C'était au moment de l'assassinat de Ndadaye. J'étais encore enfant mais je n'étais pas très petite, j'étais en 6^e année primaire, j'avais 12 ans puisque je suis née en 1981. Ce sont des jeunes hommes qui ont commencé.

Comme d'autres filles, elle a donc commencé à suivre les garçons activement impliqués dans les violences enclenchées à la suite de l'assassinat du président hutu en octobre 1993 :

Au moment où le président fut assassiné en 1993, j'étais encore jeune mais pas très jeune, j'avais 12 ans. J'étais en 6^e année primaire et j'habitais Kinama où il y avait beaucoup de fidèles au président assassiné comme à Kamenge¹⁵. Des jeunes gens, surtout des garçons, ont commencé à s'organiser pour attaquer les positions militaires. Ils disaient qu'ils ne pouvaient plus se laisser massacrer comme en 1972. Je me souviens même qu'il y avait une fille, un peu plus âgée, qui nous disait que son père avait été assassiné en 1972. On la voyait alors très active aux côtés des garçons et c'est elle qui motivait davantage les filles du quartier. C'est comme ça que j'ai eu la curiosité d'accompagner les autres dans les attaques.

Un accompagnement qui finira par entraîner Mimi au maquis où elle mènera une vie combattante criminelle et criminogène. Pour elle en effet, voler ou piller n'était pas considéré comme criminel mais comme une mission de travail et de ravitaillement.

Aussi nous préparions à manger aux hommes qui partaient régulièrement attaquer et piller dans les boutiques pour se ravitailler en nourriture. On les accompagnait aussi pour transporter les biens pillés... En 1995 on a alors commencé à avoir des financements parce qu'on nous envoyait des armes à partir du Congo. Mais l'argent et les vivres, on les pillait dans la population. Par exemple, si nous apprenions que tel troupeau de vaches appartenait à un Tutsi, nous le prenions et abattions celles dont nous avions besoin.

Ce n'était même pas voler mais prendre, comme le répète Mimi.

¹⁵ Kinama et Kamenge sont deux communes de la province urbaine de Bujumbura (capitale du Burundi). Depuis 1993, elles sont devenues le symbole de l'épuration ethnique anti-tutsi alors que celle anti-hutu battait son plein dans les communes de Musaga, Ngagara, Nyakabiga et Cibitoke.

Dans le camp nous ne pouvions pas manquer de nourriture puisque nous allions piller dans les champs de la population, dans les boutiques, nous prenions les chèvres, les poules... de la population.

Tuer était également une mission de travail.

Nous venions avec des missions de tuer des gens bien ciblés, nous nous arrangions pour arriver incognito le jour chez quelqu'un, nous nous cachions là-bas et nous attendions le soir pour mener l'opération et retourner dans la Kibira. On ne pouvait pas venir à volonté, chacun devait attendre son tour selon des listes établies par les chefs.

C'était par ailleurs la sanction la plus facilement administrée.

On ne peut même pas oser dire qu'on voudrait désertier puisque celui à qui tu le dis va te dénoncer et on te tue, il n'y a pas d'autre sanction. C'est pourquoi nous étions obligés de rester.

Et souvent la mort était atrocement administrée pour ne pas gaspiller les cartouches.

C'était comme ça, on n'avait même pas à gaspiller les cartouches, on les exécutait avec de vieilles houes (agafuni). La plupart ont été tués comme ça, d'autres ont déserté avant qu'on le sache puisqu'il ne fallait pas attendre, on n'avertissait personne, même à son meilleur ami.

Vraiment l'exception faisait la règle, comme nous l'avons entendu chez Gogo.

En 1999, vers 2000, je suis tombée enceinte. A cette époque, si tu tombais enceinte on te tuait. C'est comme ça que le règlement était, il était strictement interdit d'avoir des relations sexuelles avant d'avoir gagné la guerre.

La torture était même administrée au rythme des repas aux prisonniers de guerre.

Nous étions très nombreux dans ce cachot et dans l'entre-temps ce commandant nous battait à mort, surtout si on n'avait pas de l'argent pour le corrompre. La bastonnade était devenue comme un régime alimentaire à prendre au rythme des repas : on nous battait le matin à la place du petit déjeuner, il y avait une séance-bâtons avant le déjeuner, parfois on nous réveillait aussi le soir pour nous battre.

Mêmes les personnes vulnérables ne bénéficiaient pas de circonstances atténuantes.

J'avais été séparée de ma fille de 7 mois, elle est restée chez ma maman. Je ne me suis même pas donné la peine de dire que j'avais un bébé puisque cela ne pouvait servir à rien. Même enceinte, une fois dénoncée comme combattante (rebelle), on était battue jusqu'à l'avouer et à jurer qu'on va y renoncer.

Tout était hors-la-loi.

Évidemment tout en étant combattant, si l'on parvenait à avoir de l'argent pour corrompre ce commandant, on pouvait être libéré. Malheureusement on l'a su trop tardivement puisque j'avais déjà passé beaucoup de temps dans ces conditions. J'ai été libérée moyennant paiement illégal de 100.000 FBU par ma famille.

Et chacun faisait la loi dans son camp.

Dans notre camp nous avions aussi un cachot, nous emprisonnions des gens, nous les battions, nous faisons tout dans ce camp : nous emprisonnions les FNL, nous les battions, tout le monde : celui qui avait battu sa femme, celui qui avait engrossé illégitimement une femme..., nous les amenions dans le camp pour les battre et les punir.

Voler, tuer, torturer, voilà des pratiques criminelles normalisées pendant la lutte armée à laquelle a participé Mimi pendant plus de dix ans puisqu'elle a été démobilisée en 2004. Et contrairement à Gogo, elle estime que sa démobilisation et sa réintégration se sont plutôt bien passées d'autant plus qu'elle fait partie des ex-combattants qui jouissent de bien des faveurs, au moment où d'autres font l'objet de mauvais traitements, voire de persécution.

Dans mon groupe armé, la plupart des démobilisés l'ont demandé parce que l'effectif de ceux qui allaient intégrer les FDN était très élevé. Sauf quelques cas d'indiscipline, le reste des démobilisés l'ont volontairement demandé. Et les vrais partisans ont été bien démobilisés contrairement à ceux des autres partis qui n'ont même pas eu le pécule de démobilisation... Par exemple ma voisine fait partie des femmes démobilisées de ce groupe qui n'ont eu que 100 000 francs, un pagne et du cotex¹⁶ seulement. Les hommes recevaient quant à eux 100 000 francs, un poste radio, des slips et des chaussures. Nous, on nous a donné de l'argent : d'abord 385 000 francs¹⁷, ensuite trois et deux cents mille, puis le solde mensuel et enfin l'équivalent en biens de six cents mille du projet de réintégration... Parmi les projets de réintégration j'ai choisi de retourner à l'école... J'ai fait une formation A3 que j'ai terminée en 2007 et au bout de laquelle j'ai été engagée comme greffière au tribunal... en 2008.

C'est pourquoi elle ne regrette pas son choix qu'elle a fait d'être démobilisée, d'autant plus que sa démobilisation est une réussite et qu'elle lui a servi de tremplin à la réintégration dans la communauté. Elle affirme justement n'avoir pas eu de problème de réinsertion et de réintégration pour diverses raisons.

D'abord elle n'est plus une militante très engagée, car déçue par les leaders politiques.

Tu as des problèmes quand tu restes politiquement très engagé et très attaché... Je ne manifeste plus mon appartenance politique... Quand il y a élection je vais voter comme n'importe quel autre citoyen, mais je ne peux pas participer à des meetings publics... Les leaders politiques nous manipulent. Ils nous font croire que nous combattons pour ceci ou pour cela, mais c'est du mensonge..., ce sont les simples citoyens qui meurent et aucun leader ne se soucie de leur sort... Le père de mon enfant était major au maquis où il a été tué, sur le champ de bataille, mais personne ne m'aide à prendre en charge cet enfant... Pourtant j'en ai parlé aux autorités qui étaient nos compagnons d'armes... C'est pourquoi j'ai décidé de ne plus militer politiquement.

Ensuite, elle fait partie des démobilisés qui jouissent de beaucoup de faveurs, dont l'impunité même.

¹⁶ Nom d'une marque de couches pour femmes en menstruation.

¹⁷ A peu près 385 dollars américains à l'époque.

Il faut savoir aussi que les démobilisés de mon parti en général n'ont pas de problèmes, ils sont bien traités, personne ne peut les emprisonner, personne n'ose même les traduire en justice parce que personne ne reçoit la plainte. A moins que le démobilisé de mon parti l'ait quitté, sinon il ne pourrait pas avoir des problèmes.

Rappelons à toutes fins utiles que Codo nous a aussi fait entendre qu'il avait l'autorisation de détenir et de porter au su et au vu de tout le monde des armes et même d'opérer aux côtés des forces de l'ordre sans être inquiété. C'est même la raison pour laquelle la détention illégale d'arme n'a pas été retenue contre lui alors qu'on l'a retrouvé en possession d'une grenade. Pourtant, la même détention de grenade a été retenue comme infraction et comme preuve de culpabilité contre Landro, sans parler de balle de fusil retenue comme infraction contre Gabo et Jano. Il y a donc lieu d'affirmer et de reconnaître que Mimi fait partie des démobilisés gâtés, jouissant de multiples avantages et privilèges, y compris celui d'agir en toute impunité dans une perspective antisociale.

Et au-delà de faire partie des démobilisés gâtés et d'être moins active politiquement, Mimi bénéficie enfin de l'encadrement au CEDAC auquel elle attribue un rôle non négligeable dans sa resocialisation.

Quand j'ai commencé d'aller au CEDAC, j'y ai trouvé des gens de tous les groupes armés. S'il arrivait que quelqu'un me taquine ou me lance une blague, c'est à peine si je ne lui lançais pas une pierre. Mais il y a ceux qui venaient d'y passer quelques temps ensemble et qui s'étaient mutuellement habitués, mais au début je ne supportais pas cela, c'est petit à petit que cet esprit a disparu... Je pense que je n'aurai même pas pu réintégrer les études si je n'avais pas adhéré au CEDAC... Et je dirais que ce que j'ai gagné au CEDAC c'est retrouver la sérénité parce j'étais comme traumatisée. J'ai appris à revivre avec les autres, à échanger avec eux, sinon je ne t'aurai pas parlé sur ce ton, je t'aurai parlé comme le dernier des barbares (elle rehausse le ton), j'aurai détourné le débat. J'étais comme ça avant d'entrer au CEDAC, je sens que j'ai beaucoup changé puisque je suis plus calme, je suis posée maintenant, j'ai appris beaucoup de choses au CEDAC, même actuellement je continue à apprendre car je suis parmi les premières femmes qui ont adhéré au CEDAC. Nous avons donc le privilège d'être envoyées en formation les premières.

Un encadrement qui, comme nous pouvons le remarquer, aurait participé au déconditionnement des habitudes combattantes dont le propre est d'être antisociales par excellence. Un déconditionnement ou, en d'autres termes, un dégagement progressif des habitudes combattantes qui participe à son tour à la désimplication ou au dégagement de Mimi de la criminalité ou des agirs antisociaux d'après-guerre.

Si Mimi n'est pas impliquée dans des actes criminels d'après-guerre, elle affirme que cela n'est pas le cas de ses pairs car, affirme-t-elle, dans son voisinage il y a des démobilisés qui continuent à se méconduire, qui commettent des bavures mais qui ne sont pas poursuivis et, même s'ils sont arrêtés et emprisonnés, ils sont très rapidement relâchés. La plupart continueraient même à se comporter comme s'ils étaient des combattants comme nous avons eu l'occasion de le souligner avec notamment le cas de Codo. Parfois ils s'arrogent le droit d'accomplir des missions

qui reviennent normalement aux forces de l'ordre. Certains d'entre eux sont mêmes armés et ils ont comme prétexte de rechercher des membres d'autres groupes armés ou d'autres malfaiteurs, ce qui a été largement été mis en exergue à travers les meurtres à caractère politique ayant caractérisé l'avant, le pendant et l'après-élection de 2010 (HRW, 2010 ; HRW, 2012).

Un comportement combattant d'après-guerre que Mimi attribue au manque d'encadrement. Pour elle en effet, tout démobilisé qui n'est pas encadré, reste avec son esprit du maquis. Or, explique-t-elle, quand on est au maquis, on est traumatisé et, quand on est traumatisé, la solution est de rencontrer les autres, de leur parler, surtout ceux dont on ne partage pas l'appartenance idéologique et/ou ethnique, ceux qu'on ne connaît pas, etc. C'est comme ça que les habitudes du maquis disparaissent petit à petit, selon l'expérience de Mimi qui fait l'éloge de l'encadrement dont elle a pu bénéficier auprès du CEDAC.

Je dirais que les démobilisés continuent à se méconduire parce qu'ils n'ont pas été bien encadrés lors de la démobilisation. Il n'y a pas eu une formation suffisante à l'intention des démobilisés.

Mais nous pensons que cet encadrement dont Mimi a bénéficié est certes nécessaire mais pas suffisant pour comprendre sa désimplication criminelle d'après-guerre. Pourtant, à l'instar de Yuric et surtout de Gogo, tout comme les autres ex-combattants que nous avons jusqu'ici rencontrés, Mimi a connu une expérience combattante violente, criminelle et criminogène. Et nous pourrions même dire que la plupart des conditions évoquées comme étant favorables à une dérive criminelle d'après-guerre sont aussi réunies chez Mimi. Seulement, deux autres facteurs semblent jouer un rôle prépondérant dans le renoncement aux habitudes et attitudes violentes et criminelles chez elle.

D'une part, c'est la réussite de sa démobilisation et de sa réintégration. Elle affirme justement être très satisfaite des conditions de sa démobilisation puisqu'elle estime même qu'elle fait partie des démobilisés gâtés, qui ont bénéficié des avantages de la démobilisation. Une démobilisation d'autant plus satisfaisante qu'au-delà du pécule perçu, Mimi fait partie de ceux qui ont volontairement demandé d'être démobilisés. Une demande de démobilisation qui nous semble à proprement parler volontaire, eu égard aux conditions de vie combattante difficiles que Mimi a connues alors qu'elle n'avait pas une attirance particulière pour la lutte armée et la carrière militaire.

Son adhésion à la lutte armée semble en effet découler plus d'un jeu de circonstances que d'une véritable conviction politique ou d'une forte motivation à protéger sa communauté, comme dirait Felices-Luna (2008). Ces circonstances sont notamment sa jeunesse, les violences politico-ethniques de 1993 et l'influence de son groupe, ou plus précisément de ses pairs. Et comme la lutte armée s'est avérée très difficile pour Mimi, à l'instar d'autres femmes dont l'entrée et la continuation dans la carrière combattante sont davantage circonstancielle (Felices-Luna, 2008),

la démobilisation ne pouvait que constituer une opportunité pour démissionner ou se désengager. Elle lui a offert une sortie par la grande porte d'autant plus qu'elle aurait risqué sa vie en désertant.

Une sortie d'autant plus totale et effective qu'elle affirme ne plus être une militante politique très engagée. Et c'est dans ce renoncement à l'activisme politique que se situe, nous semble-t-il, la réussite de sa démobilisation et par conséquent sa désimplication criminelle d'après-guerre. En effet, il s'agit d'une réussite décriminalisante dans la mesure où elle participe à empêcher le passage d'un activisme à un autre, comme dirait Féron (2006), où les ex-combattants continuent à jouer un rôle important au niveau social et politique. Un rôle qu'ils présentent comme une continuité de leur combat antérieur, comme une autre manière de se mettre au service de la société. Ainsi gardent-ils souvent des liens privilégiés avec des hommes et/ou des partis politiques et demeurent-ils des acteurs légitimes dans l'exercice de fonctions de type policier. Un activisme politique dont profitent certains ex-combattants au détriment d'autres qui se voient plutôt menacés, voire persécutés pour leur appartenance politique réelle ou supposée, comme nous l'a confié Mimi.

Et dans ces conditions, avons-nous fait remarquer (Ndimubandi, 2012), c'est comme si certains ex-combattants jouissaient du privilège d'infliger de la violence à d'autres (ex-combattants et/ou non combattants) qui, pourrions-nous dire, le méritent. Une discrimination qui favorise l'impunité de certains et nourrit chez d'autres des sentiments d'injustice, de persécution et de revanche à prendre. D'où la récurrence des habitudes violentes de la lutte armée qui, on ne le dira jamais assez, sont criminelles et criminogènes. Ainsi, le renoncement de Mimi à l'activisme politique, suite à sa démobilisation, nous semble jouer un rôle non négligeable dans sa désimplication criminelle d'après-guerre, même s'il n'est pas le seul et unique élément à prendre en considération.

En effet, la réussite de sa réintégration mérite en outre une attention particulière. Et si nous parlons de réussite, c'est parce que Mimi affiche elle-même une certaine fierté par rapport à son projet de réintégration d'une part et à son insertion professionnelle d'autre part. S'agissant de son projet de réintégration, Mimi nous a fait savoir qu'elle avait choisi de retourner à l'école. Un retour, dix ans après, à l'école qu'elle avait abandonnée à l'âge de douze ans. Et à vingt-deux ans, tout peut laisser penser qu'elle devait se sentir gênée dans une classe de sixième année primaire pour reprendre un parcours scolaire ordinaire et classique. C'est pourquoi elle a choisi de dévier et de s'orienter dans un enseignement technique et privé qui est devenu, depuis quelques années au Burundi, accessible à tous les âges et à tous les niveaux de formation, pourvu qu'on ait les moyens de payer le minerval. Ce qui était le cas de Mimi qui disposait d'une importante enveloppe de démobilisation. Ainsi, quatre ans après, elle avait déjà son diplôme en main qui lui a permis d'accéder à un emploi stable et stabilisant.

Et à propos justement de cet emploi, Mimi a des raisons d'être fière et satisfaite d'avoir été engagée, à peine quelques mois après l'obtention de son diplôme, dans un service public où les contrats sont à durée indéterminée. Et c'est à juste titre qu'elle affirme faire partie des privilégiés, dans la mesure où trouver un emploi pareil est devenu effectivement un privilège au Burundi. Non seulement la privatisation, qui va de pair avec la fermeture des entreprises publiques (Nkunuzimana, 2010), a livré au chômage et au licenciement la quasi-totalité de leurs employés. Mais aussi et surtout, les rares services publics qui recrutent encore des employés sont gangrenés par la corruption et les malversations économiques, comme ne cessent de le dénoncer les organisations de la société civile (Everett, 2012 ; Hardoon & Heinrich, 2012) et certains partis politiques comme le Parti des Travailleurs et de la Démocratie (PTD) (Nkunuzimana, 2012a ; Nkunuzimana, 2012b).

Ainsi, le fait d'être engagée dans pareilles circonstances laisse penser à une appartenance à une classe, une catégorie ou un groupe de privilégiés, comme le reconnaît Mimi elle-même. Et cela est d'autant plus vrai que cet emploi est non seulement stable mais aussi stabilisant dans la mesure où il lui permet de subvenir à ses besoins, de participer aux revenus de son ménage et de jouir d'un certain prestige social. Trois des différentes dimensions fondamentales de l'intégration ou de la réintégration sociale, dont dépend entre autres la désimplication criminelle de Mimi.

D'autre part justement, cette désimplication criminelle de Mimi nous semble fort marquée par l'encadrement dont elle bénéficierait au sein du CEDAC. Eu égard aux différentes activités proposées par cette association à ses membres et aux bénéfices que Mimi reconnaît dans son adhésion à celle-ci, il nous semble que ce cadre associatif aurait joué un rôle non négligeable dans le déconditionnement violent et criminel de Mimi.

En tant qu'association d'ex-combattants, le CEDAC peut très bien refléter l'image d'un cadre où les ex-combattants, en s'y investissant, passeraient d'un activisme à l'autre car, fait remarquer Féron (2006), ils envisageraient cet engagement comme la continuité de leur combat antérieur, comme une autre manière de se mettre au service de leur communauté et de la défendre. Mais nous pensons aussi que le CEDAC peut être envisagé comme un espace, un cadre de rencontre pour des sujets ayant en commun le fait d'être ex-combattant. Et à ce titre, c'est en soi une opportunité offerte à Mimi, à l'instar d'autres ex-combattants, de retrouver des semblables, le plus souvent à la suite d'un retour dans la société, stigmatisante, discriminante, jalouse, méfiante, menaçante, voire persécutrice.

Ainsi pensons-nous qu'un tel cadre constitue, d'une part, une nouvelle expérience de liaison à la communauté humaine grâce à cette identification des membres à des semblables (Roisin, 2003), à savoir les ex-combattants. D'autre part, il offre aux membres une opportunité de parler de leurs pensées, de leurs réactions,

de leurs difficultés, de leurs préoccupations individuelles et/ou collectives et de profiter des bienfaits du partage des expériences et des émotions. Ce qui peut s'accompagner d'un effet naturel de ventilation (CAFOD, 2010), permettant ainsi un travail sur l'expérience violente et criminelle allant dans le sens d'une transformation de celle-ci. C'est en substance ce que nous avons compris à travers l'idée très répandue au sein du CEDAC selon laquelle il s'agirait de se servir de la même force destructrice utilisée par les ex-combattants pendant la guerre pour la reconstruction dans l'après-guerre.

Une transformation qui ne peut avoir lieu qu'en offrant aux ex-combattants d'autres opportunités ou d'autres alternatives de gagner leur vie sans passer par la violence agressive et destructrice. Et cela semble être le cas de Mimi qui nous a affirmé bénéficier, au sein du CEDAC, de beaucoup d'opportunités de formation et de participation à des séminaires. Et la participation à des formations et à des séminaires mérite une attention particulière pour bien comprendre en quoi elle peut constituer une source de revenus.

Ce n'est pas si compliqué, même cela peut paraître paradoxal. En effet, au lieu que ce soient les participants ou les bénéficiaires des séminaires de formation, des ateliers de réflexion, des conférences, des colloques, etc., il est devenu habituel au Burundi que ce soient plutôt les organisateurs de telles activités qui payent les participants. Et aujourd'hui il est hors de question au Burundi que les auditeurs d'une conférence, les séminaristes d'un atelier, les participants à une formation, etc., moins encore les conférenciers, les animateurs d'ateliers, les panélistes, les modérateurs, etc., payent pour leur participation. C'est au contraire les organisateurs qui doivent prendre en charge tous les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement, etc.

Ainsi, participer à une formation, à une conférence, à un colloque, à un séminaire, etc., est devenu synonyme d'être bien nourri, bien logé et bien payé. Non seulement on est nourri trois à quatre fois la journée (petit déjeuner, déjeuner, pause-café et cocktail de clôture), et par les meilleurs traiteurs de la localité, mais on est aussi logé dans les meilleurs hôtels et surtout tous les frais de déplacement sont intégralement remboursés et parfois majorés, des *per diem* et/ou des honoraires sont en plus payés.

Ce ne sont donc plus des activités dont peut bénéficier n'importe qui, c'est devenu une chasse gardée de certains privilégiés. Et le plus souvent, en dehors de ceux qui sont individuellement ciblés et invités par les organisateurs de telles activités pour leurs qualités et compétences, ceux qui sont choisis et envoyés par les organisations invitées sont des privilégiés : les hauts placés, leurs proches, les plus dociles, les nécessiteux, etc.

Et c'est même dans cette logique qu'il convient de situer la proposition de Gogo, de Mimi et de Dudu comme participants à notre recherche par le responsable du CEDAC en Mairie de Bujumbura. Nous avons compris que c'étaient plus des

membres influents et privilégiés au sein du CEDAC que des cas répondant à notre recherche. Il est effectivement clair que leur implication dans la criminalité d'après-guerre n'est pas aussi évidente que celle à laquelle nous pouvions nous attendre. Pourtant nous avons bien expliqué, spécifié et insisté sur les cas qui nous intéressaient : ceux qui étaient impliqués dans des actes criminels commis après leur démobilisation.

Mais qu'à cela ne tienne, leur participation à notre recherche n'en est pas moins pertinente pour autant. Et cela est d'autant plus vrai que l'analyse psychologique de la criminalité est une analyse des actes criminels aussi bien agis, pensés, imaginés, redoutés qu'évités (Kinable, 2008). La compréhension des conditions favorisant la désimplication criminelle des uns peut nous aider à comprendre en quoi l'absence ou la faiblesse de telles conditions peut induire l'implication criminelle des autres.

En d'autres termes, en nous référant plus spécifiquement au cas de Mimi, nous pouvons dire que l'implication criminelle d'ex-combattants peut découler de l'échec de la démobilisation et de la réintégration, d'une part, et du manque d'encadrement de ces derniers, d'autre part. En effet ce sont ces deux principales conditions qui nous semblent avoir favorisé la désimplication criminelle d'après-guerre de Mimi et ce sont les mêmes conditions qui se retrouvent à quelques nuances près chez Dudu.

4.2.4. Dudu, le stratège intouchable

Né en 1974, dans un quartier populaire et périphérique de Bujumbura, d'un père hutu et d'une mère tutsi, il est le 3^e enfant dans une fratrie de cinq enfants, dont les 2^e et 5^e sont morts. Il est le seul des trois qui restent qui vit encore au Burundi puisque sa grande sœur et aînée de la famille et son petit frère vivent en Amérique du Nord.

Il estime qu'il a grandi dans une famille modeste : même si sa famille habitait la capitale, il ne portait pas de chaussures, il dormait sur une natte,... parce que les revenus de son père étaient insuffisants alors que sa mère n'en avait pas du tout. Son père était en effet gardien ou surveillant de prison et Dudu se souvient que parfois il pouvait manquer d'argent pour payer la ration. Mais Dudu affirme que son père était le plus aimé des parents, car ce dernier pouvait aller au service sans donner la ration à la maison et, s'il rentrait avec quelques provisions, si tard soit-il, il préparait à manger et il réveillait toute sa famille pour qu'elle ne dorme pas ventre affamé.

Malgré cette situation de précarité, Dudu a pu aller à l'école et, à 17 ans, c'est-à-dire en 1991, il était dans l'avant-dernière année d'une école secondaire technique où il faisait des études de mécanique. Et c'est à cet âge-là qu'il a abandonné ses études pour s'engager dans la lutte armée, car c'est à la suite des événements des années 1990 qu'il a commencé à faire l'expérience réelle et directe de la violence jusque-là considérée comme de la fiction.

Personnellement, j'ai commencé à penser à la lutte armée dans les années 90. C'était à la suite d'une attaque contre un camp militaire... J'avais un frère militaire dans ce camp... Quand il est rentré à la maison, il nous a raconté et expliqué comment ça s'est passé... L'image que j'ai directement eue, c'était que finalement ce que nous voyons dans les films peut être réalité... J'ai commencé à m'y intéresser et à chercher comment adhérer mais le contact était très difficile... Par après, en 1991, l'attaque a eu lieu dans mon quartier, c'était beaucoup plus en direct, ce n'était plus ce que j'entendais à la radio, je l'entendais de mes propres oreilles. J'étais davantage motivé, mais là aussi c'était difficile. J'avais 17 ans, j'étais élève. Je voyais des gens tués, des voisins qu'on allait enterrer et c'était difficile à supporter de telle sorte que même les coups de feu ne nous faisaient plus peur, c'étaient comme des jouets.

Comme nous pouvons le remarquer, c'est en pleine adolescence, période où s'opère la réactualisation des conflits œdipiens en relation avec la poussée pulsionnelle notamment violente, agressive, destructrice, délinquante, rebelle, propre à cet âge (Balier, 2003) que Dudu fait cette expérience directe de la violence armée. Tout ce qui était de l'ordre du fictif, de l'imaginaire, du fantasmatique, de l'entendu, était à ce moment vu et vécu dans sa réalité la plus proche. C'était donc une expérience de subjectivation de la violence dans tout ce qu'elle a de réalité dévastatrice, destructrice, meurtrière, traumatisante...

Et dans cette adversité, nous remarquons que Dudu, en n'éprouvant plus de la peur, a fait preuve d'insensibilisation à la souffrance, comme nous l'avons déjà souligné chez Zao. Mais aussi et surtout, considérer les coups de feu comme des jouets est un exemple de plus, comme dirait Roisin (2010), du retournement du sentiment d'impuissance paralysante en celui de toute-puissance en situation d'un éventuel anéantissement. Et l'entrée de Dudu dans la lutte armée peut bel et bien être envisagée, non seulement comme une traduction dans la réalité de ses fantasmes, ou de la réalisation de ces derniers (Klein, 1980), mais aussi comme une identification à l'agresseur (Klein, 1980 ; Balier, 2003).

Par après 1993 est arrivé. A ce moment on pouvait vivre facilement avec une arme à feu... J'ai eu quelques formations et dans l'entre-temps le président a été assassiné... A cette époque c'étaient des groupes d'autodéfense civile qui s'organisaient dans les quartiers. Comme je suis natif du quartier Bz, nous avons occupé ce quartier... Nous avons tenu nos positions pendant 8 mois. Mais nous avons décidé de nous aligner puisqu'à un certain moment la vie dans la capitale Bujumbura était devenue quasi impossible. On ne pouvait plus se déplacer d'un quartier à l'autre, on ne pouvait pas se rendre au marché du centre-ville. Donc la vie était paralysée. C'est comme ça que j'ai pris la décision d'entrer en action en rejoignant la Kibira comme les autres.

Nous sommes de nouveau face à une entrée dans la lutte armée fortement teintée des circonstances ayant favorisé l'activation et l'actualisation de fantasmes et de convictions politico-ethniques violents. C'est ainsi que la lutte armée fut aussi marquée par des expériences extrêmement violentes et criminelles.

En effet, le récit de certaines expériences de la vie combattante de Dudu laisse entendre une routinisation, une banalisation, une normalisation même du meurtre.

Les militaires, accompagnés par les déplacés, nous ont attaqués sur notre position. La bataille a été trop dure et nous avons pris des otages parmi la population. Parmi ces otages il y avait une vieille femme qui ressemblait à ma mère... Je n'arrivais pas à la distinguer de ma mère, surtout que ma mère est Tutsi. Elle portait dans son dos un enfant de sa fille qui venait d'être tuée. J'ai demandé à mes compagnons si on ne pouvait pas laisser cette vieille femme s'en aller. Ils ont refusé et entretemps j'ai interdit qu'on les tue et j'ai demandé à cette femme de bien me regarder. J'ai insisté pour lui demander si elle ne me reconnaissait pas, en vain. Ça faisait longtemps que je ne la voyais pas, j'ai eu une grande émotion parce qu'elle ressemblait étrangement à ma mère, je ne savais pas quoi faire.

Comment peut-on justement savoir quoi faire face à une aussi délicate situation de massacres aveugles et collectifs des populations quand on a de telles hallucinations de se retrouver face à sa mère à tuer ? C'était un meurtre d'autant plus embarrassant à commettre pour Dudu dont les hallucinations faisaient douter de l'identité de sa victime. En effet, comme tout combattant, tuer est un acte qui reste malgré tout difficile à poser car, contrairement à des croyances très répandues, affirme Frésard (2004), les humains ne sont pas des êtres généralement disposés à se trucher joyeusement. C'est dans cette perspective que Frésard (2004) rejoint Grossman (1996) pour affirmer que tuer est un acte auquel l'être humain répugne fondamentalement, si bien qu'il faut réunir certaines conditions pour que les combattants en arrivent à tuer leur ennemi avec plus ou moins de facilité.

Et parmi ces conditions, Frésard (2004) relève d'abord la distanciation physique, car il est plus facile d'appuyer sur un bouton pour tuer un ennemi se trouvant à plusieurs kilomètres que de l'achever à l'arme blanche ou au corps à corps. Ensuite, la distanciation émotionnelle ou psychologique qui procède notamment par la déshumanisation de l'ennemi ou de l'adversaire, l'imputation à ce dernier de traits de caractère, d'intentions et/ou de comportements méprisables, dangereux, hostiles, insupportables... Puis, la désinhibition que l'alcool, la drogue, la sorcellerie peuvent induire afin que le combattant soit davantage disposé à adopter des comportements extrêmes. Enfin, la déresponsabilisation inhérente à la segmentation des tâches, à l'obéissance et à la soumission à l'autorité, à l'exécution des ordres, au mouvement de masse, comme c'est souvent le cas dans les guerres civiles et surtout identitaires dont il est question dans le cas du Burundi.

C'est dire donc que la participation à des massacres collectifs et surtout le passage à l'acte criminel n'est pas aussi automatique et simple que l'on pourrait le penser. Et nous pensons que c'est avec raison que Breton (2009) affirme qu'on ne tue pas sans « bonnes raisons » de le faire, si absurdes soient-elles. Ainsi, c'est souvent le principe ou l'argument vindicatif qui est à l'œuvre dans le chef de l'exécutant, comme c'est par ailleurs le cas dans ce passage à l'acte meurtrier de Dudu.

On les a gardés en otage pendant trois jours... Trois jours après ils l'ont exécutée mais je leur ai dit de laisser en vie l'enfant en promettant que j'allais le garder... Au 4^e mois, l'enfant a été tué par la population au moment où j'étais allé me promener... Quand je suis rentré on m'a dit qu'on l'a tué... J'ai alors demandé qu'on m'appelle ceux qui l'avaient tué pour qu'ils aillent me montrer où ils l'ont au moins enterré. C'était sept hommes. Ils sont allés me le montrer, c'était au cimetière et je les ai tous tués sur place.

Comme nous pouvons le remarquer, ce meurtre de Dudu est vindicatif par excellence. En effet, c'était pour venger le meurtre de l'enfant qu'il voulait garder à défaut d'avoir pu garder en vie la grand-mère de ce dernier. Et c'est dans la même logique vindicative que vont s'enclencher les hostilités qui pousseront Dudu à la sortie de son groupe armé, et plus tard à la démobilisation.

Alors les problèmes commencent. On m'a dit que je venais de créer des problèmes aux combattants en dressant contre eux la population... Ils ont pris la décision de m'arrêter, de me ligoter et de m'emprisonner. J'ai passé plusieurs jours au cachot. Mais on a fini par me libérer, je suis sorti. Mais cette fois-ci j'ai dit au chef que je ne suis pas d'accord avec la manière dont nous étions commandés... Cela a suscité beaucoup de polémiques jusqu'à ce qu'ils commencent à envisager de me tuer. C'est à ce moment que j'ai décidé de quitter... Au lieu de rentrer à la maison, je suis alors allé rejoindre une autre rébellion.

Ainsi, pendant plus de dix ans, Dudu va mener cette vie de rebelle, de maquisard, qu'il qualifie de sauvage et où l'on ne se prive de rien.

Nous étions effectivement des sauvages... Là tu as tout ce que tu veux facilement.

Une facilité qui découle davantage de l'exceptionnalité de cette vie au maquis ou de cette vie sauvage. En effet, comme son nom l'indique, c'est une vie en cachette, dans la clandestinité, dans des lieux peu accessibles, et donc en marge de la société contre laquelle on résiste, que l'on combat même avec son arsenal de normes, de lois, de règlements,... C'est dire donc qu'au-delà de vivre dans des conditions exceptionnelles, l'on va s'autoriser à faire exception aux lois, aux règlements, aux normes, aux règles qui régissent ceux qui sont restés dans la société ou, en d'autres termes, en marge du maquis.

C'est justement dans cette perspective que nous pouvons resituer les agissements éminemment antisociaux auxquels les combattants s'adonnent. C'est ce qu'illustre ici Dudu en parlant d'exploits qu'il a réalisés en initiant l'incendie systématique des maisons pour faire taire les populations hostiles au passage de rebelles.

En fait ce qui fait regretter mes chefs (pour avoir refusé d'entrer dans les nouvelles forces armées), c'est que j'avais des exploits. C'est moi qui ai initié le système d'incendier les maisons. L'idée m'est venue un jour où nous étions de passage dans une localité, la population a crié pour alerter les forces de l'ordre. J'ai dit, comme la population a crié sur nous, faisons demi-tour et brûlons toutes les maisons sans exception aucune, comme ça la prochaine fois personne ne va plus crier sur nous, et même à notre retour nous passerons par ici sans cri. ... C'est la première chose qui a fait dire de moi par mes compagnons que je suis un stratège.

C'est dire donc que, malgré les risques encourus, les sacrifices consentis, les privations acceptées en prenant le chemin du maquis, de la clandestinité ou de la rébellion, l'on jouit néanmoins du droit de ne se priver de rien, de s'abstraire des normes communément partagées, de s'adonner en toute légitimité à des actes antisociaux... et pourquoi pas avec admiration. Et c'est justement en raison de cette admiration dont jouissait Dudu comme stratège, tacticien, et donc comme combattant intelligent, que ses anciens compagnons de lutte regrettent sa démobilisation.

En effet, contre toutes les attentes des compagnons de lutte de Dudu qui voulaient le garder comme militaire, celui-ci a volontairement demandé d'être démobilisé en 2004, soit après plus de dix ans passés dans cette vie sauvage, criminelle et criminogène.

J'ai été démobilisé en 2004... Après autant d'années, je me suis dit que j'ai eu de la chance de ne pas mourir... J'ai volontairement demandé à être démobilisé parce que je me suis posé pas mal de questions : comment j'allais vivre, combien j'allais être payé ? J'ai bien analysé la situation et j'ai constaté que j'allais avoir des problèmes... J'ai été démobilisé au grade de capitaine.

Nous sommes de nouveau face à une démobilisation qui nous est apparue à proprement parler volontaire. Et ce sont les circonstances d'entrée dans la lutte armée, les problèmes rencontrés dans cette lutte et les opportunités, autres que la carrière militaire, dont pouvait bénéficier Dudu pour gagner sa vie, qui nous font penser à cela. Et ces trois conditions, que nous avons déjà retrouvées chez Mimi, nous semblent avoir joué un rôle déterminant dans la réussite de la démobilisation de Dudu et dans sa réintégration, même si le projet de réintégration qu'il avait choisi n'était pas de nature à faciliter cette réintégration.

En effet, il avait choisi le commerce comme projet de réintégration, un projet qui requiert des mesures d'accompagnement pour sa réussite. Il nous a justement fait comprendre le risque que les ex-combattants courent en s'adonnant au commerce dans le cadre du processus de réintégration. Ce risque tiendrait au fait qu'on ne leur donne pas l'argent liquide pour s'acheter eux-mêmes les marchandises mais leur équivalent en nature. Mais le problème qui se pose, selon Dudu, c'est que ces marchandises sont chères à cause des commissions de ceux qui négocient les marchés. En outre, Dudu dénonce, à l'instar de Codo qui a revendiqué que les ex-combattants devraient bénéficier au moins de ce qui est donné aux rapatriés, l'absence de mesures d'accompagnement. En d'autres termes, explique-t-il, pour un commerçant, quand il n'a pas de bénéfice, il n'a pas de ration, c'est un principe commercial. S'il n'a pas fait de bénéfice, il est obligé de consommer son capital.

C'est dire donc qu'il ne suffit pas de donner seulement des marchandises à vendre aux ex-combattants ou, en d'autres termes, de leur donner le capital ou le financement pour démarrer un projet de réintégration socioéconomique ou générateur de revenus. Il faudrait en plus et même au préalable leur donner à manger ou, du moins, à satisfaire les besoins primaires ou fondamentaux. Et ceci corrobore

les usages faits du pécule de démobilisation et/ou du projet de réintégration, comme nous l'avons entendu tout au long de notre analyse. C'est surtout pour manger, boire, se loger, se marier, que l'argent et/ou les biens reçus sont orientés au détriment des projets initiaux de réintégration.

Le cas de Dudu n'est donc pas une exception, car il illustre de nouveau une situation d'échec du projet de réintégration. Un échec qui tient aussi, selon Dudu à une faible préparation psychologique lors de la démobilisation.

Il y a eu toujours des problèmes de réintégration parce que, même lors de notre passage dans le centre de transit, nous n'étions pas suffisamment formés sur la manière de nous comporter. Psychologiquement on n'avait personne pour nous aider. C'était juste comme une causerie morale, les formateurs venaient, ils parlaient... et nous disaient, voilà la réunion est terminée. Personne ne prenait du temps pour nous expliquer que le travail que nous étions allés faire est terminé. C'était plutôt de nous dire qu'il fallait rentrer.

Mais cet échec ne semble pas pour autant avoir pesé lourd dans la réintégration de Dudu dont le retour dans la communauté a été sans conflit majeur, grâce au soutien des membres de sa famille, de ses revenus et de son sens de l'analyse. En effet, Dudu affirme qu'il n'a pas eu de conflit avec la communauté depuis sa démobilisation. Mais il comprend pourquoi il y a souvent des conflits entre les démobilisés et la communauté. C'est surtout à cause de la méfiance de la communauté qui est fondée non seulement sur la crainte de la persistance de l'agir combattant, mais aussi sur la réalité de cet agir ou de ce comportement combattants qui est récurrent chez les ex-combattants.

Lors de la réintégration, nous avons eu des problèmes sur le plan social parce que les gens nous considéraient comme des bêtes sauvages. Et ils avaient raison... Nous étions comme des animaux sauvages. En outre on veut toujours se comporter comme un combattant alors qu'on est désarmé... Le combattant a toujours tendance à mépriser le civil, à le prendre pour un vaurien, à lui donner des ordres qu'il doit exécuter. Or, cela est contraire à la vie qu'on intègre une fois démobilisé, car la population ne considère pas le démobilisé comme un combattant alors que c'est à cela qu'il s'attendait. C'est pourquoi il y a tout le temps des problèmes, beaucoup de conflits, la plupart sont emprisonnés.

Ces propos de Dudu réitèrent ce que nous avons déjà dit, d'une part, à propos de l'univers communautaire méfiant et, d'autre part, de la normalisation sociale du port d'arme, plus précisément en ce qui concerne le processus d'infériorisation et le complexe de supériorité, comme c'est le cas chez Codo. Cependant Dudu reconnaît qu'il n'a pas été trop affecté par ces conflits entre la communauté et les ex-combattants. Et c'est surtout grâce au soutien de sa famille, à savoir sa sœur et son frère qui sont à l'étranger, qu'il a pu gagner sa vie.

Les membres de ma famille qui vivent en Amérique se sont intéressés à moi, je leur ai dit que je voulais travailler, que je voulais mener une autre vie, je leur ai expliqué combien les conditions de vie étaient difficiles chez nous. Et je leur ai soumis mes projets de réintégration professionnelle. Ils m'ont donné de l'argent, je l'ai investi en achetant une voiture que j'ai utilisée dans le transport rémunéré.

Petit à petit j'ai pu avoir un capital qui m'a aidé à me débrouiller et à gagner ma vie.

C'est ainsi qu'il s'est marié à une ex-combattante et il était père de cinq enfants au moment de notre rencontre. Il nous a par ailleurs exprimé sa grande satisfaction par rapport à sa situation puisqu'il a pu trouver du travail dans les organismes des Nations Unies qui sont réputés être les plus rémunérateurs au Burundi.

J'ai eu du travail aux Nations Unies. D'abord à l'ONU ... ensuite au BINUB, dans le domaine de la sécurité... Je peux être engagé n'importe où à travers le monde, que ce soit en Afghanistan, au Soudan, ... (sourire). Actuellement je travaille au FIDA.

Et c'est parce qu'il gagne sa vie qu'il ne cède pas à ceux qui le sollicitent pour retourner au maquis.

Les mouvements en gestation m'ont déjà sollicité. Mais je leur ai dit : si je dois aller là-bas, je dois avoir un objectif. Pour le moment je n'y vois pas d'objectif. J'ai cinq enfants, j'ai quatre parcelles, j'ai une femme, dites-moi ce que j'irai chercher d'autre. Je peux y aller pour chercher la vie, or la vie je l'ai, ce que j'ai à y gagner, je l'ai déjà.

Alors que d'autres, notamment Zao et Gogo, disent qu'ils n'ont rien, voilà que Dudu, à la suite de Mimi, affirme ne manquer de rien. Or, comme nous avons pu le mettre en exergue tout au long de notre analyse, c'est le manque à avoir et/ou le manque à être qui ont été régulièrement mis en cause dans la l'engagement des ex-combattants dans la lutte armée. Ce n'est donc plus quelqu'un qui n'a rien à perdre ou, en d'autres termes, quelqu'un qui aurait tout à gagner, il a plutôt tout à perdre et rien à gagner. Et retourner au maquis ou reprendre les armes voudrait justement dire laisser tomber, se séparer, abandonner, perdre ou faire le deuil de tout ce qu'il a : sa femme, ses enfants, son travail, sa voiture, ses parcelles,... alors que c'est pour avoir cela que les autres prennent les armes ou vont se battre.

Nous pourrions même dire que Dudu ne pourrait envisager de reprendre le chemin de la guerre que dans les cas où il serait menacé de perdre ou aurait perdu ce qu'il a ou encore chercherait à gagner plus que ce qu'il n'a. C'est dire donc que ce n'est pas à n'importe quel prix que Dudu accepterait de perdre ce qu'il a et ce qu'il est pour reprendre la lutte armée.

Seulement je leur ai dit, je ne suis pas contre vous. Il faut éviter des mots qui blessent pour ne pas se créer des ennuis. Je leur ai quand même promis qu'au moment où ils auront besoin de mon assistance, qu'ils n'hésitent pas à m'appeler, qu'ils me disent : faites-nous ceci et je le leur ferai. Mais je ne ferai pas en tant que membre ou partisan, mais comme tout humain qui aiderait quelqu'un qui a une cause à défendre et qui nécessite une assistance. C'est comme je le ferais pour n'importe qui d'autre.

Ceci pour dire que le métier des armes n'est plus attirant pour Dudu qui a pu trouver d'autres moyens ou d'autres métiers pour gagner la vie. Ainsi pourrions-nous dire que Dudu a déjà trouvé de quoi substituer à son métier des armes, au

travail combattant, à la vie du maquis. C'est à un véritable deuil du maquis, de la lutte armée, de la rébellion, de la sauvagerie, ou tout simplement du métier des armes, que nous avons à faire chez Dudu à l'instar de Mimi. En d'autres termes, c'est une réussite de la réintégration qu'illustre Dudu dont le libre-arbitre, l'autonomie, l'autorité voire la notoriété dont il jouirait, favoriseraient sa désimplication criminelle d'après-guerre.

En effet, c'est dans la capacité de Dudu à peser le pour et le contre dans la prise de décisions qu'il nous semble davantage resituer sa désimplication criminelle d'après-guerre. Nous avons justement compris dans ses dires que, même s'il s'était déjà impliqué ou s'il devait s'impliquer un jour, ce ne serait pas sans avoir pris suffisamment de précautions pour écarter tout risque d'être impliqué. Selon Dudu, sa désimplication criminelle d'après-guerre découlerait de son libre arbitre, de son niveau élevé d'instruction.

Après la démobilisation je n'ai jamais été emprisonné parce que, quand tu es instruit, tu as quand même le minimum d'intelligence, tu peux te limiter dans les dégâts que tu commets....

C'est aussi quelqu'un qui essaierait d'inhiber et de renoncer à l'esprit sauvage des combattants.

Nous étions des sauvages même si moi j'essaye de temps en temps de me ressaisir et d'être sociable...

Mais ce n'est pas non plus quelqu'un que l'on pourrait impliquer et traduire facilement devant les instances judiciaires grâce à la bonne renommée dont il jouit auprès de personnalités influentes dans différentes institutions.

Et m'emprisonner est difficile parce que partout il y a des gens avec qui j'ai travaillé et qui ne connaissent rien de mal de moi.

Ce qui donne à penser qu'au-delà de son libre-arbitre, de sa capacité d'analyse et de discernement des situations, il jouirait aussi des privilèges de l'impunité à l'instar d'autres ex-combattants comme Codo dont la détention et le port d'arme étaient normalisés. Et Dudu rejoint Mimi pour affirmer par ailleurs que la criminalité d'après-guerre des ex-combattants est une persistance de l'agir combattant, surtout chez ceux qui jouissent des faveurs au sein de leur groupe armé d'origine. En effet, ceux qui sont emprisonnés sont ceux-là qui n'agissent pas intelligemment ou de manière suffisamment réfléchie et responsable, ou qui abusent des faveurs dont ils jouissent.

Pour lui en effet, le fait qu'il y ait beaucoup de démobilisés emprisonnés, c'est à cause de l'exploitation dont ils font l'objet. Ils commettent des bavures et sont relâchés par après. Il explique à juste titre que, quand quelqu'un est habitué à lâcher son chien sur les gens, celui-ci finit un jour par mordre un des siens et il devient alors difficile de tolérer cela chez lui, si bien qu'on le frappe ou on le tue. Ainsi, précise Dudu, comme la plupart des démobilisés ont gardé un penchant pour leur appartenance politique malgré leur retour à la vie civile, dans la communauté, il y a

des démobilisés d'un groupe armé plus libres ou plus favorisés par rapport à ceux des autres groupes. Les premiers ne se sentent donc pas comme des civils ordinaires puisqu'on leur a dit qu'ils restent affiliés au parti, qu'ils peuvent continuer à travailler ou, en d'autres termes, à exercer leur métier des armes, comme nous l'avons compris avec le cas de Codo.

Ils voient alors qu'ils sont toujours actifs et ils sont effectivement actifs puisque tout ce qu'ils veulent, ils le font. Même s'ils commettent une infraction, on ne les met pas en prison... S'ils causent un préjudice à un citoyen non affilié au parti, ce n'est pas un problème... Et ils en abusent... On les arrête et on les met en prison mais c'est rare qu'ils restent trop longtemps en prison. Je considère cette situation comme celle que nous avons connue à un certain moment où un groupe de jeunes commettaient des fautes mais n'étaient pas punis. Ils dépassaient même les limites et allaient commettre les forfaits dans leur propre camp. A ce moment on les arrêtaient. C'est ce qui se passe maintenant.

C'est dire donc qu'il ne suffit pas de commettre une infraction pour être traduit en justice ou être judiciairisé, encore faut-il être susceptible de l'être. Être judiciairisé ne signifie pas non plus nécessairement que l'on a commis une infraction, car seule la susceptibilité de l'être peut suffire. Ainsi pensons-nous que ce n'est pas parce que Dudu n'est pas formellement impliqué qu'il ne serait pas ou ne se serait pas impliqué dans la criminalité d'après-guerre. Nous pourrions même dire que sa désimplication criminelle d'après-guerre n'est pas une absence d'une alter et/ou d'une auto-implication, mais d'une absence de sa formalisation. Et ceci serait d'autant plus vrai que Dudu, au-delà de son sens élevé de stratège ou de tacticien, jouit d'une certaine intouchabilité qui empêche sa traduction devant les instances judiciaires et pénales dont l'emprisonnement constitue le moyen privilégié de répression.

Finalement, si l'auto et l'alter-implication criminelle d'après-guerre de Yuric, Gogo, Mimi et Dudu n'est pas un fait, elle nous semble être de fait. Elle est de fait dans ce sens où, d'une part, ils sont présumés impliqués par la communauté. En effet, à l'instar d'autres ex-combattants, ils sont d'office considérés par la communauté comme des auteurs-clés de la criminalité d'après-guerre. Ainsi c'est, d'une part, dans le sens ou dans la logique des attentes et/ou des accusations de la communauté que nos interlocuteurs craignent, redoutent et/ou évitent de passer à des actes criminels. D'autre part, c'est parce qu'ils se sentent en insécurité, menacés, persécutés, qu'ils restent sur le pied de guerre, prêts à prendre la défense ou à attaquer les premiers.

Nous pouvons même dire en fin de compte que la désimplication criminelle des ex-combattants que nous avons rencontrés dans l'univers communautaire n'est pas synonyme d'absence d'implication criminelle. Seulement, celle-ci n'est pas judiciairisée comme c'est le cas dans l'univers carcéral où nous avons retrouvé des ex-combattants qui se sentent davantage traduits en justice pour des intentions hostiles qu'on leur impute plutôt que pour leur culpabilité avérée, sauf dans de rares cas de flagrant délit.

Mais que conclure de cette analyse ? En d'autres termes, comment avons-nous compris l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants au Burundi ? Plus précisément, en quoi consiste la dramatique processuelle en cause dans le chef des ex-combattants impliqués dans cette criminalité d'après-guerre ? S'agit-il de celle du double deuil en souffrance, à savoir celui qui a précédé l'entrée dans la lutte armée et qui s'est compliqué pendant et après celle-ci, d'une part, et celui consécutif à la reconversion subséquente que nous avons mis en cause dans notre abord psychologique, d'autre part ? Si oui, comment s'articule-elle et si non, quelle autre dramatique processuelle serait en cause ? C'est à ce questionnement que nous allons répondre dans la dernière partie que nous avons consacrée à la discussion des résultats et à la conclusion de notre travail.

Troisième partie.

Discussion des résultats

Le deuil fait penser à la mort et la référence à la mort reste prépondérante dans la définition du deuil car celui-ci signifie au sens premier la douleur, l'affliction que l'on éprouve de la mort de quelqu'un. Mais, comme l'indique Hanus (1994), le deuil entretient avec la mort des relations ambiguës car toute mort n'entraîne pas ipso facto un deuil. En effet, il faut pour ce faire que l'être perdu ait de l'importance pour celui ou ceux qui le perdent et qu'ils aient les uns et les autres des liens d'attachement serrés.

C'est ainsi que Freud (1968), tout en se référant à la perte, avait élargi le champ du deuil. Pour lui en effet, le deuil est régulièrement la réaction à la perte d'une personne aimée ou d'une abstraction mise à sa place, la patrie, la liberté, un idéal, etc. C'est ainsi qu'il a parlé de travail de deuil en termes de processus psychique par lequel la personne endeuillée fait l'épreuve de réalité que l'objet aimé n'existe plus et est amenée à retirer toute sa libido des liens qui la retiennent à cet objet.

Et en s'interrogeant sur le sens de la délinquance, Kinable (1990) indique une parenté entre le processus de deuil et la survenue du fait délinquant ou criminel. Pour lui en effet, le recours à un agir de type délinquant ou l'activisme délictueux ou criminel paraît ressaisissable dans la logique d'un travail de deuil à faire, mais qui ne parvient pas à s'effectuer. La délinquance ou la criminalité peut donc se concevoir comme une tournure spécifique que prend une certaine façon de ne pas faire son deuil comme il le faudrait. En souscrivant à une telle perspective, nous nous sommes alors demandé comment l'on pourrait comprendre l'implication des ex-combattants burundais dans la criminalité d'après-guerre. En d'autres termes, de quel(s) deuil(s) en souffrance est-il question chez les ex-combattants impliqués dans cette criminalité ?

Au regard de ce questionnement de départ, d'une part, de notre démarche méthodologique et des données obtenues, d'autre part, nous pouvons réaffirmer le double deuil en souffrance que nous avons mis en cause dès l'entame de ce travail. Il s'agit du deuil en souffrance ayant précédé l'entrée des ex-combattants dans la lutte armée et qui s'est compliqué pendant et après celle-ci, d'une part, et de celui de leur reconversion subséquente d'après-guerre, d'autre part.

Chapitre I.

Deuil(s) en souffrance d'avant-guerre et délinquance d'après-guerre

Étant donné que les récits d'après-guerre sont avant tout des récits de la guerre (Bucaille, 2006) et que c'est en tenant compte de la manière dont les identités d'avant, de pendant et d'après-guerre s'articulent pour comprendre le vécu d'après-guerre, nous avons systématiquement cherché à comprendre le lien que nous pouvions établir entre la délinquance ou criminalité d'après-guerre des ex-combattants et le(s) deuil(s) en souffrance d'avant-guerre. Et à ce propos, il ressort de notre analyse que la criminalité ou la délinquance d'après-guerre des ex-combattants au Burundi s'inscrit dans la perspective de deux sortes de deuils en souffrance d'avant-guerre qui n'ont fait que se compliquer depuis l'entrée jusqu'à la sortie de la lutte armée. Il s'agit, d'une part, du deuil en souffrance occasionné par les pertes subies en termes de personnes et/ou de biens et, d'autre part, du deuil en souffrance de l'émergence à la personne et au social.

1.1. Pertes d'avant-guerre et délinquance d'après-guerre

Depuis son accession à l'indépendance en 1962, le Burundi vit au rythme d'un long conflit qui a atteint son paroxysme à partir de l'année 1993. Tout au long de ces années, le conflit burundais a été jalonné par des crises récurrentes, les unes plus critiques que d'autres. Les plus souvent citées sont celles de 1965, de 1972, de 1988, de 1991 et celle de 1993 qui a dégénéré en une guerre civile. Il est vrai que ce conflit a pris des allures ethniques, opposant les Hutu majoritaires aux Tutsi minoritaires, même s'il faut attirer l'attention ici sur le caractère globalisant du discours sur les acteurs au conflit. Ce ne sont pas en effet tous les Hutu qui sont contre les Tutsi, ni tous les Tutsi qui sont contre les Hutu mais plutôt des groupes politiques hutu et des groupes politiques tutsi. Ce qui est certain, c'est qu'il y a lieu d'affirmer qu'au Burundi, la peur est vécue, pensée, jouée, calculée. Elle n'est pas dans le décor du drame, elle en est devenue l'acteur principal (Chrétien (1997)

C'est cette situation que les Burundais ont vécue tout au long des années après l'indépendance. Les décennies qui l'ont suivie se sont construites dans un éveil identitaire. Celui-ci s'est construit sur base d'une psychose généralisée à travers toute la société si bien que, pour Chrétien (1997), être hutu ou tutsi ce n'est ni être bantou ou hamite, ni être serf ou seigneur ! C'est se rappeler qui a tué un de ses proches ou se demander qui va tuer votre enfant, avec chaque fois une réponse

différente. Ces violences remémorées ou redoutées sont à l'origine des événements tragiques qui vont caractériser la période post-indépendance. Les lourds contentieux historiques issus des différentes crises meurtrières ont occasionné de lourdes pertes en vies humaines. A titre illustratif, en 1972 on parle de 100 000 victimes alors qu'on estime à plus de 300 000 les tués depuis octobre 1993.

Ainsi, il y a au Burundi beaucoup de personnes endeuillées par le conflit. Et en parlant de personnes endeuillées, nous voulons dire surtout celles qui ont perdu des personnes chères, des proches parents, des enfants, des parents, des frères et des sœurs, des cousins, des oncles, des tantes, etc. Le plus dramatique pour ces personnes est l'impossibilité de faire le deuil. En effet, explique Barancira (2005), des milliers de familles décimées et de corps disparus n'ont jamais été retrouvés. Les victimes ont été hâtivement enterrées dans les fosses communes, jetées dans les latrines, dans les cours d'eau, dans les marais ou dans la brousse. En réalité, précise-t-il, le Burundi est couvert de charniers disséminés sur l'ensemble du territoire au gré des événements sanglants et des massacres de masse depuis les années 1965 jusqu'à nos jours.

Ainsi s'interroge Barancira (2005) à juste titre, si les survivants n'ont pas vu et reconnu les corps, comment peuvent-ils accepter la réalité de la mort de leurs parents, de leurs enfants, des frères et sœurs ? Il demeure toujours un doute intolérable : ont-ils vraiment été tués ? Ont-ils disparu ? Reviendront-ils un jour ? Même ceux qui sont certains de la mort des leurs s'attendent en vain à connaître les coupables puisque les responsables politiques se disputent toujours pour reconnaître ce qui s'est passé, désigner les coupables, rassurer les innocents et redonner l'espoir au pays. Et pourtant, la plupart des tueries ont eu lieu en plein jour et devant de nombreux témoins condamnés au silence depuis de nombreuses années.

C'est dans ce contexte de violences collectives et meurtrières que les ex-combattants burundais se sont engagés dans la lutte armée. Et comme nous avons pu l'entendre, c'est souvent, sinon toujours, sur fond de sentiment de vengeance à la suite des pertes subies que cet engagement a pris forme. En effet, comme l'a remarqué Breton (2009), à propos des exécutants dans les violences de masse, s'il faut opérer une distinction entre les brutes psychopathes qui sont une petite minorité et la majorité des exécuteurs potentiels, ces derniers sont plus des hommes « ordinaires » que les premiers. Mais, ajoute-t-il, lorsqu'on s'interroge plus en profondeur sur ces exécuteurs ordinaires et, dans la perspective de les différencier des « refusants », il y a lieu de douter qu'il s'agit d'hommes tout à fait ordinaires. Ainsi conteste-t-il que les exécuteurs soient des hommes comme tout le monde car nombre d'entre eux ont déjà une expérience de la violence.

Pour Brunet (2007), nul n'a besoin d'être psychopathe pour participer à un crime de masse ou un acte de terrorisme, car nous avons tous des pulsions violentes, même si le criminel en chacun ne fait pas un criminel de chacun. Et ce sont des processus

groupaux puissants qui, dans des contextes sociaux particuliers, peuvent transformer des gens ordinaires en terroristes ou en génocidaires.

Une expérience de la violence et de la perte est donc clairement mise en évidence dans les récits de ceux qui ont officialisé leur participation à la lutte armée en adhérant aux FAB ou aux PMPA. Et deux niveaux émergent dans la manière dont les ex-combattants burundais se situent par rapport à cette expérience de la violence et de la perte : un niveau général où c'est la violence politico-ethnique qui constitue la toile de fond de l'adhésion à la lutte armée et un niveau intermédiaire où ce sont des membres de l'entourage socio-familial qui sont impliqués dans ces violences.

1.1.1. Violences politico-ethniques, toile de fond à l'adhésion à la lutte armée

Étant donné le caractère politico-ethnique du conflit burundais, rien d'étonnant que la violence politico-ethnique soit l'un des arguments du recours à la lutte armée.

D'une part, les violences politico-ethniques de 1993 sont souvent considérées comme l'élément déclencheur de la lutte armée, comme l'indique Dudu.

A la suite de l'assassinat de Ndadaye, j'ai pris la décision d'entrer en action en rejoignant le maquis dans la Kibira comme les autres.

Un assassinat du président qui est, comme dirait Roisin (2005), un cas de figure qui illustre le lien d'engendrement d'une guerre civile à partir du meurtre social de la fonction paternelle symbolique. Il suffit de revisiter un peu la manière dont les partisans du président assassiné le percevaient pour se rendre compte que celui-ci incarnait bien cette fonction. Tantôt il était considéré comme le libérateur, à l'instar de Nelson Mandela, figure emblématique de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud¹, tantôt comme le vieux sage de la cité. On l'appelait en effet « *Mutama* », c'est-à-dire le vieux sage, qui peut être un père, un grand-père ou tout autre homme âgé et respecté dont la tradition burundaise veut qu'on ne l'appelle pas par son nom comme on ne le ferait pas non plus pour son père. Un assassinat d'autant plus symbolique qu'il a déclenché le massacre systématique des Tutsi par les Hutu dont les rescapés vont se retrouver dans des sites de déplacés, sous la protection des FAB, occasion pour les jeunes tutsi de rejoindre la lutte armée, comme ce fut le cas de Rei².

Pour moi, (entrer dans l'armée) c'était une profession qui allait me procurer un salaire très rapidement. Ce n'est pas tout : tu vois, à cette époque nous vivions dans un site de déplacés. Mais, même dans le site nous n'étions pas en sécurité, nous

¹ Pendant la campagne électorale, ses partisans chantaient : « *Uraba Mandela wo mu Burundi* » c'est-à-dire « Sois le Mandela du Burundi ».

² Un ex-combattant des FAB

fuyions tout le temps, parfois nous passions la nuit dans la brousse et dans les marais.

C'est vrai que la plupart des ex-combattants des FAB avaient rejoint la lutte armée pour échapper à la misère, ou plus précisément pour avoir des revenus, mais aussi pour des raisons sécuritaires, fait remarquer Uvin (2007). Et c'est parce que les FAB constituaient un refuge, un moyen de protection, pour la plupart des jeunes tutsi surtout, que ceux-ci ont continué à s'y faire enrôler malgré les risques de la guerre, alors que les jeunes hutu rejoignaient les groupes rebelles.

D'autre part, les violences politico-ethniques de 1993 ont ravivé et renforcé les clivages ethniques liés à des massacres et des assassinats du passé. Des violences qui constituent une pièce à conviction dans la sensibilisation à la lutte armée, comme l'indique Mimi.

Je me souviens qu'il y avait une fille, un peu plus âgée, qui nous disait que son père avait été assassiné en 1972. C'est elle qui motivait davantage les filles du quartier. On se disait qu'il ne fallait pas tous se faire tuer, on voulait alors combattre les Tutsi et leur armée. C'est comme ça que j'ai eu la curiosité d'accompagner les autres dans les attaques ».

Un clivage ethnique que Gogo³ exprime bien dans son témoignage :

Je me souviens qu'il y avait des divisions ethniques à l'école. Il y avait des chaussures en pantoufle marquées DH. On nous faisait comprendre que ce DH signifiait « Démocratie Hutu ». C'est ainsi j'ai davantage adhéré à l'idéologie rebelle.

Un clivage ethnique qui ne serait pas non plus à négliger du côté de ceux qui sont entrés dans les FAB, comme dans le cas de Yuric, un ex-combattant ayant transité par le front patriotique rwandais (FPR) avant de regagner les FAB :

Beaucoup de Rwandais venaient à la maison. Ils ne cessaient de nous sensibiliser sur la libération du Rwanda. Je suis allé combattre dans les rangs du FPR au maquis, nous avons libéré le Rwanda et je suis resté dans l'armée rwandaise jusqu'en 1998 où on nous a dit qu'il fallait rentrer chez nous. Arrivés au Burundi nous avons été directement intégrés dans l'armée.

Ce clivage ethnique clairement exprimé dans « la démocratie hutu » d'un côté et implicitement sous-entendu dans « la libération du Rwanda » d'un autre, constituait un tremplin à un fanatisme politico-ethnique dont deux des traits caractéristiques, estime Roisin (2005), sont l'amour pour l'identique et la haine de l'autre. Avec comme conséquences, l'identification et l'obsession fanatique pour l'identique d'un côté et l'agressivité et la haine meurtrière de l'autre. Ainsi, tout comme des individus s'engagent dans l'armée pour défendre leur pays, dirait Felices-Luna (2007), l'incorporation à la lutte armée au Burundi est basée sur un désir de défendre et protéger sa communauté d'appartenance. Une appartenance identitaire puisqu'il s'agit bien d'une appartenance Hutu ou Tutsi, appartenance à des collectifs dits

³ Une ex-combattante du CNDD-FDD

ethniques auxquels l'on appartient à la naissance indépendamment du volontarisme du combattant (Marzano, 2011).

C'est pourquoi les raisons idéologico-politiques qu'Uvin (2007) a relevées dans l'adhésion à la lutte armée sont liées à des violences politico-ethniques ayant favorisé et renforcé le sentiment d'appartenance à des communautés agressées ou susceptibles de l'être, les Hutu d'un côté et les Tutsi de l'autre. C'est une sorte d'appropriation individuelle (Guillaumin, 1978) d'un contexte sociopolitique violent auquel on réagit par la violence. C'est comme dans la fameuse loi du talion, œil pour œil, dent pour dent, d'autant plus que la vengeance, indique Courtois (1984), est un des modes de l'abréaction, à côté des répliques verbales, des larmes, etc. Et comme la réaction du sujet qui subit quelque dommage n'a d'effet réellement cathartique que lorsqu'elle est vraiment adéquate, et que par ailleurs, plus le traumatisme est intense, plus la réaction adéquate doit être forte, la meilleure réaction est de l'ordre de l'agir. Un agir qui est ici synonyme du recours privilégié à la violence destructrice et agressive, dans la mesure où la violence qui l'engendre et la déclenche l'est aussi. Un agir violent dont les violences politico-ethniques servent de toile de fond tout en impliquant l'entourage socio-familial immédiat.

1.1.2. L'implication de l'entourage socio-familial dans la violence

Nombreux sont les Burundais, souligne Barancira (2002), qui ont perdu leurs parents, leurs voisins, leur domicile, leurs moyens de subsistance, mais aussi l'illusion de vivre dans une société humanisée, à cause des violences politico-ethniques. Hutu et Tutsi étant des voisins, habitant les mêmes villages, les violences politico-ethniques sont du coup une affaire de tout l'entourage socio-familial, agresseur d'un côté et agressé de l'autre. Ainsi, selon le cas de figure, l'adhésion à la lutte armée est à ressaisir comme une opportunité d'infliger une violence à la fois punitive aux agresseurs et réparatrice du préjudice subi par les proches agressés.

Mon père a été emprisonné, accusé de participation aux massacres des Tutsi en 1993, fait savoir Ebla. Il a été dénoncé par une famille tutsi qu'il avait cachée à la maison lors des massacres. Depuis que j'ai appris cette histoire, j'ai conclu que tout Tutsi est mauvais et j'ai grandi en ruminant vengeance.

Si de nouveau ce témoignage en dit long sur le clivage politico-ethnique Hutu/Tutsi, il met en outre en exergue la part de l'entourage dans les violences subies par les siens. C'est ce que nous retrouvons par ailleurs chez Rei dont l'enrôlement à l'armée n'était pas sans rapport avec les pertes subies.

Nous avons eu la chance d'avoir la vie sauve en échappant aux massacres. Mais mon père avait été tué et moi-même on m'avait laissé pour mort. Tu comprends alors que dans ces conditions on ne peut pas rester sans vouloir leur faire la même chose.

Un vouloir faire la même chose qui véhicule bien l'idée de violence à infliger aux auteurs des massacres ayant emporté le père. Des auteurs qui, dans le cas de Rei comme dans celui d'Ebla, sont de manière générale des voisins. Hutu et Tutsi habitent en effet les mêmes collines, les mêmes villages, cultivent des champs contigus, fréquentent les mêmes écoles, les mêmes marchés, les mêmes bistrots, les mêmes églises..., se font soigner dans les mêmes centres de soins, sont sous une même administration... Parfois aussi, ils sont d'une même famille comme dans le cas d'Ebla dont le père hutu et la mère tutsi se sont séparés suite aux événements de 1993.

Une dislocation des familles, surtout celles des couples hutu-tutsi, et une souffrance des enfants nés de ces mariages qui montrent, fait remarquer Barancira (2002), une séparation évidente entre Hutu et Tutsi. Des identités ethniques violentes et meurtrières dans la mesure où elles se construisent sur base d'une fabrication de mémoires ethniques considérées par Mukuri (2002) comme le résultat des constructions et reconstructions fondées sur le passé traumatique. Des mémoires ethniques envisagées ici dans le sens de patrimoines mentaux, de souvenirs qui nourrissent les représentations, assurent la cohésion des individus dans un groupe ou dans une société et peuvent inspirer leurs actions présentes (Leduc, Marcos-Alvarez et Le Pellec, 1994).

Ainsi, l'adhésion à la lutte armée au Burundi s'inscrit dans un univers socio-familial violent et menaçant, qui prédispose, comme dirait Breton (2009), à accepter une représentation du monde comme menaçante, avec la croyance que tout ce qui arrive de défavorable est la faute d'autrui et notamment de groupes menaçants. C'est la confrontation avec une agression réelle ou imaginaire qui confirme ces menaces latentes et déclenche la fureur vengeresse. C'est pourquoi, au-delà du vouloir venger les leurs, les (ex)-combattants burundais font valoir la violence dont ils avaient fait, faisaient et/ou risquaient de faire l'objet au moment de leur adhésion à la lutte armée, comme nous avons eu l'occasion de le préciser à travers l'identification à l'agresseur.

C'est donc essentiellement sur fond de pertes subies que l'entrée dans la lutte armée s'est opérée au Burundi. Nous pouvons donc dire que cette adhésion à la lutte armée constituait une tentative de résoudre les deuils en souffrance occasionnés par ces pertes. Cependant, il y a lieu de remarquer qu'au lieu de résoudre ces deuils en souffrance, la participation à la lutte armée n'a fait que les compliquer, étant donné notamment la violence de l'affiliation aux groupes armés et les traumatismes psychiques inhérents aux métiers des armes.

D'une part, nous avons remarqué une certaine victimisation du renoncement aux ambitions vindicatives des ex-combattants de par leur adhésion au groupe armé. En effet, dès leur entrée dans les groupes armés, les combattants sont invités à mettre de côté, à oublier, voire à renoncer à leurs propres ambitions vindicatives.

Le règlement militaire est très dur. Dès l'entrée dans l'armée, l'on apprend que l'on doit abandonner ses propres projets vindicatifs.

Même son de cloche du côté de la rébellion.

Au maquis c'est comme à l'armée, on est régi par un règlement militaire que l'on doit respecter scrupuleusement. Et durant toute la formation, on n'apprend nulle part la vengeance. La mission vindicative n'existe pas.

Si l'acte de violence n'est pas que celui qui porte atteinte à l'intégrité physique mais aussi à l'intégrité psychique d'une personne (Roisin, 2010), de tels propos traduisent une violence psychique. Un choc d'entrée que les combattants doivent encaisser et qui est inhérent à toute affiliation à un groupe, car adhérer à un groupe c'est, pour Orfali (2010), s'affilier à celui-ci, souscrire à ses règles, gérer sa relation au monde en tant qu'individu et s'inscrire dans l'inter-individualité, favoriser son groupe et stigmatiser les autres groupes. Un choc d'autant plus important que c'est dans une situation de guerre que s'inscrit cette adhésion. En effet, la guerre, fait remarquer Crocq (1999), impose aux combattants de renoncer à tous leurs privilèges narcissiques. Mais au-delà de ce renoncement, les combattants sont appelés supporter les pires agressions, à être capables de tuer et à être prêts à sacrifier leur vie pour la collectivité.

C'est ainsi que, d'autre part, tuer ou être tué constitue une des particularités du métier des armes (Andruétan, 2013). C'est dire donc qu'être militaire ou combattant, c'est accepter non seulement d'exposer sa vie et même de mourir, mais aussi de tuer. Et même si le combat moderne, explique Andruétan (2013), est tel qu'il est de moins en moins possible d'avoir une vision claire du champ de bataille, les combattants peuvent être amenés à devoir tirer, voire à exécuter des cibles ou des adversaires clairement désignés ou identifiés. Ce qui était souvent le cas dans la lutte armée au Burundi où la mort était donnée à bout portant, à l'aide d'armes blanches, au corps à corps,... comme nous avons notamment eu l'occasion de l'entendre de Dudu et Mimi.

Or, fait remarquer Andruétan (2013) à l'instar de Frésard (2004) et Grossman (1996), il y a une résistance chez l'homme à tuer, si bien qu'il y a des conséquences psychiques à devoir tirer sur autrui, ou tout simplement à tuer. Pourtant, c'est cela que les combattants burundais étaient appelés à faire dans leurs missions de travail, comme nous avons eu l'occasion de le mettre en exergue.

C'est dire donc que même ceux qui auraient pu se venger et/ou venger les leurs, ou en d'autres termes, tuer leurs agresseurs, n'ont pas résolu le deuil en souffrance laissé par les pertes que ces derniers avaient occasionnées. Ils se sont plutôt enfoncés dans leur souffrance, ils ont ajouté le drame au drame, ils n'ont fait que compliquer davantage leurs deuils. Et nous pourrions même dire que ce sont des deuils qui sont toujours en instance dans la mesure où aucun traitement ne leur a été réservé jusqu'à ce jour. Ainsi, même si ce ne sont pas les mêmes cibles qui font l'objet de l'agir antisocial, délinquant ou criminel des ex-combattants dans l'après-guerre, nous

pouvons dire que c'est un agir qui s'inscrit dans le prolongement, la persistance, la normalisation, la métamorphose ou la complication des deuils en souffrance d'avant-guerre dont le contexte sociopolitique, les contingences circonstancielles et les dispositions individuelles favorisent ou nuisent à leur résolution. Et comme nous avons pu l'entendre, l'une des conditions favorables à cette résolution, c'est la réussite de la réintégration qui témoigne par ailleurs d'une certaine émergence à la personne et au social qui laissait à désirer chez les ex-combattants au moment de leur adhésion à la lutte armée.

1.2. (Re) naissance en souffrance et délinquance d'après-guerre

Dans la plupart des cas d'ex-combattants que nous avons rencontrés, c'est en pleine période d'adolescence qu'a eu lieu leur entrée dans la lutte armée même si certains côtoyaient ou accompagnaient dès leur enfance les combattants. Cette adhésion est par ailleurs présentée comme une opportunité d'avoir la vie et/ou de gagner la vie d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un contexte de guerre, de misère, de précarité, de pauvreté, d'opportunités très limitées d'emploi, bref, d'insuffisances vitales de plusieurs ordres.

Il y a donc lieu de dire que la lutte armée ou le métier des armes a été investi comme une opportunité d'émerger à la Personne comme dirait Quénel (2001). En d'autres termes, c'était une stratégie de renaissance ou de naissance au social car elle se situe dans le sillage de la sortie de l'enfance ou de la mort à l'enfance que Quénel (2001) considère comme une rupture avec l'état d'enfance et la forme de rapport social qu'il suppose. Il s'agit notamment de la rupture avec le rapport de dépendance, de non réciprocité que suppose l'enfance pour être un citoyen à part entière contribuant à sa mesure à la marche de la société dans laquelle l'adolescent ou le nouvel initié vient s'inscrire.

Ainsi, comme c'était dans une société en guerre civile, prendre les armes était non seulement une façon pour les ex-combattants de s'affirmer et d'affirmer leur sens de responsabilité citoyenne, de sacrifice pour la collectivité mais aussi de combler leur manque à avoir et à être. En effet, comme le métier des armes paraissait rapporter mieux et que ceux qui l'exerçaient jouissaient d'une certaine estime sociale, d'un certain prestige voir d'une véritable admiration, il s'avérait idéal de renaître à travers l'identification au militaire ou au combattant.

Force est cependant de constater que dans le chef de la plupart des ex-combattants que nous avons rencontrés, c'est une renaissance ou une naissance au social qui reste en souffrance. Que ce soit Ebla dont la mission d'être militaire reste en souffrance ou Zao qui affirme qu'il n'a rien et qu'il n'est rien par conséquent pour ne citer que ceux-là, leur délinquance d'après-guerre témoigne d'une

émergence à la personne et au social qui reste en souffrance contrairement à Mimi et Dudu. Nous pourrions donc dire que c'est dans la perspective des manques à avoir et/ou à être d'avant-guerre que s'inscrit l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants dont la reconversion laisse par ailleurs à désirer.

Chapitre II.

Deuils en souffrance de la reconversion d'après-guerre et délinquance

A travers l'analyse que nous avons faite du processus DDR, nous avons compris qu'il s'agit essentiellement d'un processus d'accompagnement des ex-combattants dans les deuils qu'ils ont à faire dans leur passage de la vie combattante à la vie civile ou dans leur reconversion d'après-guerre. Il s'agit notamment du deuil de l'arme, de la force groupale, des attitudes et habitudes combattantes ainsi que du métier des armes. Et il s'avère que ce sont ces deuils qui sont souvent, si pas toujours, en souffrance chez les ex-combattants burundais dont la reconversion d'après-guerre laisse à désirer. Et deux axes principaux apparaissent dans cette reconversion en souffrance d'après-guerre des ex-combattants au Burundi : la récurrence des habitudes combattantes et/ou la présomption de culpabilité attribuée aux ex-combattants.

2.1. Récurrence de la combativité

Il ressort de nos investigations que l'implication criminelle des ex-combattants est une récurrence des habitudes et des attitudes combattantes auxquelles ils ont du mal à renoncer. Un renoncement difficile, voire impossible à la combativité dont trois conditions principales favorisent la récurrence : le plaisir combattant, la démobilisation insuffisamment déconditionnante et le contexte d'après-guerre favorisant la reproduction à l'identique.

2.1.1. Le plaisir combattant

Si la situation de guerre ou de lutte armée est en soi dangereuse, risquée, sacrificielle, ou déplaisante, c'est plutôt son côté plaisant qui est mis en exergue dans les récits d'après-guerre des ex-combattants. Un plaisir combattant que les ex-combattants font davantage valoir par contraste avec le déplaisir de l'après-guerre. Ils donnent en effet l'impression de regretter la vie combattante pendant laquelle ils avaient non seulement la toute-puissance, mais aussi le droit de ne se priver de rien et d'éliminer à volonté leurs adversaires. Des plaisirs auxquels aspirerait consciemment et/ou inconsciemment tout être humain et auxquels il ne peut renoncer à n'importe quel prix. Il va dès lors de soi qu'il est difficile, voire impossible aux ex-combattants d'y renoncer.

2.1.1.1. LA TOUTE-UISSANCE COMBATTANTE

En s'engageant dans la lutte armée, les ex-combattants avaient non seulement adhéré à des groupes de combattants, mais aussi acquis le droit de port et d'usage des armes. Une adhésion au groupe et une acquisition d'arme dont le propre est de permettre aux combattants d'acquérir l'impression et le sentiment de toute-puissance.

D'une part, s'engager dans la lutte armée au Burundi, c'était d'abord et avant tout, entrer dans les FAB ou dans les PMPA. De véritables foules militaires dont, à l'instar d'autres foules ou de tout groupe, la force réside dans le nombre des membres car, dit-on, l'union fait la force. Ainsi, en adhérant aux FAB ou aux PMPA, les combattants voulaient combler leur impuissance, suppléer et/ou compenser leurs limites individuelles par l'appropriation de la puissance du groupe ou, en d'autres termes, de la force collective.

D'autre part, en devenant combattant, l'on était doté d'une ou de plusieurs armes individuelles et/ou collectives. Ainsi, adhérer aux groupes combattants et, de surcroît, être doté d'une arme, exacerbent les fantaisies de grandeur du Moi, associés à des désirs infantiles de toute-puissance (Casoni & Brunet, 2003). Une toute-puissance combattante à laquelle les ex-combattants ont du mal à renoncer d'autant plus que c'est grâce à elle qu'ils pouvaient non seulement tout se procurer, mais aussi éliminer toute adversité.

2.1.1.2. LE PLAISIR DE NE SE PRIVER DE RIEN

Boire et/ou manger à volonté, et surtout ne devoir le demander à personne, tel semble être le plus grand regret des ex-combattants. En effet, la manière dont les ex-combattants rendent compte de leurs conditions de vie pendant la lutte armée laisse entendre qu'ils avaient non seulement la possibilité de satisfaire leurs besoins, mais aussi et surtout de se procurer ce dont ils avaient besoin, de gré ou de force. Un plaisir de ne devoir se priver de rien, y compris celui d'éliminer les adversaires.

2.1.1.3. LA TOUTE-UISSANCE ELIMINATIONNISTE¹

Si les combattants ont pris le chemin de la lutte armée, ce n'était pas pour le plaisir de contempler le champ de bataille, mais bien celui d'affronter et surtout d'éliminer leurs adversaires. Ils étaient justement animés de ce désir d'éliminer des personnes et/ou des groupes adverses, à l'instar d'autres individus, groupes ou acteurs en conflits qui, lorsque la volonté de trouver un *modus vivendi* fait défaut, cherchent à éliminer ou à détruire la capacité de nuisance de leurs adversaires (Goldhagen, 2012).

¹ Nous nous inspirons du concept d'éliminationnisme de Daniel Jonah Goldhagen (2012).

Une élimination de l'adversaire d'autant plus privilégiée que la lutte armée au Burundi s'inscrit dans un conflit politique à forte connotation ethnique, et donc identitaire. C'est une lutte armée relevant des meurtres collectifs dont la première caractéristique est l'inversion de l'interdit du meurtre en une prescription (Liwerant, 2009). Une prescription meurtrière qui détourne même l'interdit de l'inceste car, sur la scène du meurtre, le corps devient le lieu où se joue une nouvelle loi, celle de la transgression, de la négation des limites, de l'effacement de la différenciation, de l'abolition de l'interdiction d'appropriation du corps d'autrui (Liwerant, 2009). Une véritable levée des interdits fondamentaux dans la mesure où c'est à l'intériorisation par l'enfant des interdits parentaux du meurtre et de l'inceste que remonte la formation du Surmoi, considéré comme juge ou censeur à l'égard du Moi (Laplanche & Pontalis, 1997).

Quoi de plus plaisant alors que de baigner dans un univers sans interdits ou, en d'autres termes, sans limites de jouissance ! Ainsi, si les habitudes combattantes sont récurrentes chez les ex-combattants, c'est en partie parce que ce sont en soi des habitudes qui leur procuraient du plaisir. C'est donc dans la perspective de rééditer le même plaisir que les ex-combattants renoncent difficilement, voire pas du tout, à leur agir combattant. Un renoncement d'autant plus difficile que le processus de démobilisation censé favoriser le déconditionnement de cet agir n'est pas aussi déconditionnant que l'on imaginait.

2.1.2. La démobilisation, un déconditionnement qui laisse à désirer

Dès leur recrutement, ou même longtemps avant, les combattants sont conditionnés à la lutte armée. Un conditionnement dans lequel il s'agit de transformer ou d'initier les combattants à la violence, car leur formation consiste en la construction de guerriers forts et féroces au lieu de civils pacifistes (Hovwana, 2000). Ainsi, lors de la démobilisation, processus par lequel les ex-combattants repassent à la vie civile, il s'agirait de procéder à une véritable resocialisation, étant donné la désocialisation de la transformation combattante ou guerrière (Hovwana, 2000). Il s'agirait en quelque sorte d'un déconditionnement combattant au profit d'une reconversion civile d'ex-combattants.

Force est cependant de constater que la démobilisation est loin d'être ainsi perçue par les ex-combattants burundais. En effet c'est davantage son échec qui est mis en exergue dans leurs récits d'après-guerre. Il ressort justement de ces récits deux axes principaux du déconditionnement insuffisant de l'agir combattant par la démobilisation : l'arrêt brutal de la guerre et la réintégration inadaptée.

2.1.2.1. *ARRET BRUTAL DE LA GUERRE*

L'arrêt de la guerre n'est pas nécessairement un choix des (ex-)combattants mais une décision politique qui leur est imposée, un ordre de déposer les armes, une menace même en cas de refus d'obtempérer. Un constat que Marchal et Messiant (1997) ont systématiquement relevé dans les pays où les conflits armés sont réglés, moins par une victoire militaire que par un accord politique entre protagonistes, lesquels sont ceux-là mêmes qui donnaient les armes, qui poussaient et encourageaient au combat.

Pourtant, cette décision ne rompt pas nécessairement avec la réalité violente de terrain. Nous pourrions même dire qu'il s'agit en quelque sorte d'une rupture brusque et brutale, inattendue, choquante et décevante pour des (ex-)combattants qui se sentent comme trahis et manipulés par les hommes politiques. Et comme l'ont fait remarquer Féron (2006) et Bucaille (2006), cette impression d'avoir été manipulés, d'avoir été naïfs face à des hommes politiques, ne fait que nourrir à leur égard amertume, rancœur et sentiment d'injustice chez les ex-combattants qui les accusent d'avoir créé et entretenu le conflit, de les trahir et de les lâcher par la suite.

Cette violence de l'arrêt de la guerre ne fait qu'enfoncer une porte déjà ouverte, celle de la violence d'avant et/ou de pendant la guerre. Nous pourrions même dire qu'il s'agit d'un drame qui s'ajoute au drame, si bien qu'au lieu de favoriser le renoncement à la violence, l'arrêt de la guerre ne fait que nourrir d'autres ambitions violentes. Un véritable deuil en souffrance de la guerre et de la violence qui, comme dirait Kinable (1990), est criminogène car, souligne-t-il, l'activisme délictueux est à ressaisir dans la logique d'un travail de deuil à faire, mais qui ne parvient pas à s'effectuer. Et avec l'arrêt de la guerre, synonyme pour les ex-combattants de perte de revenus, de la sécurité et du statut procurés par la fonction de combattant, de la possession des armes et du privilège, de la possibilité, voire du droit de ne se priver de rien, il est évident qu'il s'agit bien d'un deuil difficile, sinon impossible à faire.

Une impossibilité de renoncer à la violence d'autant plus en instance que, si certains ex-combattants ont tout simplement appris qu'ils devaient être démobilisés, d'autres ont été contraints à demander leur démobilisation. Et ce n'était pas par véritable conviction du bien-fondé de l'arrêt de la guerre, mais par déception et/ou désillusion par rapport à la vie combattante et/ou à l'intégration dans les nouvelles forces de défense et de sécurité.

En effet, comme l'a constaté Uvin (2007), la plupart d'ex-combattants burundais ont été démobilisés à leur demande, très peu seulement y ont été obligés à cause de leur âge, de leur indiscipline et/ou de leur faible niveau d'instruction. Cependant, même parmi ceux qui l'ont demandé, la plupart y ont été forcés par les circonstances : fatigue de la guerre, invalidité et mécontentement. Les récits d'ex-combattants que nous avons interviewés corroborent largement cette analyse et nous permettent de dire que la démobilisation, qu'elle soit demandée ou obligée, est plus

due à une désillusion, un désenchantement, une déception qu'à une véritable décision de renoncer à la violence.

D'une part, la démobilisation est en soi présentée comme forcée, dégradante et injuste. Ainsi, loin de favoriser le renoncement à la violence, elle contribue à la raviver, car c'est une nouvelle expérience violente qui vient s'ajouter à tout un parcours violent. Et cette nouvelle expérience violente ravive les souvenirs et les agirs pré-combattants et/ou combattants dont le propre est d'être vindicatifs et violents, tout en les réorganisant.

Cela est d'autant plus vrai que, d'autre part, la démobilisation découle d'une désillusion et d'un désenchantement par rapport à la carrière combattante. Une désillusion et un désenchantement qui nous laissent penser que l'adhésion à la carrière combattante ou militaire après la démobilisation répond à un véritable désir qui est aussi et toujours, estime Marzano (2011), un désir d'autre chose. Nous remarquons effectivement qu'au-delà de l'offre d'entrer ou de rester dans la carrière militaire où l'usage de la force, voire de la violence reste de mise, des demandes restent insatisfaites. Une insatisfaction qui n'est pas sans lien avec le fait qu'en dehors de la guerre, il est moins toléré de se servir de la violence pour jouir sans se priver de rien malgré l'appartenance à des forces armées. Nous pourrions même dire que l'engagement dans la carrière militaire, où chacun est désormais appelé à vivre selon des revenus reconnus et reconnaissables, où tuer, violer, voler, etc. ne sont plus tolérés comme en période de guerre, constitue une déprivation indissolublement liée à la tendance antisociale (Winnicott, 1986).

Une déprivation qui, dans le cas d'ex-combattants, correspond à la démobilisation, celle-ci étant consécutive à une lutte armée où la violence semblait non seulement légitime, mais aussi tolérée, voire autorisée, de telle sorte qu'il leur est difficile, voire impossible d'y renoncer. Un renoncement d'autant plus difficile que les projets de réintégration, proposés en guise d'objets de transition de la combativité à la civilité, se sont avérés non seulement insuffisants, mais aussi inadaptés aux besoins des ex-combattants.

2.1.2.2. UNE REINTEGRATION INSUFFISANTE ET INADAPTEE

Comme l'a déclaré Nkurunziza (2011) à l'Assemblée Générale des Nations Unies, la réinsertion socio-économique non satisfaisante des ex-combattants est l'une des conditions favorables à la persistance de l'insécurité dans l'après-guerre au Burundi. Un échec de la réinsertion et/ou de la réintégration des ex-combattants qui a été régulièrement mis en cause par nos interlocuteurs, aussi bien les témoins privilégiés que les ex-combattants eux-mêmes. Mais pourquoi cet échec et en quoi serait-il criminogène ? Nos investigations nous permettent de relever deux raisons principales à cet échec de la réintégration : d'une part, c'est une réintégration présentée comme étant insuffisante et, d'autre part, comme inadaptée.

1° Insuffisance de la réintégration

Le pécule de la démobilisation et le financement du projet de réintégration sont estimés insuffisants par nos interlocuteurs. Une insuffisance qui peut s'avérer paradoxale dans un pays réputé être parmi les plus pauvres du monde, où la majeure partie de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, où l'on vit avec moins d'un dollar par jour... (PNUD, 2011). Des indicateurs de pauvreté qui, sans toutefois retenir notre attention, laissent difficilement croire à l'insuffisance :

- de l'équivalent de neuf mois de salaire remis aux démobilisés le jour de leur démobilisation,
- du versement en trois tranches de trois mois de salaire durant les neuf premiers mois de la démobilisation,
- et du financement à hauteur de 600.000 FBU du projet de réintégration.

Ce sont en effet des sommes d'argent colossales dans l'imaginaire d'un Burundais, mais qui s'avèrent insuffisantes pour les bénéficiaires. Mais en quoi réside cette insuffisance ?

Il ne s'agit pas d'une insuffisance tellement quantitative mais surtout qualitative. C'est une insuffisance qui tient davantage à la situation, ou l'état du bénéficiaire, celle de l'ex-combattant dans le contexte burundais. Une situation qui laisse entrevoir trois conditions principales favorables à cette insuffisance : un faible ancrage communautaire, une propension prédominante à consommer et une formation qui laisse à désirer.

Un faible ancrage communautaire

En s'engageant dans la lutte armée, les ex-combattants avaient dû quitter leurs familles, leurs voisins, leurs biens... Ils avaient tout laissé derrière eux pour être enrôlés dans les forces armées régulières ou dans les groupes rebelles au maquis. Et comme nous l'avons entendu, pendant la guerre, il était difficile, voire impossible de retourner chez eux, si bien que la plupart d'entre eux ont passé plusieurs années sur le champ de bataille sans aucune visite chez eux. Certains craignaient pour leur sécurité et/ou celle de leur famille, d'autres n'avaient pas de permission, ou encore n'avaient pas/plus tout simplement un endroit où rentrer.

Ainsi, la participation à la lutte armée a favorisé le déracinement communautaire des ex-combattants, si bien qu'ils n'avaient pas/plus de point de chute au moment de leur démobilisation. Nous pourrions même dire que le retour à la vie civile des ex-combattants est une chute dans le vide, un nouveau départ puisque tout est finalement à reconstruire pour eux. Un faible ancrage communautaire qui est non seulement préjudiciable à la réinsertion communautaire et sociale mais aussi à la gestion du pécule de démobilisation.

En effet, si suffisant soit-il, ce pécule est d'office alloué à la satisfaction des besoins de première nécessité au détriment des activités génératrices de revenus

censées assurer la réintégration socio-économique à long terme des ex-combattants. C'est donc un pécule qui s'avère certes suffisant dans le *hic et nunc* mais insuffisant pour une véritable réintégration des ex-combattants sans autre point d'ancrage familial, communautaire et/ou social. Une insuffisance d'autant plus fondée que prédomine chez les ex-combattants une propension à consommer au détriment de la génération de revenus.

Une propension dominante à consommer

S'adonner à la lutte armée, c'est en quelque sorte s'investir dans le métier des armes où il ne s'agit pas de produire des biens pour vivre mais de vivre des biens produits par les autres. Les combattants vivent justement des biens que leur procurent ceux qui les ont envoyés sur le champ de bataille et/ou qu'ils se procurent eux-mêmes par les armes. C'est ainsi que les ex-combattants ont la réputation d'être habitués à récolter ce qu'ils n'ont pas semé.

Une réputation qui est loin d'être infondée. En effet, pendant la guerre, dans le meilleur des cas, les combattants ne faisaient que combattre les adversaires, protéger et/ou défendre les non combattants, assurer leur sécurité. Ils étaient donc nourris, logés, habillés... par le contribuable. Mais n'oublions pas non plus qu'ils se ravitaillaient de gré ou de force dans les champs, les boutiques, les troupeaux... de la population. Rien donc d'étonnant à ce que les ex-combattants soient assimilés à des cueilleurs de ce qu'ils n'ont pas semé puisque la lutte armée les a justement conditionnés à consommer sans nécessairement avoir à produire. Une propension dominante à consommer qui contraste avec leur productivité d'autant plus limitée que leur formation laisse à désirer.

Une formation limitée

Il ressort clairement de nos données que les ex-combattants burundais ont un très bas niveau d'instruction. La plupart ont à peine terminé les études primaires. Et rappelons à toutes fins utiles que non seulement l'échec scolaire est l'une des conditions ayant favorisé l'entrée dans la lutte armée, mais aussi que le défaut de diplôme a défavorisé l'entrée ou le maintien dans la carrière militaire d'après-guerre. Et même ceux qui ont un niveau élevé de formation accusent une lacune professionnelle dans les domaines de leur formation puisque durant la guerre, ils ont davantage, voire exclusivement, acquis une expérience militaire et combattante.

Ainsi, peu importe la suffisance du pécule de démobilisation, la formation et l'expérience professionnelle lacunaires des ex-combattants burundais s'avèrent préjudiciables à la gestion et à l'investissement créatif des projets de réintégration. C'est ainsi que c'est principalement le commerce et l'élevage que les ex-combattants ont choisi comme projets de réintégration. Des activités dont l'exercice ne requiert aucune qualification spécifique mais qui se sont cependant avérées très peu adaptées à la situation des ex-combattants, comme nous avons pu nous en rendre compte.

2° Inadaptation de la réintégration

Très peu de nos interlocuteurs ont pu tenir la route avec leur projet de réintégration. Ceux qui ont choisi l'élevage affirment notamment avoir revendu immédiatement ou quelques jours après les vaches qu'ils avaient reçues. Et différentes raisons ont été évoquées dans cette revente : espace insuffisant pour l'élevage, manque de vocation pour l'élevage, besoin d'argent facilement échangeable et convertissable en d'autres biens ou projets,...

Quant à ceux qui ont choisi le commerce, c'est la faillite qui est mise en cause dans l'échec de ce projet de réintégration. Une faillite dont les principales raisons évoquées sont notamment le prix élevé des marchandises offertes, la jalousie des voisins qui refusent de rembourser les marchandises prises à crédit, la menace des commerçants concurrents, la revente des marchandises pour se procurer d'abord les produits de première nécessité.

Quoi qu'il en soit, ceux qui n'ont pas purement et simplement abandonné leur projet de réintégration l'ont au moins revu et réadapté aux circonstances de leur démobilisation et à leur univers de vie. Une réadaptation d'autant plus difficile que les opportunités ne sont pas nombreuses pour cette population d'ex-combattants dont les compétences créatives semblent limitées.

Ainsi, l'échec de la réintégration des ex-combattants s'avère comme une évidente réalité au Burundi. Un échec qui est reconnu comme condition favorable à la dérive criminelle des ex-combattants. Un échec d'autant plus criminogène qu'il constitue à nos yeux une transition en souffrance de la combativité à la civilité. Nous pourrions même dire, à l'instar de Winnicott (1989), que c'est à défaut d'objets transitionnels suffisamment tenaces que les ex-combattants ne renoncent pas à leurs habitudes combattantes.

En effet, le pécule de démobilisation et le projet de réintégration peuvent être envisagés comme des objets transitionnels qui, dans la vie de l'enfant, fait remarquer Winnicott (1989), viennent lui permettre non seulement de se représenter la mère lorsqu'elle est absente, mais aussi de mettre fin à une fusion originelle afin que l'enfant s'ouvre au monde extérieur et puisse s'attacher à d'autres. Il s'agit en quelque sorte des objets qui favorisent chez l'enfant la transition ou le passage d'un état de dépendance fusionnelle avec sa mère à la capacité d'être seul. Une situation comparable à celle d'ex-combattants qui sont appelés, lors de la démobilisation, à passer de l'état de dépendance fusionnelle, avec l'arme et la violence, à celle de civil pacifiste et non armé. Une transition que le pécule de démobilisation et le projet de réintégration sont censés assurer, si bien que l'échec du processus de démobilisation est de nature à favoriser la récurrence des habitudes criminelles et criminogènes de la lutte armée.

Celle-ci est censée cesser et laisser place à la paix dans le contexte d'après-guerre. Il ressort cependant de notre analyse que l'après-guerre au Burundi n'est pas aussi pacifiste que le laisserait entendre le discours. Et c'est justement de ce contexte

d'après-guerre, qui s'avère davantage une façon de dire qu'une réelle manière de vivre, que découle par ailleurs la récurrence des habitudes combattantes.

2.1.3. L'après-guerre, entre le dire et le vivre

La période de la guerre civile est souvent marquée par un haut niveau de violence politique et d'autres formes de violence qui apparaissent comme justifiées ou acceptées (Garibary, 2006). Et dans l'après-guerre ou dans la société post-conflictuelle, ces formes de violence se présentent désormais en tant que telles (Bourgeois, 2002a; 2002b ; Binford, 2002 ; Galibary, 2006). Une violence qui reste d'actualité malgré la fin de la guerre au Burundi et à propos de laquelle les différentes analyses convergent vers une mise en cause des ex-combattants. Ces analyses trouvent écho dans l'analyse de Dzinesa (2008) qui relève une double prédisposition des ex-combattants à recourir à la violence : l'échec du processus de réintégration et les traumatismes psychiques liés à la guerre.

Et si nos analyses laissent explicitement entendre cet échec de la réintégration, d'une part, et rappellent sans cesse ce que Marzano (2011) appelle le profond désarroi des anciens combattants traumatisés par la violence infligée et subie, d'autre part, elles permettent surtout de mettre en évidence que l'agir violent est toujours en instance dans l'après-guerre au Burundi. Un agir violent qui reste un recours privilégié chez les ex-combattants puisque l'arrêt de la guerre est davantage une décision politique qu'une réelle volonté pour les (ex) combattants de déposer les armes, d'une part, et que la démobilisation découle plus d'une désillusion, d'une déception que d'un véritable abandon de la violence, d'autre part.

Ce renoncement est d'autant plus difficile que, malgré la démobilisation, l'après-guerre n'est pas aussi différent de la période avant et/ou pendant la guerre. Considérant la violence tant de l'entrée dans que de la participation à la lutte armée, il y a lieu de remarquer que, dans l'après-guerre, la situation a certes évolué mais n'a pas fondamentalement changé. Nous pensons même que l'après-guerre au Burundi est plus une façon de dire qu'une manière de vivre, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

C'est une véritable réédition du déjà vu et/ou entendu chez les ex-combattants, car si ce n'est pas la guerre qui continue, c'est la persistance de la violence politique dans laquelle les ex-combattants sont non seulement sollicités mais aussi impliqués. En effet, l'agir violent et criminel des ex-combattants burundais n'est pas apolitique puisque certains jouissent du privilège d'agir comme des auxiliaires du pouvoir au moment où d'autres se voient menacés pour leur appartenance politique. Ainsi, si certains ex-combattants continuent à s'adonner à la violence, c'est parce qu'ils jouissent des privilèges de l'exercice d'une violence tolérée, voire impunie, au

détriment d'autres qui se voient plutôt menacés, voire persécutés pour leur appartenance politique réelle ou supposée.

Dans ces conditions, c'est comme si certains ex-combattants jouissaient du privilège d'infliger de la violence à d'autres (ex-combattants et/ou non combattants) qui, pourrions-nous dire, le méritent. Il s'agit là d'une discrimination qui favorise l'impunité de certains et nourrit chez d'autres des sentiments d'injustice, de persécution et de revanche à prendre. Des sentiments largement évoqués à propos de l'entrée dans la vie combattante. C'est donc une véritable reproduction de l'identique où la violence politique est entretenue et réactivée par les séquelles de la guerre qui n'en finit pas et/ou les prémisses d'une autre qui pourrait éventuellement éclater. Une situation où l'arme portée reste à la portée aussi bien de la main que de la pensée.

En effet, les armes restent faciles à se procurer dans la mesure où, constate le CENAP (2010), sur le plan interne, les armes distribuées à la population, volées, perdues, cachées... pendant la guerre civile, ont du mal à être récupérées. Et sur le plan externe, la porosité des frontières avec les pays voisins, plus particulièrement la RD-Congo² qui connaît sans répit une guerre civile depuis plusieurs années, facilite le trafic des armes. Une facilité et une possibilité de réarmement qui ne seraient pas à négliger pour des ex-combattants dont le désarmement et la démobilisation sont vécus comme une *dé-projection* sur l'avenir, remettant ainsi en cause leur Idéal du Moi considéré comme l'image de ce que l'individu voudrait être ou devenir, une vision consciente et inconsciente des projets de l'individu par rapport à son avenir (Casoni & Brunet, 2003).

Et cela est d'autant plus vrai que, dès lors que les ex-combattants avaient choisi d'être mobilisés et armés pour mener une vie combattante, nous pensons qu'ils se projetaient dans l'avenir comme devant continuer à jouir des bénéfices de combattants et non d'ex-combattants ou de démobilisés. Le désarmement et la démobilisation impliquent donc un renoncement à cet idéal, c'est une perte dont les ex-combattants doivent faire le deuil. Mais ce deuil semble difficile à faire dans la mesure où il s'agit de renoncer à la toute-puissance du Moi Idéal exacerbé par le port de l'arme par laquelle, rappelons-le, les combattants pouvaient tout se procurer, rien ne pouvait leur résister. Le nom donné à l'arme véhicule justement la toute-puissance que ses détenteurs lui attribuaient.

Cette toute-puissance n'est plus qu'un souvenir chez des ex-combattants confrontés à différents manques qu'ils cherchent à combler par la force car, estiment-ils, il est impossible de rester les bras croisés dans la misère de l'après-

² République Démocratique du Congo

guerre alors que l'on a de la force. Et ne pas rester les bras croisés, c'est en d'autres termes passer à des actes qui comblent les manques et qui redorent le blason des ex-combattants dont la toute-puissance semble être annihilée par le désarmement et la démobilisation. Un recours à la force, voire la reprise des armes, qui tout en n'étant plus toléré et/ou autorisé dans l'après-guerre, n'est ni un nouvel agir ni une fin en soi pour les ex-combattants, mais une répétition à l'identique.

Ainsi, les conditions de vie difficile, de pauvreté et de chômage, la persistance de l'insécurité, de l'instabilité et des tensions sociales, l'instrumentalisation ou l'activisme politique, sont autant de conditions de l'après-guerre favorisant la récurrence des habitudes combattantes chez des ex-combattants qui se sentent stigmatisés, discriminés, voire persécutés. Une persécution ressentie en famille, dans le voisinage, dans la communauté et/ou dans la société globale où les ex-combattants semblent jouir davantage d'une présomption de culpabilité.

2.2. Présomption de culpabilité et image négative de soi

Même si théoriquement et juridiquement tout justiciable est présumé innocent jusqu'à la tombée du verdict, il ressort de notre analyse que, dans les faits et dans la pratique, les ex-combattants sont davantage présumés coupables. Une présomption de culpabilité inhérente à la dangerosité des ex-combattants, dont l'image négative de soi qui en découle est une condition favorable à leur agir criminel.

2.2.1. Dangerosité des ex-combattants et criminalisation

Appelés « *Abasubijwe mu buzima busanzwe* » ou « ceux qui sont retournés à la vie ordinaire ou normale », les ex-combattants sont considérés et se considèrent comme des êtres exceptionnels, voire extraordinaires. Une exceptionnalité qui découle de leur participation à la lutte armée à l'issue de laquelle les ex-combattants font prévaloir une double posture : victimaire et héroïque.

En effet, la situation de guerre est en elle-même menaçante pour tout un chacun et, pour le combattant, elle implique la survenue de risques nouveaux comme celui d'être blessé ou tué, celui d'être exposé à des situations émotionnelles éprouvantes (Crocq, 1999). Par ailleurs, en situation de combat, poursuit Crocq (1999), le combattant est soumis aux rigueurs matérielles de la vie, il subit dans bien des cas des privations de nourriture, de boisson, de sommeil et de repos, il est épuisé par l'effort physique et éprouvé par les dangers présents, il est soumis aux agressions physiques apportées par les explosions, les chocs et les impacts de projectiles.

Les ex-combattants burundais mettent justement en évidence, à travers leurs récits de la guerre, cette violence subie. Depuis leur engagement dans les groupes combattants jusqu'à leur démobilisation, ils avaient à endurer de la violence. Mais

comment perçoivent-ils cette violence? A-t-elle été douloureusement et/ou courageusement subie ?

Comme le fait remarquer Bucaille (2006), une distinction s'impose entre la posture victimaire et la posture héroïque dans l'analyse des récits des ex-combattants où l'on assiste à une lutte pour la reconnaissance. Sous la posture victimaire, il s'agit de considérer les ex-combattants comme des innocents car, estime Bucaille (2006), la victime est innocente, elle est considérée comme telle pour ce que d'autres lui ont infligé, elle a été malmenée pour ce qu'elle est ou ce qu'elle représente et non pour ce qu'elle a accompli. De ce point de vue, nous remarquons une certaine victimisation en raison du renoncement aux ambitions vindicatives.

En effet, dès leur entrée dans les groupes armés, les combattants sont invités à mettre de côté, à oublier, voire à renoncer à leurs propres ambitions vindicatives. C'est une véritable désillusion pour les ex-combattants quant à leurs ambitions vindicatives. Ils se rendent compte que, dans les groupes armés, il y a aussi des règles à respecter, des obstacles à la pleine jouissance de leurs pulsions destructrices et vindicatives. Même si un tel sort n'inspire pas pour autant compassion, comme le voudrait Bucaille (2006), à l'endroit de la victime, il n'empêche que les ex-combattants se perçoivent comme des victimes.

Une posture victimaire dont se prévalent les ex-combattants dès leur entrée dans les groupes armés au-delà de celle qui sous-tend leur adhésion. Mais comme, d'une part, cette adhésion est davantage volontaire et que, d'autre part, les acteurs d'un conflit peuvent successivement, voire simultanément, chercher à mettre en valeur leur courage et leur douleur (Bucaille, 2006), les ex-combattants burundais relatent davantage la violence de la lutte armée comme l'ayant héroïquement subie.

En effet, sous la posture héroïque, les ex-combattants sont à considérer comme des courageux, dans ce sens où Bucaille (2006) définit le héros par l'action courageuse par laquelle il surpasse sa crainte et affronte l'adversaire. Et justement, aussi bien pendant la formation militaire que durant la lutte armée, les ex-combattants font le récit d'une violence au quotidien.

La formation est justement marquée par la soumission aveugle aux formateurs, les activités physiques, les travaux forcés, les privations de repos, de nourriture, de boissons, de sommeil... ainsi que les punitions musclées. Un processus de transformation d'un civil en combattant où Frésard (2004) relève entre autres des pratiques visant à briser l'individualisme des recrues, à déconstruire leur personnalité, à les fatiguer, à les épuiser, à casser leur résistance, à leur imposer une discipline de fer, une forme physique parfaite et une dureté mentale. C'est de la violence sous toutes ses formes.

Une violence infligée dans la perspective d'une préparation aux conditions violentes de la lutte armée, car, pendant celle-ci, l'on s'attend à tout moment à la

mort. Une mort d'autant plus imminente en cas de captivité dans le camp ennemi où le combattant anéanti n'a plus d'autre choix que d'accepter de souffrir en silence.

Ainsi, s'attendre tout le temps à la mort et accepter de tout assumer, voilà qui pourrait refléter la posture héroïque des ex-combattants qui témoigne, selon Bucaille (2006), d'une capacité à résister à l'ennemi, de surpasser la peur et d'accepter courageusement la douleur, voire de souffrir en silence, comme le diraient les stoïciens. Un héroïsme qui n'est pas nécessairement conscient dans la mesure où, comme le fait remarquer Le Bon (2002), dans la foule, la personnalité consciente est évanouie, la volonté et le discernement sont abolis.

Une abolition d'autant plus forte que, dans les groupes armés, les ordres donnés doivent d'abord être exécutés avant toute réclamation. Et si tel est le cas, c'est parce que l'obéissance et la soumission à l'autorité doivent être de rigueur en temps de guerre. Milgram (1974) a justement fait remarquer que l'obéissance à l'autorité ne rentre pas en ligne de compte dans la routine quotidienne mais polarise l'attention dans les circonstances de crise aiguë. La guerre étant l'une de ces circonstances, il va de soi que les ex-combattants y fassent allusion dans leurs récits de la lutte armée où ils font surtout prévaloir l'exécution des missions quasi suicidaires.

Un héroïsme inconscient dans la mesure où, dans ces conditions, c'est davantage par soumission à l'autorité que les combattants agissent. Une soumission à l'autorité qui, comme l'explique Milgram (1974), est due au respect de la hiérarchie, garante de la stabilité et de la cohésion de toute organisation sociale, d'une part, et de la survie de l'individu, d'autre part. Et, étant donné l'illusion de l'existence d'un chef suprême, le commandant en chef, père et maître à penser pour tous les combattants, ceux-ci obéissent aveuglément à ses ordres et s'adonnent à leur pleine exécution pour une entière satisfaction de leur chef hiérarchique, y compris quand il s'agit d'infliger de la violence.

Ainsi avons-nous entendu dire que tuer et voler, pour ne citer que ces actes éminemment antisociaux, faisaient partie du travail combattant. Et cela est d'autant plus vrai que la lutte armée a été particulièrement meurtrière et destructrice, si bien qu'il n'est pas étonnant que l'image que les Burundais gardent des combattants, soit celle de tueurs et de voleurs.

Cette image sociale négative est ravivée et entretenue par l'insécurité de l'après-guerre, où le meurtre et le vol à main armée restent d'actualité, de telle sorte que les ex-combattants restent toujours perçus comme étant les acteurs privilégiés de cette insécurité. Ainsi sont-ils en quelque sorte étiquetés comme étant une population à haut risque, ou considérés comme des délinquants potentiels (Schaut, 2001) ou encore comme étant les plus enclins à la violence ou à l'agir criminel.

Un étiquetage dont le propre est d'amplifier la criminalisation des ex-combattants. En quelque sorte, il s'agit d'une attribution au groupe social des ex-combattants d'une sorte de criminogénéité intrinsèque, de telle sorte que tout ex-combattant est considéré comme représentant de son entité collective

d'appartenance (Brion, 2001), celle des ex-combattants. Certes, nous ne pouvons pas dire que dans cette criminalisation la société burundaise est allée jusqu'à la production de normes incriminantes spécifiques des ex-combattants ou à la mise en œuvre d'un dispositif légal général ou spécial (Brion, 2001) à cette fin. Mais nous pouvons quand même reconnaître que l'image sociale dominante à l'égard des ex-combattants est celle d'une présomption de culpabilité si bien qu'il n'est pas étonnant qu'ils soient les cibles privilégiées des incriminations. Une criminalisation dont l'un des avatars est le développement d'une image négative de soi d'ex-combattants, tremplin à l'agir criminel.

2.2.2. Image négative de soi et agir criminel

Tout en les dénonçant, les ex-combattants partagent les perceptions négatives de leur entourage socio-familial qui les traite de tous les maux : tueurs, voleurs, vauriens, malfaiteurs,... Et comme nous pouvons nous en douter, de telles perceptions négatives ne peuvent pas laisser indifférents les ex-combattants, car elles agissent inévitablement sur la représentation qu'ils peuvent se faire d'eux-mêmes, ou tout simplement sur leur image de soi.

En effet, à l'instar de la privation d'amour qui n'affecte pas uniquement chez l'intéressé sa perception du monde, mais altère aussi l'image de soi (Chartier & Chartier, 1993), cette assimilation des ex-combattants à des malfaiteurs affecte la perception de leur société et la représentation d'eux-mêmes. Et s'agissant justement de cette dernière, de telles perceptions viennent ressasser les souvenirs de la malfaisance combattante et favoriser ainsi le développement d'une image négative de soi des ex-combattants, lesquels se jugent de plus en plus, comme diraient Chartier & Chartier (1993), mauvais, pleins de hargne et incapables d'accomplir du bien dans leur existence d'après-guerre. Et c'est dans cette perspective qu'il nous semble pertinent d'inscrire l'agir criminel d'ex-combattants, car c'est un agir conforme aux attentes sociales, d'une part, et qui reflète leur image de soi, d'autre part.

Nous rejoignons à ce propos ceux qui, à l'instar de Mailloux (1989), situent l'agir criminel dans le lien à autrui ou dans le rapport interpersonnel et donc dans l'interaction qui se joue entre l'intrapsychique et l'inter-psychique. Il nous semble en effet que ce qui est davantage perturbé chez les ex-combattants et qui engendre leur agir criminel concerne entre autres la sphère relationnelle ou psychosociale, celle des relations à autrui ou des relations sociales. Une perturbation qui découle non seulement de la récurrence des habitudes combattantes que nous avons déjà mises en exergue, mais aussi de cette image négative que leur renvoie la société.

Ainsi, à l'instar de l'enfant dont les parents renvoient une image négative et qui peut s'identifier aux attentes parentales en empruntant une identité conformiste (Winnicott, 1989), l'agir criminel d'ex-combattants s'avère comme une conformité

aux attentes sociales. Nous avons justement remarqué que les ex-combattants lisent, dans les attentes des différents acteurs sociaux, des images directrices négatives dominées par la défiance, la jalousie, la haine, la dangerosité...

Cet agir criminel est donc à comprendre dans la suite logique d'une intériorisation par les ex-combattants d'une pareille représentation qui est à dominante négative de soi-même. Et ceci nourrit, chez les ex-combattants, l'impression que quoi qu'ils fassent, leur agir risque de ne jamais être compris, reçu et interprété que comme venant vérifier et confirmer cette mauvaise image ou cette représentation défavorable.

Nous envisageons donc l'agir criminel des ex-combattants comme une adhésion à cette identité négative. En d'autres termes, il est à comprendre comme une intériorisation par les ex-combattants de la définition de soi par autrui ou par la société, selon cette image négative qui leur est renvoyée. Nous pourrions même dire qu'il s'agit pour eux d'une façon d'assurer la fonction qui leur est dévolue dans la dynamique sociale, en prenant activement part dans la criminalité qui a toujours été, qui est et qui restera une production sociale.

Conclusions générales

Conscient que tout est complexe et que donc la recherche n'est qu'une simplification du réel, nous pouvons dire que notre thèse n'est qu'une petite facette d'une réalité extrêmement complexe. En effet, notre abord psychologique de la criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi ne peut être envisagé que comme un essai bien borné d'appréhender un phénomène pluriel, multidimensionnel ou, comme dirait Picca (2009), un phénomène social complexe.

C'est dire donc que notre recherche, à l'instar de toute recherche, a d'abord ses portées et limites qui méritent d'être soulignées. Ensuite, corollairement à ces portées et limites, des perspectives pertinentes dans l'analyse de ce phénomène, qui reste malgré tout d'actualité et problématique, doivent être mises en exergue. Enfin, des pistes de traitement de cette problématique de l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants s'avèrent indispensables à épingler.

Ainsi, en guise de conclusions générales à notre thèse, après avoir donné un aperçu général de notre travail de recherche, nous relèverons, d'une part, ses portées et ses limites et, d'autre part, les perspectives de recherche et/ou d'intervention qu'il suscite.

1. La criminalité d'après-guerre des ex-combattants : de quelle thèse est-il question ?

Fondée sur une expérience ouverte, sans exclusive, de mise à l'écoute de tous les protagonistes du drame en cause, à savoir les victimes comme les bourreaux impliqués dans le conflit burundais, notre recherche s'avère être un essai très osé de comprendre ce dont les bourreaux ou les réputés criminels seraient victimes. C'est à ce titre que notre postulat, notre référent ou notre hypothèse de départ ou de base, mais qui a en réalité émergé de notre travail de terrain, est celui ou celle du deuil en souffrance. En d'autres termes, c'est la problématique du deuil en souffrance que nous avons cherché à cerner dans la dramatique processuelle en cause dans le chef des ex-combattants réputés impliqués dans la criminalité d'après-guerre au Burundi.

En effet, notre recherche porte sur l'implication criminelle ou, en d'autres termes, le fait d'être impliqué et/ou de s'impliquer dans la criminalité. Une implication criminelle que nous avons analysée auprès des impliqués eux-mêmes, à savoir les ex-combattants qui sont en quelque sorte les membres des anciens groupes belligérants dans la lutte armée au Burundi, à savoir les FAB d'un côté et les PMPA de l'autre. Il s'agit en fait des combattants ayant été désarmés, démobilisés et réinsérés dans la vie civile à la suite des différents accords de paix et/ou de cessez-le-feu conclus entre les protagonistes de la guerre civile au Burundi.

Des accords à la suite desquels le Burundi est passé de la période de guerre à celle d'après-guerre, même si cette dernière reste mal définie. Nous remarquons en effet que dans l'après-guerre au Burundi, la situation a certes évolué mais n'a pas fondamentalement changé. Nous disons même que l'après-guerre est plus une façon de dire qu'une réelle manière de vivre car, au niveau sociopolitique, si la violence a changé de visage, elle a gardé le même fond politique.

Une violence qui, en fonction des tendances des uns et des autres, est qualifiée d'insécurité, de banditisme, de rébellion, etc. Quoi qu'il en soit, la criminalité d'après-guerre reste politisée et les ex-combattants sont considérés ou réputés comme étant ses acteurs-clés. Mais comment comprendre cette implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants ? C'est à cette question que nous avons tenté de répondre dans nos investigations.

Méthodologiquement parlant, nous avons privilégié une approche compréhensive, exploratoire et inductive. Nous avons mené une enquête qualitative sur un phénomène qui s'avère à forte connotation socio-politico-juridique si bien que, tout en réduisant notre abord à une dimension plus psychologique, nous sommes resté ouvert à des apports pluridisciplinaires à même de nous aider à bien comprendre cette problématique.

Ainsi, dans cette enquête qualitative, tout en privilégiant le recueil des données auprès des ex-combattants directement concernés par notre recherche, nous avons tenu à varier, à diversifier et à maximiser les sources d'informations. C'est ainsi que nous avons préalablement revisité notre expérience du théâtre et des groupes de paroles pour cerner les données pertinentes à notre abord de cette thématique qui a émergé par ailleurs de notre questionnement sur les témoignages recueillis lors de cette expérience. C'est dans cette perspective que nous avons réservé une attention particulière aux témoignages-clés que nous avons eus auprès des rebelles, des militaires et des policiers. Des témoignages où c'est plus le sentiment d'être victimes de violence que celui d'en être auteurs qui a éveillé notre curiosité.

Et c'est justement dans la perspective de cette prévalence de la posture victimaire auprès de ceux qui sont réputés être des bourreaux que nous avons désormais orienté nos investigations. Et comme les uns et les autres faisaient valoir des pertes subies pour justifier leur engagement dans la voie de la violence armée, nous avons opté de centrer notre analyse autour du deuil en souffrance, expression chère au promoteur de notre thèse dans son analyse du concept même de délinquance (Kinable, 1990).

Mais avant d'en arriver dans le chef des ex-combattants, nous avons rencontré quelques personnes dites ressources dans la phase exploratoire. Nous avons notamment cherché à comprendre ce que peut signifier le fait d'aller à la guerre et d'en revenir dans le contexte burundais d'hier comme celui d'aujourd'hui. En outre, nous nous sommes particulièrement intéressé aux renoncements en cause dans le chef des ex-combattants à la suite de l'arrêt de la guerre et de la reconversion subséquente, à travers précisément le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration (DDR). Des opérations ou des composantes qui, dans le fond comme dans la forme, comportent intrinsèquement des pertes d'objet dont les ex-combattants sont censés faire le deuil. Et nous avons justement compris qu'il s'agit non seulement des pertes d'objets de toute-puissance que procurent les armes et l'appartenance à des groupes armés mais aussi des attitudes et/ou des habitudes y afférentes dont les principales sont l'usage privilégié de la violence et le métier des armes.

Étant donné qu'à l'instar de toute perte, ces pertes sont également celles auxquelles il est difficile de renoncer, nous avons voulu comprendre en quoi consisterait l'accompagnement dont bénéficieraient les ex-combattants dans ce travail de deuil qu'ils ont à faire. C'est à cette fin que dans cette phase exploratoire, nous nous sommes également intéressé à l'encadrement des ex-combattants. Et nous avons compris qu'entre autres, c'est pour pallier ce qui est qualifié d'échec de la réintégration des ex-combattants que s'inscrivent notamment les missions, les objectifs et les activités des intervenants en matière d'encadrement des ex-combattants. En d'autres termes, c'est pour pallier l'échec du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration ou autrement dit, l'échec du

deuil des armes, de la force groupale, des frères ou des compagnons de lutte et/ou du métier des armes que s'investissent les encadreurs des ex-combattants.

Un échec de la réintégration largement mis en cause dans l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants par différents intervenants de la société civile. Cela est notamment ressorti des entretiens que nous avons eus avec des observateurs et/ou défenseurs des Droits de l'Homme ainsi qu'un chercheur en matière de prolifération des armes et de désarmement de la population. Nous avons notamment compris à travers leurs témoignages une certaine méfiance vis-à-vis des ex-combattants dont l'implication dans l'insécurité d'après-guerre semble ne pas faire de doute même si son degré reste imprécis et imprécisable.

C'est donc pour y voir un peu plus clair sur cette implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants que nous avons approché les concernés eux-mêmes. Nous avons justement procédé à un recueil de récits de vie d'ex-combattants dans la première phase de notre enquête auprès de ces derniers que nous avons rencontrés soit dans l'univers communautaire, soit dans l'univers carcéral. Et dans la deuxième phase, nous nous sommes exclusivement limité à l'univers carcéral où nous avons opté d'investiguer plus spécifiquement le récit de vie minimaliste de l'implication criminelle, auprès d'un plus grand nombre d'ex-combattants que nous avons finalement retrouvés incarcérés, mais aussi et surtout, à la suite du récit de vie maximaliste qui laissait à désirer. Que pouvons-nous donc dire des résultants de cette enquête ?

Au sein de l'univers carcéral où nous parlons d'implication criminelle judiciaire des ex-combattants, deux grandes caractéristiques ressortent des entretiens que nous avons eus avec ces derniers. D'une part, l'implication criminelle des ex-combattants apparaît comme une récurrence de leur combativité ou, en d'autres termes, une impossibilité de renoncer aux attitudes et/ou aux habitudes combattantes, notamment les missions combattantes et la détention et/ou l'usage des armes.

S'agissant des missions combattantes, l'étude de cas d'Ebla nous a permis de comprendre que si l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants peut apparaître comme un deuil en souffrance ou une impossibilité de renoncer à des habitudes ou des missions combattantes, ces dernières ne sont pas à considérer comme une fin en soi. Elles peuvent en effet être des habitudes et des missions qui s'inscrivent dans un ordre de missions à accomplir et qui n'ont pas pu être accomplies et qui seraient donc à accomplir par les ex-combattants. Notamment, celle d'être heureux, d'être respecté, d'être quelqu'un ou, en d'autres termes, d'émerger à la personne et de s'inscrire dans le social comme ce fut le cas d'Ebla.

Quant à la détention et/ou à l'usage des armes, différentes études de cas que nous avons faites nous ont permis de mettre en exergue deux cas de figure. Premièrement, la persistance de la détention et/ou de l'usage des armes est envisagée dans une perspective d'activité d'après-guerre ou, comme dirait Zao, de l'impossible

passivité. En effet, l'étude de cas de Zao nous a fait comprendre que voler et détenir les armes s'inscrivent dans une même perspective de refus de rester inactif ou passif dans l'après-guerre. Une impossible passivité qui, comme nous avons pu le remarquer, est synonyme de recours, non seulement à un agir habituel, familier, routinier, voire normalisé, mais aussi à des outils ou des moyens d'action bien maîtrisables, à savoir les armes. Et il nous est apparu dans cette analyse que Zao n'est pas un cas isolé, car les ex-combattants semblent avoir du mal à se séparer de leurs armes.

C'est ainsi que, deuxièmement, la détention et/ou l'usage des armes est à comprendre comme une impossible séparation entre les ex-combattants et les armes. Mais cette impossible séparation s'articule et s'actualise sous différentes formes, car chaque cas d'ex-combattant s'avère être un cas de figure singulier. En effet, l'analyse du cas de Codo nous a permis de nous rendre compte que sa détention d'arme s'inscrit dans une normalisation sociale de l'anormal alors que celle de Landro est à envisager comme une identification clandestine à cette normalisation sociale de l'anormal, celle de Gabo comme une banalisation de l'illégalité et celle de Jano comme une fétichisation de l'arme. Dans tous les cas, l'impossible renoncement aux armes ou le deuil en souffrance de ces dernières traduit un sentiment récurrent d'adversité mais aussi de routinisation de la violence.

D'autre part justement, nous avons remarqué une certaine (ré) activation, voire une (ré) actualisation de la méfiance ou de la crise de confiance envers les ex-combattants ou, en d'autres termes, de l'asocialité de ces derniers. Et cette dernière se décline sous trois axes schématiquement identifiables mais intrinsèquement liés. Le premier axe est celui de la méfiance de l'univers communautaire, tremplin de la criminalisation de ces derniers. En effet, la lecture que font les ex-combattants du regard porté sur eux par leur entourage est dominée par la méfiance si bien que c'est en termes d'image négative, de calomnie, de doute, de suspicion, de jalousie... que les ex-combattants rendent compte des sentiments qui prévaudraient à leur égard dans la communauté. C'est alors en fonction de ce regard méfiant que les ex-combattants se sentent davantage incriminés par la communauté qui les considère comme dangereux. Les cas de Minos et de Musa, qui se sentent seuls contre tous, et celui de Sozi, qui s'auto-condamne d'avance, illustrent justement une inculpation ou incrimination vécue par les ex-combattants comme découlant de l'hostilité, de la dangerosité, de la menace, ou comme dirait Debuyst (1985), d'intentions hostiles qui leur sont imputées par la communauté. Mais cette dangerosité, cette menace ou cette hostilité n'est pas seulement ressentie dans le voisinage mais aussi et surtout au sein de l'entourage familial si bien que c'est autour du partage des richesses familiales, notamment les parcelles, que se polarisent les conflits familiaux, toile de fond de l'hostilité familiale.

Ainsi, le deuxième axe de cette (ré) activation/actualisation de l'asocialité d'ex-combattants est celui de la résurgence des conflits familiaux qui nous est apparue comme la toile de fond de la mise en accusation des ex-combattants. Nous avons

justement remarqué que, si ce ne sont pas les membres de leur famille qui traduisent les ex-combattants en justice comme c'est le cas de Rei, ce sont souvent les témoignages de ces premiers qui jouent un rôle important dans leur inculpation, comme l'illustre le cas de Pango. Et celle-ci paraît d'autant plus fondée que ce sont souvent les proches parents des ex-combattants qui sont impliqués dans leur mise en accusation. Une implication familiale dont les conflits familiaux, essentiellement fonciers servent de toile de fond. Nous avons en effet remarqué une importante mise en cause des conflits fonciers par les ex-combattants dans leur mise en accusation par leurs proches parents si bien qu'il y a même lieu de craindre une certaine instrumentalisation de ces conflits fonciers par certains comme Jicé. Et ces conflits fonciers sont d'autant plus instrumentalisés que les ex-combattants et leurs familles n'en ont pas le monopole. Seulement les ex-combattants considèrent leur incrimination par les membres de leur famille comme une opportunité saisie par ces derniers pour prendre leur revanche sur un autre terrain, celui de l'insécurité, de la violence ou de la criminalité d'après-guerre.

Sur ce terrain justement, où non seulement les actes commis mais aussi le mode opératoire rappellent ceux de la guerre, les ex-combattants sont davantage susceptibles d'être considérés comme des auteurs privilégiés, vu la dangerosité, la menace ou l'hostilité qui leur sont imputées, aussi bien dans le voisinage que dans les instances judiciaires. Ces dernières sont en effet perçues par les ex-combattants comme étant très réceptives aux accusations portées contre eux. C'est ainsi que le troisième et dernier axe de notre analyse de cette (ré) activation/actualisation de l'asocialité d'ex-combattants est justement celui de la réceptivité de leur accusation par les instances judiciaires que nous considérons comme étant les représentants de la réaction sociale. Et il est ressorti de cette analyse que, si les ex-combattants ne considèrent pas leur inculpation par la justice comme étant fondée sur des accusations mal qualifiées ou à requalifier, c'est l'absence de preuve de culpabilité qui est tout simplement dénoncée. C'est ainsi que dans la logique de certains ex-combattants comme Carol, Bruno, Merino et Ernesto, au lieu d'être traités comme des auteurs ou des complices de vol, ils devraient être envisagés comme des victimes de leur métier ou de leur travail d'après-guerre. Pour d'autres comme Jicé, Minos, Sozi et Meta, ce n'est pas tellement la preuve de leur culpabilité qui prévaudrait dans leur accusation, mais l'image négative que la communauté et la société ont d'eux.

La menace, la dangerosité, l'hostilité..., telle est l'image que les ex-combattants ont le sentiment de refléter et d'inspirer dans leur univers socio-familial. C'est dire donc qu'ils se voient imputés des intentions hostiles et par conséquent amputés de celles qui seraient bonnes. C'est leur image positive qui leur apparaît remise en cause au profit de la négative si bien que tout en les dénonçant, les ex-combattants en arrivent à partager les perceptions négatives de leur entourage socio-familial. Et ceci ne peut évidemment pas laisser indifférents les ex-combattants car cette assimilation à des malfaiteurs affecte leur perception et leur représentation d'eux-

mêmes et de leurs congénères. De telles perceptions viennent ressasser les souvenirs de la malfeasance combattante et favoriser ainsi le développement d'une image négative de soi des ex-combattants, lesquels se jugent de plus en plus mauvais, pleins de hargne et incapables d'accomplir du bien dans leur existence d'après-guerre. Et c'est dans cette perspective qu'il nous semble pertinent d'inscrire l'agir criminel d'ex-combattants, car c'est un agir conforme aux attentes sociales, d'une part, et qui reflète leur image de soi, d'autre part. C'est un agir criminel à comprendre dans la suite logique d'une intériorisation par les ex-combattants d'une représentation de soi-même à dominante négative, ce qui nourrit chez eux l'impression que quoi qu'ils fassent, leur agir risque de ne jamais être compris, reçu et interprété que comme venant confirmer la mauvaise image ou cette représentation défavorable.

Nous envisageons donc l'agir criminel des ex-combattants comme une adhésion à cette identité négative, une intériorisation dans leur chef de la définition de soi par autrui selon cette image négative qui leur est renvoyée. Il s'agit donc pour eux d'une façon d'assurer la fonction qui leur est dévolue dans la dynamique sociale, en prenant activement part à la criminalité qui a toujours été, qui est et qui restera une production sociale. Et ceci est d'autant plus vrai que ce ne sont pas nécessairement ceux qui sont incarcérés ou judiciarisés qui peuvent être considérés comme étant plus criminels que les autres. Seulement, et c'est le moins que nous puissions dire, ce sont différents concours de circonstances qui ont rendu possible leur mise accusation ou leur traduction en justice. Et à y regarder de plus près, c'est l'absence ou la non-advenue de l'une ou de l'autre de ces circonstances qui fait que les ex-combattants que nous avons rencontrés dans l'univers communautaire ne sont pas eux aussi judiciarisés.

En effet, même si l'implication dans la criminalité des quatre ex-combattants que nous avons rencontrés dans l'univers communautaire n'est pas avérée, elle n'en est pas moins en instance, comme l'illustrent les cas de Yuric dont l'agir criminel est simplement inhibé, celui de Gogo dont seul le passage à l'acte fait défaut et celui de Dudu qui reste intouchable, alors que son absence nous a permis de nous rendre compte du possible renoncement aux conditions criminelles et criminogènes, comme c'est le cas de Mimi.

Quoi qu'il en soit, nous avons compris que si l'implication criminelle d'après-guerre de Yuric, Gogo, Mimi et Dudu n'est pas un fait, elle est de fait car ils sont présumés impliqués par la communauté. A l'instar d'autres ex-combattants, ils sont d'office considérés comme des auteurs-clés de la criminalité d'après-guerre. C'est donc non seulement dans le sens ou dans la logique des attentes et/ou des accusations de la communauté que ces ex-combattants craignent, redoutent et/ou évitent de passer à des actes criminels mais c'est aussi parce qu'ils se sentent en insécurité, menacés, persécutés, qu'ils restent sur le pied de guerre, prêts à prendre la défense ou à attaquer les premiers. Ainsi, la désimplication criminelle des ex-combattants dans l'univers communautaire n'est pas synonyme d'absence

d'implication criminelle. Seulement, celle-ci n'est pas judiciairisée comme c'est le cas dans l'univers carcéral où les ex-combattants se sentent davantage inculpés pour des intentions hostiles qui leur sont imputées plutôt que pour leur culpabilité avérée, sauf dans des cas de flagrant délit.

Quelle est donc la thèse que nous pouvons soutenir à la fin de cette analyse ? En d'autres termes, comment avons-nous compris l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants au Burundi ? Plus précisément, en quoi consiste la dramatique processuelle en cause dans le chef des ex-combattants impliqués dans cette criminalité d'après-guerre ? S'agit-il de celle du double deuil en souffrance, à savoir celui qui a précédé l'entrée dans la lutte armée et qui s'est compliqué pendant et après celle-ci, d'une part, et celui consécutif à la reconversion subséquente que nous avons mis en cause dans notre abord psychologique, d'autre part ? Si oui, comment cette dramatique processuelle s'articule-elle et si non, quelle autre pourrait être en cause ?

Notre analyse nous permet bel et bien de réaffirmer le double deuil en souffrance que nous avons mis en cause dès l'entame de ce travail. D'une part, il ressort clairement de notre analyse que l'implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants s'inscrit dans la perspective de deux sortes de deuil en souffrance d'avant-guerre qui n'ont fait que se compliquer depuis leur entrée jusqu'à leur sortie de la lutte armée.

Premièrement, il s'agit du deuil en souffrance occasionné par les pertes d'avant-guerre. En effet, c'est essentiellement sur fond de pertes subies que l'entrée dans la lutte armée s'est opérée au Burundi de telle sorte que cette adhésion à la lutte armée constitue une tentative de résoudre les deuils en souffrance occasionnés par ces pertes. Cependant, il y a lieu de remarquer qu'au lieu de résoudre ces deuils en souffrance, la participation à la lutte armée n'a fait que les compliquer, étant donné notamment la violence de l'affiliation aux groupes armés et les traumatismes psychiques inhérents aux métiers des armes. C'est dire donc qu'en s'adonnant à la lutte armée, les ex-combattants n'ont fait qu'ajouter le drame au drame en compliquant davantage leurs deuils en souffrance qui sont par ailleurs toujours en instance car aucun traitement ne leur a été réservé. Et même si ce ne sont pas les mêmes cibles qui font l'objet de l'agir antisocial, délinquant ou criminel des ex-combattants dans l'après-guerre, c'est un agir qui s'inscrit dans le prolongement, la persistance, la normalisation, la métamorphose ou la complication de ces deuils en souffrance d'avant-guerre dont le contexte sociopolitique, les contingences circonstanciellles et les dispositions individuelles favorisent ou nuisent à leur résolution.

Deuxièmement, il s'agit du deuil en souffrance de l'émergence à la personne et au social. En effet, l'entrée dans la lutte armée ou dans le métier des armes était, dans le chef des ex-combattants, contemporaine de leur sortie de l'enfance et de leur entrée dans le social. Prendre les armes était non seulement une façon de s'affirmer

et d'affirmer le sens de sa responsabilité, de sacrifice, mais aussi de combler le manque à avoir et à être des ex-combattants. Cependant, ce manque reste en instance chez les ex-combattants dont l'échec de la réintégration s'avère être la règle plutôt que l'exception. C'est donc dans la perspective des manques à avoir et/ou à être d'avant-guerre des ex-combattants que s'inscrit l'implication criminelle d'après-guerre de ces derniers dont la reconversion laisse par ailleurs à désirer.

D'autre part en effet, notre analyse conforte notre mise en cause des deuils en souffrance de la reconversion d'après-guerre des ex-combattants dans l'implication criminelle de ces derniers. Il s'agit en quelque sorte des deuils inhérents au processus DDR ou, en d'autres termes, au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et à la réintégration. Ce sont donc les deuils de l'arme, du groupe armé, de la combativité et du métier des armes qui s'avèrent en souffrance chez les ex-combattants, si bien que leur reconversion d'après-guerre reste en souffrance. Ainsi, la criminalité d'après-guerre des ex-combattants est à comprendre dans cette perspective comme une récurrence, non seulement de leur combativité mais aussi de leur image sociale négative.

En tant que récurrence de la combativité, il ressort clairement de notre analyse que les ex-combattants ont du mal à renoncer à leurs attitudes et habitudes combattantes éminemment criminelles et criminogènes. Et cette récurrence découle d'abord des plaisirs dont jouissaient les ex-combattants pendant la guerre. Il s'agit notamment de la toute-puissance procurée par l'arme et l'appartenance à un groupe armé, du plaisir de ne se priver de rien ainsi que de la toute-puissance éliminationniste.

Ensuite, nous avons relevé que la démobilisation ne déconditionne pas autant de la combativité qu'on pourrait le croire et cela pour deux principales raisons. D'une part, l'arrêt de la guerre est vécu comme une expérience brutale, violente, choquante, injuste, dégradante, voire menaçante dans le chef des ex-combattants si bien qu'il contribue à nourrir de nouvelles velléités combatives. D'autre part, la réintégration s'avère être insuffisante et inadaptée aux ex-combattants qui accusent un faible ancrage communautaire, une propension dominante à consommer et une formation très limitée.

Enfin, l'après-guerre au Burundi est plus une façon de dire qu'une véritable manière de vivre car, s'il y a lieu de dire que ce n'est pas la guerre qui continue, la violence politique reste une réalité évidente. C'est une véritable réédition du déjà vu et/ou entendu pour les ex-combattants dont certains jouissent du privilège de l'exercice de la violence au détriment d'autres qui mériteraient de subir cette dernière, du fait qu'ils sont d'un autre bord. Au moment où certains jouissent de l'impunité, d'autres éprouvent des sentiments d'injustice, de persécution et de revanche à prendre. Entre-temps, l'arme portée reste à la portée aussi bien de la main que de la pensée si bien qu'un recours à la force, voire la reprise des armes,

n'est ni un nouvel agir ni une fin en soi pour les ex-combattants, mais une répétition à l'identique.

Ainsi, différentes conditions de l'après-guerre favorisent la récurrence des habitudes combattantes chez des ex-combattants qui se sentent stigmatisés, discriminés, voire persécutés. Une persécution ressentie en famille, dans le voisinage, dans la communauté et/ou dans la société globale où ils semblent jouir davantage d'une présomption de culpabilité.

C'est justement en fonction de cette présomption de culpabilité que l'image négative de soi des ex-combattants est exacerbée. En effet, il est ressorti de notre analyse que les ex-combattants sont présumés coupables étant donné la dangerosité, l'hostilité, la menace,... qui leur sont imputées. Il s'agit d'un étiquetage dont le propre est d'amplifier la criminalisation des ex-combattants car, du moment que c'est l'image sociale négative qui est dominante à leur égard, ils sont les cibles privilégiées de l'incrimination. Et cette criminalisation à outrance a comme avatar le développement d'une image négative de soi, tremplin à l'agir criminel.

En effet, dès lors que les ex-combattants intériorisent leur définition de soi par autrui ou la société selon l'image négative qui leur est renvoyée, c'est l'impression que, quoi qu'ils fassent, leur agir est toujours interprété comme une confirmation de leur mauvaise image. Autant donc se conformer à la fonction qui leur est dévolue dans cette dynamique sociale, celle d'acteurs antisociaux, à la marge de la communauté.

En somme, c'est en termes de récurrence de la combativité que nous pouvons bien rendre compte de la thèse que nous soutenons sur cette criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi. C'est une récurrence dans la mesure où ce n'est ni un agir nouveau, ni une inscription dans une logique nouvelle, seuls les contextes et les circonstances ont évolué. Mais cette évolution ne permet pas encore que les deuils en souffrance qui sous-tendent cette implication criminelle des ex-combattants soient résolus.

Voilà la contribution que notre recherche nous permet pour l'instant d'apporter à cette thématique extrêmement complexe. Et la question qui mérite légitimement d'être posée est celle de la portée mais aussi des limites d'une telle contribution.

2. Portées et limites de cette thèse

Au-delà du point de vue que cette analyse nous a permis d'avoir sur la criminalité d'après-guerre des ex-combattants, son grand mérite est de n'avoir cessé de susciter des questions. Et nous pouvons même dire que cette thèse soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Et c'est justement en cela que ses portées ou son intérêt sont intrinsèquement liés à ses limites. Quelles sont donc ces

questions que soulève notre travail et en quoi constituent-elles aussi bien des apports que des limites de notre recherche ?

Plusieurs questions pourraient être soulevées mais deux principales nous semblent mériter une attention particulière, celle de notre propre subjectivité et celle des résultats mêmes de la recherche.

2.1. Notre position de chercheur

Dans des études constructivistes comme la nôtre qui est d'orientation qualitative et clinique, il s'avère désormais incontournable de clarifier ce qu'il en est de cette nébuleuse de la question de la subjectivité du chercheur, comme dirait Olivier de Sardan (2008). Une question très complexe d'autant plus qu'il s'agit de rendre compte de ce qu'il en est de la coexistence de la réflexivité, de l'auto-analyse, de la socioanalyse, des usages du « je » ou du « moi » auxquels nous avons préféré le « nous », du recours à l'expérience personnelle, des problématiques de l'implication du chercheur, des réflexions sur les postures et les interactions en cours d'enquête, etc. (Olivier de Sardan, 2008).

Malgré cette complexité, à partir du moment où nous avons affirmé et assumé que la subjectivité est inhérente à l'activité de recherche et que donc notre subjectivité doit être prise en compte dans cette thèse, le mérite de celle-ci est alors de soulever la question de notre propre subjectivité en tant que chercheur. Et en réaffirmant sans faux-fuyant que cette thèse est à envisager comme un point de vue subjectif que nous avons construit tout au long de notre parcours de recherche, nous admettons en même temps qu'elle reflète non seulement les données recueillies mais aussi notre subjectivité. Conscient alors que celle-ci était à l'œuvre depuis la construction de notre objet de recherche, en passant par le recueil et l'analyse de données jusqu'à l'écriture même de la thèse, son analyse n'a cessé de faire l'objet de notre attention tout au long de notre recherche. Et sans devoir rendre compte de cette analyse à tous les moments de la recherche, nous pouvons rendre compte des principaux aspects de notre vigilance quant à cette subjectivité.

D'abord, nous n'avons jamais perdu de vue que nous sommes burundais. C'est dire donc que nous étions très bien conscient de notre proximité aussi bien de l'objet que des sujets de la recherche. Et même si nous sommes dans l'impossibilité de rendre compte de la manière dont cette proximité subjective a joué dans notre recherche, nous pouvons au moins affirmer avec certitude qu'elle a joué un rôle non négligeable. A titre illustratif, c'est parce que nous-même avons une longue expérience auprès des différents protagonistes du drame burundais que nous en étions arrivé à envisager les ex-combattants, non plus seulement en termes de ce en quoi ils seraient des auteurs de crimes, mais aussi de ce dont ils seraient victimes. Mais nous étions en même temps conscient que cette disposition, tout en étant nécessaire, n'était pas pour autant suffisante, car, en tant que Burundais, une

appartenance réelle ou supposée nous était certainement attribuée, de bonnes ou de mauvaises intentions ne pouvaient manquer de nous être imputées en fonction des uns et des autres, etc. C'est ainsi que certains témoignages nous ont certainement été confiés comme des confidences alors que d'autres nous ont été refusés parce que nous suscitions au contraire moins de confiance. Nous avons donc essayé, autant que faire se peut, de tenir compte de cette intersubjectivité, mais toujours est-il que notre thèse reflète une lecture subjective que nous avons pu en faire.

Ceci pour dire que malgré son caractère solidement ancré dans une confrontation de points de vue acquis dans une expérience ouverte, variée, sans exclusive, c'est une thèse qui reflète une trajectoire individuelle et dont la reproductivité et la généralisation ne seraient que pures spéculations. Il n'empêche que le débat que cette thèse ou notre point de vue sur cette implication criminelle d'après-guerre des ex-combattants est susceptible de susciter est certainement très bénéfique pour la pertinence de nos conclusions mais aussi et surtout pour une bonne approche de cette problématique d'actualité au Burundi.

Ensuite, c'est avec nos lunettes de psychologue clinicien et social que nous avons appréhendé cette réalité complexe mais que nous avons cherché à simplifier pour les besoins de la cause. Certes, une approche beaucoup plus pluridisciplinaire, notamment criminologique, sociologique, politologique, anthropologique, juridique, pour ne citer que ces quelques disciplines des sciences humaines et sociales, aurait été d'une plus grande richesse. Même au sein de notre discipline de formation qu'est la psychologie, divers abords pouvaient être envisagés. Seulement, nous avons restreint notre angle de tir pour ne cibler que ce qui allait dans le sillage de l'orientation clinique où c'est ce qui est de l'ordre de la l'intersubjectivité, de la globalité, de la singularité, de l'exemplarité, de l'originalité, de la profondeur, pour ne citer que ces quelques spécificités de l'approche clinique, dont découle l'abord clinique de toute thématique de recherche.

C'est dire donc que c'est de nouveau une lecture très bornée et expressément orientée dans la perspective de notre propre sensibilité. Mais qu'à cela ne tienne, notre point de vue ne prétend aucunement clore les débats puisque notre thèse se veut être une ouverture de portes vers cette thématique de recherche très souvent laissée à la marge, aussi bien des psychologues que d'autres chercheurs dans le contexte burundais.

Enfin, c'est en tant que chercheur que nous avons fait cette thèse. C'est dire donc que notre regard était davantage pointé vers les données de recherche dont nous avions le plus besoin. Et ceci au détriment d'autres considérations dont nous aurions pu tenir compte si nous étions un décideur politique, un agent de l'administration communale, policière, judiciaire, pénitentiaire, militaire... En d'autres termes, malgré notre attitude bienveillante et notre attention également flottante aux récits des ex-combattants, c'est en tant que simple chercheur, et plus précisément en tant

que doctorant à la recherche d'un diplôme, que nous nous y sommes intéressé et la présente thèse est la matérialisation.

C'est dire donc que même si cette thèse n'est pas une fin en soi, elle reste le produit d'un regard que nous avons porté sur son objet en tant que chercheur. Et ce regard pourrait évidemment être revu et pourquoi pas corrigé dans une autre perspective qui serait interventionniste.

Ainsi, au regard de cette triple subjectivité mais qui n'a rien d'exclusif et/ou d'exhaustif, c'est la pertinence même de nos résultats et de nos conclusions qui méritent d'être interrogée. En d'autres termes, quelles sont les portées et les limites de nos résultats ?

2.2. Une thèse aux multiples ouvertures

Afin de ne pas nous perdre dans de multiples chantiers que la rencontre avec les ex-combattants pouvait nous permettre d'ouvrir, c'est autour de la question du deuil en souffrance que nous avons choisi de recentrer notre analyse. Et c'est un choix qui, tout en découlant de notre mémoire de Master, n'y est pas resté figé. En effet, il nous est apparu dans la présente analyse que ce deuil en souffrance se décline sous divers cas de figure chez les ex-combattants. Nous pouvons même affirmer que dans l'état actuel des choses, à savoir celle de la mise sous presse de notre thèse, le deuil en souffrance chez les ex-combattants est une réalité dans tous ses états.

En d'autres termes, il nous semble que les ex-combattants, à l'instar de la population burundaise, sont dans un état de deuils aussi bien collectifs qu'individuels non levés. Et Nkunuzimana (2010) va même plus loin quand il resitue la question au niveau de la région des Grands Lacs en Afrique où il dénonce un deuil de masse permanent du fait des crises cycliques s'inscrivant dans le cadre du capital financier¹ dont découlent justement les guerres de destruction à caractère identitaire qui sévissent dans cette région depuis plusieurs décennies.

C'est dire donc que, quel que soit l'angle d'analyse, la question du deuil en souffrance s'avère incontournable dans la compréhension des agirs antisociaux, délinquants, criminels, génocidaires... dont la récurrence n'est plus qu'un secret de polichinelle. Et en nous recentrant sur ce deuil en souffrance dans cette thèse, il nous a été possible de mettre en exergue qu'il ne s'agit pas seulement du deuil consécutif à la mort ou à la perte des personnes chères, mais qu'il tient à toute une série de pertes aussi variées et différentes les une que les autres, dont celles d'un idéal d'un univers socio-familial sécurisant, d'un idéal du Moi satisfaisant, d'un idéal du vivre-ensemble apaisé...

¹ Dans la logique de cet auteur, ce sont essentiellement les intérêts financiers des pouvoirs capitalistes qui sous-tendent les conflits meurtriers observés dans la région des Grands Lacs en Afrique.

Mais comme chaque médaille a son revers, cet intérêt porté au deuil en souffrance a détourné notre attention de toute une série de dimensions qui mériteraient d'être approfondies plus que nous ne l'avons fait dans la présente thèse. Et ce sont des dimensions qui pourraient bien constituer des pistes intéressantes pour des recherches ultérieures et dans le prolongement du débat que nous espérons avoir suscité tout au long de notre réflexion. A titre indicatif, nous pensons notamment à :

- 1° L'articulation de cette question du deuil en souffrance avec la chute dans le vide à laquelle les ex-combattants assimilent leur démobilisation ;
- 2° La conformité de l'agir des ex-combattants par rapport aux attentes de la communauté ;
- 3° L'articulation de la violence dans les familles et l'histoire sociale ;
- 4° L'articulation entre la criminalité réelle et la criminalité supposée dans le contexte burundais ;
- 5° L'entrée dans la vie sociale dans un contexte socio-familial de violence collective ;
- 6° L'articulation du deuil en souffrance lié à la perte des personnes chères avec le trauma inhérent à l'appartenance à un contexte qui rend de telles pertes possibles.

Autant de thématiques qui témoignent d'une énorme complexité de la criminalité d'après-guerre des ex-combattants au Burundi, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un cadre général d'insécurité et d'instabilité permanentes. Et c'est dans cette perspective que nous aimerions suggérer des pistes d'intervention d'ordre général puisque nous sommes convaincu que c'est un problème dont les racines sont à resituer dans le mal burundais de manière générale.

Tout d'abord, nous pensons qu'il est primordial d'en arriver à une démobilisation effective des ex-combattants, car ceux-ci restent à notre avis mobilisés, aussi bien politiquement, socialement que psychologiquement. Et à ce propos, il nous semble que les politiques devraient rompre avec des discours va-t-en-guerre qui restent d'une évidente et criante actualité.

Ensuite, il faudrait en arriver à créer des conditions de réintégration effective qui supposent d'autres véritables opportunités d'emploi, de revenus, de travail ou de métier pour un véritable renoncement des ex-combattants au métier des armes. Nous pensons justement qu'aussi longtemps que les ex-combattants, à l'instar d'autres masses laborieuses au Burundi, resteront confrontés au chômage, à la misère, à la précarité ou, de manière générale, à des conditions socioéconomiques insupportables, il sera toujours illusoire de prétendre à une réintégration des ex-combattants telle que proposée par le processus DDR.

Enfin, nous pensons qu'il faudrait au Burundi des hommes et des femmes qui aient le courage et l'audace d'affronter le deuil en souffrance de la population

Conclusions générales

burundaise afin de tenter de résoudre le conflit burundais. Et ceci nous semble d'autant plus vrai que nous sommes convaincu que le deuil en souffrance des ex-combattants n'est qu'un arbre qui cache la forêt.

Bibliographie

- Adam, C. (2004). Szondi avec Laclos: pathoanalyse de deux leitmotivs dans "Les liaisons dangereuses". Dans CEP, *Actes du colloque de Gand: "Etre ou ne pas être...Szondiens pour demain"*. Plainevaux: Cahiers du CEP 10.
- Adam, C. (2007). Innovation "thérapeutique" en milieu carcéral: du "ver dans le fruit" au "levain dans la pâte". *Champ pénal/ Penal Field [En ligne]*.
- Adam, C. (2007). L'asocialité des sciences sociales expertes. *Tracés*, 111-121.
- Albernhe, T. (Éd.). (1997). *Criminologie et psychiatrie*. Paris: Ellipses.
- Andruétan, Y. (2013). *Les blessures psychiques en 10 questions*. Paris: Economica.
- Bacqué, M.-F. (2000). *Le deuil à vivre*. Paris: Odile Jacob.
- Balier, C. (2003). *Psychanalyse des comportements violents*. Paris: PUF.
- Barancira, S. (1997). La nature du conflit burundais. Dans *Séminaire de réflexion sur le débat national et le processus de paix au Burundi*, Hôtel Source du Nil, du 28 au 31 janvier 1997, Bujumbura, Ministère des réformes institutionnelles : non publié.
- Barancira, S. (2005). Deuils et rituels funéraires depuis la crise d'octobre 1993 au Burundi. Dans *Actes du colloque international: justice en période de post-conflits*. Bujumbura: non publié.
- Barancira, S. (2008, Quatrième trimestre). La sorcellerie et la justice. *Le Bulletin de RCN Justice&Démocratie*(26), pp. 22-23.
- Barancira, S., Morvan, H., & Bélanger, J. (Éds.). (2007). *Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre*. Bruxelles: non publié.
- Barraquand, P. (2011). Armes. Dans Marzano, M. (Ed.). (2011). *Dictionnaire de la violence*. Paris: PUF.
- Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie*. Paris: Nathan.
- Bertaux, D. (2010). *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie*. Paris: Armand Colin.

- Binford, L. (2002). Violence in El Salvador: A Rejoinder to Philippe Bourgeois's, "The Power of Violence in War and Peace". *Ethnography*, 2(3), pp. 201-219.
- Birantamije, G. (2008). *La réforme des corps de défense et de sécurité comme mécanisme de résolution pacifique des conflits au Burundi*. Travail de fin d'études inédit, DESS en Droits de l'Homme et résolution pacifique de conflits, Université du Burundi, Bujumbura.
- Born, M. (2005). *Psychologie de la délinquance*. Bruxelles: De Boeck.
- Bougarel, X. (2006). L'ombre des héros: après-guerre et anciens combattants en Bosnie-Herzégovine. *Revue internationale des sciences sociales*, 3(189), 513-524.
- Bourgeois, P. (2002). La violence en temps de guerre et en temps de paix: leçons de l'après-guerre froide. L'exemple du Salvador. *Cultures et conflits*(47), pp. 81-116.
- Bourgeois, P. (2002). The Violence in Moral Binaries. Response to Leigh Binford. *Ethnography*, 2(3), pp. 221-231.
- Boustany, A. (1997). Génocides et crimes de guerre. Dans T. Alberne (Éd.), *Criminologie et psychiatrie* (pp. 132-135). Paris: Ellipses.
- Boutin, G. (2006). *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte-Foy : Presses universitaires du Québec.
- Brackelaire, J.-L. (1995). *La personne et la société. Principes et changements de l'identité et de la responsabilité*. Bruxelles: De Boeck-Université.
- Brackelaire, J.-L. (2009). "Il a mis ma culture à l'envers". Essai sur le nouage entre personne(s) et culture(s). Dans P. Collart (Éd.), *Rencontre avec les différences entre sexes, sciences et cultures* (pp. 133-146). Louvain-la-Neuve: Bruylant-Academia.
- Breton, P. (2009). *Les refusants. Comment refuse-t-on de devenir un exécuter?* Paris: La découverte.
- Brion, F. (2001). Introduction. Immigration, crime et discrimination. Du doute méthodique au doute radical. In F. Brion, A. Rea, C. Schaut, & A. Tixhon, *Mon délit? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration* (pp. 11-38). Bruxelles: De Boeck Université.
- Brunet, L. (2007). Violence et appareil psychique groupal. *Topique*, 2(99), 87-95. Paris : L'Esprit du temps.
- Bucaille, L. (2006). Introduction. Récits de l'après-guerre. *Revue internationales des sciences sociales*, 3(189), 459-466.

- CAFOD. (2010). *Soigner le trauma et accompagner le processus global de reconstruction*. Kigali: Rapport non publié.
- Cario, R. (2008). *Introduction aux sciences criminelles : pour une approche globale et intégrée du phénomène criminel*. Paris: Harmattan.
- Caro, G. (1990). *De l'alcoolisme au bien boire*. Paris: Harmattan.
- Casoni, D., & Brunet, L. (2003). *La psychocriminologie. Apports psychanalytique et applications cliniques*. Montréal: Presses Universitaires de Montréal.
- CENAP (2008). *Défis à la paix. Autoportrait du Burundi*. Bujumbura : rapport non publié.
- CENAP (2010). *Problématique des armes légales et illégales : stratégies incitatives pour le désarmement des civils*. Bujumbura: rapport non publié.
- Charmaz, K. (1983). The Grounded Theory Method: An Explication and Interpretation. Dans R. Emerson, *Contemporary Field Research* (pp. 109-126). Boston: Little Brown, and Co.
- Chartier, J.-P., & Chartier, L. (1993). *Les parents martyrs: passions, haines et vengeances d'adolescents*. Paris: Payot.
- Chaumont, J. M. (2002). *La concurrence des victimes. Génocide, identité, reconnaissance*. Paris: La Découverte&Syros.
- Chrétien, J. P. (1993). *Burundi. L'histoire retrouvée. 25 ans de métier d'historien en Afrique*. Paris: Karthala.
- Chrétien, J. P. (1997). *Le défi de l'ethnisme: Rwanda et Burundi, 1990-1996*. Paris: Karthala.
- Chrétien, J. P., & Dupaquier, J. F. (2007). *Burundi 1972: au bord des génocides*. Paris: Karthala.
- CNDD (1998). *Les dix principes du Conseil National pour la Défense de la Démocratie au Burundi*. Bruxelles : Département politique du Conseil National pour la Défense de la Démocratie, janvier 1998.
- Conférence des Evêques Catholiques du Burundi. (2011). *Message des Evêques catholiques concernant la paix au Burundi*. Noël 2011. Bujumbura, Burundi.
- Courtois, G. (1984). La vengeance, du désir aux institutions. Dans G. Courtois, & e. al, *La vengeance: études d'ethnologie, d'histoire et de philosophie* (pp. 7-45). Paris: Cujas.
- CPI. (2013, 3-Mai). *Situations et affaires*. From <http://www.icc-cpi.int>
- Crocq, L. (1999). *Les traumatismes psychiques de guerre*. Paris: Odile Jacob.

Bibliographie

- Darbon, D. (1982). Les conflits de pouvoir au Burundi. Dans D. Darbon, & P. L'Hoiry, *Pouvoir et intégration politique: le cas du Burundi et du Malawi* (pp. 1-131). Bordeaux: CEAN.
- De Greeff, E. (1946). *Introduction à la criminologie*. Louvain: Vandeplas.
- De Greeff, E. (1973). *Amour et crimes d'amour*. Bruxelles: Dessart.
- Debos, M. (2011). Living by the Gun in Chad: Armed Violence as a Practical Occupation. *Journal of Modern African Studies*, 49(3), pp. 409-428.
- Debuyst, C. (1985). *Modèle éthologique et criminologie*. Bruxelles: Mardaga.
- Debuyst, C. (1990). Présentation et justification du thème. Dans *Acteur social et délinquance : une grille de lecture du système de justice pénale : en hommage à Christian Debuyst* (pp. 21-33). Liège: Mardaga.
- Devereux, G. (1980). *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Paris: Flammarion.
- Doron, R., & Parot, F. (2003). *Dictionnaire de psychologie*. Paris: PUF.
- Dzinesa, G. (2008). *The Role of Ex-Combatants and Veterans in Violence in Transitional Societies*. Consulté le 10 2009, sur <http://www.csvr.org.za>
- Everett, S. (2012). *Corruption Perceptions Index 2012*. Transparency International, Berlin.
- Felices-Luna, M. (2007). *L'implication des femmes au sein de groupes armés contestataires: la déviance au service d'une entreprise citoyenne*. Consulté le Juin 01, 2013, sur Champ pénal/Penal field: <http://champpenal.revues.org/3173>.
- Felices-Luna, M. (2008). Déviance et politique: la carrière des femmes au sein de groupes armés contestataires. *Déviance et société*, 32(2), pp. 163-185.
- Felices-Luna, M. (2013). Le discours des femmes dans la lutte armée: une analyse narrative. Dans J.-L. Brackelaire, M. Cornejo, & J. Kinable (Éds.), *Violence politique et traumatisme. Processus d'élaboration et de création* (pp. 43-58). Louvain-la-Neuve: Academia-L'Harmattan.
- Féron, E. (2006). Pérenniser les dividendes du conflit? Les chemins de reconversion des paramilitaires nord-irlandais. *Revue internationale des sciences sociales*, 3(189), 481-490.
- Firdion, J.-M. (2010). Construire un échantillon. Dans S. Paugam, *L'enquête sociologique* (pp. 71-92). Paris: PUF.
- Fohn, A. (2011). *Traumatismes, souvenirs et après-coup: l'expérience des enfants juifs cachés en Belgique*. Thèse de doctorat non publiée. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain.

- Frésard, J.-J. (2004, Octobre). Origines du comportement dans la guerre. Genève, Suisse: CICR.
- Freud, S. (1996). *Oeuvres complètes*. Paris: PUF.
- Fromm, E. (1973). *The Anatomy of Human Destructiveness*. New York: Holt, Rinehart and Winston.
- Fusato, M. (2003). Disarmament, Demobilization and Reintegration of Ex-combatants. Dans G. Burgess, H. Burgess, G. Burgess, & H. Burgess (Éds.), *Beyond Intractability, Conflict Research Consortium*. Boulder: University of Colorado.
- International Crisis Group (ICG), (2011). *Burundi : du boycott électoral à l'impasse politique*, Rapport Afrique n° 169, Nairobi/Bruxelles : non publié.
- Gagnepain, J. (1992). *Du vouloir dire. Traité de d'épistémologie des sciences humaines. De la personne. De la norme* (Vol. 2). Bruxelles: De Boeck-Université.
- Gaillard, A. (2007). *La peine capitale au Burundi*. Paris : Rapport de recherche non publié.
- Garapon, A. (2002). *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner. Pour une justice internationale*. Paris: Odile Jacob.
- Garibary, D. (2006). Quand la paix se construit sur l'oubli des démobilisés: anciens guérilleros et anciens soldats dans la société salvadorienne de l'après-guerre. *Revue internationale des sciences sociales*, 3(189), pp. 501-512.
- Gasana, J. M., & Specker, L. (2008, October). *Reintegration in Burundi: between Happy Cows and Lost Investment*. Récupéré sur Site web Clingendael.nl: <http://www.columbia.edu>.
- Gaulejac (de), V. (1993). Approche clinique et histoire de vie. Dans E. Enriquez, *L'analyse clinique dans les sciences humaines* (pp. 163-178). Montréal: Editions St-Martin.
- Glaser, B. (1978). *Theoretical Sensitivity*. Mill Valley, CA: Sociology Press.
- Glaser, B., & Strauss, A. (1967). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, IL: Aldine.
- Glueck, S., & Glueck, E. (1950). *Unraveling Juvenile Delinquency*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Goldhagen, D. J. (2012). *Pire que la guerre. Massacres et génocides au XXè siècle*. Paris: Fayard.
- Grimaldi, N. (2011). *L'inhumain*. Paris: PUF.
- Grossman, D. (1996). *On Killing*. Londres: Little Brown.

- Guenivet, K. (2001). *Violences sexuelles: la nouvelle arme de la guerre*. Paris: Michalon.
- Guillaumin, C. (1978). Pratique du pouvoir et idée de nature. L'appropriation des femmes. *Questions féministes* (2), pp. 5-30.
- Hardoon, D., & Heinrich, F. (2012). *Daily Lives and Corruption: Public Opinion in East Africa*. Transparency International.
- Harrati, S., Vavassori, D., & Villerbu, L. M. (2009). *Délinquance et violence. Clinique, psychopathologie et psychocriminologie*. Paris: Armand Colin.
- Harroy, J.P. (1987). *Burundi (1955-1962). Souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue*. Bruxelles : Hayez.
- Hovwana, A. (2000, Décembre). Innocents et coupables. Les enfants-soldats comme acteurs tactiques. *Politique africaine*(80), pp. 58-78.
- HRW. (2010). *"Nous allons vous ligoter et vous abattre". Les violences politiques restent impunies au Burundi*. New York: Non publié.
- HRW. (2012). *"Tu n'auras pas la vie tant que tu vivras". L'escalade de la violence au Burundi*. New York: Non publié.
- Huber, W. (1993). *L'Homme psychopathologique et la psychologie clinique*. Paris: PUF.
- International Crisis Group. (2011). *Burundi: du boycott électoral à l'impasse politique*. Rapport Afrique n°169, Nairobi/Bruxelles.
- Jacques, G. (2001). *Au-delà de l'impunité. Une perspective oecuménique sur les questions de vérité, de justice et de réconciliation*. Genève: WCC Publications.
- Jacques, J. (1998). *Psychologie de la mort et du deuil*. Mont-royal: Modulo.
- Joinet, L. (2007). Un état des lieux des principes et standards internationaux de la justice transitionnelle. Dans M. Bleeker (Éd.), *La justice transitionnelle dans le monde francophone: état des lieux. Conference Paper 2/2007, Dealing with the Past-Series*. Berne: Political Division IV, Federal Department of Foreign Affairs.
- Josse, E., & Dubois, V. (2009). *Interventions humanitaires en santé mentale dans les violences de masse*. Bruxelles: De Boeck.
- Kaës, R. (2011). Le traumatisme des violences d'Etat. Dans M. Marzano (Éd.), *Dictionnaire de la violence* (pp. 1347-1352). Paris: PUF.
- Kaufmann, J.-C. (2011). *L'entretien compréhensif*. Paris: Nathan.
- Keirse, M. (2000). *Faire son deuil, vivre un chagrin: un guide pour les proches et les professionnels*. Paris: De Boeck.

- Kinable, J. (1993, Avril). Psychopathie et perversion. *Cahiers du CEP*(3), pp. 45-71.
- Kinable, J. (2008). Criminologie psychologique. Cours inédit de Master en criminologie, Université Catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve.
- Kinable, J. (2011). L'inhumain de l'ensauvagement barbare : à rebours de l'hominescence ? Szondiana 31 : Actes du XIXe colloque de la Société internationale Szondi, Université de Nice Sophia Antipolis : *Voies et moyens de l'hominescence (le devenir Homme) : phylogenèse, passage, mutation, transcendance* (pp. 82-127). Zurich :Stiftung Szondi-Institut.
- Klein, M. (1980). *Développements de la psychanalyse*. Paris: PUF.
- Kohlhagen, D. (2009, Décembre). Statistiques judiciaires burundaises. Rendement, délais et typologies des litiges dans les tribunaux de résidence. Bujumbura: RCN Justice&Démocratie.
- Kvale, S. (1996). *Interviews: an introduction to qualitative research interviewing*. Thousand Oaks (Calif.): Sage.
- Laplanche, J., & Pontalis, J. B. (1997). *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris: PUF.
- Lavarde, A.-M. (2008). *Guide méthodologique de la recherche en psychologie*. Bruxelles: De Boeck.
- LDGL. (2005). Burundi. Quarante ans d'impunité. Bujumbura : non publié.
- Le Bon, G. (2002). *Psychologie des foules*. Paris : PUF.
- Leduc, J. Marcos-Alvarez, V. & Le Pellec, J. (1994). *Construire l'histoire*, Paris : Bertrand-Lacoste.
- Legrand, M. (1993). *L'approche biographique*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Lessard-Hébert, M., Goyette, G., & Boutin, G. (1997). *La recherche qualitative : fondements et pratiques*. Bruxelles: De Boeck.
- Liwerant, S. (2009). *Crimes sans tabous. Les meurtres collectifs en jugement*. Bruxelles: Bruylant.
- Olivier de Sardan, J-P. (2008). *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia.
- Marchal, R., & Messiant, C. (1997). *Les chemins de la guerre et de la paix: fins de conflits en Afrique orientale et australe*. Paris: Karthala.
- Martinelli, M., (2005). Les programmes de démobilisation, désarmement et réintégration des Ex-combattants comme facteur de pacification dans la région des Grands Lacs. Dans Chaire Unesco, *Actes du colloque international sur la justice en période de post-conflits*. Bujumbura,

- Chaire UNESCO en éducation à la paix et résolution pacifique des conflits : non publié.
- Marzano, M. (2011). *Dictionnaire de la violence*. Paris: PUF.
- Mashike, L. (2007). *Former Combatants' Involvement in Crime and Crime Prevention*. Centre for the Study of Violence and Reconciliation. Johannesburg : Rapport de recherche non publié.
- Mayer, A. J. (2002). *Les furies: violence, vengeance, terreur au temps de la révolution française et de la révolution russe*. Paris: Fayard.
- Miles, M., & Huberman, M. A. (2003). *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles: De Boeck.
- Milgram, S. (1974). *Soumission à l'autorité : un point de vue expérimental*. Paris : Calmann-Lévy.
- Minet, S. J. (2006). *Du divan à la scène. Dans quelle pièce, je joue?* Liège: Mardaga.
- Mucchielli, A. (1979). *Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*. Paris: Librairies techniques.
- Mucchielli, A. (2011). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Paris: Armand Colin.
- Mucchielli, A. (2011). Introduction. Dans A. Mucchielli, *Dictionnaires des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (pp. III-IV). Paris: Armand Colin.
- Mukuri, M. (2002). Vocabulaire de la crise. Dans Chrétien, J.P. & Mukuri, M. (Eds.), *Burundi, fracture identitaire. Logique de violence et certitudes ethniques (1993-1996)* (pp. 143-148). Paris : Karthala.
- Munyandamutsa, N. (2013). Création de moi, création de toi, dans le sillage du trauma dévastateur. Dans J.L. Brackelaire, M. Cornejo, & J. Kinable (Ed.), *Violence politique et traumatisme. Processus d'élaboration et de création* (pp.359-366), Louvain-la-Neuve : Academia-L'Harmattan.
- Mworoha, E. (1987) (Ed.), *Histoire du Burundi. Des origines à la fin du 19^{ème} siècle*, Paris : Hatier.
- Ndayisaba, J. (avril, 2008). Le massacre, un comportement courant et universel : cas du massacre de 1972 au Burundi. Dans Atelier de réflexion *Commémorer pour reconstruire*, Hôtel Club du Lac Tanganyika, Bujumbura : non publié.
- Ndimubandi, A. (2001, Novembre). *Analyse de la toxicomanie en milieu pénitentiaire au Burundi: cas de la prison centrale de Mpimba. Bujumbura*. Mémoire non publié de licence en psychologie clinique et sociale, Université du Burundi.

- Ndimubandi, A. (2006). *Les groupes de parole, à la croisée des regards*. (H. Morvan, Intervieweur) : non publié.
- Ndimubandi, A. (2009). *Faire le deuil dans l'impunité des crimes: se rebeller pour se venger*. Mémoire de Master non publié. Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain.
- Ndimubandi, A. (2012a). Dominante vindicative dans l'adhésion à la lutte armée au Burundi. *Déviance et société*, 36(2), pp. 201-226.
- Ndimubandi, A. (2012b). Après-guerre et violence d'ex-combattants au Burundi. *Cahiers de psychologie clinique*, 39(2), pp. 187-207.
- Ndimubandi, A. (2013). Justice transitionnelle au Burundi et attentes des personnes endeuillées par le conflit. Dans J.L. Brackelaire, M. Cornejo, & J. Kinable (Ed.), *Violence politique et traumatisme. Processus d'élaboration et de création* (pp.149-175), Louvain-la-Neuve : Academia-L'Harmattan.
- Ngayimpinda, E. (1998). *Histoire du conflit politico-ethnique burundais: les premières marches du calvaire (1960-1973)*, Bujumbura : Editions de la Renaissance.
- Ngendahayo, J.M. (avril 2008). Négationnismes : réalités et défis. Dans Atelier de réflexion *Commémorer pour reconstruire*, Hôtel Club du Lac Tanganyika, Bujumbura : non publié.
- Nkunuzimana, P. (2010a, Mars). Privatisation et dislocation. *Tribune libre des travailleurs*(19).
- Nkunuzimana, P. (2010b). La crise structurelle du marché et la reconstruction dans la région des Grands Lacs en Afrique. Dans Mworoha, E., Ndayirukiye, S. & Mukuri, M. (Eds.). *Les défis de la reconstruction*. Actes du colloque international de Bujumbura, 24-28 septembre 2008 (pp.575-594). Bujumbura : non publié.
- Nkunuzimana, P. (2012). Compte rendu de la conférence nationale pour la renationalisation de la filière café au Burundi. Bujumbura : non publié.
- Nkunuzimana, P. (2012, Septembre). Spécial conférence nationale pour la renationalisation de la filière café. *Tribune libre des travailleurs*(46).
- Nkurunziza, P. (2011, 23-Septembre). Déclaration de S.E Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi à la 66ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU. New York.
- Ntahombaye, P. (1983). *Des noms et des hommes: aspects psychologiques et sociologiques du nom au Burundi*. Paris: Karthala.
- Ntibantunganya, S. (2010). Le Burundi postélectoral. Des défis à la portée des Burundais. Bujumbura : non publié.

- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.
- Orfali, B. (2010). *L'adhésion. Militer, s'engager, rêver*. Bruxelles : De Boeck.
- Ouellet, A. (1994). *Processus de recherche: une introduction à la méthodologie de la recherche*. Montréal: Presses de l'Université du Québec.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*(23), pp. 147-181.
- Paillé, P. (2011). Echantonnage théorique. Dans A. Mucchielli, & A. Mucchielli (Éd.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines* (pp. 69-70). Paris: Armand Colin.
- Paillé, P. (2011). Qualitative (Analyse). Dans A. Mucchielli, *Dictionnaires des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (pp. 202-205). Paris: Armand Colin.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Pedinielli, J.-L. (2006). *Introduction à la psychologie clinique*. Paris: Armand Colin.
- Peguet, T. (2006). Quelle réconciliation pour le Burundi? Défis et perspectives de la mise en place d'une justice post-conflit. Aix-en-Provence: Université Paul Cézanne Aix-Marseille, Faculté de Droit et des Sciences Politiques. Mémoire de DES.
- Perron, R. (2010). *La raison psychanalytique. Pour une science du devenir psychique*. Paris: Dunod.
- Pézar, S. & De TESSIÈRES, S. (2009), *L'insécurité est une autre guerre. Analyse de la violence armée au Burundi*. Genève, Small Arms Survey : non publié.
- Picca, G. (2009). *La criminologie*. Paris: PUF.
- Poulin, B. (2007). *Théâtre et réconciliation au Burundi*. Bujumbura: Inédit.
- Quentel, J.-C. (2011). *L'adolescence aux marges du social*. Bruxelles: De Boeck-Université.
- Quivy, R., & Campenhoudt, L. V. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Raybaut, P. (2011). Récits de vie (Méthode des). Dans A. Mucchielli, *Dictionnaires des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (pp. 220-224). Paris: Armand Colin.

- Rey-Debove, J., & Rey, A. (2008). *Le nouveau Petit Robert de la langue française*. (J. Rey-Debove, & A. Rey, Édts.) Lonrai: Le Robert.
- Reyntjens, F. (1994). *L'Afrique des Grands-Lacs en crise. Rwanda, Burundi 1988-1994*. Paris: Karthala.
- Ricoeur, P. (1985). *Temps et récit III. Le temps raconté*. Paris: Seuil.
- Rodegem, F. M. (1970). *Dictionnaire Rundi-Français*. Bruxelles: Musée royal de l'Afrique centrale.
- Rodegem, F. M. (1983). *Parole de sagesse au Burundi*. Leuven: Peeters.
- Roisin, J. (2003). Victimes d'agression sexuelle. Les ressources thérapeutiques des groupes de parole. *Stress et trauma*, 3(3), pp. 163-175.
- Roisin, J. (2010). *De la survivance à la vie. Essai sur le traumatisme psychique et sa guérison*. Paris: PUF.
- Roisin, J. (2013). Hypothèse sur le fanatisme et la contagion barbare. Dans J.-L. Brackelaire, M. Cornejo, & J. Kinable (Éds.), *Violence politique et traumatisme. Processus d'élaboration et de création* (pp. 21-41). Louvain-la-Neuve: Academia-L'Harmattan.
- Roland, M., & Messiant, C. (1997). *Les chemins de la guerre et de la paix: fins de conflits en Afrique orientale et australe*. Paris: Karthala.
- Rutamucero, D. (2007). *La démocratie du nombre, arme pour le génocide contre les Tutsi au Burundi, 1959-2006*, Bujumbura : Intore.
- Santiago Delefosse, M. (2001). *Les méthodes qualitatives en psychologie*. Paris: Dunod.
- Savoie-Zajc, L. (2011). Saturation. Dans A. Mucchielli, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines* (pp. 226-227). Paris: Armand Colin.
- Schatzman, L., & Strauss, A. L. (1973). *Field Research. Strategies for natural sociology*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall.
- Schaut, C. (2001). Les contrats de sécurité et la figure du jeune immigré menaçant. In F. Brion, A. Rea, C. Schaut, & A. Tixhon, *Mon délit? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration* (pp. 135-156). Bruxelles: De Boeck Université.
- Simard, G. (1989). *La méthode du focus group*. Québec: Mondia.
- Simbananiye, L. (2002). Les fondements culturels de la thématique de persécution à travers le système de nomination des personnes au Burundi. Thèse de doctorat en sciences psychologiques. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain.

Bibliographie

- Sindayigaya, J. B. (1996). *Mise au point du Palipehutu sur la crise sociopolitique du Burundi*. Bujumbura : Communiqué de presse non publié.
- Sindayigaya, J.M. (1991). *Sortir de la violence au Burundi*, Bujumbura : Presses Lavigerie.
- Strauss, A. L. (1992). *La trame de la négociation : sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris: L'Harmattan.
- Uvin, P. (2007, octobre). *Ex-combatants in Burundi: Why they Joined, Why they Left, How they Fared?* Washington, DC: The International Bank of Reconstruction and Development/The World Bank.
- Vacheron-Trystram, M.-N., Cornic, F., & Gourevitch, R. (2010). *La prise en charge des états réputés dangereux*. Paris: Masson.
- Van Creveld, M. (2002). *Les femmes et la guerre*. Monaco: Editions du Rocher.
- Vargas-Thils, M. (2013). De la narration en tant que fonction humaine au récit de vie en tant que dispositif d'intervention. Dans J.-L. Brackelaire, M. Cornejo, & J. Kinable (Éds.), *Violence politique et traumatisme. Processus d'élaboration et de création* (pp. 279-300). Louvain-la-Neuve: Academia-L'Harmattan.
- Waintrater, R. (2003). *Sortir du génocide: témoigner pour réapprendre à vivre*. Paris: Payot.
- Waintrater, R. (2004). Pacte testimonial. Dans J.-F. Chiantaretto (Éd.), *Témoignages et trauma. Implications psychanalytiques*. Paris: Dunod.
- Welzer, H. (2007). *Les exécuteurs. Des hommes normaux aux meurtriers de masse*. Paris: Gallimard.
- Winnicott, D.W. (1989), *Conversations ordinaires*, Paris : Gallimard.
- Zech, E. (2006). *Psychologie du deuil: impact et processus d'adaptation au décès d'un proche*. Bruxelles: Mardaga.

Notes de fin

ⁱ Le Centre d'Alerte et de Prévention des conflits est une ONG burundaise à caractère apolitique créée en 2002. Elle a pour vocation de créer un partenariat stratégique avec des organisations nationales, régionales et internationales attachées aux mêmes valeurs et poursuivant les mêmes objectifs. Ses objectifs sont :

- Contribuer à identifier et veiller sur les risques de conflits au Burundi, attirer l'attention et réveiller les consciences pour prévenir les conflits et la violence.
- Mettre en place des mécanismes d'alerte rapide face aux risques de dérives ou de périls déjà vécus dans notre sous-région, du fait du discours et contenu des médias ou de la propagande politique.
- Analyser le comportement des groupes et des acteurs, dont l'influence peut mettre en péril les chances de reconstruction de la paix et de la réconciliation.
- Présenter et publier mensuellement des rapports d'écoute et de monitoring des analyses de contenu des médias susceptibles de servir de base et de référence dans la remise en cause constructive. Ces rapports seront validés par des personnes ressources choisies sur base de leurs compétences et représentativité.
- Constituer une base de données, rassembler les informations, les données et les indicateurs pour analyser l'environnement et la conjoncture politique nationale et régionale.

Habituer le public à soumettre les messages politiques reçus à travers les médias, les communiqués ou les meetings, à un exercice quotidien d'analyse critique, pour favoriser la capacité de discernement et soustraire ainsi la population de la manipulation et de la ghettoïsation intellectuelle. (www.cenap.bi; consulté le 28/04/10).

ⁱⁱ Le Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants, en sigle « CEDAC », est une Association sans but lucratif, apolitique et non confessionnelle. Fondée en 2005 à Bujumbura en République du Burundi, et agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/1552 du 4 novembre 2005, l'association intervient dans l'encadrement et le développement des anciens combattants en vue de défendre leurs droits et d'assurer la promotion de ses membres par la création des groupements associatifs des anciens combattants. Actuellement le CEDAC exerce ses activités sur l'étendue nationale et ses membres se trouvent dans toutes les communes du Burundi avec des antennes à l'extérieur du Burundi. (www.freewebs.com/cedac; consulté le 28/04/10).

ⁱⁱⁱ L'Association Burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues « APRODH » est une association apolitique et sans but lucratif. Ses objectifs sont définis clairement dans l'article 5 de ses statuts :

- la défense des droits bafoués de toute personne humaine,
- la protection des personnes lésées, détenues ainsi que la fourniture de toute assistance susceptible d'améliorer et de résoudre tout problème de la personne en difficulté ;
- l'exécution du programme d'information, de formation de la population et de documentation spécialisée dans le domaine de la prévention de toute forme de mauvais traitements de la personne humaine et des personnes en détention ;
- l'organisation des séances d'écoute et de conseil aux victimes de mauvais traitements ;
- la contribution à la réadaptation psychosociale et professionnelle des victimes de mauvais traitements par le canal de petits projets de réinsertion ;
- l'initiation de toutes autres activités visant la prévention et l'éradication de mauvais traitements (www.aprodh.org; consulté le 28/04/10).

iv Tableau de la situation carcérale au 31 mars 2012.

Prison	Capacité d'accueil	Prévenus	Condamnés	Mineurs	Nourrissons	Population pénitentiaire	Evadés
Bubanza	100	196	208	16	4	420	0
Bujumbura	800	2062	1140	180	28	3382	12
Bururi	250	146	131	25	1	302	0
Gitega	400	655	672	16	8	1342	2
Muramvya	100	217	404	18	2	639	0
Muyinga	300	184	214	18	0	415	0
Ngozi (F)	250	26	58	2	11	86	0
Ngozi (H)	400	818	958	39	0	1815	0
Rumonge	800	83	622	31	7	736	6
Rutana	350	95	278	12	7	387	0
Ruyigi	300	349	625	15	7	989	10
Total	4050	4831	5309	373	76	10589	30